This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

6016

№ 6016
В. А. БИЛЬБАСОВЪ.

~~Vet. Fr. II A. 117~~

TAYLOR INSTITUTION

DOMI MINA NUS TIO ILLU MEA

V. REF. 4. BAC

61 # 113

MÉMOIRES
SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,
DEPUIS M. DCC. LXII JUSQU'A NOS JOURS;
OU
JOURNAL
D'UN OBSERVATEUR;

CONTENANT les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savants, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.

TOME VINGT-UNIEME.

. . . . *huc propiùs me,*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3, v. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.

M. DCC. LXXXIII.

Tauschexemplar
Seminar für osteuropäische Geschichte * K. k. Universität Wien *
Taylor Institution
University of Oxford
Library

MÉMOIRES
SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS M. DCC. LXII. JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M. DCC. LXXXII.

1 *Juillet* 1782. LA péroraison vigoureuse de la feuille de Geneve est remarquable, & commence en ces termes :

« Telles sont les sinceres dispositions de nos cœurs. Le bien de la patrie vouloit que nous en fissions une profession authentique : mais il nous presse aussi de déclarer unanimement à vos seigneuries, qu'après avoir rempli cette offre de paix envers elle, si les négatifs persistent à ne compter pour rien la nation dont ils ne forment que la plus petite partie, il ne nous reste plus qu'à nous

humilier devant l'Etre suprême, à implorer son appui, & à faire tout ce qui est en nous pour repousser le sort dont nous sommes menacés; il ne nous reste plus qu'à protester, comme nous le faisons à la face de l'Europe, que nous n'avons à nous reprocher aucune des calamités auxquelles notre patrie pourra être exposée; que ce sont nos adversaires qui, malgré le systême de prudence & de modération que nous avions constamment suivi, ont forcé, par leurs intrigues, ces deux prises d'armes, dont ils se servent pour nous peindre comme des oppresseurs; que notre état n'ayant jamais cessé d'être libre, indépendant & souverain, le droit des nations doit nous mettre à l'abri de toute crainte de la part de nos augustes voisins; que plus ces puissances veulent le bien de la république, plus elles doivent considérer sa foiblesse; que si, trompées par d'infideles exposés, elles paroissent en ce moment ne penser qu'à leur force, nous ne nous en confions pas moins à leur justice; que nous ne cesserons de la réclamer qu'à notre dernier soupir; & que si la providence veut que nous périssions, ce sera en hommes libres & en citoyens vertueux.,,

2 *Juillet*. On a parlé en 1779 de la bienfaisance magnifique avec laquelle l'impératrice de Russie avoit acheté les porte-feuilles d'estampes du sieur Clérisseau, peintre célebre pour la partie de l'architecture. Il a depuis obtenu le titre de premier architecte de sa majesté impériale de toutes les Russies, & a été reçu associé libre & honoraire de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg. Tant de faveurs ont mis cet artiste dans le cas de venir faire sa cour au comte du Nord. Mais ce personnage, très-vain vraisemblablement, n'a pas

trouvé qu'il ait été assez bien accueilli dans sa premiere visite, & en a gardé un profond ressentiment.

M. le comte & Mad. la comtesse du Nord ayant desiré voir la maison de M. de la Reyniere, un des riches financiers de cette capitale, celui-ci a engagé le sieur Clérisseau, son architecte, à s'y trouver, & l'artiste a profité de l'occasion pour reprocher au prince son défaut d'égards. On ajoute qu'il a eu l'insolence de lui dire qu'il avoit déja écrit à l'impératrice sa mere, & de lui rendre compte du peu de soin qu'il avoit eu de lui témoigner les bontés qu'il avoit droit d'en attendre. En vain le comte a fait tout ce qu'il a pu pour le rendre à lui-même par les propos les plus honnêtes, ce furieux a continué de se répandre en discours très-indécents; & cette scene qui s'est passée devant M. de la Reyniere & sa compagnie, a donné beaucoup de chagrin au comte & à la comtesse.

2 *Juillet*. Derniérement le Roi demandoit au maréchal de Noailles ce qu'il pensoit des répétitions du nouvel opéra qu'on doit donner aujourd'hui, & dont il en avoit vu quelques-unes? Sire, lui répondit-il, quant au poëme, il ne vaut pas le diable, & pour la musique, elle est d'un éleve de Gluck, & conséquemment doit ne pas être meilleure. La Reine qui étoit présente & qu'on sait aimer beaucoup le chevalier Gluck, son maître de chant, ainsi que ses œuvres, lui dit en riant : M. le maréchal, je vous entends très-bien; mais continuez : vous avez ici votre franc-parler, comme sous le feu Roi.

Le jugement du maréchal est trop févere. Le poëme, autant qu'on en a pu juger aux mêmes

répétitions, n'est point mauvais. La marche en est dans la simplicité grecque ; à l'égard de la musique, elle est forte, expressive ; il y a des morceaux qui ont causé une vive sensation ; on y trouve seulement trop de criaillerie & de monotonie : mais cet ouvrage fera toujours beaucoup d'honneur à un débutant comme M. le Moine.

3 *Juillet. Dissertation sur l'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée, d'après les auteurs originaux, par une société de gens de lettres d'Angleterre, & sur les diverses éditions & traductions qu'on en a faites, avec ce qui reste à faire pour en avoir une édition complete en françois.* Tel est le titre d'un ouvrage critique de M. l'abbé Mann, dont le résultat est que les nations étrangeres ne connoissent qu'imparfaitement l'histoire dont il s'agit, puisqu'elles ne la connoissent tout au plus que comme elle étoit dans la premiere édition de 1736, & nullement comme elle a été perfectionnée dans celle de 1747 ; que les François sur-tout n'en ont encore aucune traduction proprement dite, puisqu'ils n'ont que la compilation de Hollande.

Cette dissertation est rare & recherchée des savants de cette capitale, parce que, quoiqu'imprimée à Bruxelles avec approbation depuis 1780, les traducteurs & imprimeurs de l'histoire universelle ont interposé l'autorité des chefs de la librairie pour en empêcher l'introduction en France, dans la crainte que le public, en s'éclairant, ne rejetât leur travail, & que quelques gens de lettres, mieux instruits, ne fissent tomber leur édition en en annonçant une autre sur le plan de l'abbé

Mann, qui, ſans contredit, la rendroit infiniment meilleure.

3 *Juillet. L'Electre* jouée hier, n'a pas été applaudie avec l'enthouſiaſme qu'occaſionnoient les chef-d'œuvres du chevalier Gluck. Il y a cependant eu quelques morceaux qui ont produit cet effet. Mais il faut convenir que cette tragédie n'a pas encore été exécutée dans toute ſa perfection ; il y a à eſpérer qu'aux repréſentations ſuivantes on goûtera mieux la muſique ſavante & difficile de M. le Moine.

Le commencement du premier acte a paru d'un caractere neuf & vraiment dramatique. Il a excité merveilleuſement la curioſité. On a trouvé beaucoup de langueur dans le reſte, aux airs d'Electre près.

Au ſecond acte, l'auteur a eu l'adreſſe d'y amener une fête qui n'eſt point étrangere à l'action, & ſert à adoucir le ton lugubre ſur lequel tout le reſte de la tragédie eſt monté. On trouve encore du vuide & du froid dans la plupart des ſcenes de cet acte.

Le troiſieme, où il y a eu plus de chaleur & de ſpectacle, a auſſi été mieux reçu, & le parricide commis ſur le théâtre & aux yeux du ſpectateur, ne l'a point révolté comme il auroit fait il y a vingt ans ; le François s'eſt familiariſé avec toutes ces horreurs.

On doute que Mlle. le Vaſſeur puiſſe ſoutenir long-temps ſon rôle d'Electre, qui ne conſiſte guere que dans des cris continuels, & qui fatiguent à la fin juſqu'aux auditeurs. C'eſt proprement le ſeul qu'il y ait dans la piece ; tous les autres lui ſont ſubordonnés & réduits à peu de choſe. *Oreſte* même n'a que deux ſcenes, dont le

sieur Larrivée se tire supérieurement comme de coutume.

4 *Juillet*. Une dame, marquise de Valory, a envoyé lundi premier de ce mois à une douzaine d'avocats des plus célebres, une consultation diffamante contre M. Courtin avocat, qu'elle avoit menacé d'envoyer à tous. Le but étoit moins d'instruire les juges que de le décrier dans l'esprit de ses confreres. En conséquence, il a cru ne pas devoir perdre de temps, & s'est hâté de rédiger un *mémoire à consulter* pour lui, qu'il a également adressé circulairement à tous les membres de l'ordre. Il a mis une telle diligence à cet envoi, qu'il n'a pu y joindre la consultation qu'il annonce. Suivant l'historique des faits, bien loin d'être coupable des coquineries que lui reproche cette dame, elle seroit elle-même convaincue de l'ingratitude la plus énorme.

4 *Juillet*. Le comité de boulangerie établi depuis quelque temps à Paris, est composé de M. le lieutenant général de police, de M. le baron d'Espagnac, du prévôt des marchands, de l'intendant de Paris, de plusieurs membres de l'académie des sciences & autres amateurs.

C'est à M. le Noir qu'on est redevable de son institution, salutaire au point qu'on ne connoît plus à Paris de mauvais pain que par la friponnerie des artisans, & que les substances en ce genre regardées comme médiocres, ou même mauvaises, sont converties & panifiées de la façon la plus saine & la plus agreable.

L'administration des hôpitaux n'avoit jamais obtenu des bleds les plus beaux qu'un pain de la plus médiocre qualité. L'adoption des principes modernes a opéré les plus heureux effets; & au-

jourd'hui le pain des hôpitaux ainsi que des prisons est excellent, & ce qui est à remarquer, c'est que l'amélioration, au lieu d'avoir augmenté la dépense, a donné des bénéfices considérables, parce qu'en boulangerie l'économie marche de front avec la perfection. Si donc il est encore des plaintes dans ces lieux publics, il faut l'attribuer à l'avarice des agents subalternes & à la négligence des supérieurs.

La réputation du comité s'est étendue rapidement, & il a été consulté par l'étranger. Plusieurs souverains de l'Europe ont eu recours à ses lumieres sur des objets économiques de la premiere importance.

Comme rien n'est plus capable de concourir aux progrès d'un art que la réunion de la pratique & de la théorie, ce comité vient d'établir sous son inspection des cours publics & gratuits de meûnerie & de boulangerie.

Ces cours embrasseront l'analyse des bleds, leur conservation, leurs maladies, & les moyens d'y remédier, enfin la maniere de fabriquer le meilleur pain; avantages qu'on n'obtient pas avec d'excellente farine, si la manutention est vicieuse, tandis qu'on parvient à faire un très-bon pain avec des bleds inférieurs, par des procédés éclairés, & qu'ont imaginé & réduit en pratique les maîtres de l'art. Il paroît que la mouture économique, la moins connue & la moins usitée, malgré les documents de la secte des économistes, est le principe de toutes les améliorations en ce genre.

Le nouveau cours doit commencer le 17 de ce mois. On espere par ces instructions propager

bientôt dans les provinces l'art de la fabrication du pain.

5 *Juillet. Les Joueurs & M. Dusaulx.* Tel est le vrai titre d'une brochure imprimée sur la fin de 1780, & dont on a parlé il y a près de dix-huit mois sur parole seulement. C'est un dialogue entre M. Dusaulx & quelques joueurs ruinés. Ceux-ci parfaitement au fait des tripots de Paris, lui en rendent un compte détaillé. Ils chargent malheureusement le tableau de tant d'horreurs qu'on ne peut les croire, & que les calomnies dont ce récit est mêlé, détruisent l'impression salutaire qu'il devoit faire naturellement. D'ailleurs, l'auteur s'ôte toute créance par son impudence d'associer aux brigandages qu'il décrit le lieutenant général de police & le ministre de Paris : sans doute ils peuvent être trompés par leurs subalternes ; mais s'ils ont toléré les coupe-gorges qu'on peint, s'ils tolerent encore des maisons de jeu, c'est qu'ils sont nécessaires dans une capitale immense, & que de plusieurs maux il faut choisir le moindre ; c'est que la police concentre ainsi dans des réceptacles communs cette foule de crocs, d'escrocs, de mauvais sujets de toute espece qu'elle a sous ses yeux, & dont elle s'assure facilement dès qu'ils méritent correction ; c'est qu'elle les fait tous se surveiller réciproquement, & les contient par-là ; c'est qu'elle les tourne à des fonctions utiles & nécessaires, mais que d'honnêtes gens ne voudroient pas remplir ; c'est qu'enfin, par les sommes qu'on préleve sur ces maisons & sur ceux qui les fréquentent, elle forme & entretient des établissements sages qui ne pourroient subsister faute de fonds ; c'est qu'en un mot, elle rend par-là la

crapule, la scélératesse, le vice; tributaires de l'honnêteté, de l'humanité, de la vertu.

Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas tiré le parti qu'il pouvoit de son cadre, pour rendre sa brochure piquante & véridique. On sent par ce qu'on en a dit, pourquoi elle est toujours rarissime.

6 Juillet. Par les dernieres lettres de Geneve, un chef des représentants, M. de Claviere, écrivoit à son banquier, correspondant à Paris, une très-longue lettre qui annonçoit le plus grand sang-froid. Il ajoutoit : j'entre dans tous ces détails, parce que vraisemblablement vous n'aurez de long-temps de mes nouvelles, toute communication allant être interrompue.

On voit ici des copies de leur lettre au Roi, très-noble & très-ferme; cependant le bruit court qu'effrayés du sort qui les menaçoit, ils ont apporté leurs clefs à la France, en la personne du marquis de *Jaucourt*.

6 Juillet. Dans le pamphlet sur les tripots, leurs héroïnes principales, bonnes à connoître pour les éviter, sont :

Mad. *la Cour*, fille d'un laquais de M. d'Aligre, & mere de deux filles nées de ce premier président.

Les *Dussaillant*, la tante & les deux nieces.

La Demare, d'abord servante de cabaret.

La Cardonne, née à Versailles d'une blanchisseuse, ayant fait un enfant à treize ans, & s'étant dès quinze ans associée à des escrocs.

La Dufresne de Lyon. Son nom est *Picard*. Sa mere a eu quatre filles appellées *les Licanettes*.

Mlle. *la Forêt*, ancienne courtisanne, qui se vante de connoître les diverses manieres de prostitution de toutes les nations. Lors de la conquête de la Grenade, on disoit d'elle que cette

elle avoit coûté moins de soldats à la Grande-Bretagne, qu'il ne s'étoit empoisonné d'Anglois dans ses bras.

Mad. *St. Firmin*, surnommée la *Baronne*, *la Desmahis*, *la Druot*, *la Montaigne*, *la Dupré*, *la Morelle*, *la Bonnelle*, *la Bigot*, *la Gérard*, Mlle. *Saron* de l'opéra, surnommée l'impudique & la voleuse.

Lolotte, *Saint-Hilaire*, *la* belle *Dupernon*, *la Renard* servent de figurantes.

Quant aux filous, escamoteurs, fripons de toute espece, le nombre en est immense, & l'on voit avec peine des noms connus mêlés parmi eux, un duc de Berwick, un duc de Duras, un duc de Mazarin, un marquis de Fleury, un marquis, un comte de Genlis, un ambassadeur de Venise, &c.

6 Juillet. Il paroît que M. Courtin est blâmé même par ses confreres. Il est si généralement reconnu avoir les plus grandes obligations à Mad. de Valory, sa bienfaitrice, depuis le moment qu'il est sorti de l'oratoire, jusqu'à ce qu'il ait acquis quelque fortune, qu'ils estiment que rien ne pouvoit l'autoriser à plaider contr'elle.

7 Juillet. Le mémoire adverse contre M. Courtin, ou plutôt la consultation, est signée de Mes. *Maultrot* & *Riviere*, deux vigoureux jansénistes, qui, scandalisés de la défection du premier, un des travailleurs sous le parlement Maupeou, ont regardé l'affaire qu'on lui suscitoit comme une punition de Dieu, comme une occasion que la providence leur offroit de venger les magistrats, & de purger l'ordre d'un confrere qui l'avoit déshonoré. En conséquence, ils n'ont point fait difficulté de prêter leur ministere à la

dame de Valory, mais sans prévenir M. Courtin.

Ce Courtin, au reste, est très-estimé encore dans l'oratoire, qui se glorifie de l'avoir eu dans son sein; il l'est en général des avocats qui lui reconnoissent une tête bien organisée, beaucoup de logique & une excellente methode; mais il passe pour être d'une causticité rare en société, au point que peu de gens vivent avec lui sans se brouiller promptement. Il paroît cependant que sa liaison avec Mad. de Valory a duré vingt-sept ans, & que l'aigreur n'a commencé à se mettre entr'eux que depuis le mariage de M. Courtin, ce qui sembleroit annoncer quelque dépit amoureux de la part de la douairiere délaissée.

8 *Juillet*. M. Guillard, bien éloigné du genre de nos anciens compositeurs d'opéra, qui affadissoient leurs sujets les plus tragiques par l'amour, a absolument évité d'en mettre dans son *Electre*. Il a préféré au plan de Crébillon celui de Voltaire, ou plutôt le plan de Sophocle, imité par ce dernier; il s'est ainsi ôté des moyens de variété & les contrastes qui, au gré de certaines gens, auroient sauvé la monotonie du sujet; mais il a cru devoir sans doute s'assujettir à la premiere des regles, qui est le bon sens, & a regardé comme absurde de mettre dans le cœur de son héroïne une passion incompatible avec son caractere connu & sa situation. Il s'est flatté de fournir assez d'occasion au musicien de se ménager des moments de douceur, d'alégresse & de repos, en amenant une fête que comporte la circonstance du renouvellement de l'anniversaire de l'hymen de *Clytemnestre* & *d'Egysthe*, en jetant dans le cœur du tyran une joie soudaine par la fausse nouvelle de la mort d'*Oreste*, par celle au con-

traire que goûte *Electre* lorsqu'elle voit les offrandes religieuses qui attestent l'arrivée de son frere & sa vengeance prochaine, enfin par le rôle tout entier de Chrysotémis, dont la résignation fait une merveilleuse opposition avec celui de sa sœur. On ne peut qu'applaudir à la conduite sage, simple & austere du poëme de M. Guillard, & les reproches, s'il y en avoit à faire, devroient s'adresser au musicien, qui n'auroit pas assez profité des motifs du poëte, ou enfin au sujet peu fait sans doute pour le théâtre lyrique.

9 *Juillet.* On fait aujourd'hui que l'extrait de l'histoire de Russie par M. l'Evêque, est de monsieur *Gudin*, & cet auteur s'est vanté de l'avoir arrangé, comme il l'a fait, exprès pour tendre un piege à M. de Sancy, & l'embarrasser, s'il étoit possible; car en général toute cette clique de philosophes à laquelle est initié M. Gudin, le trouve trop difficile, trop févere, trop minutieux, trop religieux; en un mot, M. l'abbé Remi, le bras droit du sieur Pankouke, ne détestoit pas moins ce censeur, & vraisemblablement s'étoit entendu avec M. Gudin sur le choix de la circonstance pour frapper le coup; car il s'est aussi glorifié d'avoir contribué à la chûte de leur ennemi commun. Heureusement toute cette noirceur ne sera pas aussi funeste qu'on le craignoit: beaucoup d'illustres personnages s'intéressent à M. de Sancy, & l'on espère qu'il ne tardera pas à être rétabli dans ses diverses fonctions.

10 *Juillet.* Au premier acte d'*Electre*, le théâtre représente l'entrée de la ville de Mycenes; on voit d'un côté un avancement, la porte du palais des Pélopides; de l'autre côté, une partie du tombeau d'Agamemnon, entouré de cyprès; dans le

milieu du fond les édifices de la ville, & dans l'éloignement le portique en saillie du temple d'Apollon : la nuit est obscure, mais l'aurore est prête à paroître.

Oreste ouvre la première scene. Il est accompagné de *Pilade*, son ami, & d'*Arcas*, autre Grec ; un esclave porte une urne sépulcrale ; six furies avec des flambeaux marchent les premieres. Il apprend qu'il vient pour venger son pere ; il invoque les Euménides & donne ordre à *Arcas* d'aller annoncer à *Egyste* la mort supposée d'*Oreste*. Cependant il entend les cris *d'Electre*, qui, lorsque les premiers acteurs se retirent pour remplir leur mission, vient les mains enchaînées, remplir la scene de ses douleurs, & fait la partie de l'exposition qui la concerne : le chœur arrive & mêle ses gémissements aux siens. Sa sœur *Chrysothémis*, au contraire, qui survient, cherche à la calmer en l'exhortant à ne point aigrir davantage le tyran. Elles sont interrompues par *Clytemnestre* allant au temple ; elle a eu un songe, présage de son trépas : le remords entre dans son cœur ; elle veut appaiser les dieux ; un coup de tonnerre terrible lui apprend qu'ils rejettent sa priere, & tout fuit dans l'épouvante.

L'ouverture du second acte se fait dans un vestibule du palais des Pélopides entre Clytemnestre & Egyste. Celui-ci cherche à rassurer la Reine, à ramener le calme dans son cœur, à la disposer à la fête annuelle qui, pour la dixieme fois, va se célébrer en faveur de leur union. Clytemnestre voudroit qu'elle n'eût pas lieu ; elle raconte le songe affreux qu'elle a eu : elle a cru voir *Oreste* porter ses mains parricides sur elle après avoir assassiné *Egyste*. Celui-ci apprend que *Strophius*, le

pere de *Pilade*, chez lequel s'est réfugié *Oreste*; est dans leurs intérêts, & que tout est disposé de façon que cet illustre proscrit ne peut leur échapper. La fête commence. Sur la fin on annonce à *Egyste* qu'un vieillard, chargé d'un message important par Strophius, demande à parler au Roi. On le fait entrer. C'est *Arcas*, qui se dit apporter les cendres d'*Oreste* Egyste les demande pour les déposer dans le tombeau d'Agamemnon; tout le monde se retire. Chrysothémis reste seule en proie à sa douleur. Cependant Electre lui vient apprendre qu'elle a vu sur le tombeau de son pere les offrandes & le fer, signal de la vengeance; qu'*Oreste* seul peut les avoir placés en ce lieu, & qu'il vit surement; qu'il va paroître. Chrysothémis veut la dissuader de cette erreur en lui racontrant la nouvelle qu'elle a entendue. Electre ne veut point en sortir, & prétend que c'est un bruit faux répandu avec affectation, lorsque le peuple qui entre en foule lui confirme le récit de façon à ne plus en douter, puisqu'il vient de Strophius même, le pere de Pilade, le seul appui d'Oreste. Electre succombe à cette révolution & s'évanouit : on l'emporte.

Le tombeau d'Agamemnon est le lieu de la scene du troisieme acte. Electre & le peuple se répandent en regrets sur la mort d'Oreste, & en imprécations contre Egyste. Oreste & Pilade entrent dans cet intervalle pour se disposer à l'exécution de leur projet; reconnoissance qui se file & se fait enfin entre Electre & son frere. Au milieu de ces tendres épanchements, auxquels se mêlent de violents mouvements de vengeance, Arcas vient leur apprendre qu'Egyste attend après l'urne, qu'il la demande & desire la porter lui-même dans le

tombeau d'Agamemnon ; ce qui ménage à Oreste le moyen d'exécuter sur le champ son dessein. Tout l'y raffermit ; sa sœur & le chœur invoquent les Euménides qui paroissent & se précipitent avec Oreste dans le tombeau. La Reine, le Roi, leur suite, les femmes sont voilées. Le grand-prêtre commence par une apostrophe religieuse aux manes d'Agamemnon ; Egyste prend l'urne & l'approche du tombeau. Oreste le saisit & le frappe ; Clytemnestre vole au secours de son époux, & est frappée à son tour. Le parricide se félicite d'avoir vengé son pere ; les lamentations du chœur lui apprennent son forfait ; il leve le voile, il reconnoît sa mere : les furies s'emparent de lui, & il tombe.

11 *Juillet.* Toujours quelque nouvel objet attire ici l'attention du public. Aujourd'hui c'est la maison de M. d'Etienne, chevalier de Saint-Louis, où les amateurs & les curieux se portent en foule. Cette maison, au lieu de toit, se termine par une surface plate, carrelée & recouverte d'un mastic si mince, qu'il laisse pr. qu'appercevoir le carreau : il y regne une balustrade à hauteur d'appui ; sur ce plan est une terrasse ornée de berceaux couverts de vignes ; il y a des fleurs, un potager, des arbres fruitiers, pommiers, pêchers, abricotiers, une voliere, deux belvederes, une piece d'eau, enfin un jardin complet, à l'agrément duquel contribue son élévation qui lui procure la plus belle vue possible.

Outre le charme de cette imagination, on ajoute qu'elle est peu dispendieuse & infiniment plus utile que la toiture ordinaire. Il y a deux ans que la terrasse dont il s'agit existe sans aucun inconvénient. Il y a eu l'hiver dernier onze pouces

quart les revenus de l'état, ses ressources, son crédit; de diminuer, dans la même proportion au moins les dépenses en remplissant tous ses engagements légitimes, & en soulageant le peuple de cette multitude de frais, d'exactions qui le surchargent & l'avilissent. Il n'est point homme à système, ni à projets; mais son patriotisme le guide & l'inspire. Comme il ne développe point ses vues, on ne peut en rien dire, & il faut l'en croire sur sa parole.

13 *Juillet*. M. l'abbé Remi, avocat au parlement, dont le début dans la littérature en 1777 avoit été remarquable par son discours qui étoit *l'éloge de l'Hôpital*, couronné à l'académie françoise, & censuré en Sorbonne, vient de mourir. Il étoit devenu le bras droit du sieur Pankouke, & rédigeoit le Mercure sous ce libraire, fonction peu glorieuse; mais utile; fonction qui d'ailleurs lui faisoit beaucoup d'ennemis. On lui attribuoit en partie la disgrace de M. de Sancy, dont il redoutoit la censure trop religieuse, & celui-ci s'est trouvé ainsi vengé en peu de temps.

13 *Juillet*. On ne peut regarder *l'A-propos du moment* que comme un bavardage patriotique. Point de faits; la seule anecdote qu'on y trouve, c'est au sujet du comte de Grasse, dont toute la France improuvoit déja le choix, lorsqu'il fut nommé pour commander l'armée navale. L'on y rapporte que les assurances augmenterent à cette nouvelle de près de dix pour cent dans tous les ports de mer.

Le surplus est une déclamation violente contre les traitants, contre le luxe de la cour, contre les auteurs de la disgrace de M. Necker. On voit que l'écrivain est un de ses enthousiastes, & regarde l'expulsion de ce directeur général des

finances comme un grand malheur pour le royaume. Il regrette sur-tout que le projet des administrations provinciales ait été abandonné; il convient qu'il avoit besoin d'être changé dans sa forme. Les prêtres & les moines ne sont pas mieux traités que les financiers par l'auteur, qui, sans être parfaitement correct, n'écrit point mal; il y a du nerf & du feu dans sa composition.

14 *Juillet*. Ces jours-ci est mort M. Flipart, très-habile graveur de l'académie royale de peinture, & de celle des beaux-arts de Vienne.

15 *Juillet*. Le génie fiscal a poussé ses recherches jusque contre cet animal symbole de la fidélité, ami de l'homme & renommé pour son adresse & sa docilité: on parloit depuis long-temps de chiens élevés à faire la contrebande, & d'un merveilleux secours pour ceux qui l'exercent. Cette industrie ingénieuse, révoquée encore en doute par beaucoup de gens, se trouve aujourd'hui confirmée par un acte de législation expresse. Le 12 juin dernier, la cour des aides a enrégistré des lettres-patentes données à Versailles le 7 mai, portant défense de nourrir & de vendre des chiens mâtins propres à la fraude du sel & du tabac.

16 *Juillet*. Dès qu'on a commencé à jouer sur le théâtre de la nouvelle salle d'opéra, on s'est apperçu qu'il étoit trop court. Mais c'est dans *Castor & Pollux* principalement, où il faut une grande profondeur pour ménager l'optique des champs élysées, qu'on l'a remarqué plus sensiblement; & la *reine de Golconde* remise aujourd'hui, a de nouveau fait éclater ce défaut. On s'occupe d'y apporter du remede, & la largeur de la rue de Bondy, dans la partie où donne le derriere du théâtre, laisse toute liberté de s'alonger sans

inconvénient, ainsi qu'on se propose de le faie décidément, & le plutôt possible.

Cet opéra, assez bien remis en général, a été encore goûté par le retour de Mlle. Girardin, absente depuis deux ans du théâtre pour incommodité, & dont la voix très-agréable n'a point dégénéré. Elle a été très-applaudie dans l'ariette du troisieme acte.

16 *Juillet*. Il est quelquefois des vers d'un ridicule si rare, qu'ils méritent d'être conservés. Tel est ce quatrain du chevalier Ducoudray, très-renommé dans le genre. On sait qu'il composa dans le temps *Anecdotes de l'illustre voyageur*, qui sont une espece de journal du séjour de l'empereur à Paris, brochure digne sinon du héros, au moins de son auteur. Il a voulu lui donner un pendant, en faisant imprimer *le Comte & la Comtesse du Nord*, anecdote Russe. C'est un recueil des traits de générosité & de bienfaisance de ces deux illustres personnages. Il est fâcheux que le compilateur décrédite sa brochure par des faits absolument faux, qui décelent sa négligence de s'instruire, ou son ignorance invincible. Quoi qu'il en soit, il a en outre recueilli toutes les pieces de vers françois composées à leur sujet, & y a joint les siens. En sa qualité d'historiographe du grand duc, il s'est cru digne de quelque récompense, & il lui a demandé la clef de chambellan. Il est étonnant que le prince ait résisté au calembour du poëte; il lui dit:

Le dieu du Pinde & de la double cime
Ne me fournit qu'un son rauque & raclé;
Mais après tout, peu m'importe la rime,
Si de mes vers tu ne me donnes *la clé*.

17 *Juillet.* On peut se rappeller les différends élevés depuis plusieurs années entre la chambre des comptes & la cour des aides, différends renouvellés plus vivement que jamais à l'occasion du sieur *Rolland.* Il a été rendu compte des divers mémoires composés par la premiere cour ; la seconde vient enfin de publier le sien. Il a pour titre : *Mémoire pour la cour des aides, sur les conflits élevés entr'elle & la chambre des comptes.* C'est un *in*-4°. de 466 pages. On assure qu'après l'avoir lu, on n'est plus surpris que les auteurs de ce *factum* aient été si long-temps à le digérer ; c'est un travail immense qui leur fait infiniment d'honneur.

18 *Juillet.* Depuis le mémoire de M. Linguet sur la correspondance secrete dont on a parlé, des physiciens de toute espece se sont évertués sur le même sujet. On parle aujourd'hui de dom Ganthey, religieux de l'ordre de Cîteaux, qui a soumis au jugement de l'académie des sciences un moyen qu'il a imaginé pour donner un signal, & communiquer d'un lieu à un autre avec la plus grande promptitude, quoique très-éloignés, à toute heure & en tout temps, & d'un endroit caché à un autre semblable, sans qu'on puisse s'en appercevoir dans les intermédiaires.

Le marquis de Condorcet & le comte de Milly ont été nommés par l'académie pour vérifier l'invention du religieux, l'examiner, la discuter. Dans leur rapport du 15 juin, ces commissaires ont dit que ce secret leur paroissoit praticable, ingénieux & nouveau, & qu'il n'avoit aucun rapport aux moyens connus & destinés à remplir le même objet ; qu'il pouvoit s'étendre jusqu'à la distance de trente lieues, sans stations intermé-

diaires & sans des préparatifs très-considérables. Quant à la célérité, qu'il n'y auroit que quelques secondes d'un signe à l'autre après le premier signe; qu'ils répondroient même du succès du cabinet d'un prince à celui de ses ministres, & que l'appareil ne seroit ni très-cher, ni très-incommode; enfin, qu'ils avoient mis au bas du mémoire de dom Ganthey, déposé cacheté au secrétariat de l'académie, les raisons de leur opinion sur la possibilité de ce moyen.

Dom Ganthey, au surplus, prétend qu'il n'emploie ni l'électricité, ni le magnétisme, & que la main la moins habile peut être appliquée à son méchanisme.

19 *Juillet*. On annonce pour demain les *Journalistes Anglois*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, de M. Cailhava d'Estandoux. Il en a fait, il y a quelque temps, une lecture au *Musée littéraire*. Quoiqu'on ne puisse guere statuer sur les suffrages de société, il paroît qu'elle a plu généralement. Les censeurs les plus difficiles y ont trouvé de la gaieté, de l'esprit, des saillies, & deux ou trois scenes d'un excellent comique.

19 *Juillet*. Depuis peu un nouveau genre de spectacle attire la curiosité du public : ce sont des *exercices de manege & tours surprenants de force & de souplesse, tant sérieux que comiques*, que donne un sieur Astley de Londres. On connoissoit déja la plupart de ces exercices; mais ce qui ne s'étoit point encore pratiqué & charmé vraiment les connoisseurs, c'est l'agilité, la souplesse, la noblesse du sieur Astley fils, jeune homme de 17 ans, fait au tour, de la plus jolie figure du monde, & dansant avec des graces infinies sur des chevaux qui courent la poste. Il exécute

principalement

principalement le menuet de Devonshire, de la composition du sieur Vestris, pendant le séjour à Londres de ce grand choréographe en 1781; & l'on assure qu'il le fait avec autant de précision & de noblesse que le danseur françois sur la scene; qu'il a infiniment plus d'à-plomb. Le sieur Vestris a été curieux de le voir, & n'a pu s'empêcher de convenir qu'il n'auroit jamais cru pareil prodige, s'il ne l'avoit vu.

19 *Juillet*. On a parlé de la terrasse singuliere de la maison de M. d'Etienne. Il est question aujourd'hui d'y établir un observatoire au nord de Paris, correspondant à celui du midi : c'est M. de Cassini qui doit y résider. Il exécute enfin le projet du feu prince de Conti, qui aimoit les sciences, ceux qui les cultivent & particuliérement cet académicien. Il lui avoit proposé de lui faire construite à cet effet une tour aux environs du Temple. Il l'avoit logé dans son palais jusqu'à sa mort; mais les vapeurs & la fumée qui s'élevent continuellement au-dessus d'une ville aussi peuplée que Paris, avoient toujours paru un obstacle insurmontable à M. de Cassini. Il regarde le nouveau Belveder comme à l'abri de cet inconvénient.

20 *Juillet*. Deux conflits élevés entre la chambre des comptes & la cour des aides, ont donné lieu au grand procès qu'elles ont à présent pardevant le Roi, & qu'elles instruisent par leurs défenses respectives.

Le premier est né à l'occasion des officiers des élections que la chambre des comptes prétend avoir sous ses ordres dans les provinces, qu'elle rgarde comme forcés d'obtempérer aveuglément & sans distinction, non-seulement à ses com-

missions, mais à ses injonctions, sur lesquels elle s'arroge un pouvoir coactif, qu'elle veut avoir le droit de menacer & de punir.

La cour des aides demande, au contraire, qu'il soit défendu à l'avenir à la chambre d'envoyer aux officiers des élections & autres juges du ressort de la cour, soit les loix qui lui sont adressées pour les publier & entrégistrer, soit les arrêts par elle rendus, contenant des défenses ou injonctions, des suspensions ou radiations de gages, ni aucune autre peine quelconque; de prétendre sur eux aucune supériorité immédiate, comme s'ils ressortissoient en icelle; & de qualifier les procureurs de S. M. en ces sieges, de substituts du procureur général en la chambre.

Sauf à ladite chambre, en produisant à l'enrégistrement des loix qui lui sont adressées, d'en ordonner l'impression & *l'affiche par-tout où besoin sera*, & d'adresser ses commissions particulieres; en cas de nécessité, & pour des objets relatifs à sa compétence, à l'officier principal desdits sieges, ou autre qu'elle voudra choisir, sans qu'en cas de résistance ou de refus, elle puisse procéder contr'eux, mais seulement s'adresser à la cour, ou se pourvoir pardevers S. M.

Le second conflit concerne la jurisdiction prétendue de la chambre sur les receveurs des impositions en matiere contentieuse & criminelle, que la cour des aides déclare avoir exclusivement, la cour sa rivale étant restreinte par les ordonnances *à la ligne de compte* seule, c'est-à-dire, uniquement à la réception, vérification & apurement des comptes, & dans les cas où cette ligne de compte entraîneroit des procès criminels, étant obligée d'appeller un nombre au moins égal

d'officiers du parlement pour en composer une cour mixte qui prononce les peines afflictives, s'il y a lieu.

En vain la chambre des comptes a fait un arrêté par lequel elle veut que ses officiers ne soient reçus dorénavant que sur la loi. Elle a cru qu'en se procurant ainsi des gradués, elle se dispenseroit d'appeller des juges étrangers dans les procès qui pourroient se présenter incidemment aux objets de sa compétence ; mais dépend-il d'elle d'étendre son autorité & de se donner une jurisdiction qu'elle n'avoit pas? D'ailleurs, ce n'est point à cause de leur défaut de grades que les membres de la chambre sont incompétents pour juger des objets contentieux & des procès criminels; mais c'est à cause de leur incompétence qu'on n'a point exigé d'eux de prendre des grades.

Tel est l'exposé en bref des débats des deux cours, où si la premiere a l'avantage d'avoir vu juger la provision en sa faveur dans la derniere contestation au sujet de Rolland, dont on a parlé, la seconde a celui de titres formels, étayés d'une logique pressante, à laquelle il est impossible de résister.

20 *Juillet.* Mad. la duchesse de Fallary vient de mourir. On peut juger de son âge en se rappellant qu'elle avoit été maîtresse du régent expiré dans ses bras en 1723. C'est d'elle qu'une gazette de Hollande dit que ce prince étoit mort assisté de son confesseur ordinaire.

21 *Juillet.* M. l'abbé Coyer vient de mourir. Cet ex-jésuite avoit une réputation éphémere comme ses ouvrages. On ne sauroit exprimer la sensation extrême, le brouhaha excessif que pro-

duisit son *Année merveilleuse*, qui n'étoit pourtant qu'une traduction de l'Anglois.

21 *Juillet*. On vient d'imprimer les poésies latines de M. le Beau ; car dès qu'un homme de lettres, grand ou petit, meurt, on offre au public toute sa garderobe, or ou oripeau, habits brochés ou haillons, ordinairement on ne lui fait grace de rien, souvent même l'éditeur profite du silence du défunt pour glisser dans les œuvres de celui-ci ses propres impertinences. Quoi qu'il en soit, il paroît qu'on fait peu de cas en général de la latinité de cet ancien professeur d'éloquence aux Grassins, & ensuite au college royal. Mais les artistes recherchent cette édition pour une singularité. C'est une gravure du portrait du poëte, qui n'a été faite qu'après sa mort par un peintre qui ne l'avoit jamais connu, & qui néanmoins a été jugée ressemblante. Elle a été entreprise, dit l'éditeur, en présence de M. Chupin, de sa famille, d'un ami d'excellente mémoire & de moi. L'artiste conçut d'abord une idée assez juste de son modele, puis il se mit à retoucher, effacer, corriger; l'amitié & la reconnoissance guiderent son crayon, & le dessin fut ressemblant.

22 *Juillet*. Il faut convenir que le fonds de la comédie de M. Cailhava est peu de chose, que l'intrigue ne tient à rien, & que c'est plutôt un assemblage d'épisodes qu'un tout régulier; que le poëte attaque moins les journalistes que le journaliste. Ce journaliste est M. de la Harpe, auquel il en veut vraisemblablement beaucoup, & dont il rappelle non-seulement les divers ouvrages, mais les époques les plus humiliantes de sa vie. Il le nomme *Discord*.

Ce Discord s'est impatronisé chez un M. Sterling, dont il recherche la fille, jeune veuve très-riche, qui ne peut le supporter. Celle-ci a pour amant un colonel qui, par une de ces métamorphoses peu rares en amour, s'est fait secrétaire du journaliste, pour mieux l'épier & voir plus facilement sa maîtresse.

M. Sterling est un dramatique de la premiere espece; il a composé une piece dans ce genre, & caresse plus que jamais Discord, afin qu'il prône son ouvrage. Le journaliste profite de l'occasion, & presse son protecteur pour conclure son hymen. Répugnance absolue de sa fille. Discord outré, qui par précaution, a composé un autre extrait satirique du drame, se livre à toute sa vengeance, fait courir ce pamphlet anonyme comme une derniere ressource, pour que Sterling ait recours à lui, afin de défendre son drame contre le critique. La demoiselle qui, par le prétendu secrétaire, connoît toute cette manœuvre, avec de l'argent se procure l'original de l'écriture de Discord, & s'en sert pour convaincre son pere, qui, furieux, dénonce aux journalistes assemblés à souper chez lui pour célébrer sa fête, ce confrere ingrat & méchant : tous le condamnent, & le pere prononce le jugement qui assigne à l'homme de lettres *un des premiers rangs dans la société s'il est honnête, & le dernier s'il ne l'est pas.*

Telle est l'analyse de l'ouvrage, qui ressemble, comme on voit, à dix autres du même genre, & tout récemment aux *Philosophes* & au *Satirique.* Même marche, mêmes ressorts, même dénouement. Celui-ci le premier jour étoit d'un grotesque détestable. Pour l'entendre mieux, il faut rendre compte avant de deux épisodes qui

rajeunissent & enrichissent ce fonds trivial. Le premier est une mystification, suivant laquelle on doit inviter à dîner Discord, au nom d'un seigneur étranger, & le berner ensuite d'importance. Le second se passe entre un bas-officier du régiment du colonel secrétaire, chansonnier de son métier, & qui a sur le cœur le mal que Discord en dit dans son journal, dans ses chansons. Il vient chez le journaliste, qui, effrayé du ton brutal de cet homme, engage son secrétaire à se faire passer pour le maître; ce qui amene une critique excellente des différentes œuvres de celui-ci, & qui se trouve être des tragédies, des comédies, des pieces fugitives, des discours & des traductions; ce qui caractérise parfaitement le recueil de celles de M. de la Harpe.

Le premier jour, ce quartier-maître, qui se nomme Frank, avoir joint l'appareil d'un plaidoyer pour & contre les journaux devant les journalistes assemblés; mais cette scene ayant paru d'un burlesque misérable, & plutôt excité la pitié que le rire des spectateurs, l'auteur l'a supprimée.

Il faut ajouter encore que, pour ne pas manquer son coup, Franck, l'auteur de la mystification, a fait inviter à dîner Discord, de deux manieres propres à flatter le journaliste, & , après avoir enflé son orgueil par l'invitation de l'étranger qui veut le connoître sur sa renommée, il y ajoute celle d'une Cidalise, tenant bureau de bel esprit. L'amour-propre de Discord embarrassé veut suffire aux deux dîners pour le même jour, & à cet effet envoie à la virtuose son valet qui se travestit & doit le représenter; en sorte que celui-ci est aussi berné, ce qui amene une scene

assez comique entre le maître & le valet, qui se rendent compte chacun de leur aventure.

Le grand défaut de cette comédie est dans le sujet, qui ne comportoit point trois actes; mais un mérite du poëte est cependant d'avoir trouvé assez de ressource dans son esprit, & la gaieté nécessaire pour, malgré le vuide du fonds, amuser le spectateur & l'empêcher de s'ennuyer; ce qui n'est pas commun aux pieces modernes.

23 *Juillet.* M. Palissot profite de la faveur des comédiens, & va faire passer aussi sa comédie des *Courtisannes*, qui doit être jouée incessamment sous le titre de *l'Ecueil des Mœurs.*

23 *Juillet.* M. le comte de Buffon, intendant du jardin & du cabinet du Roi, s'occupe sans relâche de l'agrandissement & de l'embellissement de cette résidence. Il a obtenu des fonds pour acheter les divers terreins jusqu'au bord de la riviere, ce qui, en étendant singuliérement le jardin, va le rendre superbe & d'un accès beaucoup plus facile. On parle aussi de transporter au même lieu la ménagerie de Versailles, & il est certain que cette partie d'histoire naturelle vivante sera beaucoup mieux, jointe ainsi aux autres, & d'ailleurs plus soignée entre les mains d'un philosophe naturaliste, que sous la direction d'un Suisse grossier & sans aucune connoissance.

24 *Juillet.* On assure que le sieur Grammont est de nouveau renvoyé de la comédie françoise, & même expulsé du royaume.

24 *Juillet.* La défense de la cour des aides est divisée en cinq parties. Dans la premiere, relative au premier conflit, on examine jusqu'où

doit s'étendre le concours réclamé par la chambre de la part des officiers des élections & autres juges du ressort de la cour.

Le second conflit est la matiere de la seconde, troisieme & quatrieme parties.

Dans la seconde on traite de l'origine de la cour, née avec les impôts, & de l'attribution exclusive qui lui a été donnée & confirmée par une suite de loix générales & positives, de toutes matieres civiles & criminelles ayant trait aux impositions, notamment des délits commis par les receveurs.

La troisieme contient une discussion détaillée des prétentions de la chambre en matiere de jurisdiction contentieuse & criminelle en général, & sur les receveurs en particulier, en rappellant à cet égard, & son état primitif, & les attributions successives qui peuvent lui avoir été données par les loix antérieures à la déclaration de 1717.

La quatrieme a pour objet de prouver par l'examen même de cette déclaration, que la cour a de justes réclamations à former sur le droit nouveau établi tant par cette loi que par l'arrêt du conseil rendu le même jour ; qu'au surplus, ces deux titres, invoqués par la chambre, sont aujourd'hui sans application quant aux délits commis par les receveurs actuels des impositions dans les provinces; & que si ce conflit étoit de nature à être jugé par des motifs de considération, ils ne seroient pas moins puissants en faveur de la cour que les moyens de droit.

Enfin, la cour des aides, après avoir établi sa compétence, & écarté les titres que la chambre lui oppose en ce qui concerne les deux conflits.

qui sont l'objet de la contestation actuelle, est forcée de combattre encore les autres prétentions élevées dans les mémoires de la chambre, & de se défendre des attributions nouvelles à son préjudice qu'elle réclame; ce qui est l'objet de la cinquieme & derniere partie.

Quoique cette contestation soit fort aride en général, le rédacteur a eu l'art d'y jeter quelque agrément, soit par des digressions historiques curieuses, soit par des sarcasmes adroits lancés contre la chambre, depuis long-temps le plastron des plaisanteries des autres cours. Mais on ne s'écarte jamais dans ce ouvrage de la modération, de la décence & de la noblesse qu'il exige.

25 *Juillet.* Il paroît que la faute du sieur Grammont est de s'être absenté sans congé, entraîné par un amour excessif pour Mlle. Thenard sa camarade, & d'avoir suivi cette comédienne qui en avoit un. Les gentilshommes de la chambre ont été furieux, & sur-tout le maréchal duc de Duras. Ce supérieur a fait arrêter le sieur Grammont à son retour, qui, ayant aggravé son insubordination par des propos insolents, a été mis à l'hôtel de la Force. Ensuite le maréchal a écrit au lieutenant de police pour le prier de ne l'en laisser sortir qu'à condition de disparoître du royaume. Il vouloit même qu'on le fît escorter avec éclat; mais comme ce bannissement n'est que sur un ordre extrajudiciaire, M. le Noir a fait sentir au maréchal qu'il ne pouvoit se conformer à cet égard à ses intentions. Et sans doute c'est un exempt de police qui aura été chargé de la conduite.

26 *Juillet.* L'itinéraire du comte d'Artois, parti

pour Madrid, porte que ce prince avoit couché le 5 à Orléans chez M. de Cypierre, intendant; que le 6 il avoit dîné à Chanteloup & passé le reste de la journée; le 7 il avoit dîné aux Ormes chez M. de Voyer, & soupé à Poitiers chez l'évêque, &c.

Son altesse royale a ainsi voyagé de fêtes en fêtes. Son plus agréable séjour a été à Bordeaux, que ce prince a revu avec un nouveau plaisir, ainsi qu'il l'avoit promis aux jurats. MM. Piis & Barré sont venus y faire exécuter une piece nouvelle de leur façon, ayant pour titre *la Rose & le Bouton.* Elle a paru si libre qu'on l'a dénoncée à MM. les jurats, qui d'abord devoient en empêcher la continuation. Cependant elle n'a pas été défendue. Les prudes seulement se sont abstenues d'y aller. Le lendemain on a représenté l'opéra de l'*Iphygénie en Aulide*, où le sieur le Gros a joué le rôle d'Achille. Le comte d'Artois en est reparti le 11, & est arrivé à Bayonne le 12. On ne peut se faire une idée de l'empressement des Bayonnois & de la gaieté qui a sur-tout distingué leurs fêtes. La ville a donné au prince une superbe halte au Boucau, où l'on a dansé devant lui la basque, la sauvage & toutes les danses du pays. Les Lambourdins ont joué à la *peccotte* contre les Navarrois, & le prince a beaucoup ri.

27 *Juillet.* On a joué hier la comédie de *l'Ecueil des Mœurs*, dont le public n'avoit sans doute pas une grande idée; car il ne s'y est vu que très-peu de monde. On connoissoit cette piece, imprimée depuis 1775. On n'y a trouvé aucun changement : les deux premiers actes sont extrêmement froids & vuides; le troisieme a fait plus de plaisir & le dénouement sur-tout, quoique

trop brusqué, a été fort applaudi; il est vraiment moral. On remarque dans cet ouvrage la stérilité ordinaire de l'auteur, quant à la partie de l'invention, quant aux coups de théâtre & au developpement des scenes; mais un style toujours pur, correct, ferme, & plein d'élégance & de noblesse.

27 *Juillet*. On renouvelle le bruit que l'expérience des signaux de M. Linguet a été faite de Paris à Saint-Germain, & a complétement réussi; mais qu'on doute qu'elle puisse avoir le même succès à distances plus considérables, à raison de beaucoup de difficultés naissant de circonstances locales, que l'inventeur ne peut parer.

28 *Juillet*. Le sieur Gauchet, de l'académie royale des belles-lettres, sciences & arts de Rouen, de celle des arts de Londres, qui a gravé, d'après le dessin de M. Moreau le jeune, l'estampe représentant le couronnement de Voltaire, en a fait hommage à l'académie françoise par une lettre remarquable que voici:

MESSIEURS,

« Vous supplier de vouloir bien agréer un exemplaire de mon ouvrage, c'est avoir en même temps une grace à vous demander & une obligation à remplir. Si votre indulgence daigne m'accorder l'une, tout m'impose la loi de m'acquitter de l'autre, dans l'espérance que le sujet de mon estampe pourra faire excuser ma témérité. *Puisse la plus illustre compagnie de l'Europe* honorer de ses regards le tableau d'un des plus beaux moments de la vie de Voltaire! Pour l'exécuter, *je n'ai pas eu seulement à vaincre la modestie de cet homme célebre..... Mais pourrois-je manquer de*

persévérance ? . . . . . Voltaire avoit daigné sourire au projet de perpétuer cet événement, quelques jours avant que la mort vînt le ravir à l'admiration de son siecle : si je suis assez heureux pour mériter votre suffrage, Messieurs, rien ne manquera à ma félicité, que de vous en témoigner ma reconnoissance, &c. »

L'académie a agréé l'hommage, & a chargé M. d'Alembert, son sécrétaire perpétuel, de faire faire son remerciement à l'artiste de l'estampe agréable, qu'elle acceptoit avec reconnoissance, & de la lettre qui l'accompagnoit.

28 *Juillet*. L'affaire du procureur Pernot, qu'on croyoit appaisée, sur le point de s'accommoder, va reprendre plus vivement. L'offensé n'ayant pu obtenir au châtelet qu'un décret d'assigné pour être oui contre M. de Chabrillant, & par une sentence définitive du lieutenant criminel ayant été renvoyé à fins civiles, en a appellé au parlement. Il y aura plaidoierie mercredi prochain à la tournelle : c'est M. Blondel qui doit parler pour le procureur ; M. Gerbier, qui se charge toujours des causes odieuses, prend le prétexte qu'il est du conseil de Monsieur, & n'a pu s'empêcher dans la présente occasion de défendre un seigneur attaché au même prince.

Ce sera M. l'avocat général Fleury qui portera la parole. Il paroît que le public se dispose à se rendre en foule à l'audience de cette cause d'éclat, où les plébéiens vont de nouveau se trouver aux prises avec les patriciens.

29 *Juillet*. Suivant un petit mémoire manuscrit, le seul qui ait paru jusqu'à présent dans l'affaire du procureur Pernot, & donné par lui aux premiers magistrats & à ses amis, l'affaire

se seroit à peu près passée comme on a dit. M. de Chabrillant est venu au balcon, & a exigé qu'il lui cédât sa place; sur son refus, il a appellé la garde, & en se nommant lui a ordonné d'arrêter cet homme qui l'avoit voulu voler. Alors on a traîné par les cheveux le procureur jusqu'au corps-de-garde, où il s'est trouvé avec un autre homme en cheveux longs, arrêté effectivement durant le tumulte de cette bagarre comme un vrai filou. En vain M. Pernot a demandé d'abord un commissaire, on ne l'a point écouté qu'au moment où M. de Chabrillant a fait dire qu'on pouvoit relâcher ce malheureux. Il n'a point voulu sortir cependant, qu'il ne fût venu un commissaire pour constater par procès-verbal le délit.

Le lendemain matin M. Pernot, fort embarrassé, malgré la multitude de témoins de son aventure, d'en trouver pour déposer, a reçu une foule de lettres de gens qu'il ne connoissoit pas; mais qui, indignés du procédé infame de M. de Chabrillant, lui témoignoient la part qu'ils prenoient aux mauvais traitements qu'il avoit essuyés, & lui offroient leurs services; en sorte que bientôt il a eu plus de vingt témoins qui ont déposé en sa faveur & constaté les faits: c'est alors que les partisans du grand seigneur se sont mis en mouvement pour le garantir des suites d'une procédure criminelle.

M. le procureur du Roi du châtelet, pressé par M. Pernot, est allé trouver M. le garde des sceaux, & lui a représenté que la justice ne se rendoit point, qu'on se plaignoit de son inaction. Le chef de la justice lui a répondu qu'il croyoit l'affaire accommodée. Il a écrit sur le champ au

premier président pour le prier d'interposer sa médiation.

Le vrai est que M. de Chabrillant le pere étoit venu *incognito* chez M. Pernot lui offrir jusqu'à 40000 livres d'argent, s'il vouloit s'accommoder ; ce qu'il avoit refusé avec dédain, reprochant même à ce seigneur la maniere indécente dont il se présentoit chez lui, comme voulant pouvoir nier au besoin sa démarche, si elle ne réussissoit pas.

La négociation de M. d'Aligre n'a pas été plus heureuse, quoique reçue avec soumission par M. Pernot. Il a déclaré que si le Roi lui ordonnoit de se désister, en sujet obéissant il le feroit ; mais qu'il falloit que cet ordre lui fût signifié par une lettre ministérielle ; qu'en outre, on ne pouvoit lui refuser la satisfaction que M. de Chabrillant donnât une somme quelconque au curé de Saint-Sulpice pour les pauvres de la paroisse, dont il tireroit quittance & qu'il enverroit à l'offensé avec une lettre d'excuse ; & que du tout il seroit dressé copie pour être insérée dans les papiers publics, servir de monument de la satisfaction qu'auroit fait cet étourdi, & d'exemple à ses semblables ; se prévalant de leur rang ou de leur qualité pour insulter un bourgeois.

Ces propositions, agréées de M. d'Aligre, de M. le président de Lamoignon qui s'en mêloit aussi, ayant paru trop humiliantes à M. de Chabrillant, on a laissé au procureur la faculté de poursuivre ; & le châtelet, pour se débarrasser de l'affaire, a jugé comme on a vu.

29 *Juillet.* La *Destruction de la Ligue*, ou *la Réduction de Paris, piece nationale en quatre actes.* Tel est le vrai titre de l'ouvrage qu'on a annoncé

il y a plusieurs mois, & toujours rare. On assure qu'il est précédé d'une préface fortement pensée & écrite avec beaucoup de chaleur & d'énergie ; qu'il s'y trouve des vérités philosophiques & hardies, qui l'empêchent de le laisser se répandre avec facilité.

30 *Juillet.* La *Destruction de la Ligue* commence à faire bruit. Son but est vraiment grand : il est de faire voir aux hommes combien des idées religieuses mal-entendues entraînent d'erreurs politiques & nuisent à la félicité nationale. C'est un tableau fidele des actions & des préjugés de nos ancêtres braves & trompés. Toutes nos coteries philosophiques la prônent avec enthousiasme, & les dévots la décrient.

31 *Juillet.* Le chevalier de Rutlidge réclame contre les nombreux larcins littéraires que monsieur Mercier a faits de son *Babillard*, qu'il a transportés dans le *Tableau de Paris*. Il prétend qu'il a également pillé ses autres ouvrages & ne l'a cité qu'une seule fois. En conséquence, par une lettre du 7 juillet, il dénonce le plagiaire au rédacteur du courier de l'Europe Le *Babillard* malheureusement est un ouvrage périodique peu connu, & que le journaliste a été obligé d'abandonner faute de souscripteurs ; au moyen de quoi, le public absout facilement monsieur Mercier, & prend peu d'intérêt au réclamant.

31 *Juillet.* Mlle. Théodore ayant fini son congé, est revenue de Londres, & les amateurs attendoient avec impatience le moment de la voir reparoître sur le théâtre lyrique : ils ont appris avec la plus grande douleur qu'à son retour elle avoit été arrêtée, conduite à l'hôtel de la Force, & n'en étoit sortie qu'avec une lettre de cachet

qui, sans lui permettre de quitter le royaume, lui défend d'approcher de Paris de 30 lieues.

Le sujet de sa punition est d'avoir écrit durant son séjour à Londres différentes lettres, où elle s'exprime avec une liberté vraiment angloise sur la nouvelle administration de l'opéra. Ses chefs ont fait entendre au ministre de Paris que c'étoit indirectement l'attaquer lui-même & avilir son autorité. On espere que cette danseuse s'étant rangée à son devoir, il se laissera fléchir : malheureusement pour elle, son honnêteté ne lui a procuré aucun protecteur, au contraire, lui a aliéné tous ces grands corrompus, qui ne favorisent que le vice & le libertinage. Son talent unique lui a procuré aussi beaucoup de jaloux dans le comité, & Mlle. Guimard passe pour être à la tête de la cabale qui la persécute.

Mademoiselle Théodore est toujours attachée au sieur Dauberval, & l'on prétend qu'elle va l'épouser, ou même qu'ils sont déja mariés. Si elle ne peut rentrer, elle aura la consolation d'emporter non-seulement l'admiration, mais même l'estime publique.

Le Sr. Nivelon, qui s'étoit absenté sans congé, à son retour, quoiqu'on lui ait pardonné cette escapade, ayant fait l'insolent & refusé de danser sous prétexte qu'il étoit libre, a été arrêté aussi & mis au même lieu que Mlle. Théodore. Cette correction a produit son effet. Il est sorti samedi 27, & doit remonter incessamment sur les planches.

1 *Août* 1782. Flipart, mort le 9 juillet dernier, étoit né en 1755, fils d'un graveur. Il suivoit la même carriere, & commença ses études sous le célebre Laurent Cars. Son génie avoit peine à se développer : le Maître n'en conçut

qu'une médiocre opinion ; & ce ne fut qu'à 32 ans que l'éleve commença de mériter ses suffrages. Cars avoua qu'il s'étoit trompé sur son compte à la vue d'un frontispice de la description des fêtes données en 1747 pour la célébration du second mariage du Dauphin, dont cet artiste avoit été chargé. Cet habile homme découvrit le talent de Flipart ; il y reconnut ses leçons & sa maniere. *Je ne sais*, lui dit-il, *de quelle langue je me sers ; mais jusqu'à présent je n'ai été entendu que de vous seul.*

Depuis Flipart s'est distingué par de grands ouvrages. Il avoit le burin toujours difficile, & s'attachoit aux peintres d'un génie analogue au sien & aux ouvrages capables de mériter ses efforts. Il a cependant rendu avec succès plusieurs chef-d'œuvres de M. Greuse, & y a fait passer toute la sensibilité qui caractérise ce peintre.

1 *Août.* Le docteur Mesmer vient de partir de ce pays-ci sous prétexte d'aller à Spa ; mais en effet pour ne pas revenir, faute d'avoir pu prendre consistance dans cette capitale. Il s'étoit d'abord adressé à l'académie des sciences pour son magnétisme animal, & demandoit son approbation. Les savants de cette compagnie lui ont ri au nez, & n'ont point voulu s'occuper de cette chimere.

Cet étranger a eu recours ensuite à la société royale ; mais quoique celle-ci depuis plusieurs années ait le docteur Mauduit, un de ses membres qui s'occupe d'appliquer l'électricité à la cure de certaines maladies, elle n'a pas tenu plus de compte des découvertes prétendues de Mesmer.

Alors il s'est retourné vers la faculté ; il s'est flatté qu'au moins par antipathie pour la société, elle l'accueilleroit mieux ; mais elle s'est montrée

également jalouse de cet esculape à secrets, & l'on a vu le défi qu'il lui a porté, & son refus honteux de l'accepter.

Un seul docteur, M. Deslon, ayant été témoin des merveilles de Mesmer, n'a pu se refuser à lui donner son approbation & à les publier. Il a été mis *in reatu*, & déja condamné par deux décrets à être rayé. Depuis peu il a sommé la faculté ou de terminer sa condamnation par le décret définitif, ou d'annuller les deux premiers. Il lui a déclaré dans une longue lettre imprimée, ne pouvoir plus rester dans cet état d'incertitude, & qui entache toujours légérement son honneur. Il se réserve, au surplus, le droit de se pourvoir en justice reglée, s'il est condamné

2 *Août.* Un anonyme, qui se dit marin, conteste à M. de Sornay, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie à l'Isle-de-France, la découverte importante d'une maniere certaine d'observer les longitudes en mer, problême non encore résolu tout-à-fait, & pour lequel il y a toujours de grandes récompenses promises.

Il y a près de sept à huit ans que les recherches de ce militaire ne sont plus un mystere à l'Isle-de-France. Dès 1779 il avoit adressé à un ami ses mémoires pour les communiquer, & au ministre de la marine, & à l'académie des sciences. On les trouva trop laconiques, & le fondé de procuration se contenta de prendre date & d'en parler à messieurs Bori & Bailli, deux membres de la compagnie savante, dont l'inventeur requéroit le suffrage.

Cependant M. de Sornay manquant d'instrumens pour observer, en avoit fait un lui-même: en 1781 il opéra avec ce secours encore grossier,

& toute l'Isle-de-France fut témoin de son succès.

En conséquence, il a envoyé à Paris M. de Messy, porteur de nouveaux mémoires & de ses instruments. Celui-ci est déja en France, & l'on n'attend que son arrivée à Paris pour soumettre de nouveau le tout au jugement des connoisseurs.

Il faut voir maintenant ce que fera l'anonyme, s'il se dévoile & étaie sa prétention.

2 *Août*. M. de Condorcet a fait imprimer le discours qu'il a prononcé à l'académie des sciences, lorsque M. le comte du Nord y vint prendre séance. Il ne soutient pas à la lecture les éloges qu'il obtint au débit. On ne peut dissimuler qu'il ne soit obscur & tirant beaucoup au galimatias; heureusement il est court, & quelques faits & anecdotes sauvent de l'ennui & de la fatigue qu'il causeroit s'il étoit plus long.

Le secrétaire observe qu'après 65 ans l'arriere-petit-fils de Pierre premier vient occuper à l'académie la même place de son bisaïeul. Il l'invite indirectement à se faire inscrire aussi dans la liste des savants ses confreres, par l'exemple de ce grand prince, qui ne dédaigna pas de recevoir le titre d'académicien. Il cite une phrase remarquable où il écrivoit : « *Il n'y a de rang dans les* » *sciences que ceux qu'y donnent l'application &* » *le génie.* » Au reste, il n'accepta ce titre qu'après l'avoir mérité : il envoya à l'académie un *Mémoire sur la géographie de la mer Caspienne*. L'auteur se jette ensuite dans une métaphysique fort embrouillée, dont le résultat est toujours d'assujétir tout à la philosophie.

3 *Août*. Quoiqu'on doive regarder comme un sacrilege le projet de traduire un chef-d'œuvre en ridicule, cependant si la parodie peut porter

quelqu'intérêt, c'est uniquement lorsqu'elle concerne un ouvrage connu & admiré. Comme il n'en est aucun qui ne puisse prêter à la critique, c'est à cette partie que le parodiste doit s'attacher. Le reproche qu'on ait donc à faire aujourd'hui à l'auteur de la *Parodie d'Agis*, en un acte & en vaudevilles, exécutée hier aux Italiens, c'est d'avoir choisi une tragédie qui n'a point eu assez de succès pour mériter ce genre de persécution littéraire; d'ailleurs, c'étoit l'essai d'un jeune homme; & il semble qu'il y a une espece de cruauté à tourmenter ainsi un talent naissant. L'excuse qu'on peut donner pour le parodiste, c'est qu'il est jeune lui-même, & n'a pas réfléchi aux conséquences de son projet. Son essai a été heureux; & si, en ce genre comme dans les autres, le succès peut absoudre, il doit se regarder comme justifié par les suffrages du public.

4 *Août*. Quoique le drame de la destruction de la ligue tienne beaucoup de la maniere de ceux de Shakaspear, il y a cependant une régularité qu'on ne trouve point dans l'Anglois; surtout la regle des 24 heures est parfaitement observée, puisque l'action se passe à Paris les 21 & 22 mars 1594.

Le premier acte est consacré à l'exposition des horreurs où Paris étoit réduit en ce moment par la famine; de la division qui régnoit dans les familles; de l'excès du fanatisme qui éteignoit au fond du cœur tout autre sentiment, sur-tout de l'hypocrisie des chefs des ligueurs, des prêtres, des moines vivant dans l'abondance, lorsque les citoyens s'entr'égorgeoient pour quelques morceaux de pain.

Dans le second, où la scene se passe au camp

de Henri, l'auteur montre l'ame bienfaisante de ce généreux prince, qui fournissoit lui-même du pain à la ville qu'il assiégeoit. Il y dévoile les motifs qui l'ont déterminé à se rendre catholique, & l'espoir qu'il a du succès de son changement de religion ; changement qui a coûté à sa franchise, auquel il ne s'est prêté que par le conseil de ses plus chers confidents, des protestants même, pour abréger la guerre & épargner le sang de ses sujets. On y trouve à la fin le germe du dénouement par l'arrivée d'un messager de Brissac, gouverneur de Paris, se proposant à ouvrir au Roi les portes de sa capitale.

La bienfaisance de Henri IV forme un des principaux ressorts mis en œuvre par ce prince pour ramener ses sujets à son obéissance ; c'est ce que l'auteur développe dans le troisieme acte, en montrant comment le fanatisme résistoit encore aux vertus de ce bon maître. Heureusement une conversation des chefs des ligueurs, se livrant à toute la liberté des scélérats qui croient pouvoir s'expliquer sans détour, est entendue par une femme octogénaire ; avant de mourir elle en révele les détails, & la barbarie de ces prêtres qui, craignant que, par une telle révélation le bandeau ne tombe des yeux de leurs enthousiastes, font arrêter & mettre à la bastille des citoyens qui leur étoient aveuglément dévoués, acheve de détromper les plus crédules.

Cette veangeance horrible & l'hypocrisie de ceux qui l'exercent, est le sujet du quatrieme acte. Les chefs de la ligue développent encore leur espoir d'ôter le trône à Henri, de l'en éloigner du moins le plus qu'ils pourront, malgré son abjuration, par les difficultés de la cour de Rome,

& les formalités qu'elle doit exiger avant d'absoudre solemnellement ce prince. Mais, tandis qu'ils épuisent tout l'art de leur politique infernale, Brissac, fidele à ses engagements, ouvre les portes à Henri qui entre dans la ville assiégée plutôt en pere qu'en vainqueur. Les chefs des ligueurs s'enfuient par un souterrein qu'ils s'étoient ménagé, & annoncent qu'il leur reste encore une ressource dans le poignard.

Telle est la division de la piece, pleine d'intérêt & de naturel, où l'époque la plus désastreuse & la plus extraordinaire de nos annales est peinte avec des couleurs vives, où sur-tout les caracteres principaux sont extrêmement bien conservés. C'est-là le grand mérite du poëte, qui n'a prétendu tracer qu'un tableau plus animé de l'histoire, & s'attachant uniquement à ce fonds, s'est interdit toutes les ressources qu'il auroit pu tirer de son imagination.

Il annonce à la fin de sa piece dans une note, qu'il publiera *la Mort de Louis XI, Roi de France*, piece historique en cinq actes, avec des notes; & *Philippe second, roi d'Espagne*, piece dramatique en cinq actes, précédée d'un discours sur son regne.

On sait aujourd'hui que M. Mercier est auteur de ce drame.

4 *Août*. On annonce que M. Palissot, s'acharnant sans relâche aux philosophes, profite de la liberté que le gouvernement lui laisse de les traduire en ridicule; & même de les rendre odieux pour les remettre en scene, sous le nom d'une autre secte. Ce sont les *économistes* qu'il va nous peindre.

5 *Août*. C'est M. Goulart qui est l'auteur de la parodie d'Agis, qu'on s'accorde assez générale-

ment à regarder comme une ingénieuse bagatelle, dont la plupart des couplets sont faits avec gaieté, & se retiennent facilement.

5 *Août.* Le Sr. de Beaumarchais a fait assembler depuis peu sa famille; il lui a demandé pardon de tous les chagrins qu'il lui avoit donnés; il a gémi sur les scandaleuses scenes où il avoit été entraîné par les circonstances; il a déclaré que voulant faire une fin & se rapprocher d'une vie honnête & réglée, il alloit épouser Mlle. de Villiers, sa maîtresse. Il est convenu que peut-être n'en seroit-il pas venu à cette extrêmité sans sa chere Eugénie : c'est une fille qu'il a de cette concubine, & qu'il a appellée du nom de son drame. Il leur a fait entendre, du reste, que ce mariage en les frustrant de sa succession, ne l'empêcheroit pas de leur donner à chacun des marques de son attachement, & que sa fortune pouvoit suffire à tout. Ils sont partis très-édifiés des aveux & du repentir de ce fameux libertin.

6 *Août. Lettre de M. Deslon, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, premier médecin ordinaire de M. le comte d'Artois, &c. à M. Philip, doyen en charge de la même faculté.* Tel est le titre de cet ouvrage annoncé, ayant 144 pages, & qui ne se vend point, mais envoyé par l'auteur à tous les membres de la faculté; écrit extrêmement précieux à tous ceux qui veulent connoître en France l'histoire du *magnétisme animal*; celle des *contradictions qu'il a éprouvées*; les raisons qui ont empêché les sociétés savantes de l'adopter, & les motifs puissants qui militent cependant en sa faveur.

Quoique l'ouvrage, vu le sujet qu'il traite,

semble ne devoir mériter l'attention que des gens de l'art, on est très-surpris en le lisant non-seulement d'y trouver la matiere extrêmement discutée, & d'une maniere aussi intéressante qu'agréable, mais encore d'y rencontrer des digressions littéraires, qui, sans être étrangeres tout-à-fait au sujet, le rendent encore propre aux gens du monde, contiennent des vues neuves, fines, profondes, piquant la sagacité du lecteur, des tournures ingénieuses, plaisantes & gaies qui le reposent & l'amusent sans nuire à la gravité du sujet. Le style d'ailleurs en est clair, nerveux & approche beaucoup de celui de Rousseau. En un mot, cet écrit polémique doit placer son auteur au rang des plus subtils dialecticiens & de nos meilleurs écrivains.

Du reste, quoique la lettre soit datée du 15 mai dernier, & que le docteur déclare au doyen que si dans la quinzaine après sa publication, l'assemblée qu'il sollicite n'a pas lieu, il le prendra à partie pour le forcer par les voix juridiques à la convoquer; on ne voit pas que M. Philip ait satisfait à sa réquisition, & les choses restent toujours *in statu quo*.

7 *Août*. Les comédiens italiens ont donné hier la premiere représentation des *deux Jumeaux de Bergame*, comédie en un acte & en prose. Le cadre de ce joli drame n'est pas neuf, mais par le talent du poëte, il en a résulté des situations charmantes, des effets piquants, & d'excellentes plaisanteries. Il avoit composé cet ouvrage dans le temps que la troupe italienne existoit encore. Les deux arlequins en font tout le sujet & l'exécutent à merveille. Quoique le nouveau ne soit pas aussi aimé du public que l'ancien, l'auteur a eu

eu l'adresse de lui donner un rôle où il joue de la mandoline & chante des couplets très-gais qui le mettent aussi bien en scene que son rival. A la finesse, aux saillies du dialogue, les connoisseurs ont facilement reconnu la tournure d'esprit de M. de Florian, & sa maniere a bientôt trahi sa modestie.

La musique des couplets est du Sr. Desauguiers.

8 *Août*. Le docteur Deslon ayant examiné les procédés du sieur Mesmer, & le traitement de plusieurs malades, n'a pu s'empêcher de rendre justice à la vérité dans ses *observations sur le Magnétisme animal*. Il se proposoit d'exposer lui-même à la faculté le résultat de vingt-deux mois de réflexions, & d'une année d'expériences suivies avec constance. Il avoit demandé jour au doyen d'alors *le Vacher de la Feutrie*; & celui-ci éludoit toujours, lorsque le docteur Vauzesme, jeune, ardent, impatient de se signaler, fut plus heureux, obtint une assemblée pour le 18 septembre 1780, où il dénonce l'ouvrage annoncé ci-dessus; &, malgré les défenses de l'auteur, il fut arrêté qu'il lui seroit ordonné d'être plus circonspect à l'avenir dans ses écrits à l'égard de la faculté; qu'il resteroit suspendu pendant un an de voix délibérative dans les assemblées de la compagnie, & qu'à cette époque, s'il n'avoit désavoué ses *observations sur le Magnétisme animal*, il seroit rayé du tableau: en un mot qu'on rejetteroit les propositions de M. Mesmer, dont il avoit été l'organe. Celui-ci a rendu compte en détail du tout dans son ouvrage, intitulé: *Précis historique des faits relatifs au Magnétisme animal*.

Les griefs sur lesquels porte le décret sont;

1°. d'avoir insulté les compagnies savantes, & spécialement la faculté de médecine de Paris.

2°. D'avoir abjuré la doctrine des écoles, en annonçant des principes contraires à la saine médecine, & en donnant, pour appuyer & confirmer ces nouveaux principes, des observations de cures impossibles & invraisemblables.

3°. De s'être comporté d'une maniere peu conforme à la dignité de son état, en favorisant & accueillant le charlatanisme.

Ce décret a été confirmé dans la seconde assemblée du 7 octobre 1780; mais la troisieme, pour consommer le décret, n'ayant pas eu lieu, M. Deslon reste dans un état indécis, & ne peut encore se pourvoir en justice réglée; c'est pourquoi il a intérêt de presser sa compagnie, ou d'annuller son décret, ou de lui donner sa derniere sanction.

8 *Août*. Le *Mort marié* est une comédie en deux actes & en prose du sieur Sedaine, composée en 1771. Elle se joue depuis long-temps dans les provinces. Il a voulu la faire jouer à Paris, & pour éviter les lenteurs de la comédie françoise, il a eu recours aux Italiens, qui la donnent vendredi 10 de ce mois.

8 *Août*. Il paroît un édit du Roi donné à Versailles au mois de mai, & enrégistré en la chambre des comptes le 28 juin. La principale disposition de cet édit, qui a six articles, est celle du second. Sa majesté y annonce que la dépense, tant de sa musique que de ses concerts & ballets, monte actuellement à 499848 livres 7 s. 6 d. y compris les vétérans, & qu'elle veut qu'elle soit réduite & irrévocablement fixée à la somme de 259600 livres, non comprises les pensions des

vétérans, qui ne pourront en aucun cas excéder celle de 50000 liv. S. M. défend que cette partie de sa maison soit augmentée pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit.

A la suite est un réglement qui fait connoître la maniere dont le Roi entend que les différentes classes de sa musique, concerts & ballets soient composés.

9 *Août*. M. Deslon répond très au long aux trois griefs qu'on lui impute. A l'égard du premier, il fait voir qu'en s'expliquant sur le compte des compagnies littéraires & sur-tout des académies qu'il regarde en général comme plus nuisibles qu'utiles aux progrès des sciences, il en a spécialement excepté la faculté de médecine, dont il vante l'organisation & le régime, s'il étoit suivi dans l'esprit des premiers instituteurs. Il fait voir qu'il a sur-tout prouvé le danger de la formation de la société royale de médecine, rivale funeste qu'on a voulu opposer à la premiere. Tout ce qu'il dit sur cette matiere est très-judicieux.

Quant au second, il prouve qu'il n'a adopté nullement la doctrine de M. Mesmer, qu'il l'a simplement exposée sans rien plaider ou affirmer, n'ayant reçu aucune mission de cet étranger; il prouve que la médecine n'ayant aucun principe évident, il est impossible de fixer un corps de doctrine auquel on puisse ou doive s'attacher plus qu'à un autre; que tous les jours on soutient dans les theses des sentiments opposés & contradictoires; enfin que de cent soixante membres environ de la faculté, il n'y en a pas deux qui s'accordent.

Sur le troisieme point, il fait voir l'absurdité du statut soixante-dix-sept, qui défend qu'on con-

fulte avec des empiriques, ou des médecins non approuvés de la faculté, ſtatut auquel il montre en détail qu'il n'eſt pas peut-être un ſeul membre qui n'ait dérogé. Cette digreſſion eſt remplie d'arguments *ad hominem* tout-à-fait plaiſants, ſans être trop bouffons, & malins ſans méchanceté.

D'abondance, M. Deſlon veut bien ſe diſculper ſur une quatrieme allégation qu'on a peu fait valoir, mais laquelle il ſe fait un devoir de réfuter encore. C'eſt d'avoir pris en tête de ſes *Obſervations ſur le Magnétiſme animal*, le titre de docteur régent de la faculté de médecine de Paris, quoiqu'il ſoit de principe parmi les docteurs, qu'on ne doit ſe qualifier ainſi que dans les ouvrages dont la faculté a agréé l'hommage, ou autoriſé la publication. Il affirme qu'il a conſulté ſur cette délicateſſe & le doyen le *Vacher de la Feutrie*, & l'ex-doyen *Deſeſſarts*, & que tous deux ont reregardé la choſe comme ſans conſéquence.

Le ſurplus de la lettre conſiſte en des obſervations pour le public, qui ſervent comme de réſumé, d'éclairciſſement ou de complément à tout ce qu'il a dit.

10 *Août*. Par un arrêt du conſeil du 25 juillet, deux mémoires imprimés en faveur d'un monſieur Serpand, ſignés de lui & de Me. Dangi, avocat au conſeil, ſont ſupprimés comme contraires au reſpect dû au tribunal, comme contenant des faits faux & des imputations calomnieuſes contre des perſonnes qui ont eu la confiance de S. M. dans l'adminiſtration, & auxquelles elle a donné des marques de ſa ſatisfaction; défenſes de récidiver & à Serpand & à Dangi; & celui-ci eſt interdit pour trois mois.

L'arrêt lui a été ſignifié le 29 juillet.

Ce mémoire est contre les créanciers de monsieur Haudry, ci-devant fermier général en faillite. M. Serpand lui étoit adjoint en cette qualité; & d'ailleurs, comme ayant déjà blanchi dans les divers emplois de la ferme, il avoit lieu d'espérer d'avoir la place du sieur Haudry. Mais M. de Fleuri lui a substitué un M. Couturier, un des premiers commis du contrôle général, à l'instigation du sieur Hamelin. Tout cela a donné de l'humeur à M. Serpand, & elle se manifeste dans ses *factums*.

11 *Août*. Un comte Demetrius-Comnene, issu en ligne directe de David Comnene, dernier empereur de Trébisonde, a fait vérifier par M. Chevin, généalogiste du Roi, les titres qui établissent sa descendance, qui ont passé au conseil; & il lui a été expédié des lettres-patentes, par lesquelles S. M. le reconnoît & le maintient lui & ses enfants, &c. dans les mêmes honneurs, distinctions, prééminences, privileges, franchises, exemptions & immunités, que les nobles d'ancienne race. Il est capitaine de cavalerie au service de France par une commission du 16 décembre 1779.

11 *Août*. On a déja dit que l'allusion du sénat factice de Sparte avec le parlement Maupeou, faisoit la base principale de la tragédie d'Agis. Cette allusion pouvant encore mieux avoir lieu dans la parodie, celle des Italiens en tire son grand mérite, & l'on croit sur-tout y reconnoître tout craché M. le chancelier dans l'un des acteurs qui le contrefait à merveille.

12 *Août*. M. le contrôleur général revenant de Versailles, a été surpris de voir qu'on arrêtât son carrosse. Il a demandé aux commis s'ils ne

le connoissoient pas : ils lui ont répondu qu'ils le connoissoient très-bien ; qu'il étoit M. de Fleury, & que c'étoit une raison de plus pour faire leur devoir. Ils l'ont prié de descendre ; ils ont fouillé & ont trouvé son carrosse rempli de contrebande. Ce ministre, indigné en conséquence, a fait mettre au cachot son cocher, & a déclaré qu'il y resteroit long-temps.

12 *Août*. Le premier mémoire pour le sieur Serpand, contre les créanciers du sieur Haudry, en présence du sieur Haudry, & de Laurent David, ancien adjudicataire des fermes générales, *tiers saisi*, fait infiniment d'honneur à M. Dangi, qui y défend avec zele la propriété de son client attaquée, & développe à cet égard les grands principes de la législation. Il prouve clairement que S. M., en supprimant les croupes & pensions, graces accordées par l'autorité, & que l'autorité peut détruire, ne peut avoir eu en vue un contrat synallagmatique, suivant lequel le sieur Serpand, nommé par le Roi adjoint du sieur Haudry, & ayant fait la moitié des fonds, a dû nécessairement toucher les intérêts de ses fonds. Or, c'est ce dont on veut le priver en les appliquant à la masse des créanciers, & c'est à de simples arrêts du conseil, rendus sous la cheminée, & rédigés par des commis du contrôle général, qu'on veut l'assujettir.

L'avocat cite souvent le compte rendu de M. Necker, pour mieux étayer la cause de son client, & rendre plus sensible la contradiction de la conduite qu'on fait tenir au Roi en ce moment-ci, avec ce qu'on lui a fait dire alors. Et ces citations ne peuvent que déplaire aujourd'hui.

Le *ſupplément* au mémoire, ſignifié le 21 juillet 1782 pour le ſieur Serpand, contre les créanciers du ſieur Haudry, le ſieur Haudry & Nicolas Salzard, eſt celui qui ſur-tout a le plus provoqué la vengeance des intéreſſés. Voici comme il s'exprime ſur le ſieur Couturier :

« Le premier de ces commis ſe diſant mon » juge, ſans aucun caractere public, n'ayant » prêté ſerment nulle part, profite de ſa faveur » du moment & de ce titre illuſoire de juge » qu'il s'eſt arrogé, pour s'approprier mon état; » je le vois quatre jours après enrichi de mes » dépouilles, revêtu de ma propriété, inſtallé » dans une place à laquelle j'avois un double » droit, & par la n[illegible]tion du Roi, & par » mon contrat d'ac[illegible]on ...

» N'ayant jamais connu perſonnellement le » ſecond commis (le ſieur Hamelin), je ſouſ- » cris d'avance à tout ce qu'on dira de ſa pro- » bité, de ſa bonhommie; mais il n'a certai- » nement jamais eu le droit de s'ériger en juge; » jamais il n'a eu aucune eſpece de caractere » public: il n'eſt même pas ſuſceptible d'en rece- » voir aucun. Le ſeul grade qu'il puiſſe faire » valoir eſt celui de clerc de notaire. Mécontent » du parti pris autrefois à ſon égard par cette » compagnie d'officiers de juſtice, ſi délicats par » état ſur l'honneur, il chercha fortune ailleurs : » & le voilà commis. »

Les amis de M. Hamelin aſſurent qu'il a obtenu de la compagnie des notaires un certificat qui dément l'aſſertion injurieuſe avancée ici ſans trop de néceſſité, & que c'eſt ce qui lui a valu le ſoutien du miniſtre des finances, & l'arrêt de ſuppreſſion contre les mémoires....

13 *Août.* Le *Mort marié*, retardé jusqu'aujourd'hui, est fondé sur une anecdote ancienne qui a couru il y a dix ou douze ans, peut-être plus, & insérée dans ces feuilles. Mais le sieur Sedaine, en voulant la rendre plus comique, l'a gâtée & l'a fait dégénérer en farce digne de la foire. Le premier acte, où il y a d'excellentes choses, avoit très-bien pris; & si le second y eût répondu, la piece auroit eu un succès complet.

Le fonds de l'intrigue consiste dans un robin qui, forcé de se battre contre un militaire, imagine de lui présenter à choisir deux pistolets chargés à poudre, & durant le combat tombe comme s'il étoit tué [illegible]ement; ce qui donne lieu à tout l'imbrog[illegible] au dénouement. Mais dans l'histoire, ils étoient rivaux, & l'homme de robe profitoit de l'évasion de l'autre pour pousser sa pointe & conclure son hymen. Ici, au contraire, ils ne sont point amoureux de la même personne; & c'est déja une méprise assez invraisemblable qui donne lieu au combat; ensuite il en résulte un jugement burlesque, une sentence qu'on force l'accusé de signer, & qui se trouve être son contrat de mariage avec la belle dont il étoit épris. Sa propre mere qui concourt à cette parade & sert de témoin contre son fils, a sur-tout révolté.

14 *Août.* Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 9 août.... On distribue ici le *prospectus* d'un ouvrage nouveau qui s'imprime vraisemblablement à Londres. Il a pour titre *les Fastes de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, généraux & autres notables personnages de son regne*; & au bas, *Villefranche, chez la veuve Liberté*, 1781. Vo[illegible] ugez par ces expressions allégoriques que l'envoi

eſt myſtérieux, & que ces proſpectus ne viennent que d'une maniere détournée.

L'ouvrage aura deux volumes grand in-12, & doit paroître vers la mi-juillet ; mais voilà ce terme paſſé, & peut-être quelque nouvel obſtacle en aura retardé la diſtribution, qui devoit s'en faire il y a un an. Voici le début du livre qu'on cite pour en donner une idée.

« Oſons tracer d'une main hardie les faſtes » du regne d'un prince dont les premiers luſtres » firent les délices de ſes peuples, & dont les » derniers n'exciterent que les cris de l'indigna» tion publique..... La mort a frappé l'idole, la » vérité paroît, pourquoi craindrions-nous de la » dire ? »

14 *Août*. Le ſieur Sedaine, qui attache beaucoup de prétention à tout ce qu'il fait, & ne ſe départ pas volontiers des ouvrages qu'il a mis en lumiere, avoit déja donné le *Mort marié* en 1777, comme opéra comique. Il n'eut pas de ſuccès ſous cette forme, & il le reproduit ſous une autre ; il fera bien d'en chercher une troiſieme ; car le public n'a point été dupe de la nouvelle métamorphoſe.

15 *Août*. Le ſieur Gardel le jeune, déja regardé avant ſon départ pour Londres comme un éleve de la danſe donnant les plus grandes eſpérances, a reparu mardi dans un ballet arrangé pour lui, & exécuté à la ſuite d'Electre, dont ce divertiſſement, étranger à la tragédie, tempere la noirceur. On a été ſurpris de voir qu'il eût fait autant de progrès à Londres, & fût devenu un danſeur égal aux plus conſommés. Il a exécuté la ſuperbe chacone de le Berton avec un fini,

une netteté & une justesse qui ont ravi les amateurs.

Le sieur Nivelon, rendu docile au moyen de la petite correction dont on a parlé, en a été aussi dédommagé par de vifs & nombreux applaudissements. On a retrouvé à cet agréable danseur le moëlleux, la grace & l'aisance qui le caractérisent.

15 *Août*. M. de Mirbeck, autre avocat au conseil, est aussi interdit pour trois mois à l'occasion d'un mémoire où la marine militaire de France est, dit-on, fort maltraitée. C'est une satisfaction qu'a réclamé pour elle le marquis de Castries, & qu'on a cru devoir lui donner.

15 *Août*. Par des détails particuliers, on apprend que M. le comte d'Artois a été bien surpris de trouver par-tout en Espagne des spectacles, des fêtes & des danses qui ne se ressentoient point de la gravité espagnole.

On ajoute qu'on a été un peu scandalisé à la cour de le voir dans un ajustement très-leste & trop peu conforme à son étiquette. On dit que ce prince a beaucoup ri de cette cour, & l'on prétend que dans ses lettres à la Reine, il en plaisante on ne peut plus agréablement.

Tout est disposé sur la route d'Espagne de façon à ce que l'arrivée des nouvelles soit rapide & continue dès que le siege de Gibraltar sera commencé. Ce fameux siege occupe toute l'Europe aujourd'hui, & sera certainement l'événement de la guerre le plus intéressant. Il est bien essentiel qu'il se finisse, par les dépenses énormes qu'il entraîne, la quantité d'hommes & de forces navales qu'il occupe depuis trois ans.

16 *Août*. Le sieur *Astley* a donné hier ses

exercices de manege pour la derniere fois. On est très-fâché que ses engagements l'aient obligé de partir si tôt. Son spectacle ne désemplissoit point, & il avoit été contraint sur la fin de donner deux fois par jour. Les femmes sur-tout s'y plaisoient infiniment. Le pere Astley est le plus superbe homme de l'Europe, & son fils a des graces & une vigueur capable d'enchanter le beau sexe. En outre, le décore & les habillements étoient aussi galants que le comportoient le lieu & la nature du spectacle. Le sieur Astley, tous frais faits, emporte mille louis de bénéfice.

Les petits spectacles des boulevarts ne sont point fâchés de son départ ; car ce dangereux voisin leur enlevoit quantité de monde qui va refluer vers eux.

17 *Août*. Quoique Me. Blondel, chargé de la cause de M. Pernot Duplessis, ait plaidé avec beaucoup d'éloquence, il n'a pas jugé à propos d'imprimer son plaidoyer. Il paroît seulement une feuille, intitulée *Faits de la cause*. C'est un résumé de tous ceux qui sont constatés par les dépositions des témoins, divisés en trois scenes ou actes. 1°. dans la loge ; 2°. dans les corridors ; 3°. dans le corps-de-garde ; en voici le résultat.

Injures atroces. Voies de fait & traitements indignes. Violation du respect public. Supposition de pouvoir. Profanation du nom du souverain. Abus d'autorité. Oppression de liberté civile.

C'est lundi que doit parler le défenseur du comte de Chabrillant. C'est aujourd'hui Me. Martineau. Me. Gerbier a refusé de se charger de la cause.

Mercredi Me. Blondel aura la réplique, & l'avo-

cat général Joly de Fleury portera la parole. Il annonce d'avance qu'il ne prendra point de conclusions, qu'il craint de requérir un décret contre M. le comte de Moreton Chabrillant, capitaine des gardes de Monsieur en survivance. On ne croiroit point un tel aveu aussi indécent & aussi lâche, si l'on ne le tenoit de gens dignes de foi.

18 *Août*. Extrait d'une lettre de Geneve, du premier août.... Il ne faut pas croire que nos représentants aient quitté comme des lievres. Ils ont laissé une déclaration par écrit, où ils rendent compte de leur résolution de céder à la force, en protestant qu'ils renoncent à une patrie occupée, subjuguée par des troupes étrangeres, dont les meilleurs citoyens sont forcés de s'éloigner, dont les loix cesseront d'être l'effet de la volonté libre de la pluralité, & dont le gouvernement sera désormais composé d'hommes pour lesquels ils ne peuvent conserver ni estime ni confiance.

18 *Août*. On a fait percer aussi dans cette capitale des *prospectus* des Fastes de Louis XV, annoncés d'Amsterdam. Il est bien à craindre que ce ne soit qu'une rapsodie sous un beau titre, par l'annonce du prospectus même, d'une tournure impudente, &, malgré sa briéveté, désagréable par plusieurs incorrections de style : on en va juger.

« Tout dire & *rien céler*; ne dissimuler ni les
» vertus ni les vices du monarque, ni les crimes,
» ni les forfaits des esclaves, des roués, des
» courtisans, des ministres, des viles prostituées
» qui entourerent Louis XV pour son malheur &
» celui de ses peuples; voilà la tâche dont paroît
» s'être chargé l'auteur des Fastes, sans trop s'em-
» barrasser du courroux du ministere françois,

» ainsi que de la Bastille, Vincennes, Pierre-
» Scize, &c.

» Anecdotes, chansons, vaudevilles, épi-
» grammes, tout est rapporté indistinctement
» dans cet ouvrage. On y voit non-seulement
» le naturel, la conduite & le caractere du
» monarque; mais on y voit peints avec une
» égale liberté les portraits des princes & des
» princesses de sa maison, de ses différentes
» maîtresses, de ses ministres, de ses généraux.
» Il paroît que l'auteur n'ait pas jugé à propos
» d'attendre la mort de bien des personnages
» pour en dire librement sa pensée: cette liberté
» est d'autant plus louable qu'il l'exerce librement
» sur les personnages dont la conduite a le
» plus influé sur les événements publics. »

18 *Août*. L'exil de Mlle. Théodore est cessé; elle a eu sa liberté; mais l'on croit qu'elle persistera à retourner en Angleterre, où l'on lui fait un sort qui lui promet une fortune brillante, & en très-peu de temps.

18 *Août*. Les amis de M. de la Harpe font un procès à M. de Sancy, d'avoir approuvé la comédie des *Journalistes*, d'autant que cette fonction lui étoit étrangere, & que M. Suard, chargé spécialement de la partie des spectacles, s'y étoit refusé. M. Suard a eu raison de ne pas vouloir donner son approbation à une facétie où son confrere de l'académie françoise est tourné en ridicule, & même peint avec des couleurs plus noires. Mais M. de Sancy ne devoit pas avoir la même délicatesse, & d'ailleurs étoit censé ignorer que M. Cailhava eût eu en vue M. de la Harpe, l'application n'étant pas directe, & s'en faisant uniquement par le spectateur.

19 *Août*. M. Martineau a dit ce matin que la défense de son client étoit dans les faits : que les faits se trouvoient prouvés par des dépositions ; que les dépositions étoient dans le porte-feuille de M. l'avocat général qui alloit en rendre compte, & qu'il s'en rapportoit à la prudence de la cour. Au moyen de ce plaidoyer d'une espece neuve, & par lequel le coupable s'avouoit pour tel & n'imploroit que grace, M. Blondel n'a eu rien à répliquer ; & M. l'avocat général a pu porter la parole aujourd'hui. Il a conclu d'une façon assez douce pour le comte de Moreton, & messieurs ont été aux opinions ; elles ont duré plus de trois heures. Ils ont agité de faire un réglement pour éviter désormais de pareilles vexations ; mais trouvant qu'ils n'en avoient pas le droit, est intervenu l'arrêt suivant, dont voici les principales dispositions.

« La cour a évoqué le principal, & y faisant » droit a fait défense à M. de Moreton de plus » à l'avenir récidiver, ni prétexter des ordres du » Roi pour faire arrêter qui que ce soit.

» Il a été ordonné que M. de Moreton recon» noîtroit M. Pernot pour homme d'honneur, & » dont il seroit dressé acte au greffe, sinon que » l'arrêt vaudroit ledit acte.

» M. de Moreton a été condamné à 6000 liv. » de dommages-intérêts, dont moitié applicable » aux pauvres de Saint-Sulpice, l'autre à ceux » de la conciergerie.

» L'arrêt imprimé jusqu'à concurrence de deux » cents exemplaires, dont cinquante affichés, » & M. de Moreton condamné aux dépens. »

Le public a fort applaudi, & cependant par réflexion on a trouvé que ce jugement étoit trop

doux, qu'il laissoit la liberté à tout étourdi, qui voudroit sacrifier deux mille écus, d'insulter un citoyen honnête, sans être effrayé des suites de son crime. On eût desiré la peine du talion, & que le comte de Moreton, ayant voulu perdre de réputation le sieur Pernot, eût été entaché de façon à ne pouvoir conserver la survivance de capitaine des gardes de Monsieur.

19 *Août.* C'est par un arrêt du conseil royal des finances pour les prises du 29 juin dernier, mais qui n'a été signifié que le 19 juillet à M. de Mirbeck, que cet avocat aux conseils a été interdit dans ses fonctions pour trois mois. Les phrases qui ont paru répréhensibles dans son mémoire sont supprimées, & il est ordonné, en outre, que l'arrêt sera imprimé & affiché par tout où besoin sera. Son grief est d'avoir inséré dans ce mémoire *des expressions injurieuses aux officiers de la marine royale, & contraires au respect dû à des personnes que S. M. a rendues dépositaires de son autorité, & qu'elle honore de sa confiance.*

Cet arrêt a réveillé la curiosité, & l'on recherche ce mémoire, qui n'est autre chose que des *observations importantes* pour une foule de négociants Hollandois, réclamant six navires & leurs cargaisons, du nombre des prises faites par l'escadre de M. de la Motte-Piquet le 4 mai 1781.

19 *Août.* *Esope à la foire* est une petite piece en vers & en un acte, que l'on joue depuis quelque temps sur le théâtre des *Variétés amusantes* à la foire Saint-Laurent, & qui attire beaucoup de monde. On en est à la vingt-unieme représentation. Elle est d'un M. *Landrin*, commis aux

fermes, & annonce, dit-on, un talent fait pour briller ailleurs.

20 *Août*. La fameuse recousse faite sur les Anglois de Saint-Eustache par l'escadre du Roi, n'étoit point dans le cas ordinaire, suivant lequel tout navire françois, allié ou neutre, recous ou repris par les vaisseaux de S. M. sur les ennemis après avoir été 24 heures entre leurs mains, appartient en totalité au Roi; seulement par l'ordonnance du 15 janvier 1779, S. M. se réserve d'accorder aux équipages de ses vaisseaux des gratifications proportionnées à la valeur des bâtiments repris & de leurs cargaisons.

Une convention solemnellement conclue entre le Roi & les Provinces-Unies des Pays-Bas, le premier mai 1781, conséquemment antérieure à la prise du 4, contient une exception en faveur des sujets respectifs des deux nations, par laquelle tout bâtiment recous sera rendu au premier propriétaire, en payant le trentieme de la valeur du bâtiment, de la cargaison, des canons & apparaux, s'il a été repris dans les 24 heures, & le dixieme, s'il a été repris après les 24 heures, lesquelles sommes seront distribuées, à titre de gratification, aux vaisseaux repreneurs.

Cependant les six navires réclamés ayant été conduits au port de Brest, par plusieurs ordonnances du 30 mai 1781, sur les instructions de la procédure de l'amirauté de cette ville, le conseil des prises a déclaré ces navires confisqués. C'est ce qui a donné lieu à M. de Mirbeck de s'élever & contre le pillage exercé à bord de ces bâtiments, & contre l'enlevement des papiers de bord dispersés, & contre la négligence des officiers de l'amirauté de Brest, n'ayant fait aucune

attention ni au désordre, ni aux plaintes qui lui en ont été portées. Il établit l'irrégularité & l'injustice des ordonnances dont est appel ; & remontant aux principes, il envisage l'affaire en grand. Il fait voir la nécessité de prévenir un pareil brigandage, de restituer aux vrais propriétaires les effets réclamés, pour augmenter dans l'opinion de l'Europe le prix de l'alliance de sa majesté, en lui offrant une preuve de sa fidélité à remplir les conventions publiques. Déboutés cependant, par ce même arrêt du 29 juin, les réclamants ont été déboutés au conseil royal des finances pour ces prises.

20 *Août.* Mad. Molé se meurt d'une maladie de femme ; mais malgré son état incurable, son mari avoit obtenu des gentilshommes de la chambre qu'ils ne la feroient point remplacer qu'elle n'eût elle-même renoncé à sa profession ; ce qu'elle vient de faire avec beaucoup d'édification. Avant de recevoir les sacrements, elle a appellé Mad. Raymon, sa bâtarde, qu'elle avoit eu d'un Valbelle, frere du Valbelle Clairon ; elle l'a catéchisée en présence de son mari sur leur commerce abominable ; elle leur a reproché d'être les auteurs de ses chagrins, &, par la jalousie qu'ils lui ont donnée, de la précipiter au tombeau. On ne voit pas que cette exhortation ait éteint cette passion scandaleuse. Du reste, on n'attend que la mort de Mad. Molé, qui souffre des douleurs incroyables, & fait des hurlements à se faire entendre de la rue.

Ces jours-ci on craignoit de la voir passer à chaque instant, & son mari avoit demandé qu'on différât de jouer *Tibere*, nouvelle tragédie dans laquelle il fait un rôle. Cependant, comme

cela traîne en longueur, *Tibere* est affiché pour vendredi. Il est d'un M. Fallet, commis travaillant à la gazette de France, déja d'un certain âge, & n'ayant encore rien produit en ce genre.

21 *Août*. Extrait d'une lettre de Chantilly, du 15 août.... Le comte de Grasse a passé ici, & y a dîné; il y est resté jusqu'au soir, parce qu'il ne vouloit point entrer de jour dans Paris. Il a vu quelques personnes du château, entr'autres M. de Canillac, qu'il a connu aux isles comme colonel du régiment d'Enguin. Le général lui a raconté avec complaisance l'agréable réception qu'il avoit éprouvée à Londres & en Angleterre. Il n'a pas omis l'accueil gracieux que le Roi de la Grande-Bretagne lui avoit fait; & il a ajouté que cette majesté lui avoit dit qu'elle ne le regardoit point comme prisonnier, qu'elle lui rendoit sa parole, qu'il pouvoit retourner dans sa patrie, & qu'elle le reverroit avec plaisir incessamment à la tête des armées françoises..... M. de Canillac a eu peine de ne pas rire de la bonne foi avec laquelle le comte de Grasse lui racontoit cela, & le regardoit comme une marque de la haute estime que faisoit de ses talents le monarque ennemi.

21 *Août*. *Esope à la foire* mérite sans contredit la réputation dont il jouit. C'est une petite piece charmante, du meilleur ton, pleine de délicatesse, de finesse & de goût. Elle contient en outre une morale exquise; elle est pleine de philosophie, douce & sensible. Il y a des allusions aux anecdotes du jour qui la rendent encore plus piquante: il y est question du poëme de l'abbé Delisle, contre lequel le critique s'éleve avec tant de complaisance; de l'*Espion des Boulevarts*, brochure qui a si fort révolté tous les tripots de cette promenade, & dont

l'auteur d'Esope à la foire a cru devoir faire justice.

Les fables que débite l'esclave de Phrigie sont toutes très-ingénieuses ; mais celles du grain de poudre à canon avec un grain d'encens est d'une tournure neuve, & d'une vérité plus frappante encore que les autres.

Quoique cette bagatelle ne soit qu'une piece à tiroir, elle annonce un talent marqué, & l'on doit inviter M. Landrin à se présenter sur un théâtre plus digne de lui. Son Esope à la foire figureroit très-bien à côté *d'Esope à la Cour*, *d'Esope à la Ville*, *d'Esope à Cythere*, *d'Esope au Parnasse*, en un mot de tous les Esopes anciens & modernes.

22 *Août*. Depuis long-temps le public s'étoit endormi sur le bateau volant, & l'on ne parloit plus du sieur Blanchard. Un avertissement mis dans le journal de Paris d'aujourd'hui, par lequel on annonce qu'on l'a déterminé à faire une petite expérience le 26 de ce mois, si le temps le permet, a réveillé l'attention. Mais ces retards donnent peu de confiance ; d'ailleurs, on ne voit pas pourquoi le sieur Blanchard se sert d'une espece de compere pour faire cette annonce, & ne s'explique pas lui-même.

Ce compere est un M. Martinet, ingénieur & graveur du cabinet du Roi, qui a gravé ce bateau volant & publié des estampes qui en représentent l'extérieur. On juge par-là qu'il est intéressé à exciter la curiosité des Parisiens, afin de vendre ses gravures ; ainsi l'on ne peut avoir beaucoup de foi à ses éloges & à ses promesses. Enfin, une anecdote certaine donne mauvaise opinion de l'auteur de la machine aérienne, & fait craindre qu'il ne soit un charlatan cherchant à faire des

dupes d'une merveille à laquelle il ne croit pas lui-même, mais dont il se sert comme d'un moyen pour amorcer les crédules.

Milord Blondel, passionné pour les arts, sur le bruit seul de ce bateau volant, étoit arrivé à Paris dans le temps que le comte & la comtesse du Nord y étoient : on crut que les fêtes annoncées pour ces illustres étrangers étoient la cause de son empressement ; on lui offrit de les lui faire voir : il répondit qu'il n'étoit venu que pour le bateau volant, qu'il ne cherchoit aucun autre objet de curiosité, & repartiroit après s'être satisfait à cet égard. Il fut donc conduit chez le sieur Blanchard, qui se fit un devoir de lui montrer sa machine dans le plus grand détail, de lui en donner toutes les explications qu'il desira, de répondre à ses questions sans fin. Quand l'Anglois, très-content, voulut se retirer, M. Blanchard lui remit très-humblement une lettre. Milord l'ouvre. Quelle surprise ! Cet artiste prétextoit le besoin qu'il avoit d'argent pour conduire son ouvrage à la derniere perfection, & lui demandoit vingt-cinq louis. Milord Blondel s'étonne de cette bassesse, & consulte celui qui lui avoit procuré la connoissance du sieur Blanchard, sur ce qu'il devoit faire; mais son introducteur indigné le détourna de lui rien donner, & réprimanda vivement cet artiste, qui honteux de s'être avili infructueusement, auroit voulu cacher l'anecdote malheureusement trop répandue.

22 *Août*. Il est décidé absolument qu'on prolongera le théâtre de la salle actuelle de l'opéra, & qu'on y travaillera incessamment. Suivant les devis, cette augmentation coûtera plus de 60000 liv. & doit rapporter par an 70000 livres au moins par l'accroissement du parterre, de l'amphithéâtre &

du nombre des petites loges, au moyen de quoi ces frais se trouveront pris sur les bénéfices même.

22 *Août*. La tragédie de *Tibere*, jouée aujourd'hui la premiere fois, quoique très-défectueuse, fait honneur à son auteur, dont c'est le début. Il a sur-tout très-bien peint le caractere de cet Empereur, & a démêlé avec adresse tous les replis du cœur de ce prince lâche, dissimulé & atroce. Mais ce caractere concentré, excellent pour l'histoire, est peu théâtral; & en général il faut infiniment d'art & une étude très-réfléchie du théâtre pour le produire sur la scene, le mettre en jeu, le développer & en tirer de grands effets, tels qu'il en faut pour frapper la multitude.

23 *Août*. M. de Mirbeck a écrit à tous les magistrats du conseil une lettre en date du 19 juillet, à laquelle il a joint une copie de son mémoire, dans laquelle il déclare qu'il n'y a pas un seul mot qui puisse s'appliquer aux officiers de la marine royale, ni aux dépositaires de l'autorité suprême, & qu'enfin il s'est renfermé dans les bornes d'une défense légitime, en révélant les irrégularités qu'il a trouvées dans les procédures faites à l'amirauté de Brest, & en démontrant la négligence de ce premier tribunal.

Il va plus loin & prétend que, bien loin d'avoir inculpé les officiers de la marine royale, il a cherché, au contraire, à éloigner d'eux les soupçons, en peignant les ravisseurs comme une *soldatesque effrénée*, ce qui ne peut concerner l'état major.

Enfin, dans une requête nouvelle il dit: « Les suppliants sont bien éloignés d'inculper » le sieur de la Motte-Piquet & les principaux » officiers. Ce grand général & ces braves

» marins sont au dessus du plus léger soupçon ;
» mais leur confiance peut avoir été trompée
» par des subalternes, dont un vil intérêt a dirigé
» les actions, & dont la mauvaise foi a sans
» doute tiré avantage de la facilité des officiers
» de l'amirauté. »

D'après cette justification, M. de Mirbeck a été relevé de son interdiction.

Malgré son hommage rendu aux officiers de la marine, ceux qui savent comment les choses se comportent, ne peuvent ignorer que c'est sur l'officier envoyé pour amariner le navire que doit porter l'inculpation, parce que s'il ne pilloit pas lui-même, & s'il n'autorisoit pas le pillage, il l'empêcheroit en punissant ceux qui s'y livrent.

24 *Août.* Bien des gens craignoient que les Chabrillant, après avoir eu le crédit de soustraire M. de Mareton aux peines infamantes qu'il méritoit, n'eussent celui d'empêcher même l'affiche de l'arrêt. Il paroît cependant, & à la lecture on s'apperçoit encore mieux de la foiblesse des juges. Tous ne pensoient pas de même ; il y a eu des voix pour régler le procès à l'extraordinaire, & décréter le coupable de prise de corps. Le président de Lamoignon a si bien intrigué, qu'il a empêché les avis trop vigoureux.

On est encore fâché qu'il ne soit fait mention en rien dans le prononcé, soit du soldat qui a arrêté M. Pernot, soit du sergent qui l'a constitué prisonnier, soit enfin du sieur Deschamps, l'adjudant de la garde, qui s'est obstiné à laisser ce procureur au corps-de-garde pendant très-long-temps, sans daigner même l'entendre. Tout cela indigne & révolte. Mais messieurs répondent que, malgré la haute police qu'a le parlement, ils ne

peuvent rien prononcer ou voir à la comédie, où les gentilshommes de la chambre, les intendants des menus & M. le maréchal de Biron ont seuls inspection.

Quoi qu'il en soit, en parlant du comte de Morton, qui, pour se donner quelque relief & se soustraire aux huées du public, a obtenu d'accompagner M. le comte d'Artois au camp de Saint-Roch, quelqu'un disoit qu'on ne savoit trop ce que cet étourdi étoit allé faire-là. Un autre a répondu : *Il est allé se faire mettre du plomb dans la tête.*

24 *Août.* Depuis plus de trois mois que monsieur Linguet est sorti de la Bastille, on étoit bien surpris que ce personnage turbulent restât dans le silence & l'inaction, qu'il ne fît point parler de lui d'une façon ou d'une autre ; enfin, l'on a la clef de sa conduite.

Une des conditions de sa sortie a été qu'il ne resteroit point à Paris, qu'il ne sortiroit pas non plus du royaume ; mais qu'il choisiroit un exil où il s'arrêteroit jusqu'à ce qu'il eût permission de revenir. Cependant, pour lui donner le temps de faire ses affaires, de vaquer à sa santé, & de voir ses amis, il a eu environ six semaines de répit. Bref, il a fallu se rendre à sa destination. Il avoit choisi pour retraite une terre de Mad. la comtesse de Bethune sa cliente, auprès de Rhétel ; il s'y est rendu avec son frere ; mais on apprend qu'il a trouvé le secret de se soustraire aux regards de ses surveillants, & qu'il est passé en Allemagne, d'où il s'est rendu à Bruxelles, où l'on ne croit pas qu'il soit resté. On ignore encore où il fixera son séjour.

24 *Août.* Tout le parti des Gluckistes tressaille-

de joie depuisqu'il a appris que le chevalier Gluck, entiérement rétabli de sa maladie, s'est déterminé à se mettre en route pour la France, & doit arriver à Paris au mois d'octobre avec un opéra de sa façon, qui est *Hypermnestre.*

25 *Août.* On a répété ces jours-ci à l'opéra le *Siege de Péronne*, tragédie lyrique en trois actes, par M. de Sauvigny, musique du sieur Desaides: on a été assez content de la musique du premier acte, en ce qu'on ne croyoit pas ce compositeur capable du grand genre. Il doit, au reste, faire mieux qu'un autre; car il a un amour-propre puant, & dit du mal de ses confreres, ne trouve rien de bon, & dédaigne même Gluck.

C'étoit un spectacle plaisant de voir se démener sur le théâtre le sieur Desaides avec une charlatanerie qui passoit pour enthousiasme aux yeux de ceux qui ne le connoissent pas. Il a fait deux fois le tour de l'orchestre, en parlant à chaque musicien & en le remerciant de ce qu'il avoit bien fait, pour l'engager à mieux faire; il a embrassé tous les acteurs & les actrices, même les plus détestables, trouvant tout à merveille; enfin, à ses airs de danse, il dansoit pour prouver qu'il étoit très-fort dans le genre.

Au reste, ce n'est qu'un essai, & l'on est convenu d'encourager les auteurs à continuer & à terminer leur ouvrage.

Le 25 Août 1781.

Relation de la séance tenue aujourd'hui à l'accadémie françoise pour la distribution du prix

Tout le monde étant en place & trois heures & demie ayant sonné, on étoit surpris de ne pas voir

voir paroître messieurs. Le bruit s'étoit bien répandu dès le commencement que M. de Florian, le candidat qui devoit être couronné, ayant l'honneur d'être gentilhomme de M. le duc de Penthievre, ce prince & Mad. la duchesse de Chartres devoient assister à la séance; mais on connoît l'exactitude de leurs altesses ; on désespéroit de les voir, sur-tout ayant remarqué une lettre apportée à M. de Florian par un valet-de-pied du duc de Penthievre; on craignoit que ce ne fût l'annonce de quelque changement dans leur marche. Enfin, messieurs sont entrés & assis; on les a vus chuchoter beaucoup entr'eux ; on ne savoit ce que tout cela signifioit, quand monsieur d'Alembert a pris la parole & annoncé que M. le duc de Penthievre & madame la duchesse de Chartres qui desiroient se trouver à la séance, venoient d'écrire qu'ils étoient retenus à Versailles plus long-temps qu'ils ne comptoient, & ne pouvoient arriver qu'à quatre heures; que l'académie croyoit devoir attendre leurs altesses & en demandoient la permission à l'assemblée. Le public, par des battements de mains, a donné son approbation à la déférence de la compagnie; & en effet, le duc & la duchesse s'étant rendus à l'heure indiquée, ont été accueillis avec des applaudissements universels qui caractérisoient bien le plaisir qu'on avoit à les recevoir.

Après tous ces préliminaires, M. de la Harpe, qui se trouvoit directeur, a ouvert la séance par un petit discours préparatoire, où il a rendu compte en quelque sorte des motifs qui avoient déterminé l'académie à préférer la piece de M de Florian & à le couronner. Il a dit qu'elle s'attachoit sur-tout à deux choses, la justesse des idées

& la propriété des expressions, & ces deux choses sont celles dont malheureusement les candidats s'occupent le moins aujourd'hui. C'est à l'académie à les y rappeller. En conséquence, elle n'a point donné *d'accessit*. Cependant elle a décidé qu'il seroit fait une mention honorable de six pieces dont il a lu les titres. Un seul auteur s'est fait connoître, monsieur Carbon de Flins. La piece de monsieur de Florian manquant de beaucoup de choses, ce que n'a pu dissimuler le directeur, a du moins les qualités essentielles exigées. D'ailleurs, quoique la compagnie eût laissé le choix aux auteurs, celui-ci a pris le sujet qu'elle desiroit le plus de voir traiter, *la Servitude abolie dans les domaines du Roi*. Enfin, le candidat a eu l'adresse d'y mettre en scene Voltaire; il est son parent; tout cela n'a pas peu contribué à son triomphe, réflexion qu'on sent bien n'avoir été faite que par certains spectateurs, un peu au fait du tripot académique; mais amenée naturellement par l'affectation de M. de la Harpe de citer ce maître défunt, & de prendre un paragraphe de l'histoire du siecle de Louis XIV pour exorde de son discours. Il a terminé par un compliment à M. de Penthievre & à madame la duchesse de Chartres, délicat & vrai, ce qui est le plus rare en pareil cas.

M. d'Alembert a lu ensuite la piece couronnée, intitulée *Voltaire & le serf du Mont-Jura*. Il faut se rappeller que le grand homme mis en scene a beaucoup écrit en faveur des habitants de ces contrées, main-mortables du chapitre de Saint-Claude en Franche-Comté; ce qui donne lieu à la fiction. Le dialogue en vers libres, sans être fort orné d'images & de toutes les richesses de

la poésie, a cette onction philosophique très à la mode aujourd'hui, & sur-tout du goût des juges ; il a plu : il a le ton de satire, dont l'ami de l'humanité imprégnoit si fortement ses ouvrages même en la prêchant. Le lecteur n'a pas manqué d'insister à propos sur les endroits de cette espece, & les auditeurs dociles répondoient sur le champ à son appel par de grands applaudissements.

La piece finie, M. d'Alembert a fait à son tour un discours pour annoncer une note de l'ouvrage qu'il alloit lire, quoique ce ne fût pas l'usage de l'académie ; mais trop intéressante pour l'omettre. Cette note n'est autre chose que les faits relatifs aux droits du chapitre de Saint-Claude, dont on a vu les détails dans tout ce qui a été écrit récemment sur cette matiere. Le seul fait nouveau qu'il nous ait appris, c'est que l'édit mémorable de 1779, abolissant la servitude dans les domaines du Roi, n'est pas encore enrégistré au parlement de Besançon.

Suit la liste des bonnes actions du philosophe de Ferney dans cette terre ; bonnes actions que ses partisans & lui-même nous avoient déja vantées en maint endroits, & qui ne détruisent pas malheureusement d'autres mauvaises, & très-mauvaises, qu'on lui reproche au moins avec tout autant de vérité.

A la lecture de la piece couronnée a succédé celle d'un *Portrait de Jules-César*, par l'abbé Arnaud, morceau qu'il avoit déja lu à la séance où avoit assisté le comte du Nord ; ce qui annonce ou une singuliere stérilité de la part de la compagnie, ou la grande importance que l'auteur met à son ouvrage. Ce portrait est dans le goût des mélanges

de Saint-Réal ou de Saint-Evremont. Il a huit pages : c'est un résumé de tout ce qui a été écrit dans les historiens latins de cet illustre empereur. Il fait plaisir d'abord & fatigue à la fin par le retour nécessaire des mêmes idées, des mêmes images & des mêmes tournures. L'académicien, dans un court préambule, avoit adopté aussi un petit bout d'éloge pour le prince & son auguste fille.

M. de la Harpe ayant repris haleine, dont il avoit besoin, a embouché la trompette héroïque. Il a déclamé sur le ton le plus élevé le dernier chant de sa traduction de la Pharsale de Lucain. On sait que ce chant, qui est le dixieme, n'est point fini, que le poëte latin est resté même à un vers dont le sens est interrompu. Le traducteur est parti de-là pour y ajouter un épilogue dont il avoit donné l'avant-goût par un précis de l'anecdote de cette interruption & de la mort de Lucain. Le tout a été vivement senti & applaudi, & principalement l'épilogue où il y a de très-beaux vers, de l'énergie, de la philosophie & beaucoup de sensibilité. Quant au chant, il consiste pour la plus grande partie en descriptions de palais, de monuments, d'ouvrages de l'art & de luxe, tellement épuisées, que, malgré qu'elles prêtent infiniment à la poésie, elles en deviennent fastidieuses.

Le secrétaire de la compagnie a clos la séance par différentes annonces.

1°. Il a réitéré celle du sujet du prix d'éloquence pour 1783, qui est l'*Eloge de Fontenelle.*

2° Il a dit qu'un particulier, zélé pour le bien public, & qui pense qu'une bonne éducation

y peut beaucoup contribuer, avoit desiré qu'il fût composé un traité élémentaire de morale, qui expliquât & prouvât *les devoirs de l'homme & du citoyen* ; qu'il avoit en conséquence déposé 1200 livres, prix qui devoit être décerné par l'académie françoise à la séance publique de la Saint-Louis 1782. Il a ajouté qu'elle n'en avoit trouvé aucun digne de l'obtenir, qu'en conséquence il étoit remis pour la Saint Louis 1784; qu'il seroit distribué de nouveaux *Prospectus* incessamment avec une espece d'instruction qui dirigeât les concurrents, dont s'étoit chargé M. le marquis de Condorcet, si propre à ce genre de travail.

3°. Le secrétaire fait mention des deux nouveaux prix fondés par un inconnu, l'un pour le meilleur ouvrage qui aura paru dans l'année, & l'autre pour la meilleure action qui aura été faite.

Le premier doit être distribué au mois de décembre, dans une assemblée sans doute publique & extraordinaire que la compagnie indiquera, & le second à la Saint Louis prochaine.

M. d'Alembert a fini par une péroraison, où il s'est prévalu de cette confiance nouvelle de tant de bons citoyens en l'académie françoise pour réfuter ceux qui la dénigrent. Il a déclaré qu'elle feroit de plus en plus tous ses efforts pour soutenir cette haute opinion qu'on en avoit, & pour contribuer à tout ce qui peut encourager & accroître l'amour de la vertu, de l'humanité, de la patrie.

P. S. Les pieces de M. Carbon de Flins sont, 1°. *Discours en vers sur la servitude abolie dans les domaines du Roi*, piece qui avoit concouru dès

1780 & 1781, nommée deux fois la premiere du concours ; mais ces deux fois on avoit remis le prix.

2°. *Poëme lyrique sur la naissance du Dauphin* ; & le troisieme, *Dialogue entre un poëte & un homme du monde* ; c'est de ces deux dernieres pieces dont il a été fait une mention honorable.

26 *Août*. On a chansonné M. le comte de Moreton au sujet de son aventure avec le procureur Pernot, & de l'arrêt intervenu ; mais cette chanson est si plate qu'on n'ose la rapporter. Il n'en est pas de même d'un autre calembour à l'occasion du voyage de cet étourdi à Gibraltar. On dit que le Roi de France ne pouvoit rendre un plus grand service au roi d'Espagne que de lui envoyer le premier homme du monde pour prendre les places d'assaut.

26 *Août*. Suivant l'usage annuel, les morceaux destinés à concourir pour les prix de peinture & de sculpture, ont été exposés hier toute la journée dans les salles de l'académie. Le sujet du premier est le *retour de l'Enfant prodigue dans la maison paternelle*, & celui du second est *la charité du Samaritain*.

On a vu en outre dans les salles de l'académie d'architecture les plans divers qui ont concouru pour le prix de cette compagnie, dont le sujet étoit le *projet d'un palais de justice*.

Il faut laisser écouler les délais nécessaires avant que les diverses académies proclament les vainqueurs.

27 *Août*. Quoique M. Blanchard, pour écarter les curieux, eût fait contremander en quelque

forte le public par la rétractation de l'annonce de son expérience, il ne l'a pas moins tentée samedi en secret, mais sans le moindre succès. L'essai s'est fait à la Villette dans le château de l'abbé de Vienné; il en a résulté l'impossibilité absolue de s'élever de terre par la trop grande pesanteur de la machine. S'obstinant à la faire aller, il l'a dérangée & brisée en grande partie. Il ne se décourage pas; il en a tout de suite imaginé une autre plus légere, d'un moindre volume & d'une nouvelle forme. Elle ressemble à une cage ronde; elle est fort avancée, & il pourra sous peu de temps donner ce nouveau spectacle. Mais quelle confiance prendre en un machiniste qui calcule aussi mal ses forces & se trompe aussi lourdement!

28 *Août*. Il est une courtisanne, nommée *Cléophile*, qui a d'abord dansé chez Audinot, qui a passé ensuite à l'opéra, ce qui l'a mise sur le trottoir, & lui a procuré des amours distinguées, entr'autres M. le comte d'Aranda. N'ayant plus besoin pour faire fortune de son état où elle n'obtenoit pas des succès assez brillants, elle s'est retirée du théâtre & s'est consacrée toute entiere aux aventures galantes. Depuis, un accident fâcheux a même diminué beaucoup ses triomphes en ce genre. Une maladie vénérienne lui a enlevé une partie du palais de la bouche, qu'il a fallu remplacer par une feuille d'or, ce qui lui voile absolument la voix & la fait nazillonner d'une façon très-désagréable. Cette disgrace l'a rendue sage; elle donne dans les beaux esprits & les philosophes. Depuis quelque temps M. de la Harpe s'est épris pour cette impure de la plus belle passion, & l'on peut en juger par les vers suivants en son honneur, & pleins de graces & de sensibilité.

L'inconſtance & l'artifice
Par-tout remplaçoient l'amour ;
Toujours ſoumis au caprice,
Son pouvoir étoit d'un jour.
« Mes feux, dit-il, vont s'éteindre ;
» Ils devoient tout animer.
» Que les mortels ſont à plaindre !
» Ils ne ſavent plus aimer. »

Pour prévenir cet outrage,
Il épuiſe ſes efforts
Sur le plus charmant ouvrage,
Qu'embelliſſent ſes tréſors.
Or jugez s'il eſt habile,
L'enfant maître des humains :
Vous voyez dans Cléophile,
Le chef-d'œuvre de ſes mains.

Lui-même avec complaiſance
Vit ſon prodige nouveau ;
Les graces, à ſa naiſſance,
Entourent ſon berceau.
Le Dieu dit : « je ſuis tranquille ;
» Rien ne peut plus m'alarmer.
» Quand ils verront Cléophile ;
» Ils voudront encore aimer. »

Quelle grace enchantereſſe
Dans ſes traits, dans ſon eſprit !
Elle charme, elle intéreſſe,
Elle attache, elle ravit.
Le cœur le plus indocile,
Contre elle oſe en vain s'armer.

Un regard de Cléophile,
Eſt un ordre de l'aimer.

Quoiqu'Amour m'ait dans ſes chaînes
Engagé plus d'une fois;
Quoiqu'Amour, malgré ſes peines,
M'ait fait adorer ſes loix,
Par une erreur très-facile
Dans un cœur bien enflammé,
Je crois, près de Cléophile,
N'avoir pas encore aimé.

Je veux, à ſes loix fidele,
Ne chanter que mon ardeur.
Dieu! que ma muſe n'eſt-elle
Auſſi tendre que mon cœur!
Ma voix à l'amour docile
N'a qu'un refrain à former:
J'aime, j'aime Cléophile,
Et ne vis que pour l'aimer.

TAYLOR INST. OXFORD

En les faiſant inſérer au journal de Paris, il n'a cependant oſé y mettre ſon nom, on ne ſait pourquoi, car il eſt trop aveuglé de ſon amour pour en rougir: il l'avoue à ſes confreres; il les mene chez Mlle. Cléophile, & voudroit l'ériger en Aſpaſie moderne. Enfin, à la Saint Louis derniere il a oſé l'introduire à l'académie, la placer parmi les femmes les plus honnêtes, & juſques ſous les yeux de M. le duc de Penthievre & de Mad. la ducheſſe de Chartres, qui honoroient l'aſſemblée de leur préſence; ce qui a indigné tous les ſpectateurs.

29 *Août.* M. Suard est un membre de l'académie françoise, qui n'a même rien écrit sur la musique, mais qui, par son intimité avec l'abbé Arnaud, grand enthousiaste de cet art, s'est imaginé y avoir acquis de grandes connoissances. Il a persuadé au ministre de Paris qu'il seroit fort utile à l'opéra ; & quoiqu'il y ait un censeur attaché à ce spectacle pour l'impression des poëmes, qui est M. Bret, il s'est fait initier dans le comité pour donner ses conseils sur les ouvrages qu'on présente, & autres objets relatifs au théâtre lyrique. Il a pour cela 2400 livres de pension sur les fonds de ce spectacle.

Depuis que les principaux acteurs & actrices sont à la tête de la manutention de leur république, ils ont trouvé dur de voir siéger parmi eux un étranger sans caractere, sans talent, & ils ont commencé par l'exclure en ne l'invitant point à leurs séances.

M. Suard, sentant lui-même son inutilité, son incapacité réelle, n'a osé se plaindre au ministre de cette exclusion, de peur d'aigrir les esprits & de faire mettre trop évidemment au jour sa nullité. D'un autre côté, craignant avec raison de perdre une pension prise sur les bénéfices des coryphées & autres membres constituant la société lyrique, qui ne pouvoit le voir qu'avec peine se former une existence à leurs dépens, il a imaginé de se rendre nécessaire, agréable même, en se faisant donner par son beau-frere Pankouke, l'article de l'opéra à rédiger ; ce qui ne plaît guere à M. de Charnay, en possession de cette partie.

Quoique le nouveau critique ait grand soin de ménager l'amour-propre de chacun, en lui dis-

tribuant une dose d'encens convenable, il vient de se faire une querelle par une censure amere de l'émulation de force & de légéreté qui regne aujourd'hui entre nos principaux danseurs. Il voudroit qu'on exclût ces sortes d'assauts de la danse noble, qu'on réservât les entrechats tournants, les doubles & triples pirouettes en l'air & sur la pointe du pied pour les fêtes champêtres, les orgies, les saturnales. Comme ceci tombe à-plomb sur M. Daubetval, qui, profitant de la trop grande facilité & de l'indulgence extrême du public, a porté cet abus au plus haut degré, & que cela passe pour une petite vengeance de l'aristarque, n'ignorant pas que ce coryphée ayant beaucoup de voix en chapitre, est celui qui déclame le plus violemment contre son inutilité; les amis de M. Suard craignent qu'il ne se rende plus odieux, & n'excite une fermentation dont l'éclat lui soit funeste.

30 *Août*. M. le comte de Barruel, capitaine au régiment de Belzunce dragons, a été indigné de la faveur avec laquelle les adulateurs de l'abbé Delisle prônent son poëme des *Jardins*, regardé par les gens de goût comme une production très-médiocre; révolté sur-tout de l'affectation avec laquelle M. Landrin, dans son *Esope à la foire*, exalte sur le théâtre des variétés amusantes l'auteur, & met sur le compte de l'envie toutes les critiques de son ouvrage, qu'il trouve sans défaut; il a pris la plume & composé une bagatelle en vers, qui a pour titre *le Choux & le Navet*; il y reproche très-ingénieusement à l'abbé Delisle son principal défaut, d'avoir omis de parler du jardinage, de s'être étendu en descriptions oiseuses, en morceaux touchants, en éloges pompeux de

quantité de magnifiques colifichets, qui n'ont ainsi que son poëme, de jardin que le nom. Cette facétie est vive, courte & très-bien versifiée.

30 *Août.* On n'a pas encore pu éclaircir si M. Linguet étoit allé librement en pays étranger, ou si ce n'étoit qu'une évasion clandestine. Il passe pour constant qu'il est à Bruxelles, & son frere en convient. M. le Quesne est continuellement assailli de gens qui viennent lui en demander des nouvelles, & sur-tout le questionner pour savoir quand recommencera la continuation du journal; sur quoi il promet toujours que son maître tiendra ses engagements, mais sans assigner aucun terme : lorsqu'on le presse plus vivement & qu'on lui demande du moins la restitution de l'argent pour l'abonnement d'une année entiere dont on n'a encore reçu aucune feuille, il répond qu'il n'a pas cet argent.

31 *Août.* Le luxe s'étend à tous les états, à toutes les professions. Un café des boulevarts, appellé ci-devant le *café Turc*, & qu'on devroit appeller aujourd'hui le café Chinois, attire la foule des curieux. Il y a apparence que la redoute chinoise de la foire en a donné l'imagination. Tout y est absolument dans ce costume étranger & d'un goût très-pittoresque. C'est M. Celerier qui a conduit la restauration, & le décore de l'édifice divisé en partis supérieure & en partie inférieure. On est frappé d'étonnement en y entrant, & il faut avoir vu cette singularité pour en avoir une idée vraie. C'est sans contredit le plus beau & le plus original monument de ce genre à Paris : on dit qu'il coûte 80000 livres.

1 *Septembre* 1781. Les tomes dix-sept & dix-huit des *Mémoires Secrets*, servant de suite à la con-

tinuation de ceux de Bachaumont, pour l'année 1781, commencent à paroître ici. On étoit inquiet de leur retard, & on en craignoit l'interruption. On y trouve sur-tout un détail circonstancié de la révolution du Palais-Royal, qui intéresse non-seulement Paris, mais la France entiere, mais tous les étrangers dont c'étoit le rendez-vous dans cette capitale. Il paroît qu'on n'a omis aucune des anecdotes relatives à la querelle du duc de Chartres & des propriétaires (cet article est tiré d'une feuille manuscrite très-accréditée à Paris & dans les provinces).

1 *Septembre*. Le comte d'Hérouville, lieutenant général des armées du Roi, vient de mourir. Il étoit ancien inspecteur général d'infanterie, & avoit fait bruit en son temps. C'étoit un grand faiseur de projets; il avoit même été question de lui pour le ministere sous Louis XV, & il y seroit parvenu vraisemblablement sans son mariage trop inégal. Il avoit épousé la fameuse *Lolotte*, maîtresse du comte d'Albemarle, l'ambassadeur d'Angleterre, laquelle servoit d'espion au ministere de France auprès de son amant, & a touché en conséquence jusqu'à sa mort une pension de la cour de 12000 livres.

1 *Septembre*. On a aussi recueilli toutes les lettres qu'on a pu retrouver de Rousseau pour en grossir l'édition de ses œuvres, ce qui fait qu'on y a imprimé sans choix jusqu'à des billets & chiffons qui ne méritoient aucune publicité. On n'auroit pas cru que, paresseux, incivil, misanthrope, farouche, comme il étoit, il eût tant écrit. Cependant, soit qu'on n'en eût pas d'une date plus récente, soit qu'on les ait omises à dessein, ainsi que la suite des confessions, elles

ne vont que jusqu'à 1770. Les plus curieuses sont celles qui constatent diverses anecdotes de sa vie & les éclaircissent.

On y voit comme, en 1755, le roi de Pologne Stanislas, ayant ordonné qu'on rayât M. Palissot de la société littéraire de Nanci, pour avoir joué en plein théâtre Rousseau, celui-ci sollicita & obtint la grace du coupable; & c'est ce même ingrat qui fit ensuite *les Philosophes*.

On y voit en effet comment les Corses, en 1765, solliciterent Rousseau de leur rédiger un code de législation, demande qui lui rioit & flattoit son orgueil; mais qui excita si vivement la jalousie de Voltaire, qu'il se mit à la traverse, & empêcha que l'exécution n'eût lieu.

Au reste, la plupart de ces lettres étoient imprimées, & il y en a peu de nouvelles.

2 Septembre. Le *Prospectus* annoncé par monsieur d'Alembert commence à se distribuer. On y a joint en effet une longue instruction de près de six pages in-4°., où M. le marquis de Condorcet ne laisse rien à desirer pour la conduite des candidats; mais en prescrivant la clarté, il est lui-même très-obscur, & très diffus en prescrivant la précision.

Au surplus, il annonce que les différentes parties de l'ouvrage réunies peuvent avoir l'étendue d'un volume in-12, médiocre, parce que, d'après un calcul fait avec exactitude, l'académie fort assurée qu'un volume de cette étendue pourroit être donné pour neuf ou dix sous broché, en laissant au libraire un profit honnête, & l'ouvrage devant être classique, à l'usage des enfants du peuple & des villages, on ne sauroit le vendre trop bon marché.

3 *septembre*. On a consigné dans une fable allégorique l'aventure & le jugement du procès de M. Pernot avec M. de Chabrillant ; elle est moins plate que la chanson ; elle est même piquante en quelques endroits, & mérite d'être conservée.

A BON CHAT BON RAT.

Fable.

Un chat-brillant, orgueilleux de son lustre,
Se rengorgeoit, s'enfloit, se pavanoit,
Par son gros dos croyant se rendre illustre :
Avec mépris à l'entour il lorgnoit.
Il voit un rat, non de ces escogriffes
Dévorant tout, mais doux & peu rongeur,
Tel que sur cent se trouve un procureur.
A cet aspect il redresse ses griffes
Enfle sa queue, humblement & bien loin,
Le rat veut fuir la patte meurtiere
De l'animal, fanfaron de gouttiere,
Qui le harcele & l'arrête en un coin :
Sur lui valets accourent au besoin,
Raton surpris est mis dans la ratiere,
Où lâchement insultant à ses cris,
Son ennemi veut le rendre la fable
Des spectateurs ; ils en sont attendris,
Et le matou n'obtient que leurs mépris
De maltraiter un rat, un si bon diable.
De l'aventure enfin berné, honni,
Le chât-brillant, n'est plus qu'un chat-terni.

4 *Septembre.* Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 30 août 1781.... On vient de mettre en vente dans notre ville *le réglement de l'impératrice des Russies, concernant la navigation commerçante de ses sujets.* On assure que cette souveraine a regardé l'objet comme si important, qu'elle a daigné s'en occuper elle-même, & que c'est un chef-d'œuvre de législation, seul capable de l'immortaliser. Dès que sa majesté impériale en eut fait remettre l'original au sénat, il se répandit en Russe & en Allemand. On le voit aujourd'hui en François & en Hollandois en deux parties; en sorte qu'il va devenir le code des nations commerçantes. On en fait grand cas ici, où l'on s'entend un peu dans cette matiere. Les négocians, les armateurs, les assureurs, les fréteurs, les affréteurs, tous y trouvent ce qui les concerne, rien n'est échappé à l'attention de l'auguste & sage législatrice.

4 *Septembre.* Il y a bien des gens qui en trouvant très-agréable la petite satire de M. le comte de Barruel, lui reprochent d'y avoir répandu trop d'amertume & de personnalité. Voici comme il s'excuse, dit-on, à cet égard : il raconte qu'ayant composé une premiere critique en regle, & détaillée du *poëme des Jardins*, sous le nom d'un comte à un président, M. l'abbé Delisle en fut vivement piqué, & se permit de dire en pleine académie, qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'avoir une lettre de cachet contre l'auteur, & de le faire arrêter. Cela revint aux oreilles du comte de Barruel, qui alors ne gardant plus de mesures, écrivit à l'académicien pour le remercier de son indulgence généreuse, & de la liberté qu'il lui laissoit de parler de son ouvrage : il lui marquoit qu'il alloit en profiter, & lui envoyoit en conséquence pour preuve le petit *dialogue*

du Chou & du Navet : il l'a fait imprimer en même temps ; mais comme on l'avoit mutilé vraisemblablement à la censure, il l'a adressé au courier de l'Europe, où il se trouve dans toute sa pureté au N°. 18 du vol. 12. On y remarque entre autres deux vers changés dans le paragraphe où, lui rappellant son humble naissance en Auvergne & sa bâtardise, il lui fait dire par le chou :

Vois tous les choux d'Auvergne élevés contre toi !
Tu me proscris en vain, delicat petit-maître :
Ma feuille t'a nourri, mon ombre t'a vu naître :
Tu reçus du Navet ta taille & ta couleur ;
Et comme nos lapins tu me dois ton odeur.

4 *Septembre.* La Reine est à Louvois, terre en Champagne, que Mesdames ont achetée depuis quelques années. S. M. a entrepris ce voyage avec la plus grande simplicité. Elle n'a mené que deux femmes à sa suite, & a exigé que celles-ci n'en eussent qu'une. On prétend qu'elle ne couroit pas à plus de quarante chevaux. Le Roi est resté à Compiegne pendant ce temps, & revient demain avec elle.

On assure que Monsieur, Madame, & Mad. la comtesse d'Artois viennent la semaine prochaine au Luxembourg, & y séjourneront pendant quelque temps. Ils habiteront le petit palais, le seul qui soit vuide & en état de les recevoir.

5 *Septembre.* Le bruit se soutient que le comte d'Estaing est nommé pour commander l'armée navale qui doit partir pour les Antilles après le siege de Gibraltar. Un calembour du maréchal de Richelieu en confirme la nouvelle. Il a dit :

après avoir rendu graces (Grasse) à Dieu, nous allons nous remettre au destin (d'Estaing).

5 *Septembre.* M. Pelerin le pere est mort le 30 du mois dernier, âgé de 99 ans; il étoit commissaire général de marine; il avoit été premier commis dans les bureaux, & s'étoit rétiré après quarante ans de service. Il avoit employé son loisir à compléter un cabinet de médailles qu'il avoit rassemblées, si bien composé que S. M. l'avoit acheté en 1776, & lui en avoit laissé l'usufruit. Les savants étrangers l'alloient voir autant pour son cabinet que pour lui-même. Il avoit travaillé sur l'art numismatique avec beaucoup de succès, & étoit une merveille d'érudition en ce genre. On est surpris que l'académie des inscriptions & belles-lettres ne l'eût pas adopté; vraisemblablement sa modestie l'avoit empêché d'y solliciter une place. Il étoit pere de Pelerin, intendant des armées navales, & mis en scene dans *l'Espion Anglois.*

5 *Septembre.* L'académie de peinture, dans son assemblée du 31 août, a proclamé les vainqueurs, tant pour cette année que pour les précédentes, où les prix avoient été remis.

Le fils de M. Vernet, éleve de M. Lépicié, a eu le premier prix cette année pour la peinture.

Le premier prix, mis en réserve en 1777, a été accordé à M. Taraval, neveu du peintre de ce nom, & éleve de M. Brenet; il n'a que 16 ans & demi.

Le second à M. Belle, éleve & fils du peintre du même nom.

M. Ramey, éleve de M. Gois, a gagné le premier prix de sculpture pour cette année.

Le premier prix, réservé en 1775, a été décerné

à M. Chardigny, éleve de M. Allegrain, & le second à M. Fortin, neveu de M. le Comte, sculpteur & son éleve.

6 *Septembre*. Depuis quelque temps on se doutoit que M. de Sainte-Foy étoit en mauvaise posture. On lui voyoit vendre terres, maisons, effets, meubles, &c. On savoit que dans une séance tenue il y a plusieurs mois sur son affaire à la tournelle, il y avoit eu des voix pour le décréter de prise de corps, & que cette conversion de son decret d'ajournement personnel n'avoit été différée que par égard pour sa famille, & surtout pour son frere l'abbé Radix, conseiller de grand'chambre. Enfin, aujourd'hui que l'affaire a été remise sur le tapis, il n'a pu l'échapper; elle a été réglée à l'extraordinaire, & il est réellement décrété de prise de corps.

6 *Septembre*. On ne sauroit trop exalter le lieutenant général de police, qui se porte à l'amélioration de toutes les parties de son administration qui en sont susceptibles. C'est ainsi qu'il a fondé récemment des prix d'émulation en faveur des éleves du college de pharmacie. Il y en a trois, un de chymie, un second d'histoire naturelle & le troisieme de botanique. La distribution s'en fait avec tout l'appareil capable de flatter l'amour-propre des vainqueurs. Elle a eu lieu dans une assemblée publique, où se rend toujours une grande affluence de spectateurs. Celle de cette année s'est tenue hier 5 septembre. C'est M. Reboul, éleve de M. Mitouard, qui a eu le prix de chymie; les autres n'ayant pas été concourus, restent pour l'année prochaine.

Cette séance, du reste, est comme celles de toutes les académies. On y rend compte des tra-

vaux du college; on y lit des mémoires sur les matieres de son ressort, & l'on fait l'éloge des membres défunts.

7 *Septembre.* On a parlé de la singuliere nouveauté qu'offre la maison de M. d'Etienne, en présentant un jardin au lieu de toiture. Pour y parvenir, il a fait usage d'un ciment impénétrable à l'eau, qu'il assure avoir découvert. Il en a fait un hommage au Roi; mais n'en a pas reçu la récompense qu'il s'en promettoit. Il prétend que M. Dangivillers, qui protege fort le sieur Loriot, auteur aussi d'un ciment, n'a pas fait du sien le cas qu'il mérite, & ne lui a pas rendu les bons offices auprès de S. M. qu'il lui devoit en sa qualité de protecteur des arts. Quoi qu'il en soit, ce militaire a pris le parti de faire imprimer un mémoire, où il rend compte des substances qui entrent dans son ciment, & des procédés dont il se sert. Il a les excellentes & rares qualités de se durcir très-promptement, de ne craindre ni l'action du feu, ni celle de l'air, ni celle de l'humidité, de ne jamais se gercer, & de n'exiger qu'une légere couche pour produire tout l'effet désiré; il est en outre à fort bon marché. C'est aux gens de l'art à contredire actuellement M. d'Etienne, & à montrer les défauts de son ciment, quand ils les auront reconnus par l'expérience.

7 *Septembre.* Suivant des lettres de Bruxelles, reçues il y a quelque temps, M. Linguet vers le milieu du mois dernier y étoit occupé à vendre ses meubles. Il ne s'expliquoit pas beaucoup sur ses projets littéraires; il sembloit même y renoncer, & disoit qu'il alloit voyager. Il étoit fort circonspect, & l'on ne pouvoit démêler positive-

ment s'il étoit sorti de France par évasion secrete, ou de l'aveu du gouvernement.

8 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Rotterdam, du 2 septembre... Le premier volume *des Fastes de Louis XV*, paroît ici. On attribue cet ouvrage à un mauvais sujet attaché au chevalier Zeno, autrefois ambassadeur de Venise en France, & qu'on nomme *Bouffonidor.* C'est l'auteur du *Procès des trois Rois*; ce qui ne donne pas une idée bien favorable de cet autre ouvrage.

8 *Septembre.* Les comédiens italiens devoient jouer pour premiere nouveauté les *deux Soupers*, opéra comique, dont la musique est du Sr. Desaides; mais ce musicien, étant fort quinteux & fort altier, s'est brouillé avec eux, & ils annoncent pour demain *les deux Aveugles de Bagdad*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes.

9 *Septembre.* On a oublié de faire mention des prix d'architecture, dont le premier a été adjugé au sieur Bernard, éleve de M. Trouard, & le second au sieur Cathala, éleve de monsieur *Mauduit.*

9 *Septembre.* La machine à feu établie à Chaillot par MM. Perrier, qui causera, suivant le malheur attaché à toutes les nouvelles inventions, peut-être la ruine de la société qui l'a entreprise, n'en est pas moins un monument qui fait le plus d'honneur au siecle & à la France. Il méritoit bien une inscription, & l'on attribue la suivante au savant & célebre abbé Boscowich. Il est fâcheux qu'elle soit en latin. Voici ce dystique.

Oblita irarum flamma hic conspirat & unda :
Civibus optatas ipse dat ignis aquas.

9 *Septembre.* M. l'abbé de Saxe, cousin-germain du Roi, qui s'étoit distingué au séminaire de Saint-Magloire, & y faisoit ses études avec le plus grand succès, vient de mourir âgé de dix-sept ans.

Le bruit se répand aussi que M. Duhamel du Monceau de l'académie des sciences, est mort depuis quelque temps.

9 *Septembre.* On parle beaucoup d'une catastrophe arrivée hier, fort tragique. Dans la rue Meslée demeuroit une courtisanne nommée Dargent, d'une jolie figure, & très-coquine, suivant l'usage. Elle étoit entretenue par M. Lespinas, négociant d'Amérique, qui lui donnoit 1200 liv. par mois. On assure que la soupçonnant infidelle, il s'est rendu la nuit derniere chez elle pour vérifier le fait, & que l'ayant trouvé couchée avec un jeune homme, il s'en est suivi une rixe, dont le résultat est que l'entreteneur a été jeté par-dessus la rampe de l'escalier, & est mort de sa chûte.

10 *Septembre.* Le premier acte des *deux Aveugles de Bagdad*, quoiqu'assez vuide & très-long, avoit fort bien pris à cause de la musique. On continuoit à le goûter, & quelques scenes se sentant bien de la farce, mais par leur gaieté & la gentillesse de leur exécution ayant plu à la plus grande partie du public, sembloient promettre aux auteurs un plein succès, lorsque tout-à-coup il s'est formé un orage si violent dans le parterre, si soutenu, si général, qu'il a fallu que les acteurs se retirassent sans avoir pu finir la piece, & sans qu'on ait pu deviner la cause d'une cabale de cette espece; car les sifflets se faisoient entendre avec une fureur dont il n'y a pas d'exemple à ce théâtre depuis qu'il est policé, & sous l'empire d'une garde militaire.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que la présence de la Reine n'ait pas contenu ces mécontents, qui ont manqué essentiellement de respect à sa majesté. On a cru observer que cette indécence lui donnoit d'abord beaucoup d'humeur ; mais revenant bientôt à sa bonté naturelle, elle s'est mise à rire, ce qui a déterminé la chûte absolue de l'ouvrage. Il est de M. Marsollier des Vivetieres quant aux paroles, & d'un M. Fournier quant à la musique. Le succès du premier dans le *Vaporeux*, qu'on jouoit ce jour-là même, doit le consoler de cette disgrace. Quant au second, dont c'est, dit on, le coup d'essai, les connoisseurs ne lui rendent pas moins justice, & en conçoivent de hautes espérances, sur-tout s'il est jeune.

11 *Septembre*. Depuis que les honoraires des auteurs sont augmentés à l'opéra, il semble que le plus grand nombre se soit tourné vers cette partie. On compte quatorze ou quinze ouvrages reçus, finis ou en train : en voici en gros la liste.

Poëmes.	*Auteurs.*	*Musiciens.*
	Mrs.	Mrs.
Hypermnestre, trois actes.	Le Baron de Schuldy.	Le chevalier Gluck.
Le Seigneur Bienfaisant, accru d'un premier acte.	Rochon de Chabannes.	Floquet.
Diane & Endymion, en trois actes.	Le chevalier de Lirou.	Piccini.

Poëmes.	*Auteurs.*	*Musiciens.*
	Mrs.	Mrs.
Renaud. La suite d'Armide.	Ancien opéra de Pellegrin, arrangé par le Bailli du Rollet & compagnie.	Sacchini.
Nitocris.	Morel.	Gossec.
L'Embarras des Richesses, trois actes.	Lourdet de Santerre.	Gretry.
Le premier Navigateur.	Fenouillot de Falbaire.	Philidor.
Alcide.	Dubreuil.	Cambini.
Bayard.	Durosoy.	Froment, 1er violon de l'orchestre de l'opéra.
La Conquête du Pérou ou Pizarre.	Dubuisson.	Candeil.
Péronne sauvée, en trois actes.	Sauvigny.	Desaides.
Fragments composés de l'acte du feu de Roi, & d'un nouvel acte, intitulé:	Moline.	Haydelman.
Arianne abandonnée.		Allemand.
Et d'Apollon & Daphné, troisieme acte.	Pitra.	Mayer.

Outre

Outre ces treize ouvrages connus, on parle encore de deux autres dont on ne nomme que les musiciens, MM. Desaugiers & Rigel.

11 *Septembre*. La demoiselle Dargent, & le jeune homme couché avec elle, nommé *Loquin*, ont été arrêtés ainsi que les domestiques, dit-on, au nombre de deux. Ce jeune homme est fils d'un marchand de bois. Il semble qu'il n'auroit pas regardé l'aventure comme bien sérieuse, puisque des témoins oculaires assurent qu'il traitoit la chose en plaisantant, & rioit encore lorsqu'il a été arrêté.

La paroisse de Saint-Nicolas n'a eu permission de faire la levée du cadavre qu'hier après midi, & ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Lespinas, quoique tué en mauvais lieu, a eu les honneurs de la virginité & le poële blanc. On le croyoit garçon ; il a cependant femme & enfants.

La demoiselle & son amoureux auroient eu le temps de s'enfuir après le délit, si le portier de la maison, qui avoit envoyé chercher la garde, ne se fût opposé à leur sortie. Cette histoire fait grand bruit par l'intérêt vif qu'y prennent toutes les impures de Paris.

On raconte que M. Lespinas avoit prêté son carrosse à Mlle. Dargent pour aller à Saint-Cloud ; qu'il comptoit le soir la voir venir souper avec lui ; mais que la voiture étoit revenue à vuide ; que la demoiselle s'étoit fait excuser sous prétexte d'incommodité, ce qui avoit donné des soupçons à l'entreteneur, qui, prévenu du fait par ses domestiques, avoit voulu le vérifier.

12 *Septembre*. Depuis que les travaux au jardin du Roi, pour son agrandissement & embellissement,

font commencés, il devient un point de promenade des curieux. On admire l'immensité de fer qui s'y consomme, ce qui occupe merveilleusement les forges de M. le comte de Buffon.

Sa statue, posée depuis quelques années en ce lieu, attire aussi les regards. A la mauvaise inscription françoise dont on a parlé, on a substitué celle-ci en latin plus noble & plus digne du personnage.

Majestati naturæ par ingenium.

12 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Besançon, du 5 septembre.... Avant de vous rendre compte de ce qui va se passer, il faut vous instruire de ce qui a précédé. L'édit du mois d'août 1781, portant établissement de deux nouveaux sous pour liv. sur les droits du Roi & autres, n'avoit pas passé sans contradiction, & excitoit depuis ce temps des tracasseries avec la cour. Il avoit bien été très-promptement enrégistré; & dès le 30 dudit mois; mais avec des clauses y apposées qui avoient déplu & éludé les projets du ministre des finances. Le parlement avoit profité du sens très-clair du premier article de l'édit, ne portant établissement des nouveaux deux sous pour livre, que sur les objets qui en étoient déja grevés, pour ne pas les étendre à ceux qui n'avoient pas été compris dans cette imposition, tels que les *dons gratuits des villes & les droits sur les cuirs.* Le ministre ne l'entendoit pas ainsi.

Le parlement avoit reçu en conséquence des lettres-patentes, en date de 6 mars dernier, en forme de lettres de jussion, qui ne modifiant pas l'édit & le confirmant au lieu d'y déroger, avoient

éprouvé la même résistance dans une délibération du 20 mars. De-là autres lettres de jussion du 13 juillet dernier, qui n'avoient pas eu un meilleur succès; il avoit seulement été arrêté dans une assemblée du 23 dudit mois, qu'il seroit fait au Roi de très-humbles & très-respectueuses & itératives remontrances sur les lettres de jussion.

Cela se seroit peut-être concilié avec un autre commissaire départi plus agréable aux magistrats; mais celui-ci leur déplaît infiniment par sa complaisance servile envers ses secrétaires, qui s'enrichissent aux dépens du peuple, & étalent un luxe insolent.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ces entrefaites qu'est arrivé l'édit du mois de juillet dernier, portant établissement d'un troisieme vingtieme. Remontrances en conséquence résolues dans l'assemblée des chambres du 5 août, où l'on représenteroit au Roi que par les extensions données déja aux deux premiers vingtiemes, la province en paie réellement un troisieme; que c'en seroit donc de fait un quatrieme incompatible avec l'épuisement des peuples.

Ces remontrances furent lues & approuvées le 28 dudit mois, & adressées au Roi par le courier de Besançon, parti le 30; & nous apprenons qu'un courier, arrivé hier au soir de Compiegne, a apporté des ordres au comte de Vaux, commandant en cette ville, & au parlement.

Sur ces ordres, ce commandant a demandé l'assemblée des chambres pour demain. La cour s'est réunie aujourd'hui sur sa demande, & a protesté de la nullité de tout ce qui pourroit être fait au préjudice des loix constitutives de la monarchie, & des droits, honneur & dignité de la magistrature, & s'est réservé de statuer, comme il appartiendra, sur les effets de ladite protestation.

13 *Septembre*. M. le duc de Choiseul, qui protégeoit une ancienne courtisanne, nommée *Fanconnier*, maîtresse du sieur Palissot, avoit laissé établir à son profit une gazette des deuils qui coûtoit 3 liv. par année. L'homme de lettres, desirant tirer parti de cette institution, y avoit joint un nécrologe des auteurs, philosophes, artistes & autres personnages de ce genre, morts dans l'année, qui coûtoit 3 liv. aussi.

Les journalistes de Paris, sous prétexte de l'acquisition qu'ils ont faite de ces deux objets, ont rançonné leurs souscripteurs & porté à 30 l. leur feuille de 24 l. jusque-là. Les souscripteurs se sont récriés, & M. Laus de Boissy, dans une lettre qu'il leur a adressée, leur a démontré que cette augmentation étoit une vraie concussion, puisqu'ils ne pouvoient être autorisés à se faire payer plus cher lorsqu'ils ne fournissoient pas plus de marchandises. Ces preuves étoient si bien établies, ces raisonnements si victorieux, qu'il les défioit d'imprimer sa note & d'y répondre. En effet, ils l'ont gardée fort secrete & n'ont pas répliqué. Mais ils persistent dans leur exaction; & ce qu'il y a de plus révoltant, c'est que non-seulement ils ne satisfont pas à la masse de papier imprimé, qu'ils devroient au moins livrer aux souscripteurs pour leur argent; mais ont retranché les courtes notices qu'ils se permettoient déja sur quelques gens de lettres & artistes au préjudice de ce même nécrologe, & qui désormais étoient devenues une obligation pour eux. C'est ainsi qu'ils n'ont pas dit un seul mot de M. l'abbé Remi, mort le 12 juillet dernier. Ce n'est pas faute de matiere, car dans le Mercure qu'on imprime & qui doit paroître demain, il y a sur lui une notice de près de six pages in-12, caractere très-fin.

14 *Septembre.* Le procès du sieur Loquin & de la Dlle. Dargent continue à s'instruire & paroît fort difficile à juger. On ne peut guere douter que M. Lespinas n'ait été assassiné & jeté ensuite par-dessus la rampe de l'escalier. C'est ce qu'on assure résulter du procès-verbal des chirurgiens & de la déposition d'une Dlle. de Bussy, demeurant dans la maison. Mais un seul témoin, ne déposant d'ailleurs que par conjecture, ne suffit pas. Toutes les filles de cette capitale, tous les escrocs, tous les souteneurs, tous les libertins en général prennent le parti des accusés, & cela forme schisme dans les sociétés.

Ceux qui connoissoient M. Lespinas assurent que c'étoit un homme très-doux, très-pacifique : au contraire, le sieur Loquin avoit déja eu plusieurs mauvaises affaires, & étoit noté à la police comme un très-grand vaurien. Quant à la Dlle. Dargent, elle est assez douce, mais bête & fort sujette à partager sa couche avec tous ceux qui se présentent.

15 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Rome, du 15 août.... M. d'Agincourt, ami des arts & connoisseur en peinture & sculpture vient de faire exécuter en marbre le buste de votre fameux Poussin, & les Romains en ont fait l'apothéose en le plaçant dans le Panthéon, à côté de leurs plus grands artistes. C'est M. Segla, jeune artiste François, qui en est l'auteur. Eleve de M. Challe, après la mort de ce peintre il entra chez M. Coustou, & gagna le grand prix d'architecture, qui le fit venir ici.

16 *Septembre.* On trouve en effet dans le Mercure quelques détails à extraire concernant l'abbé Remi. Il avoit concouru depuis 1769, presque pour tous les divers prix d'éloquence proposés par l'académie françoise ; & enfin, en 1777, il reçut le prix de sa constance. On a parlé des persécutions théologiques

que lui avoit attiré cet ouvrage. On avoit dit vaguement dans le temps, qu'il faisoit difficulté de s'y soumettre, & vouloit soutenir la censure & y répondre. Il est constant aujourd'hui qu'il avoit dressé une apologie, où il prétendoit avoir emprunté, presque mot pour mot, les articles condamnés du judicieux abbé de Fleury & du célebre jurisconsulte Eusebe-Jacob de Lauriere ; mais il craignoit les conséquences d'une guerre aussi désavantageuse, & parut se soumettre.

M. l'abbé Remi est auteur du *Cosmopolisme*, des *Jours pour servir de correctif aux nuits d'Young*. Il avoit obtenu, en 1775, un privilege pour l'impression d'un *Dictionnaire de Physique & de Chymie, avec l'application des principes & découvertes de ces deux sciences à l'économie animale*. On ne sait ce qu'est devenu ce recueil, ainsi qu'un *traité des communes*, une *vie de Charlemagne*, & la *continuation des Synonymes de l'abbé Girard*, approuvée avec éloge par Crébillon.

Il étoit avocat, & ne professoit guere que gratuitement & pour la défense des malheureux. C'est lui qui avoit travaillé les *factums* du cordelier Poilly, dont on a parlé dans le temps.

16 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 10 septembre.... En effet, le 6 de ce mois le comte de Vaux s'est rendu au parlement pour y faire enrégistrer les deux édits en question. Il s'est présenté sans appareil au palais, où, ayant rendu compte de sa mission, il s'est opposé à ce que la compagnie délibérât sur les lettres de jussion dont il étoit porteur ; & le premier président a refusé de nommer un commissaire pour en rendre compte, & même de communiquer les ordres qu'il a dit avoir à ce sujet.

Le parlement a donc été contraint de laisser le comte de Vaux procéder seul à l'enrégistrement avec le premier président. Prévoyant que la séance devoit être longue, on avoit fait préparer un dîner, qui fut servi à une heure dans la chambre des suspects. La compagnie pria le comte de Vaux de l'accepter : mais le premier président lui dit que s'il désemparoit, il termineroit la séance ; ce qui l'obligea de demeurer, & on le fit servir seul à la grand'chambre, sans rien offrir au premier président.

Lorsque M. le comte de Vaux eut entiérement exécuté les ordres dont il étoit porteur, les chambres rentrerent pour la publication, à laquelle personne n'assista : quoique toutes les chambres fussent ouvertes, elles resterent en séance, où elles rendirent deux arrêts qui furent publiés le même jour à 10 heures du soir dans la grand'salle, qui se trouva entiérement remplie.

Ces deux arrêts vigoureux, annullant tout ce qui a été fait de force & maintenant l'enrégistrement du parlement quant au premier édit, & n'enrégistrant le second que pour un an, sont fort longs, & vous les aurez quand ils seront copiés. Ils sont à conserver, car on ne croit pas qu'ils subsistent.

Après la publication de ces arrêts que le public attendoit avec impatience & reçut avec applaudissement, le premier président se retira à 10 heures & demie du soir ; on prétend qu'il étoit à jeûn. Les autres présidents se retirerent aussi, après avoir dit qu'ils se conformeroient à la délibération qui seroit prise ; alors tous messieurs, à l'exception de M. de Trevillers, qui prétend n'avoir pas su qu'il y avoit à délibérer, se rendirent à la chambre de la tournelle, où, présidés par le doyen, ils donnerent leur parole d'honneur de ne jamais entrer chez M. de

Grosbois en corps ou en particulier, & d'empêcher leurs femmes d'y aller, à moins qu'il n'obtienne une diminution d'impôts pour la province, & ne fasse ensuite des excuses à la compagnie de lui avoir manqué à l'occasion des édits dont on venoit de s'occuper; après quoi la compagnie délibéreroit pour savoir si l'on pourroit retourner chez lui. Il y eut des voix pour le mettre à la monition, d'autres pour lui envoyer deux députés, afin de lui faire part de la délibération : cela n'a pas eu lieu; mais il en a eu connoissance le même soir par son secrétaire, greffier du palais; & l'on prétend qu'il trouvoit *que c'étoit bien fort.* On assure aussi que si messieurs avoient su qu'il lui étoit échappé de dire en sortant qu'on avoit fait de la besogne de singe, qu'il auroit bientôt fait casser le tout, & que dans peu on auroit de ses nouvelles, la monition auroit eu lieu; cette punition étoit méritée, si dans le fait il a tenu le propos sur lequel les avis sont partagés.

Le lendemain 7 septembre, M, de Grosbois est entré au palais; il a fait ses adieux à sa chambre. Personne ne lui a répondu : il s'est retiré fort en colere, a donné ordre à son portier de dire à tout le monde qu'il étoit parti, & le portier n'en a pas eu la peine, personne ne s'étant présenté, pas même ses affidés, à l'exception de l'inséparable Camusat.

17 *Sepembre.* La chambre du commerce de Marseille a permis depuis long-temps de publier deux fois la semaine des feuilles dites *Manifestes*, contenant les détails des cargaisons de tous les bâtiments qui entrent dans le port de cette ville, ainsi que du lieu de départ, du nom des navires, de celui des capitaines & de celui des propriétaires, ou consignataires des marchandises.

L'utilité de pareilles feuilles pour tout négociant

qui connoît le prix d'un tableau fidele & continu des objets susceptibles de spéculation, devroit bien engager les autres ports de commerce à en composer de pareilles. En attendant, & pour les piquer d'émulation, le sieur Garspar Reboul, chargé de la rédaction de ces *Manifestes*, a pris des arrangements avec la poste pour les faire parvenir périodiquement & francs de port dans toute la France, moyennant 24 liv.

17 *Septembre*. Depuis long-temps on se plaint de la fainéantise des chanoines; on demande à quoi ils servent; on les regarde comme des *porcs engraissés de la dîme de Sion*, ainsi que les qualifie énergiquement Voltaire, uniquement à la charge de l'église dont ils dévorent la substance, sans lui rendre aucun service. Un digne membre de cet ordre l'a vengé cette année; mais sa défense circonscrite dans les limites de son chapitre n'auroit pas produit tout l'effet desiré, s'il ne s'étoit laissé faire une douce violence, & n'eût par l'impression rendu cette justification publique.

Le chevalier des chanoines est l'abbé de Montdenoix, chanoine lui-même de l'église de Paris, docteur de la maison & société de Sorbonne. Il a profité de la circonstance où il s'est trouvé, de la vacance du siege, pour donner ce semble plus d'éclat au synode qui se tient tous les ans; celui dont il s'agit en est devenu mémorable. Il a eu lieu le 26 février dernier. C'est au milieu de l'assemblée générale de son corps, des suppôts de ce corps, & de tous ceux avec lesquels il a quelque alliance, ou sur qui il exerce quelque pouvoir, qu'il a prononcé un *discours sur l'excellence de l'état canonial*. Tous les auditeurs chanoines ont tressailli de joie de découvrir dans leurs fonctions une sublimité dont ils ne s'étoient

pas doutés jusqu'alors; ils ont applaudi avec transport à l'enthousiasme de l'orateur, & depuis ce temps ils le sollicitoient de manif ?ter aux profanes ses découvertes précieuses à cet égard.

Du reste, l'abbé de Montdenoix a enrichi son discours de divers accessoires propres à le rendre piquant, & sur-tout des portraits de Voltaire & de Rousseau, qui ont merveilleusement plu au clergé; il paroît que c'est le morceau pour lequel il a le plus de complaisance, & il avoue dans un petit avertissement, que c'est ce qui l'a déterminé en partie à livrer son ouvrage à la presse.

Le style est pur, simple & noble comme le sujet.

18 *Septembre.* Mlle. Pinet, vulgairement appellée *d'Epinet*, & devenue par succession de temps la femme du sieur Molé, comédien, vient de succomber à ses longues & grandes souffrances, suite ordinaire de l'incontinence des courtisannes. Elle avoit été reçue à la comédie françoise en 1763, &, quoique n'ayant jamais eu un talent transcendant, s'y étoit rendue utile par la grande habitude que son zele & son intelligence lui avoient fait acquérir dans des rôles qui exigent différents genres de talents.

19 *Septembre.* On sait que le Roi & la Reine sont au château de la Muette depuis le 9 de ce mois, pour y faire inoculer Madame, fille du Roi ou Madame Royale, sous leurs yeux, ce qui doit merveilleusement rassurer les gens timides qu'effraieroient les propos des anti-inoculateurs, prétendant que l'on peut avoir deux fois la petite vérole, & que conséquemment l'inoculation ne garantit pas du danger de la rechûte. Assurément si les gens de l'art n'avoient décidé le contraire, on auroit supplié leurs majestés de ne pas s'exposer au même air, & de se séparer de cet enfant précieux pour le temps de

l'opération, ainsi que le reste de la famille royale : on assure même que le Roi visite souvent l'inoculée.

19 *Septembre*. Extrait d'un lettre de Besançon, du 15 septembre.... Voici le premier arrêt rendu dans l'assemblée des chambres du 6 de ce mois, après la séance du comte de Vaux.

Vu par la cour, (je passe la récapitulation de ce que je vous ai déja mandé) vu le registre de la cour du présent jour, vérifiant qu'à la séance du matin le comte de Vaux a présenté une lettre close datée à Compiegne le 3 du présent mois, laquelle il a dit être sa lettre de créance; avec autres lettres closes dudit jour, adressées tant à la cour qu'au premier président, pour l'enrégistrement desdits édits & lettres-patentes; que le comte de Vaux a dit à la cour, que la volonté du Roi étoit qu'il fît enrégistrer, sans qu'il fût question de délibérer; & cependant a présenté deux lettres de jussion, datées à Compiegne dudit jour 3 septembre courant, adressées aux gens tenant la cour de parlement à Besançon, pour procéder en temps de vacation à l'enregistrement pur & simple desdits édits & lettres-patentes: sur quoi ladite cour ayant insisté à délibérer sur lesdits édits & lettres-patentes, ledit comte de Vaux a itérativement refusé de laisser délibérer librement sur iceux; l'arrêt du présent jour, par lequel la cour, après la transcription & lecture faite par les ordres du comte de Vaux, & la retraite d'icelui, a déclaré tout ce qui venoit d'être fait par lui, ensemble tout ce qui avoit précédé, suivi & pourroit suivre, nul & de nul effet; délibérant en conséquence sur la transcription & la publication illégale de l'édit du mois de juillet dernier & des lettres-patentes des 6 mars, 13 juillet & 3 septembre de la présente année, faite en ce jour par voie d'autorité par ledit comte de Vaux, les gens

du Roi mandés, ouï & retirés, ladite cour s'étant fait représenter deux imprimés desdits édits & lettres-patentes, faisant mention de la lecture & publication qui en a été faite de l'ordre exprès & commandement du Roi, portés par ledit comte de Vaux, lesdits imprimés de l'imprimerie de la veuve Daclin, à Besançon; portant de plus qu'ils seroient envoyés aux bailliages & autres sieges du ressort. Fait en parlement à Besançon, le 6 septembre 1782.

La cour, considérant que ses registres ne présentent aucun événement plus affligeant pour elle & pour les peuples du ressort, à l'occasion d'établissement d'impôts, que celui qui vient de se passer sous ses yeux, par le violement de toutes les regles, & par l'introduction nouvelle de formes inusitées jusqu'à présent; que non-seulement le comte de Vaux a refusé de communiquer les ordres qu'il avoit reçus, mais qu'il a encore empêché ladite cour de délibérer sur lesdits édits & lettres-patentes, quoiqu'ils lui fussent adressés avec ordre de les faire exécuter; que sur la demande faite au premier président de nommer un commissaire pour en faire le rapport, il n'a pas voulu y déférer, & s'est mis en refus de communiquer les ordres qu'il a dit avoir à ce sujet; que non-seulement ladite cour a été forcée d'assister à la transcription desdits édits & lettres-patentes, mais même à leur publication; comme si sa présence pouvoit autoriser la transgression des formes consacrées pour la vérification & la publication des loix.

Qu'il n'y eut jamais de surprise plus manifeste faite au seigneur Roi, que l'expédition des ordres donnés au comte de Vaux & des lettres de jussion des 6 mars, 13 juillet & 3 septembre, que lesdits ordres & lettres de jussion étoient accompagnés de

fix lettres closes pour ladite cour, de quatre pour le premier président, de quatre autres pour le procureur général, & quatre pour le greffier en chef dudit parlement, toutes de la date du 3 septembre, lesquelles n'ont dû être écrites qu'après l'examen des très-humbles & respectueuses remontrances que ladite cour a cru devoir adresser audit seigneur Roi, sur l'édit portant établissement d'un troisieme vingtieme, comme le supposent les lettres de jussion du 3 septembre sur ledit édit.

Que ces remontrances que ladite cour s'étoit pressée de porter au pied du trône, n'étant parties que le soir du 30 dudit mois dernier, n'ont pu arriver à Compiegne que le 2 du présent mois.

Que cependant les ordres & les instructions donnés audit comte de Vaux, les lettres de jussion sur le vingtieme & toutes les susdites lettres closes, étant datées du 3 septembre, il paroît impossible de concilier toutes ces expéditions & d'autres encore faites en même temps, le sceau, le *visa*, la signature, avec l'examen desdites remontrances & des mémoires amples qui y étoient joints, & sur lesquels étoit fondée une partie des représentations de ladite cour, & avec le départ du courier porteur de toutes ces dépêches, arrivé à Besançon vers les cinq heures du soir du 4 du présent mois; que toutes ces mesures & celles d'apporter en la cour lesdits édits & lettres-patentes déja imprimés, indiquent une précipitation que l'exécution de l'édit de juillet sembloit ne pas exiger, puisqu'elle ne doit avoir lieu qu'au premier janvier 1783.

Considérant encore ladite cour, qu'elle s'est empressée, pour subvenir aux dépenses de la guerre, d'entrégistrer l'édit du mois d'août 1781, portant augmentation de 2 s. pour liv. sur les objets qui

précédemment étoient assujettis aux 8 f. pour liv., à l'instant où il a été présenté, & qu'aucune cour n'a donné audit seigneur Roi des preuves plus promptes de son obéissance à ses ordres.

Qu'elle n'avoit jamais imaginé que l'article premier de cet édit, qui fixe en termes clairs & exclusifs cette augmentation de 2 f. pour liv., pût s'étendre à d'autres objets qui ne payoient pas les 8 sous; que les prétendues réserves levées par les lettres-patentes du 6 mars dernier, ne modifioient point l'édit, & le confirmoient plutôt qu'elles n'y dérogeoient, puisqu'elles disent la même chose que l'article premier dudit édit, lequel impose seulement 2 f. pour liv. en sus des 8 sous payés précédemment; qu'ainsi il existe une contradiction évidente entre ledit article premier de l'édit & les lettres-patentes du 6 mars.

La cour statuant sur les protestations contenues dans son arrêté du jour d'hier, a déclaré & déclare la transcription & lecture faites le présent jour par le comte de Vaux, d'une seconde copie de l'édit du mois de juillet dernier, portant établissement d'un troisieme vingtieme, ainsi que des lettres de jussion des 6 mars, 31 juillet & 3 septembre, concernant ledit édit, & celui du mois d'août 1781, portant augmentation de 2 f. pour liv., nulles & de nul effet; ordonne que l'article premier de l'édit du mois d'août 1781, sera exécuté suivant sa forme & teneur, conformément aux clauses confirmatives d'icelui, insérées dans l'enrégistrement dudit édit, & sans que, sous aucun prétexte, l'augmentation de 2 nouveaux sous ou 10 f. pour liv. puisse être étendue à aucun objet qui n'auroit pas été affecté des 8 f., notamment aux dons gratuits des villes & droits sur les cuirs, à peine contre les contreve-

mens d'être poursuivis extraordinairement; enjoint aux officiers des bailliages & autres sieges du ressort de la cour, de se conformer aux édits, déclarations & réglements d'icelle, concernant l'enrégistrement des loix, notamment à l'art. 14 du recueil des anciennes ordonnances de la province, & aux arrêts de la cour des 11 août 1752, 28 juin & 23 août 1755. En conséquence, déclare nulles toutes transcriptions & publications qui pourroient être faites auxdits sieges desdits édits & lettres-patentes mentionnés au présent arrêt; ordonne en outre que le présent arrêt sera lu, publié, registré & affiché partout où besoin sera, pour être exécuté suivant sa forme & teneur; & que copies collationnées dudit arrêt seront envoyées dans les bailliages & autres sieges du ressort, pour y être pareillement lues, publiées, affichées & exécutées; enjoint au procureur général du Roi & à ses substituts, de veiller à l'exécution du présent arrêt, d'en certifier la cour dans le mois, & de lui rendre compte des contraventions qui pourroient y être faites. Fait en parlement à Besançon, toutes les chambres assemblées, le 6 septembre 1782.

20 *Septembre*. Le Roi, ferme à maintenir les nouveaux réglements contre les jeux défendus, a, dit-on, fait décerner des lettres de cachet contre plusieurs grands joueurs ou escrocs, à la tête desquels on nomme un sieur Hazon, très-mal famé depuis long-temps. On ajoute que MM. de Genlis, ont été très-réprimandés à ce sujet, & que le Roi leur a ordonné d'être plus circonspects à l'avenir & d'empêcher qu'il n'y eût des plaintes contr'eux.

20 *Septembre*. Pendant la dispersion de la famille royale, Mad. la comtesse d'Artois s'est établie à Bagatelle, & fait inoculer aussi sa fille, (Made-

moiselle) à Passy. Monsieur & Madame sont venus habiter le petit Luxembourg; car le grand n'est pas habitable, & est encore rempli de particuliers.

Monsieur & Madame vont chaque jour régulièrement à la messe au couvent du calvaire, qui est vis-à-vis, & c'est un spectacle pour ce quartier-là. Le public qui s'y rend en foule, y est édifié de la piété exemplaire avec laquelle ils assistent à la célébration des saints mysteres, & d'autant plus qu'elle forme un contraste frappant avec l'indévotion de la plupart de ceux des gens du monde, qui vont encore à l'église dans cette capitale, mais n'y font qu'un objet de scandale.

Madame est tombée malade, & a été obligée de suspendre ses actes de piété publique; elle a fait dire la messe dans sa chambre. Le Roi & la Reine sont venus la voir.

Monsieur est allé à Brunoy, y passer la revue des carabiniers. La maladie de cette princesse a empêché que cette cérémonie militaire ne fût accompagnée des fêtes qu'on avoit préparées.

20 *Septembre.* L'académie royale de musique, fort indécise sur la nouveauté par où elle commenceroit, après avoir varié beaucoup, se détermine enfin pour les fragments qui s'exécuteront mardi. Ils consistent dans les trois actes annoncés.

L'acte *du Feu*, ancien, entrée des éléments, paroles de Roi; *Arianne dans l'isle de Naxos*, poëme en un acte nouveau, composé par M. Moline. La musique de ces deux morceaux est d'un Allemand débutant dans la carriere, au moins en France, M. Edelmann.

On y a joint un troisieme acte, *Appollon & Daphné*, paroles de M. Pitra, musique de monsieur Mayer.

21 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 18 septembre.... Voici le second arrêt : il concerne l'édit du troisieme vingtieme, portant d'avance prorogation de cet impôt, trois ans après la paix.

La cour, considérant que la province a supporté pendant la durée de la guerre plusieurs impôts extraordinaires, & qui se montent à des sommes considérables, ainsi qu'il a été établi dans les remontrances qu'elle a adressées au seigneur Roi, le 28 du mois d'août dernier, & que, par l'insuffisance des récoltes & par les pertes essuyées en l'année présente, elle est dans un état d'épuisement & de misere qui ne lui permet pas de payer de nouvelles charges; que néanmoins ladite cour est si persuadée de la bonne volonté des peuples à se priver du nécessaire même pour soutenir la gloire des armes du Roi, qu'elle se portera à lui donner encore un témoignage de son dévouement & de son obéissance, en enrégistrant le troisieme vingtieme pour une année, espérant que, dans le cours de ladite année, ledit seigneur Roi donnera la paix à ses peuples, & le suppliant de vouloir bien regarder cette preuve de son respect & de son attachement à sa personne, comme le dernier effort de ses bons & fideles sujets.

La cour s'étant fait représenter la minute de l'édit du mois de juillet dernier, portant établissement d'un troisieme vingtieme, présenté à la cour en la forme ordinaire le 29 dudit mois; vu les conclusions du procureur général du Roi, ladite cour a ordonné & ordonne qu'il sera lu, publié & enrégistré aux actes importants, pour être exécuté pendant l'année 1783 seulement; sauf à le proroger d'année à autre en cas de continuation de guerre; & que, pour se conformer aux intentions du Roi,

qui exempte dudit troisieme vingtieme l'industrie, laquelle supporte le tiers des impositions conformément à la déclaration du 20 mai 1706, il sera fait diminution du tiers dudit troisieme vingtieme, suivant l'abonnement accordé pour les deux premiers ; ordonne que ledit édit sera lu, publié, &c. &c.

Fait en parlement, à Besançon, toutes les chambres assemblées, le 6 septembre 1782.

21 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Berlin, du 5 septembre... Rassurez-vous sur le compte de l'abbé Raynal, de la mort duquel le bruit s'est répandu mal-à-propos & sans aucun fondement. Notre monarque l'a appellé auprès de lui, & il continue son séjour ici. Il y a toute apparence qu'il y passera l'hiver. Il jouit de l'accueil le plus flatteur près de la famille royale & des personnes les plus distinguées. Il travaille à une *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*. Vous concevez combien ce louable projet doit le rendre intéressant dans tous les pays protestants, & sur-tout aux réfugiés François. Il aura là de quoi donner l'essor à sa fougue de sa plume, de quoi se répandre en déclamations violentes contre le fanatisme, mieux placées dans cet ouvrage que dans celui qui lui a causé tant de chagrins & de persécutions. Le jésuite Mainbourg nous a laissé une histoire du calvinisme ; mais celle de l'abbé Raynal sera vraisemblablement un peu plus philosophique....

21 *Septembre.* La revue du régiment des carabiniers a eu lieu en effet à Brunoy le mercredi 18, & quoiqu'il eût fait un assez vilain temps ce jours-là, elle s'est passée sans pluie.

On voit avec peine la dégradation où le marquis de Poyanne avoit réduit ce régiment, autrefois, par

son institution, composé de l'élite de la cavalerie. Ce colonel, uniquement occupé de l'extérieur de ses soldats, faisoit ramasser dans les tavernes & mauvais lieux tous les beaux hommes qu'on y pouvoit rencontrer, & ne s'embarrassoit pas du reste. Cependant il a été présenté pour gardes à Monsieur, un escadron de vétérans du nombre de 152. Il existe encore dans ce corps 60 officiers qui ont fait la guerre, dont 130nt fait en totalité celle de Flandre.

La veille, la bénédiction de dix nouveaux étendards s'étoit faite par l'évêque d'Angers; & ce prélat avoit prononcé un discours très-brillant & digne du sujet. C'est Monsieur, & les neuf premiers officiers supérieurs qui avoient présenté les étendards à la bénédiction.

22 *Septembre.* Mad. la comtesse de Montesson a été très-gravement malade ces jours-ci, au point de donner de vives inquiétudes à M. le duc d'Orléans; le docteur Barthès, le successeur de Tronchin, a été assez heureux pour tirer d'affaire cette dame; & dans l'excès de sa reconnoissance le prince lui a fait 2000 liv. de pension.

22 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Péetersbourg, du 23 août.... Dimanche dernier 18 de ce mois, la cérémonie de l'inauguration de la statue équestre de Pierre premier, s'est faite avec toute la pompe & la solemnité dues à la mémoire du héros restaurateur de l'empire. Ce monument consiste en une pierre d'une grandeur extraordinaire, transportée ici de la Sibérie, avec des frais immenses. Cette pierre représente un rocher, dont le Czar tâche de gagner le sommet à cheval: allégorie relative aux peines que Pierre le Grand a prises pour policer son empire & jeter les fondements de sa grandeur actuelle. L'allusion est rendue plus sensible par le

ferpent, emblême de la prudence, qu'on voit aux pieds du cheval. Sur le piédeftal on lit cette infcription auffi noble que fimple : *Petro primo*, *Catharina fecunda*. Il eft élevé fur une grande place, terminée d'un côté par le palais du fénat, de l'autre par l'amirauté & par le pont établi fur la Neva, pour la communication du quartier du Vafili-Oftrow, avec le refte de la ville. Ce vafte emplacement étoit occupé par une foule immenfe de peuple & par 10000 hommes de troupes fous les armes, & le monument étoit caché par de grands chaffis de toile peinte en décoration, qui le déroboient aux yeux des fpectateurs.

A cinq heures du foir, l'Impératrice fortant de fon palais, defcendit la Neva en chaloupe, aborda à la place fuivie d'un cortege nombreux, compofé de tous les officiers & des dames de fa cour, & montant au palais du fénat, vint fe placer au grand balcon.

Sa majefté impériale donna le fignal, & en même temps tous les chaffis s'abattirent & découvrirent le monument dans toute fa beauté. Pierre-le-Grand fut falué par une triple falve de l'artillerie de l'amirauté & de celle de la forterefle, accompagnée de la moufqueterie de toutes les troupes fous les armes : les régiments défilerent devant fa majefté impériale, qui remonta enfuite en chaloupe & retourna dans fon palais.

L'événement a été confacré, fuivant l'ufage, par une médaille qui repréfente d'un côté la ftatue de Pierre premier, & de l'autre le bufte de l'impératrice.

Tout le monde fe réunit pour applaudir à l'idée hardie & à l'exécution heureufe de ce monument

qui fait le plus grand honneur aux talents du sieur Falconnet.

Il est fâcheux que cet artiste n'ait pas pu jouir de l'admiration publique. Il est sorti de Russie depuis plusieurs années, & on le dit en France, où il vit dans la retraite. On dit qu'il ne travaille plus à son art; qu'il a acheté une petite campagne aux environs de Paris, où il écrit à présent sur son métier; car il est aussi homme de lettres.

En outre, l'impératrice a signé le jour même de l'inauguration de la statue de Pierre premier un *Oucase*, par lequel elle commue la peine de mort ou autres corporelles de certains criminels; elles les remet absolument à d'autres; elle en fait élargir certains, le tout suivant la nature & en proportion des délits. Sa majesté impériale finit par souhaiter que ces diverses graces ramenent les coupables à un repentir sincere, à une meilleure conduite, & à la soumission aux loix divines & humaines, & que tous réunissent leurs vœux pour le repos de l'ame du grand monarque à la mémoire duquel ces marques de clémence ont été accordées.

23 *Septembre*. Le sieur Foucherot, architecte, & le sieur Fauvel, peintre, que le comte de Choiseul-Gouffier avoit envoyés en Grece pour y faire de nouvelles recherches, après une absence de deux ans, viennent d'arriver à Marseille avec de riches porte-feuilles. Il faut se rappeller que M. de Choiseul travaille à un voyage pittoresque de la Grece, très-curieux.

23 *Septembre*. Madame se proposoit de distribuer elle-même à chaque officier des carabiniers une cocarde; n'ayant pu se rendre à la revue à cause de son indisposition, c'est Monsieur qui a fait ce pré-

tent : il a promis d'envoyer son portrait au corps, pour marque de sa satisfaction personnelle.

Monsieur étoit accompagné du marquis de Ségur, ministre de la guerre ; du baron de Bezenval, commandant de la province ; de plusieurs officiers généraux, & d'un grand nombre d'officiers de différents corps.

23 *Septembre*. Le résultat des répétitions des trois actes qu'on donne demain à l'opéra, est que *l'acte du Feu* du ballet des éléments de Roi est foible, mais bien écrit ; & mérite les efforts du musicien moderne. Malheureusement on a jugé la musique de M. Edelmann, participant de la longueur du poëme ; à l'exception de quelques morceaux, elle n'a produit qu'un effet médiocre. On a trouvé aussi que certaines paroles ajoutées sont indignes des anciennes, & font avec elles une disparate sensible.

Quant à l'acte d'*Arianne dans l'isle de Naxos* ; c'est le mélodrame Allemand dont on a donné, il y a un an, la traduction au théâtre italien. La musique de celui-ci, de M. Beinda, célebre compositeur Allemand, a eu le plus grand succès. On a trouvé que celle de M. Edelmann, infiniment moins variée, caractérisoit un génie plus tourné au grand, plus spécialement appellé au genre tragique. On croit que la nouvelle aura beaucoup de partisans, sur-tout parmi les Gluckistes. Elle est même pathétique, & attendrit jusqu'aux larmes nombre de spectateurs.

On a ri, au contraire, de *l'acte d'Apollon & Daphné*, dont le poëme est misérable ; la musique de M. Mayer est médiocre, défaut d'autant plus sensible, qu'il auroit fallu y faire reconnoître le dieu du goût & de l'harmonie. L'ouverture qui est d'un autre auteur, de M. Rey, a été très-goûtée.

En général, ces fragments ont produit peu de

sensation sur les amateurs difficiles; peut-être le gros du public le sera-t-il moins aujourd'hui.

24 *Septembre*. M. Christine, avocat au parlement de Besançon, & ancien défenseur des serfs du Mont-Jura, a écrit une letre de félicitation à M. de Florian, en date du 6 de ce mois, où il le remercie au nom de ses anciens clients. Il lui marque que plus de 3000 de ces malheureux sont venus chez lui successivement, pour entendre la lecture du poëme de cet auteur couronné à l'académie; tous versoient des larmes, & ont la plus grande confiance que M. de Florian achevera de toucher le cœur de leurs tyrans ébranlés.

24 *Sept*. Extrait d'une lettre d'amsterdam, du 20 septembre. Le premier vol. des *fastes de Louis XV* est comme beaucoup d'autres de ces ouvrages à prétention; il ne tient rien moins que ce que promettoit le *prospectus*. La plupart des bonnes choses qu'il renferme sont tirées de la *Vie privée de Louis XV*, & du reste rien de neuf, ou très-peu de chose.

Le second volume n'est pas encore arrivé ici.

On ne parle point du tout ici de M. Linguet, & sa réputation est bien tombée; on n'en fait pas aujourd'hui grand cas dans nos cantons. Mais on attend avec impatience la suite des quatre premiers volumes de *l'Espion Anglois à Paris*, qui sont fort goûtés chez l'étranger, & qu'on assure enfin devoir bientôt paroître.

25 *Septembre*. Il paroît un mémoire en faveur du sieur Loquin, dont le procès n'est pas encore jugé. Il est de M. Ader, & si mal fait, dit-on, que sur ses propres dires on condamne l'accusé.

25 *Septembre*. Les comédiens italiens donnent vendredi 17 la premiere représentation du *Diable boiteux*, ou la *chose impossible*, opéra comique.

nouveau, en un acte, en prose & en vaudevilles. Outre le titre assez piquant, l'auteur est fait pour attirer beaucoup de monde. C'est le sieur Favart fils, aujourd'hui un des acteurs de la troupe.

26 *Septembre*. M. le marquis de Voyer vient de mourir à sa terre des Ormes, d'une maladie qu'il avoit gagné en Aunis, à peu près semblable à celle qui a emporté l'an passé le comte de Broglio. C'est une perte, comme militaire.

26 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Marseille, de 18 septembre.... On regrette dans cette ville la perte de M. Aubert, médecin, qui, bien différent de ses confreres, a consacré tout son bien pour les pauvres. Indépendamment des charités habituelles qu'il faisoit, il laisse deux établissements qui rendront sa mémoire immortelle.

Il a fondé à l'hôpital du St. Esprit une place de médecin, pour en soigner jour & nuit les malades. Un don de 20000 liv. de ses premiers bénéfices, forme le fonds sur lequel sont assignés les émoluments attachés à cette place.

Le nouvel hôpital des pauvres malades abandonnés est d'un genre distingué, & lui fait encore plus d'honneur. Il l'a doté d'abord du revenu d'une somme de 100000 liv. qui en fit la base; le principal produit de son travail, ses épargnes annuelles, toute sa fortune enfin ont été consacrés à le grossir.

M. Aubert est mort âgé de 84 ans: il étoit d'un tempérament foible & délicat, obligé de ne faire usage que d'aliments bouillis; mais par son régime & par sa sobriété, il a poussé sa carriere dans un âge aussi avancé

Marseille gémissoit de ne point avoir le portrait de ce bienfaiteur: sa modestie l'avoit toujours

jours empêché de se laisser peindre ; ses admirateurs imaginerent de faire découvrir son cercueil, & de faire mouler son masque dans la face même. Ce masque fut envoyé à M. Foucou, sculpteur du Roi, d'un mérite éminent. Après avoir modelé le buste du défunt sur cette ressemblance, il le fit passer en cette ville pour qu'on décidât de son effet. L'imitation a paru si vraie, que les administrateurs de l'hôpital fondé par M. Aubert, ont demandé à M. Foucou d'exécuter ce buste en marbre. Nous apprenons qu'il est fini, & que nous le recevrons incessamment.

27 Septembre. Sur la fin du regne de Louis XV, où l'imagination s'évertuoit à trouver toutes les tournures de favoriser la licence des mœurs, les brevets de dame s'étoient introduits à la cour. C'est un titre que S. M. accorde aux filles de qualité non mariées, & qui veulent cependant être présentées, afin de jouir de tous les privileges, & sur-tout de la liberté que donne cet honneur. Ces brevets se sont prodigieusement accrus sous Louis XVI, & l'on a vu de très-jeunes personnes en obtenir. Ainsi affranchies de la modestie, de la retenue, de la simplicité de leur état virginal, elles se livrent impunément à tous les scandales ; plusieurs même sont accouchées sans beaucoup de mystere. Ce désordre a enfin fait ouvrir les yeux au gouvernement, & le Roi, ami des mœurs & de la décence, s'est rendu très-difficile à cet égard. Il n'y a plus que la plus haute faveur qui puisse faire obtenir un pareil brevet.

27 Septembre. Les fragments exécutés mardi dernier à l'opéra ont été assez bien accueillis ;

mais plus pour leurs accessoires que pour eux-mêmes.

Dans l'acte du feu, Mlle. le Bœuf, employée depuis quelques années dans les cœurs, a chanté pour la premiere fois un air de bravoure, qu'elle a rendu de maniere à faire desirer de les lui voir quitter, afin d'exercer plus avantageusement sa voix agréable & brillante. Ce seroit d'ailleurs le moyen de la guérir d'une excessive timidité, qui empêche son organe de se développer dans tout son éclat.

Le jeu passionné & attendrissant de Mlle. Sainte-Huberti dans le rôle d'Arianne, a beaucoup fait valoir le second acte, où cependant il regne une invraisemblance révoltante de la part du compositeur, qui a soutenu, presque d'un bout à l'autre, le rôle de Thésée par une musique animée & bruyante : il a en outre ajouté à cette scene, un chœur, qui, ne l'étant pas moins, devroit certainement bien réveiller Arianne.

Au troisieme acte on a remarqué combien le poëte moderne avoit enchéri sur Ovide, qui fait courber la tête à Daphné, devenue laurier, comme pour acquiescer aux discours d'Apollon. M. Pitra lui fait parler au travers de l'écorce de l'arbre, & chanter un *trio* avec Apollon & Penée. Tout ce ridicule n'est nullement effacé par la musique. Le dernier ballet de cet acte en fait le succès. Il présente un ensemble très-imposant.

Le Parnasse occupe dans le lointain le fond du théâtre ; Apollon, pour célébrer son amante, appelle toute sa cour ; les neuf Muses se grouppent sur le Pinde : l'Amour arrive sur le théâtre au milieu des trois Graces qui dansent autour de lui ; il les quitte malicieusement, & va chercher

Terpsichore, qu'il fait danser lui-même au son de sa lyre.

La petite Nanine, jeune fille que l'on connoissoit depuis long-temps à ce théâtre, remplit le rôle de Cupidon avec des graces naïves & beaucoup de finesse. Quant à celui de Terpsichore, on se doute bien qu'il est exécuté par mademoiselle Guimard.

Ce qui a sur-tout fait plaisir aux vrais connoisseurs de la scene dans ces fragments, ç'a été d'y voir le costume rigoureusement observé. On doit cette amélioration, sur-tout aux soins du sieur Moreau le jeune, qui en a donné les dessins.

28 *Septembre.* Après la guerre de sept ans, c'est-à-dire, celle de 1756, le roi de Prusse conçut le dessein de former désormais pendant la paix, près de Postdam, des camps particuliers pour l'instruction de ses généraux; & dès l'année 1764, ce prince commença à mettre son projet en exécution. Les troupes des garnisons voisines furent réunies à celles de Postdam, au mois d'octobre de cette même année, & manœuvrerent ensuite deux jours de suite. Depuis cette époque, elles se sont constamment assemblées tous les ans dans le courant du mois de septembre, pour exécuter les divers essais de manœuvres que le roi de Prusse juge praticables à la guerre, & que la féconde imagination de ce prince peut fournir. Ces manœuvres, qu'on appelle les *manœuvres de Postdam*, durent ordinairement trois jours; & comme sa majesté Prussienne y appelle successivement la plupart de ses officiers principaux, on peut dire qu'elles sont la véritable école où ce héros forme ses généraux dans l'art de la guerre.

Le roi de Prusse laisse indistinctement à tout le monde la liberté d'assister aux grandes revues de Berlin ; mais il ne permet à qui que ce soit, qui n'est pas militaire à son service, de voir les manœuvres de Postdam.

Elles se font presque toujours trois fois par an. Les troupes destinées à y être employées, au nombre d'environ 40000 hommes, ou quelquefois davantage, soit effectifs ou supposés, s'assemblent la veille à Postdam. Elles sont divisées en deux parties, dont l'une forme l'armée du roi, & l'autre l'armée ennemie. Alors le monarque leur indique la manœuvre qui doit se faire, & les généraux ne la savent jamais qu'au moment de l'exécution ; c'est à eux de s'évertuer suivant leur génie, soit pour l'attaque, soit pour la défense, en sorte que ce sont autant d'*in-promptu*.

Un François, qui a résidé long-temps en Prusse, où par état il s'est trouvé placé de maniere à prendre connoissance de tout ce qui est relatif au militaire, a recueilli ces savantes manœuvres dont il a été témoin. Elles sont au nombre de cinquante-une, & ont été exécutées depuis 1764 jusques & compris 1781, en sorte qu'on peut les regarder comme formant un tout complet, puisqu'il est impossible d'imaginer quelque position, quelque circonstance qui n'ait pas été prévue par ce grand maître durant cet intervalle. L'auteur les propose par souscription moyennant 320 livres.

18 *Septembre*. On ne sait point encore s'il y aura un voyage de Marly. Comme la Reine semble se plaire assez au château de la Muette, le Roi veut connoître avant la dépense, & en a demandé les états ; mais les gens intéressés à lui cacher

cet objet, parce qu'ils aiment à pêcher en eau trouble, éludent & different tant qu'ils peuvent.

Monsieur & Madame restent encore au Luxembourg jusqu'au 9 du mois prochain.

28 *Septembre.* La piece nouvelle jouée hier aux Italiens, quoique très-peu de chose au fond & médiocre dans la forme, a été favorablement accueillie. C'est une suite de l'estime du public & de son amour pour le pere, & même pour la défunte mere de l'auteur. Il a été demandé, & étant acteur en même temps, il n'a pu se dispenser de paroître : mais, pour rendre ce rôle moins sot, moins humble, il a affecté de haranguer le public, & de lui adresser un petit remerciement, qu'on a applaudi sans l'avoir trop entendu.

29 *Septembre.* Les comédiens françois annoncent pour le jeudi 3 octobre la premiere représentation de *Zoraï*, ou *les insulaires de la nouvelle Zélande*, tragédie nouvelle, que l'on assure relative à des anecdotes du jour qui la rendront piquante. On la regarde comme une affaire de cabale de cour.

29 *Septembre.* M. le marquis de la Fayette qui est toujours ici, & malgré la parole qu'il avoit donnée au congrès de le revoir bientôt, n'est point parti, est un nouvel argument pour la paix. Il est journellement en conférence avec monsieur Francklin & autres insurgents ; & sur ce qu'on lui témoignoit combien on seroit fâché en Amérique de ne pas le revoir, il a répondu qu'il avoit donné des raisons de son retard, dont il espéroit qu'on seroit content.

Du reste, M. de la Fayette est tellement enthousiasmé de cette république nouvelle, à l'exis-

tance de laquelle il n'a pas peu contribué, qu'il a nommé la fille dont vient d'accoucher Mad. de la Fayette, *Virginie* : son fils il le nomme *George*, parce que c'est le nom de *Washington* ; & le premier mot qu'il lui ait appris à prononcer, c'est celui de ce général ; il lui a inspiré une telle admiration pour tout ce qui tient aux *Etats-Unis* de l'Amérique, que cet enfant ne voit pas sans une sorte de respect un voyageur qui revient de ce pays-là.

M. de la Fayette ayant fait part à M. Francklin de la naissance de sa fille, & du nom qu'il lui avoit donné, le docteur lui a répondu en plaisantant, qu'il souhaitoit qu'il eût assez d'enfants pour pouvoir leur faire porter successivement celui de chaque province. Que certains pourtant n'étoient pas fort harmonieux, & que M. Connecticut ou Mlle. Massa-Chuset's Bay seroient peu satisfaits du leur.

30 *septembre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 18 septembre... Nous venons d'avoir le bonheur de jouir de la présence de M. le comte & de Mad. la comtesse du Nord. Ils ont été à la comédie de notre ville le 15 de ce mois, & le sieur Belleval, comédien du Roi, connu sous le nom de *Montignac* par plusieurs pieces de théâtre données en province, & par l'opéra de *Zulime* joué en 1778 à la comédie italienne, avoit préparé des couplets qui ont été chantés en *trio* à la fin de la Fée Urgele : ils ont été trop bien reçus des illustres étrangers & du public, pour ne pas vous en faire part. Les voici.

Couple charmant, votre secret
Malgré vous se révele ;...

Votre cœur eſt un indiſcret
Qui par-tout vous décele.
En vain, dans un nuage épais,
L'aſtre du jour voile ſes traits;
Des cieux l'azur
Paroît moins pur,
Privé de ſa préſence;
Mais de ſon ſecours
On ſent toujours
La divine influence.

Tout héros ſur nous a des droits;
Tout François chérit les bons rois:
Si de Louis
Nos cœurs épris
Portent l'amour juſqu'au délire,
Vous partagez ce qu'il inſpire.

Couple charmant, votre ſecret
Malgré vous ſe révele;
Votre cœur eſt un indiſcret
Qui par-tout vous décele.
Ainſi Pierre vint parmi nous,
Mais il fut moins heureux que vous;
Car ſi Pallas
Suivoit ſes pas,
Vous voyez ſur vos traces
Et les vertus & les appas
De Minerve & des Graces.

En voyageant vous triomphez:
Les peuples que vous viſitez,
Par vos bienfaits,
Sont vos ſujets.

Dans chaque état, vous pouvez dire :
« Je n'ai point quitté mon empire. »

Couple charmant, votre secret
Malgré vous se révele ;
Votre cœur est un indiscret
Qui par-tout vous décele.
Vous allez, loin de ce séjour,
Servir la patrie & l'amour....
D'une double victoire,
C'est joindre les fleurs du plaisir
Aux rayons de la gloire.

Un spectacle plus piquant pour M. le comte & Mad. la comtesse du Nord, que toutes ces fadeurs dont ils doivent être rassasiés, c'est celui dont ils ont joui en sortant du spectacle. Le calme de la nuit & son obscurité avoient permis d'illuminer tout le clocher de la cathédrale, l'édifice le plus élevé qu'on connoisse en Europe, ce qui produisoit un coup d'œil neuf & ravissant.

30 *Septembre*. Depuis quelques années déja on avoit annoncé deux ou trois fois la faillite du prince de Guimené, grand-chambellan de France, époux de la princesse de Guimené, gouvernante des enfants de France : on ne pouvoit se persuader que cela pût arriver. Ils ouvroient continuellement de nouveaux emprunts, & l'on y portoit toujours avec confiance, ce qui donnoit la facilité de payer leurs arrérages, mais grossissoit énormément la masse de leur dettes ; enfin, le public a ouvert les yeux, les prêteurs ne sont plus venus, & l'on annonce une banqueroute de 25 à 30 millions. Ce magnifique seigneur est allé voyager en Italie, & profite du temps de son absence pour faire an-

noncer cette désagréable nouvelle à ses créanciers. C'est une désolation générale dans tout Paris, tant le nombre en est considérable; & l'on ignore encore l'excès du mal, & quel sera le remede.

1 *Octobre* 1782. Le *mémoire pour le sieur Loquin fils*, accusé, contre le procureur général du Roi, est en effet très-mal arrangé. L'on conçoit bien qu'un coupable doit chercher à se disculper, & ne peut guere le faire sans dénaturer les faits; mais au moins faut il qu'il arrange sa fable d'une maniere vraisemblable, & c'est ce qu'on ne trouve pas dans le récit du défenseur de cet accusé. Tout y est romanesque, puéril & absurde d'un bout à l'autre. Du reste, M. Ader y a mis beaucoup de *pathos*, qui, étant déplacé, ne produit aucune sensation, & annonce seulement le vuide de sa cause. La procédure est finie, & l'on assure que le jugement interviendra cette semaine.

2 *octobre*. M. Blanchard, dont le bateau volant fait toujours l'attente des sots de cette capitale & l'objet des railleries des incrédules, vient d'être représenté dans une caricature avec sa machine, au-dessus de deux cerfs-volants que des enfants font mouvoir en l'air, & regardée avec admiration par une foule de spectateurs. On lit au bas cette centurie de Nostradamus:

En l'an mille sept cent octante, plus ou moins,
Attendrez dans le ciel étrange phénomene:
Grande ville aux abois (1) qui force gens promene;
Tous jusques aux marmots veulent en être témoins;
Plus de guerre n'est bruit, & quoiqu'on en espere,
Chacun d'iceux sera dupe de la chimere.

---

(1) Gibraltar.

3 *Octobre*. Depuis vingt ans il existe une société établie, protégée & rédigée par le gouvernement, dont l'objet est de rechercher, de mettre en ordre & d'employer les monuments de l'histoire & du droit public de la monarchie Françoise.

Louis XV établit d'abord un dépôt de chartes, sous la garde du sieur Moreau, historiographe de France ; il est aujourd'hui sous la direction du chef de la justice. On joignit à ce dépôt, qui ne renfermoit que les monuments de notre législation, un autre cabinet destiné à conserver les monuments de notre histoire. On imprima des catalogues, commencés par M. Secousse, & continués par M. de Brequigny. On en a déja trois volumes *in folio*. Pour découvrir ceux qu'on ne connoissoit pas, on engagea dans ce travail la congrégation de Saint-Maur.

Les travaux ont été si heureux, qu'on possede aujourd'hui trente mille copies des monuments anciens, qui pour la plupart étoient inconnus à nos vieux historiographes ; encore n'a-t-on fouillé que dans un petit nombre d'archives.

On a déja le catalogue des pieces découvertes ; on travaille maintenant à un autre catalogue de celles qu'on n'a pu découvrir encore. Il forme environ sept mille notices. Le soin de cette édition sera confié à M. de Brequigny.

Dès 1779 on commença à tenir sous les yeux du ministre des assemblées régulieres. Les personnes qui composent ces comités sont M. le marquis de Paulmy, M. de Brequigny, six des plus savants religieux de la congrégation de Saint-Maur & le sieur Moreau.

Jusqu'à présent ce plan n'étoit pas connu, & s'exécutoit dans le silence ; enfin, on vient de

permettre qu'il soit rendu public. On invite en conséquence tous ceux dont les ancêtres se sont distingués par des honneurs ou des services rendus à l'état, d'adresser au sieur Moreau des copies de leurs titres originaux. Ils seront reçus sans être affranchis.

On ne peut que louer cet établissement; mais il semble qu'il devroit être le principal objet de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dans les travaux de laquelle il est compris; & l'on ne voit pas pourquoi établir à cet effet une autre commission littéraire. Le mot de cette énigme, c'est que le sieur Moreau n'est pas de l'académie.

3 *Octobre*. M. de Saint-Ange, jeune auteur, a lu le 30 juillet dernier, à l'assemblée des comédiens françois, une comédie en trois actes & en vers, intitulée *l'Ecole des Peres*. Elle a été refusée. Il l'a fait imprimer & en a envoyé un exemplaire à Mlle. Fannier, où il oppose son suffrage favorable à tous ceux de l'aréopage comique. Cette piece avoit déja été lue au *Musée*, & il faut convenir qu'elle y avoit, malgré les dispositions favorables des spectateurs, paru très-foible.

4 *Octobre*. Le procès du sieur Loquin a été jugé aujourd'hui. Faute de preuves suffisantes, il est condamné à garder prison pendant un an que doit durer le plus amplement informé contre lui & contre la Dlle. Dargent, qui sera transférée à l'hôpital, où elle restera durant ce même espace de temps.

Le jockay & le domestique de M. l'Espinasse ont été élargis & déchargés de l'accusation.

4 *Octobre*. Extrait d'une lettre de la Haye, du 29 septembre... Il vient de nous arriver un charlatan de votre pays, qui nous fait beaucoup rire par l'importance qu'il donne à sa petite personne,

F 6

Il se nomme la Blancherie ; il s'intitule fastueusement *agent général de correspondance pour les sciences & les arts* ; il dit qu'il dirige un établissement fondé à cet effet à Paris, comme chef-lieu de cette correspondance, & qu'il la dirige *gratuitement* ; qu'il est aux ordres du public de tous les pays, pour tous les objets relatifs aux sciences & aux arts ; qu'il séjournera chez nous pendant un mois, & qu'il recevra toutes les demandes qui lui seront faites pour la France de la part des citoyens de la république des Provinces-Unies, pourvu qu'elles soient *franches de port* ; il les recevra en françois, en latin, en hollandois, en grec, dans telle langue que ce soit.

Ce merveilleux étranger nous promet en outre un *Prospectus* contenant les divers détails de son établissement cosmopolite, si recommandable par l'intérêt que l'on a de connoître ou faire connoître promptement les productions des sciences & des arts, ou ce qui peut contribuer à leurs progrès ; ainsi que par ses rapports de bienfaisance envers les personnes de tous les pays susceptibles d'acquérir ou d'exercer des talents.

Enfin, il assure que depuis sept ans que cette institution prend sa consistance, elle a paru remplir parfaitement son objet. Pour nous en convaincre, il nous a enfin tiré la *botte secrete*, qui est son journal, sous le titre de *nouvelles de la république des lettres & des arts*.

Quoique nous soyons accoutumés à ces fanfarons littéraires, nous avons d'abord cru que celui-ci, prodige d'érudition & de connoissances, étoit membre de quelque académie. Il se trouve qu'il n'est d'aucune ; nous avons imaginé qu'au moins il savoit les langues ; il a été vérifié qu'il

n'en parloit aucune étrangere, qu'il n'en entendoit aucune, & parloit assez mal la sienne; nous lui avons demandé quels ouvrages il avoit composés : il nous a administré je ne sais quelle mauvaise relation d'un voyage qu'il a fait aux isles : échantillon de ses feuilles seches & insipides..... Nous doutons qu'il rapporte beaucoup de commissions en France, & sur-tout de celles qu'il desire pour dédommagement de sa gratuité, c'est-à-dire, beaucoup de souscriptions.

5 *Octobre*. On ne fait que parler de la faillite du prince de Guimené. On lui a expédié des lettres de surséance pour trois mois, dans l'espérance que durant ce temps on arrangeroit ses affaires en évitant les frais qui absorbent ordinairement le plus clair de ces sortes de directions. On ignore encore si l'affaire sera portée au parlement ou au conseil. On prétend qu'il y a jusqu'à trois mille créanciers Beaucoup de gens de lettres sont du nombre, messieurs Rousseau, Thomas, Desessarts, Roger, l'abbé Delisle : il y a quantité de domestiques qui avoient aussi placé là leur petit pécule.

5 *Octobre*. L'auteur de *Zoraï*, la tragédie nouvelle, dont la premiere représentation a été différée jusqu'à aujourd'hui, est un débutant nommé Marinier, de Cette en Languedoc. C'est une tragédie, à ce que disent les acteurs, de pure invention, où tout est créé, noms, action, circonstances. C'est une opposition frappante & continuelle entre les mœurs Angloises & Françoises, entre le génie des deux gouvernements, dont les Zélandois veulent adopter l'un ou l'autre. Ils en balancent sur le rapport de deux de leurs con-

citoyens qu'ils ont députés chez ces peuples, les vices & la bonté respective.

6 Octobre. Zoraï, jouée hier, est en effet une tragédie dont le sujet entiérement feint, consiste dans un assemblage monstrueux d'écarts, d'invraisemblances, de situations romanesques. Ce qui montre le défaut de jugement de l'auteur, c'est qu'il fait prêcher le despotisme par le député envoyé en Angleterre; qui naturellement auroit dû en rapporter un esprit de liberté outrée, d'indépendance effrénée; mais le but du poëte étoit de rendre nos ennemis odieux, d'en décrier les mœurs & le gouvernement, n'importe par quel moyen. Au contraire, il s'étoit proposé d'exalter le gouvernement monarchique, parce qu'il est censé tel en France. De-là des fadeurs dégoûtantes pour le Roi, pour les ministres, pour la Nation, pour les femmes : tous ces détails ont produit des explosions vives & fréquentes, une frénésie d'applaudissements qui sembloient devoir causer le succès le plus brillant de la piece. Mais le fonds est si vicieux, si vuide, si dénué d'action; la versification en est si seche, si prosaïque, si ampoulée, si mauvaise; le style si peu françois, si barbare, que l'auteur a eu le bon esprit du moins de sentir que l'enthousiasme, occasionné sur-tout par la présence de la Reine, ne pouvoit durer, & a pris le parti de la retirer sur le champ.

Il y a deux ou trois allusions relatives à M. Necker, qui ont produit aussi une très-forte sensation.

7 Octobre. M. Suard, sentant l'état précaire où il se trouvoit, a cherché à se retourner d'une autre maniere. Il a fait entendre au ministre

ayant le département de l'opéra, que depuis que les acteurs en avoient eux-mêmes le régime, cette république étoit devenue un tripot, où le goût & les principes de l'art se perdoient absolument; qu'il étoit essentiel qu'il ôtât au comité la partie du jugement des ouvrages, sur-tout des poëmes, qu'il se le réservât pour lui seul ou pour ceux qu'il voudroit bien consulter.

Ces insinuations auprès de M. Amelot, à qui l'on ne faisoit envisager que le bien de la chose, ont produit leur effet, & le comité de l'opéra vient d'être averti par une lettre ministérielle, que les réceptions des pieces qu'ils ont faites, seront regardées comme non avenues, ainsi que le rang donné aux auteurs pour être joués.

En outre M. Suard, qui vraisemblablement aura cette direction avec le sieur Moret, l'homme de confiance de M. de la Ferté, a déterminé le ministre à faire droit en ce qui le concerne sur les réclamations des acteurs, & à le faire payer, soit par le Roi, soit sur les menus.

Les auteurs, avertis du nouvel arrangement, en murmurent beaucoup, ainsi que les auteurs, & les uns & les autres se proposent de faire des représentations au ministre, & de lui faire voir qu'on a surpris sa religion.

8 *Octobre*. Par une suite du despotisme introduit à l'opéra, on vient de retirer les deux actes *du Feu* & d'*Appolon & Daphné*, quoiqu'ils n'eussent pas rendu moins de deux mille livres : & l'on vient de remettre *Colinette à la Cour*, qui a été plusieurs fois à six cents livres.

On conserve cependant l'acte d'*Arianne dans l'Isle de Naxos.*

8 *Octobre*. Les comédiens italiens donnent au-

jourd'hui la premiere représentation de *Tibere*, parodie de *Tibere & Serenus*, en deux actes, en prose & en vaudevilles. Elle est d'un jeune débutant à ce théâtre, qui se nomme M. Red, & qui s'est cependant déja exercé aux boulevarts.

8 *Octobre*. Depuis le retour du comte de Grasse en cette capitale, où il réside toujours & commence à se montrer avec assez d'impudence, on a cherché à le mortifier par de nouveaux calembours. On connoît le nouvel ornement de col appellé *Jeannette*, qui n'est autre chose qu'une croix d'or ou de diamant, ou de perle. Autrefois ces Jeannettes étoient enrichies d'un cœur qui se rejoignoit au col, & servoit de coulant: on n'en met plus, & l'on appelle ces Jeannettes sans cœur, des *Jeannettes à la Grasse*.

9 *Octobre*. La parodie de Tibere n'est autre chose que l'action de la tragédie, dont l'auteur a conservé les personnages qu'il a travestis en bouffons assez tristes, assez bas, & n'indiquant presque jamais par des plaisanteries heureuses les défauts de l'ouvrage parodié : à trois ou quatre endroits près d'une critique fine & gaie, tout le reste est très-plat, & l'on doit admirer l'indulgence du parterre, qui a cependant écouté jusqu'au bout cette longue & ennuyeuse facétie.

Les airs n'étoient pas mal choisis & faisoient souvent épigramme plus que les paroles.

9 *Octobre*. On a des nouvelles plus positives de la mort de M. Duhamel du Monceau, arrivée à la campagne le 13 août. Il avoit quatre-vingt-deux ans. Il étoit inspecteur général de la marine, & membre de l'académie des sciences pour la botanique depuis 1728.

Il avoit eu l'oreille de M. Rouillé pendant son

ministere, & l'on peut le regarder comme le fondateur de l'académie de marine.

10 *Octobre*. Extrait d'une lettre du camp de Saint-Roch, du 20 septembre.... Ce n'est pas le cheval de bois qui cette fois a pris Troyes, c'est Troyes qui a brûlé le cheval de bois. Nous sommes depuis ce temps-là sans danger, mais sans honneur. Nous passons le temps dans l'inaction & dans l'ennui. Les princes vouloient quitter : le roi d'Espagne les a fait inviter de rester au moins jusqu'au combat naval auquel on s'attend, non pour s'embarquer, mais pour animer les combattants de leurs regards, s'ils peuvent en être apperçus dans le lointain.

M. le duc de Crillon fait bonne contenance ; il croit toujours à ses merveilles. Il sait qu'avec de la foi on peut transporter les montagnes, & est fermement persuadé que tôt ou tard les murs de Gibraltar, comme ceux de Jéricho, tomberont au bruit de ses trompettes guerrieres.

11 *Octobre*. Toute la famille des Rohan est dans la désolation de la banqueroute du prince de Guimené, sur-tout le maréchal prince de Soubize, qui ne dort ni ne mange depuis cette fatale annonce. On a déja arrêté le sieur Marchand, intendant du prince de Guimené, & le sieur Denuel, courtier de change & entremetteur des emprunts du prince. On a, dit-on, mis les scellés chez son notaire ; & enfin le sieur Pinon, autre notaire, impliqué dans ces négociations ténébreuses & usuraires, convaincu lui-même de bénéfices énormes exigés, a été obligé par sa compagnie de se défaire de sa charge, & de la vendre sur le champ.

Il est très-vrai qu'il y a un arrêt du consei

donnant main levée de toutes les oppositions faites, défendant toute poursuite pendant trois mois, même tous actes conservatoires.

On évalue le total des rentes viageres que doit le prince banqueroutier à deux millions soixante-dix-huit mille livres. Dans cette somme sont comprises beaucoup de pensions qu'il faisoit à des musiciens, des chanteurs, des comédiens ; car ce magnifique seigneur avoit un concert, une comédie, & tout ce qui peut contribuer à ruiner plus promptement.

On ne croit pas que Mad. la princesse de Guimené puisse rester gouvernante des enfants de France, entachée d'un pareil déshonneur. La Reine seroit assez disposée à la remercier; cependant le Roi y répugne par égard pour Mad. de Marsan.

12 *Octobre*. La querelle de M. de Saint-Ange avec les comédiens devient une affaire grave, qui intéresse la littérature, & principalement les auteurs dramatiques. En conséquence, il faut consigner ici au long les faits dont l'auteur rend compte.

Sa comédie est une piece en trois actes & en vers, ayant pour titre l'*Ecole des Peres* : elle fut achevée à la fin de 1779, & cependant l'auteur ne put parvenir à la faire inscrire pour être lue qu'au mois de juin 1781. De cette époque au jour de la lecture il s'est écoulé un an & plus.

Au comité où se fit la lecture, il n'y avoit ni les sieurs *Préville*, *Molé*, *Brisard*, *Larive*, ni les Dlles. *Sainval*, *Raucour*, *Thenard*, *Vestris*.

L'auteur n'eut pour lui que deux voix, celles de mesdemoiselles *Fannier* & *Doligny*. La voix de Mlle. Doligny pouvoit être intéressée, ayant un

rôle dans la piece; mais il n'y en avoit aucun pour la premiere. Il eut deux autres voix à correction, celles des Dlles. la Chassaigne & Contat.

M. de Saint-Ange ne dissimule pas qu'il est un jeune homme n'ayant pour toute fortune que quelques dispositions aux talents de l'esprit. Il a pris le parti de soummettre sa piece au jugement du public, en la faisant imprimer & en obtenant les suffrages des connoisseurs; il a espéré faire peut-être rougir les comédiens qui reçoivent tous les jours tant d'ouvrages qui sont sifflés, d'avoir dédaigné celui-ci.

Il est certain qu'en lisant la comédie de M. de Saint-Ange, on est étonné que les acteurs se soient rendus si difficiles; que, malgré ses défauts, considérée comme essai, elle en vaut vingt autres reçues, jouées & applaudies. La versification sur-tout est d'un poëte qui sait écrire, & n'est sans doute que trop brillante pour le style familier de la comédie.

M. de Saint-Ange est connu par une traduction des métamorphoses d'Ovide estimée, & où il s'annonce par un talent marqué.

12 *Octobre*. M. Patte, architecte du duc régnant des Deux Ponts, & qui aime à se distinguer par des paradoxes hardis, ainsi qu'on l'a pu juger d'après son agression contre M. Souflot, attaque aujourd'hui le ciment de M. d'Etienne. Il prétend deux choses: l'une, qu'il est le même que celui de M. Loriot; la seconde, que la maniere dont il l'emploie, qui en constitue la seule différence, est la plus mauvaise, & tend nécessairement à donner moins de solidité à ses ouvrages.

12 *Octobre*. Jeudi dernier, la chambre des vacations a confirmé à peu près la sentence du

châtelet dans l'affaire du sieur *Loquin*. L'arrêt est le même quant à son égard ; & pour la demoiselle Dargent, la prison est plus honnête ; ce n'est point à l'hôpital qu'elle doit résider, c'est à Saint-Eloy.

En outre, les médecins & chirurgiens du châtelet sont interdits pour un certain temps à raison de vices dans leurs procès-verbaux, qui proviennent ou d'ignorance, ou de faveur pour les accusés, & dans tous les cas méritent punition.

13 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Toulouse, du premier octobre..... En entendant le récit que je vais vous faire, vous allez croire être encore aux siecles de l'ignorance, de la barbarie & du fanatisme.

Vous ne savez peut-être pas que cette ville possede, ou croit posséder le corps de saint Thomas-d'Aquin, & en est toute glorieuse. L'infant duc de Parme depuis 1779 desiroit avoir dans ses états une relique de ce Saint. A force de persévérance, ce souverain vient d'obtenir enfin l'objet de ses desirs.

Notre archevêque, prié par son altesse royale, autorisé par un rescrit du pape, & muni de l'*exequatur* du parlement, se rendit hier trente septembre aux dominicains pour faire l'extraction.

Après une foule de cérémonies, qui faisoient bâiller & rire tour-à-tour le prélat, qui passe pour n'être pas fort croyant, les dominicains, à qui le pape *Urbain V*, par sa bulle *Alma Mater*, du 31 août 1368, a donné le corps de saint Thomas d'Aquin en propriété, consentirent à effectuer leur promesse, c'est-à-dire, à accorder à l'infant duc de Parme un os du Saint.

Les clefs du coffre où sont renfermées ces reli-

ques ne s'étant pas trouvées, on a eu recours à un serrurier, & l'on y trouva *vingt-trois* os des plus grands & principaux du corps humain, suivant l'explication qu'en donnerent les médecins & chirurgiens consultés.

Monseigneur prit ensuite un os du coude, le fit voir à l'assemblée innombrable des curieux, & avec ce sourire fin que vous lui connoissez, le remit au pere Dufour, l'un des religieux, revêtu des pouvoirs pour exécuter la commission de l'infant.

Celui-ci reçut la relique, non sans rire aussi, dans une piece de taffetas couleur de feu, & l'enferma dans un sac de velours de même couleur, garni de plusieurs cordons de soie, que l'on scella des sceaux de l'archevêque & de la ville. Ensuite, le tout fut reçu dans une boîte de bois de senteur, également scellée. La cérémonie finit suivant l'usage par une procession, & le pere Dufour doit partir incessamment pour la présenter lui-même à Parme, à son altesse royale qui soupire après ce trésor, au nom des prieurs & couvent des dominicains de Toulouse.

En 1438, le roi de Castille & de Léon avoit desiré une pareille extraction, & il n'y en avoit pas eu d'autre depuis. En conséquence on s'est conformé en tout au procès-verbal de cette époque.

14 *Octobre*. Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 7 octobre... La cour de justice de Hollande a écrit le 16 septembre une lettre aux états de Hollande, pour se plaindre de la licence que se permettent quelques auteurs politiques dans les brochures du jour. Il seroit fâcheux que l'on prît une résolution plus févere à cet égard. Ces écrivains téméraires, par le coupable abus d'une

juste liberté, n'ont déja que trop causé d'entraves de temps à autre à l'exercice des droits inhérens en cette partie à la constitution républicaine.

14 *Octobre*. La tendre amitié dont la Reine honore madame la duchesse de Polignac, se porte jusque sur la fille, Mad. la duchesse de Guiche, qui vient d'accoucher à 14 ans & un mois. Le jour où elle étoit dans les douleurs, S. M. y vint le matin; elle y revint l'après-dînée, & resta jusque bien avant dans la nuit pour attendre que la jeune femme fut absolument délivrée. Depuis ce temps, il n'est pas de jour que la Reine ne se donne la peine de venir voir l'accouchée.

15 *Octobre*. M. le *duc de Nivernois*, veuf depuis quelque temps, vient d'épouser Mad. la comtesse de Rochefort, aussi veuve, *Brancas* en son nom. C'étoit une passion ancienne, une liaison plus spirituelle que physique. On peut se rappeller les jolis vers qui parurent il y a quelques années d'une dame envoyant de ses cheveux blancs à son amant, & la réponse de celui-ci : voilà *les masques*. Ainsi l'on peut juger de la sagesse de cette union sacramentale, très-pareille pour la naissance, le sang, l'âge & les goûts.

M. le duc de Nivernois avoit une telle attention pour Mad. la comtesse de Rochefort avant ce mariage, qu'il ne passoit pas un seul jour sans la voir. Elle demeuroit auprès de lui au Luxembourg : lorsque le devoir obligeoit ce seigneur de se rendre à Versailles, il ne manquoit pas d'aller prendre avant les ordres de sa souveraine.

16 *Octobre*. Les suites du fameux procès de M. le chevalier de Rutlidge, dont il se promettoit les plus heureux succès, lui ont été très-funestes. Non-seulement il l'a perdu avant les

vacances ; mais ayant été condamné au dépens & dommages & intérêts, son adversaire, le notaire de Herain, pour se venger des outrages qu'il en avoit reçus dans ses factums, a usé de la contrainte par corps que donne cette action de rigueur, & l'a fait mettre à l'hôtel de la Force, où il restera long-temps si les entrailles de cet ennemi ne s'émeuvent, ou si quelque personne charitable ne vient à son secours.

16 *Octobre.* L'arrêt du conseil qui suspend toute poursuite de la part des créanciers du prince de Guimené, est du 28 septembre. Il est motivé sur la connoissance que le Roi veut prendre d'une affaire qui concerne une maison & des personnages dont les services sont singuliérement méritants de sa majesté & de l'état. Son objet doit être d'empêcher que les frais ne nuisent également aux intérêts du débiteur & des créanciers. Tous les revenus connus du premier doivent être mis en séquestre chez le sieur *Bouland* notaire.

C'est Me. Boudeau, procureur au châtelet, très-estimé & très-connu pour son intelligence & son esprit conciliant, qui est chargé de débrouiller ce chaos.

Le prince de Soubize continue à être dans la douleur & dans le deuil. Il alloit autrefois à l'opéra réguliérement chaque fois qu'on y jouoit ; depuis ce fatal événement, il s'est abstenu de s'y montrer.

17 *Octobre.* Le sieur *Molé* avoit depuis sept à huit ans dans son porte feuille une comédie que l'auteur lui avoit confiée, & dont sans doute cet auteur ne faisoit pas grand cas. Quoi qu'il en soit, il vient de l'en tirer, il l'a fait recevoir de ses camarades, & on la doit jouer incessam-

ment. Son premier titre portoit : *Les Contre-temps*. Il y substitue aujourd'hui celui des *Amants généreux*. Elle est en cinq actes & en prose.

On ajoute que ce cadeau est venu de Marseille, qu'aux répétitions le cinquieme acte ayant paru défectueux, c'est le sieur Molé qui a pris sur lui de le corriger, parce qu'il auroit été trop long d'en écrire à l'auteur & de lui demander son avis. La premiere représentation est pour le lundi, 21 de ce mois.

18 *Octobre*. On prétend aujourd'hui que la tragédie de Zoraï étoit une tentative du parti de M. Necker pour exciter une fermentation en sa faveur, & qu'un ministre qui lui a obligation de son élévation, mécontent de celui des finances, auroit voulu ramener son ami à cette place.

Quoi qu'il en soit, il faut que la cour ait été bien mécontente de cette tragédie, puisqu'il est venu un ordre de ne la pas jouer une seconde fois; ordre qu'avoit prévenu l'auteur, qui avoit été instruit sans doute par son protecteur de ce qui devoit arriver. Le Roi sur-tout, malgré toutes les fadeurs qui lui sont prodiguées dans cette piece, en a été indigné; sur le compte qui lui en a été rendu, a senti l'indécence qui en résultoit par l'affectation de dégrader le gouvernement Anglois. En conséquence, S. M. a déclaré qu'elle ne vouloit point qu'on traitât au théâtre trop directement ces matieres politiques, & a fait enjoindre aux censeurs d'être plus séveres & plus circonspects sur ces matieres.

19 *Octobre*. *Madame* & madame *la comtesse d'Artois* ont été voir ces jours-ci chez M. *Vernet* les quatre tableaux que ce célebre peintre de marine étoit chargé de faire pour le prince des Asturies;

&

& qui étant finis, étoient sur le point de partir avant de pouvoir être offerts aux regards du public. Ces princesses n'ont point été rebutées par l'incommodité du local, par la petitesse & la roideur de l'escalier; leur goût pour les arts leur a fait surmonter ces difficultés qui auroient effrayé la délicatesse de nos riches bourgeoises. Elles ont paru en être bien dédommagées par le plaisir qu'elles ont eu & qu'elles ont témoigné à l'auteur en lui prodiguant de fréquents applaudissements. Les meilleurs qu'il recevra sans doute sont ceux du prince Espagnol, qui paie ces quatre tableaux cent mille francs. Eh! que les artistes se plaignent ensuite qu'on n'estime pas leurs talents, qu'on ne les paie pas assez!

Les princesses profitant de leur séjour à Paris ou aux environs pour satisfaire leur curiosité, se sont aussi transportées chez M. Girardot, banquier associé de M. Haller & de M. Necker, qui emploie une partie de ses richesses à se former un cabinet de tableaux très-précieux, & qui occasionne sa seule dépense.

Ce banquier philosophe, imitant M. Helvetius, se retire pour vaquer plus librement à la jouissance des arts, & se contente d'environ quatre millions de bien qu'il a.

19 *Octobre*. Mlle. Rosalie de Saint-Evreux est une très-jeune débutante à la comédie italienne dans les rôles de soubrette; à une figure charmante, elle joint un jeu fin & piquant dont les amateurs sont enchantés; & l'on ne désespere pas de voir renaître le talent de Mlle. Dangeville, si elle cultive le sien & s'applique à son métier avec la constance qu'il exige. Un anonyme lui ayant adressé des vers à ce sujet, elle y a répondu par

d'autres, du moins ils portent son nom : il seroit à souhaiter qu'ils fussent d'elle, & la muse nouvelle de la comédie italienne vaudroit celle du théâtre lyrique, connue depuis quelques mois sous le nom de Mlle. Aurore.

20 *Octobre.* La restauration du palais beaucoup plus longue qu'on ne l'avoit annoncée, malgré les contre-temps qu'elle a éprouvés, commence à prendre forme. Elle attire les amateurs ; on y considere déja des morceaux de sculpture qui y font décoration. Tel est un sujet allégorique exécuté en bas-relief au-dessus de l'entrée de la salle Merciere. A la grande salle du palais, s'offre d'abord le médaillon de Louis XVI, couronné d'oliviers ; ce qui désigne la paix rendue à ses sujets par le rétablissement du parlement. Il est placé sur un bouclier ou égide, qu'on suppose celle de Minerve, symbole de la sagesse du jeune monarque, guidé par son mentor le comte de Maurepas. Des guirlandes de lauriers tiennent ce médaillon suspendu à un faisceau, attribut de la force, emblême relatif à la réunion des cours souveraines qui forment la base de l'état par le maintien des loix. Ce sujet, quoique confus & alambiqué, à de la noblesse & du génie. L'exécution est de M. le Comte, sculpteur connu, sous les ordres de M. Desmaisons, architecte.

D'un côté est l'éloquence, & de l'autre l'étude des loix ou la jurisprudence, personnage de nouvelle création, peu heureux.

20 *Octobre.* La faculté de médecine a pris, on ne sait pourquoi, saint Luc pour son patron, & en conséquence on célebre la fête par une messe solemnelle qu'elle fait chanter à Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse. Le curé de cette

l'église avoit déja prononcé la derniere fois à cette occasion, devant la scientifique assemblée, un discours latin, dont les docteurs avoient été très-contents; il en a prononcé un autre cette année qu'elle n'a pas moins goûté, & qui étoit une suite du précédent, où il avoit prouvé combien la religion est nécessaire à un médecin. Dans celui-ci il expose combien la religion a toujours distingué la médecine, suivant ce proverbe du sage, *honora Medicum propter necessitatem*, par les éloges, les prérogatives, les honneurs qu'elle lui a décernés.

La faculté, par l'organe de M. Philip, son doyen, a témoigné sa satisfaction & sa reconnoissance à ce pasteur; elle l'a conjuré de vouloir bien se rendre à ses instances, & lui communiquer enfin sa premiere harangue, ainsi que celle-ci, pour être inscrites dans ses registres.

21 *Octobre*. Extrait d'une lettre d'Amiens, du 19 octobre. Notre académie ne s'occupe pas simplement de vers & de prose; elle se livre à des objets plus utiles & plus importants. Elle a eu l'idée de profiter des instructions établies dans la capitale de la France par M. le lieutenant de police, qui y a institué une école de meûnerie & de boulangerie, dont les lumieres doivent se répandre dans toutes les provinces. M. l'abbé Reynard, professeur de physique au college de cette ville & membre de l'académie, voyant avec regret que les plus beaux bleds ne donnoient ici qu'un pain de médiocre qualité, a lu à la rentrée publique de cette année un mémoire sur cet objet. Il a excité le zele de M. Dagay notre intendant, & son confrere; &, sur les sollicitations de celui-ci, le gouvernement nous a envoyé messieurs Parmentier & Cadet de Vaux, les grands apôtres de la nouvelle doctrine.

Ils ont trouvé que la boulangerie & sur-tout la mouture étoient encore ici dans l'enfance, comme il y a deux siecles; qu'on n'y connoissoit que la mouture rustique, mouture qui ne donne que les deux tiers de farine, tandis que par la mouture économique on en obtient les trois quarts; que le boulanger n'employoit que de la levure; que le vice de construction des fours consommoit un tiers de bois en pure perte, objet d'autant plus à considérer en Picardie, que cette production y devient de jour en jour plus rare. En conséquence, le cours s'est ouvert le lundi 7 de ce mois, sous la présidence de M. Dagay, qui, pour frapper la multitude, a fait un petit discours sur cet établissement, & exalté la bienfaisance du gouvernement.

L'assemblée étoit brillante, & toutes les séances l'ont été de même. L'évêque, l'intendant, le corps municipal, l'académie, se sont fait un devoir d'y assister, & trois ou quatre cents spectateurs venoient écouter régulièrement les professeurs économistes.

M. l'évêque a voulu que les jeunes ecclésiastiques destinés à occuper des cures dans le diocese, vinssent aussi faire cette étude, plus utile que toutes les spéculations théologiques; & ce n'étoit pas un spectacle peu comique que de voir toutes ces jacquettes noires, blanchies par les habits farineux des meûniers & des boulangers. Il a cru qu'ils devoient devenir les dépositaires de vérités usuelles, intéressant aussi essentiellement le peuple des campagnes; qu'un pasteur instruit sur le choix & la préparation des semences, pouvoit écarter beaucoup de fléaux, qui ne sont que la suite de l'ignorance & du peu de prévoyance du cultivateur,

On craignoit que les boulangers d'Amiens & ceux que M. l'intendant avoit mandés des diverses subdélégations, entêtés comme le sont ordinairement ces artisans grossiers & stupides, ne voulussent pas s'écarter de leur routine. Heureusement, les instructions lumineuses de MM. Parmentier & Cadet de Vaux les ont convaincus : ils ont senti qu'e boulangerie l'économie marche avec la perfection ; en sorte que les préjugés ont cédé à l'intérêt, &, le cours terminé, ils ont été en corps en témoigner leur reconnoissance à monsieur Dagay.

La circonstance de ce cours est d'autant plus intéressante, qu'il y a cette année une quantité considérable de bleds germés en Picardie ; qu'il importoit de tranquilliser la province sur l'usage de ce bled, & d'indiquer les moyens à employer pour en obtenir de bon pain ; procédé qui doit être fixé par un sieur Brocq, régisseur de la boulangerie des invalides & d'autres hôpitaux. Sa manutention va être ainsi constatée aux yeux d'une province entiere, & M. l'évêque, M. l'intendant, ainsi que l'académie, ne manqueront pas de donner la publicité convenable aux expériences & à leur réussite.

Le cours de meûnerie & de boulangerie sera renouvellé périodiquement comme le cours classique, & M. l'Apostolle, démonstrateur de chymie, & membre de notre académie, en est chargé.

22 *Octobre.* Aujourd'hui on doit donner au théâtre italien, la premiere représentation de *Tom-Jones à Londres*, comédie nouvelle en cinq actes & en vers. Elle est d'un M. Desforges, comédien de province, qui passe pour le fils du docteur

Petit, & en est très-digne par son esprit & ses talents.

22 *Octobre*. Le bruit couroit ces jours-ci que le duc de Fitz-James étoit obligé de faire banqueroute, suite des pertes énormes qu'il avoit faites au jeu par les escroqueries des principaux joueurs dont on a parlé, & qui ont été punis sur les plaintes que Mad. la duchesse de Fitz-James, dame du palais de la Reine, en a portées à S. M. Il est à espérer que la maniere dont ils ont été traités, effraiera leurs semblables. Le sieur Hazon, comme le plus coupable sans doute, quoiqu'appartenant à une famille très-honnête, & ayant de ses parents du même nom au service, est banni de Paris & envoyé à Issoudun, avec injonction de se représenter tous les quinze jours au lieutenant de la maréchaussée, qui lui délivrera une attestation de sa comparution.

Le sieur Vamballe, Liégeois d'origine, quoique marié ici, a dû être conduit aux confins du royaume par la maréchaussée, avec défense d'y rentrer.

Le baron de Vigé a reçu ordre aussi de sortir de France.

23 *Octobre*. Depuis cent ans environ, il est d'usage que l'académie des sciences & l'académie des belles-lettres réunies, entendent le jour de saint Louis le panégyrique de ce héros chrétien dans l'église de l'oratoire. Sans doute il est difficile de rajeunir un pareil sujet, d'autant mieux que l'académie françoise depuis la même époque en entend aussi un chaque année dans la chapelle du Louvre: quel a dû être l'étonnement des deux premieres académies au discours de l'abbé de Boulogne, qui avoit entrepris la même tâche, lorsqu'elles

ont été frappées des beautés neuves & soutenues dont il est rempli.

Dès le début de la plus grande magnificence, l'abbé de Gua de Malves, adjoint vétéran de l'académie des sciences, s'imaginant que le prédicateur l'avoit pris sur un ton trop élevé, s'écria: *Voilà un sot*; mais à la fin du discours, il dit: *C'est moi qui suis un sot.*

Vers le milieu de la première partie, M. le comte de Tressan, de la même académie, subjugué par son enthousiasme, ne put s'empêcher de battre des mains comme au théâtre, & la plupart des ses confreres l'ayant imité, le public les suivit. Enfin M. d'Alembert, plus froid, plus inébranlable pendant quelque temps, ne put résister à l'impulsion victorieuse de l'orateur.

L'habitude où l'on est de ne voir que des panégyriques médiocres sur une matiere aussi rebattue, écarte ordinairement de cette assemblée les grands littérateurs, en sorte qu'il n'y a guere que les académiciens obligés d'y assister, les amis de l'auteur & des séminaristes, des moines, des dévotes & des oisifs, n'ayant rien de mieux à faire. Lorsque l'on sut la sensation extraordinaire qu'avoit produit l'abbé de Boulogne, on ne pouvoit le croire. Il étoit, il est vrai, deja connu avantageusement par son éloge du Dauphin; mais quelle différence de sujet; les critiques difficiles ne pouvoient s'empêcher d'imaginer que ces louanges étoient exagérées. D'après les conseils des juges les plus séveres, l'auteur vient de faire imprimer son discours, & il se distribue d'avant-hier.

Il faut convenir qu'à la lecture même il justifie les applaudissements des deux savantes compagnies devant lesquelles il a été prononcé. C'est la force

de Boſſuet, c'eſt l'onction de Fénelon. L'auteur a eu l'art d'y fondre la vie entiere de ſaint Louis, & de ces faits communs à tous ceux qui l'ont précédé ; par la façon de les préparer, de les placer, de les enchaîner, il en a fait ſortir un éloge de ce prince ſi clair, ſi lumineux, ſi vrai, qu'on ſemble l'avoir méconnu juſqu'à préſent, & ne lui avoir pas encore aſſigné la place qu'il mérite, au-deſſus des plus grands Rois de la monarchie françoiſe. Du reſte, des morceaux de force, des digreſſions touchantes le varient merveilleuſement, ne laiſſent jamais l'ame du lecteur en repos. Mais le chef-d'œuvre du talent de l'auteur, c'eſt d'avoir accordé la religion avec la philoſophie, la morale avec la politique, & d'avoir ainſi réuni tous les ſuffrages.

Le ſtyle eſt ſain, ſimple, noble, ferme & ſans maniere.

23 *Octobre*. Mad. la princeſſe de Guimené s'eſt trouvée par l'examen avoir participé beaucoup à la banqueroute de ſon mari, avoir fait même des infamies dans ſa place. Elle touchoit l'argent pour payer les fourniſſeurs de ſon département ; elle gardoit cet argent & leur donnoit des contrats de rentes viageres. Il n'a pas été poſſible de lui conſerver ſa place, & elle a été forcée de donner ſa démiſſion. Elle s'eſt retirée dans une petite terre du côté de Pontoiſe.

Quant au prince de Guimené, c'eſt pour ſe ſouſtraire aux premieres clameurs de ſes créanciers qu'il avoit fait courir le bruit de ſon abſence & de ſon ſéjour en Italie. Il n'étoit point ſorti de France & s'étoit retiré à Navarre, où il eſt encore retenu par un ordre du Roi.

Un nouvel arrêt du conſeil ordonne à tous ſes

créanciers de rapporter tous leurs titres, & de faire des déclarations de la nature de leurs créances, des sommes qu'ils ont fournies, &c.

On ne sait point encore quelle sera la suite de la déroute pour la maison de Rohan ; on ne doute pas qu'elle ne perde la charge de grand-chambellan qui est en vente, & dont monsieur le duc de Montmorency offre déja, dit-on, 1600000 livres.

On rapporte de M. le grand-aumônier un propos qui mériteroit bien de lui faire perdre sa place aussi. Il semble tirer gloire de l'énormité de la banqueroute de son frere : il dit *qu'il n'y a qu'un Roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute*. En effet, les rois de Sardaigne, de Suede, de Danemarck, de Pologne, de Naples ne pourroient l'imiter.

23 *Octobre*. Le sieur de Beaumarchais, depuis la mort du comte de Maurepas, trouvant sans doute des obstacles pour faire jouer la suite de son *Barbier de Séville*, très-libre & très-ordariere, à ce qu'on assure, a voulu en donner un avant-goût au public. Il en a détaché une romance intitulée la *Romance du Petit-Page*, sur un air ancien très-tendre, & elle fait fortune. Tout le monde la chante à la Muette, & la Reine elle-même, la trouvant charmante, a daigné l'apprendre & la répete souvent.

23 *Octobre*. *Tom-Jones* joué hier n'est point une comédie, mais un drame, ou plutôt ce sont les deux derniers volumes du roman de ce nom mis en action, avec la différence que celui ci est très-intéressant, & que le drame nouveau est fort long & fort ennuyeux. L'auteur a voulu conserver la vérité des caracteres, & n'a pas senti que plusieurs

étoient trop outrés, trop ridicules, trop bas pour la ſcene. Du reſte, il paroît n'avoir aucune connoiſſance du théâtre; il eſt ſans imagination & ſans reſſources. Tous les moyens de ſon intrigue conſiſtent dans des lettres qui circulent en foule, & ont ſinguliérement déplu au public. Les mécontentements de celui-ci ont été plus marqués dans les deux premiers actes. De bons traits de morale, quoique rebattus; un rôle aſſez noble, quoique froid & inutile; quelques vers heureux, au milieu d'une foule de très-mauvais, ont prolongé l'exiſtence de la piece, & lui ont même valu des applaudiſſements au point qu'à la fin on a demandé l'auteur d'aſſez bonne foi.

Le ſieur Raymond, l'un des acteurs, eſt venu déclarer qu'incertain de ſon ſort très-équivoque au commencement de la repréſentation, l'auteur avoit diſparu.

Il y a quatorze rôles dans cette piece où brillent le ſieur Granger, Mad. Dugazon, & quelques autres. Mais il y en a de pitoyables, & le ſieur Roziere principalement n'a pas peu contribué à mécontenter le parterre.

24 *Octobre*. On ne ſait point encore qui remplace Mad. la princeſſe de Guimené. On dit que Mad. de Marſan a offert de reprendre ſes fonctions; mais qu'elle n'a pas été agréée. On dit que la place a été offerte à Mad. la ducheſſe de Polignac, qui refuſe pour ne pas s'éloigner de la perſonne de la Reine, & pouvoir toujours lui faire ſa cour aſſidument. Mad. la princeſſe de Chimay, dame d'honneur de la Reine, & Mad. la ducheſſe de Mailly, dame d'atours, ſont ſur les rangs.

24 *Octobre*. La gazette d'Utrecht eſt arrêtée.

depuis le 15 septembre. On a cru d'abord que ce n'étoit qu'une simple suspension, comme il arrive quelquefois au courier de l'Europe; mais un avis adressé aux souscripteurs de venir retirer leur argent, a fait connoître que c'étoit une proscription décidée. On est fâché de cette suppression d'une feuille qui amusoit les oisifs par son bavardage, sa gaieté & sa malignité. On a cru d'abord que la digression sur la mort de l'évêque d'Angers (M. de Grasse), qu'on y traitoit de prélat *libinideux*, & dont on révéloit le amours & même les impudicités, en étoit cause; mais on assure aujourd'hui que c'est pour s'être exprimé d'une façon indécente sur le comte d'Artois, en le peignant s'amusant plus de fêtes, de spectacles & de galanterie, que des exercices de la guerre; critique d'autant plus déplacée & plus injuste, que rien n'obligeoit S. A. R. à s'arracher aux plaisirs & à la mollesse de son palais, si elle n'eût eu la noble envie de marcher sur les traces des héros de sa race.

24 *Octobre*. La piece des *Amants Espagnols*, jouée hier, n'est qu'une mauvaise pastiche du Barbier de Séville. L'auteur, enthousiasmé de cette farce sans doute, a cherché à imiter jusqu'aux plaisanteries, aux tournures & au style du sieur de Beaumarchais. Mais n'ayant pas les mêmes ressources du côté de la gaieté & de la méchanceté, du côté de la nouveauté du genre & de l'à-propos des circonstances & des allusions, tombé comme son héros, il ne se relevera pas de même. De mémoire d'homme on n'avoit vu de comédie aussi constamment huée depuis le commencement jusqu'à la fin; & sans la présence de la Reine qui les contenoit sans doute, les acteurs humiliés

de cette disgrace qui rejaillissoit sur eux, se seroient retirés dès le troisieme acte, où les brouhahas & les sifflets se sont manifestés au plus haut degré. Les seuls traits bien reçus étoient ceux dont on pouvoit faire une application maligne à l'insipidité de cette étrange production. On a entr'autres applaudi à tout rompre des divers coins de la salle, ce mot que dit au dernier acte un des personnages : *nous avons passé une cruelle soirée.*

L'auteur est un M. Boja, rédacteur des petites affiches de Marseille. Le sieur Molé, qui le représentoit, & avoit adopté l'ouvrage par ses corrections, outré d'une aussi mauvaise réception, n'a point voulu se rendre à l'improbation générale: *Les malheureux*, s'écrioit-il dans sa loge, en sortant de la scene, *les malheureux* ne connoissent pas cet ouvrage, & n'ont pas voulu le connoître.

25 *Octobre*. Les partisans de la gazette d'Utrecht travaillent à faire lever la proscription, & esperent réussir en répandant quelque argent. Mais les négociations sont longues, & ils ne comptent guere la voir reparoître avant le premier janvier 1783.

25 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Libourne, du 19 octobre.... Le régiment du Roi cavalerie, dont M. le vicomte de Noailles est colonel, vient en quartier ici. Il arrive d'Auch où il résidoit avant : M. de Noailles n'a point voulu quitter son régiment qu'il ne fût rendu & cantonné dans cette ville. Comme il y avoit beaucoup de malades, il a eu l'humanité rare & ingénieuse, par des fourriers détachés à propos, de faire en sorte qu'il se trouvât du bouillon & des rafraîchissements tout disposés pour eux au lieu

du séjour, & il a préféré de les amener ainsi à les laisser dans un hôpital où ils seroient mal soignés, n'ayant plus de chefs qui veillassent à leur conservation.

M. le vicomte de Noailles, observateur sévere de l'ordre & de la discipline, ne veut pas que des officiers de son régiment jouent la comédie; il regarde ces distractions comme capables de diminuer & énerver l'esprit militaire. Mais comme en même temps il faut remédier aux vices qu'entraîne l'oisiveté, il a institué pour son régiment un *club*, où les officiers trouveront tous les papiers publics, tous les journaux, tous les livres nouveaux concernant leur métier. En outre, il y aura des maîtres fondés de géographie, de dessin, de mathématiques, des langues angloise, allemande, &c. Cela procurera un sort à plusieurs officiers de fortune en état de professer ces différentes études.

Nous attendons ici M. l'abbé Robin, l'aumônier du régiment, homme de lettres, que M. le vicomte de Noailles s'est particuliérement attaché, & très en état d'arranger la formation du club, d'en faire les réglements & d'y présider. Il est déja connu par une brochure *sur les Initiations*, ouvrage où, à l'occasion de la maçonnerie il fait des recherches savantes & agréables relatives à ces sortes d'assemblées & de fêtes secretes des anciens. Il vient de publier tout récemment, *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale, en 1781*. C'est la relation circonstanciée de ce qu'il a vu & de ce qui s'est passé durant son séjour en ce pays, où il étoitt aumônier du régiment de Soissonnois, dont M. le vicomte de Noailles étoit alors colonel en second. Vous jugez que cet

aumônier n'est pas de la trempe de tous ces moines & prêtres libertins, ignorants, crapuleux, déshonorant & avilissant leur état.

16 *Octobre*. Avant le commencement des vacances, la faculté de médecine n'a pu se dispenser de faire droit sur la demande du docteur Deslon. Elle a tenu sa troisieme assemblée à son sujet; mais, instruite par l'exemple du docteur Préval, elle a voulu prendre toutes les précautions capables de la garantir des tracasseries d'un procès: en conséquence, sans priver l'accusé de ses fonctions honoraires, sportes, jetons, elle lui a seulement interdit l'entrée à ses assemblées pendant deux ans, pour lui donner le temps de venir à résipiscence, sauf à procéder alors définitivement contre lui, en cas qu'il persiste dans ses sentiments, & la conduite que lui reproche son corps.

Le docteur Deslon avoit annoncé qu'il vouloit comparoir devant ses confreres, plaider sa cause & se défendre de la maniere la plus vigoureuse; mais soit qu'il ait été intimidé par ses juges, soit politique, soit impuissance, il n'a rien dit, & a subi modestement son jugement. Il a eu depuis peu une nouvelle humiliation: le docteur Mesmer, dont il étoit l'apôtre & est devenu le martyr, a écrit une lettre à la faculté, qui a été lue en pleine assemblée, où il le renie pour son défenseur, prétendant qu'il entend mal sa doctrine, & est incapable d'en faire l'application.

27 *Octobre*. Il paroît décidé que ce sera madame la duchesse de Polignac qui sera gouvernante des enfants de France. On ajoute que la survivance de capitaine-commandant des Gendarmes de la garde qu'avoit M. de Guimené, lui est ôtée aussi, & est donnée à M. le duc de Polignac.

27 *Octobre*. On assure que M. le prince de Soubize étoit chargé d'une lettre du prince de Guimené pour le Roi, qu'il l'a présentée à S. M.; mais que sans la lire elle l'a jetée au feu, en disant : je n'en veux pas écouter davantage; dites-lui qu'il ne se flatte pas de reparoître devant moi que ses dettes ne soient payées.

27 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Saint-Germain-en-Laye, du 26 octobre ... Il y avoit ici un comte de la Merville, chevalier de St. Louis, ancien militaire, qui s'étoit jeté depuis quelque temps dans les intrigues de cour, s'annonçoit pour avoir des projets de finance excellents, avoit obtenu la protection du maréchal de Noailles, faisoit courir le bruit qu'il alloit être contrôleur général, avoit même déja reçu des visites de félicitation, & avoit en conséquence trouvé des dupes qui lui avoient prêté de l'argent, on dit environ 30000 liv. Mais sa marmite vient d'être renversée par un ordre du Roi qui lui enjoint de s'éloigner indéfiniment, & sans lui assigner aucun lieu d'exil; il lui est seulement défendu d'approcher de la cour, & prescrit de s'en tenir au moins à 10 lieues de distance.

28 *Octobre*. L'infatigable M. de la Blancherie ne cesse d'essayer à faire parler de lui & de son établissement de toutes les manieres, dans tous les journaux & à tous les instants. C'est aujourd'hui dans le courier de l'Europe du 18 de ce mois, qu'il nous donne un extrait de la feuille de correspondance du 15 août, où il étale avec emphase la recette, la dépense & balance de son journal. Le tout, pour plus d'éclaircissement, est encore accompagné de notes.

Il compte actuellement 94 *protecteurs*, dont un à double contribution, le cardinal prince de Rohan,

suivant la magnificence ordinaire de sa maison. Un protecteur contribue de 4 louis par an.

Il y a en outre les *associés*, au nombre de 56, qui donnent chacun 2 louis.

La troisieme classe est celle des *souscripteurs* de feuille qui coûte un louis. M. de la Blancherie en compte, tant à Paris qu'en province, en Europe & dans le monde entier, *163*.

De toutes ces sommes il résulte environ 15000 l. de recette ; & il paroît que la dépense étant moindre, il y aura quelque centaines de pistoles à distribuer aux artistes qu'on voudra encourager.

On voit, de son propre aveu, que son établissement chéri est encore bien dans l'enfance. Comment, après ce qui est arrivé à la société libre d'émulation, ayant un but décidé, infiniment plus accrédité, pourroit-il se flatter de conserver son existence éphémere ?

29 *Octobre*. Comme il arrive fréquemment, Tom-jones, assez mal accueilli à la premiere représentation, au moyen de quelques changements, du meilleur jeu des acteurs, & du renfort de troupes auxiliaires envoyées par l'auteur au parterre, est monté aux nues à la seconde représentation. M. Desforges, dans son enthousiasme, a adressé à la troupe italienne le quatrain suivant.

> Quels prodiges naissent de l'art,
> Quand on sait le porter à ce degré sublime !
> Jones, malgré ma muse, eût pu rester bâtard ;
> Votre jeu vient de faire un enfant légitime.

Ces idées & ces images de bâtardise ont singuliérement frappé dans ce M. Desforges, dont la philosophie le met sans doute au-dessus des pré-

jugés, qui d'ailleurs a un pere putatif, puisqu'il est censé fils du Desforges faïancier & le mari de sa mere.

30 *Octobre*. L'aventure du prétendu comte de la Merville ayant fait beaucoup d'éclat, on a recherché sa naissance, sa vie & tout ce qui est relatif à ce personnage devenu fameux.

Il se nomme Heurtaud, il a encore son pere, gentilhomme, ou au moins vivant noblement dans une terre en Normandie, qui se nomme la Merville, & qu'a, de sa grace, érigée en comté son fils. Celui-ci a d'abord servi dans les gardes; mais s'y étant dérangé & n'ayant plus assez de fortune pour s'y soutenir, il en est sorti & est entré dans la marine. Il étoit durant la derniere guerre enseigne de vaisseau sur celui de M. d'Achée, lors de son expédition dans l'Inde : durant un combat, s'étant trouvé hors de son poste aux batteries de l'entrepont, & même caché dans le four, à ce qu'assurent ses contemporains, le général lui fit arracher son habit d'officier, le débarqua à son retour à l'Isle-de-France, lui défendit de jamais reparoître à bord, & de se qualifier officier de la marine.

M. de la Merville, qui dès ce temps avoit une tête à projets, étoit encore à la paix à l'Isle-de-France; il y fit des spéculations sur le commerce de l'Inde, séduisit quelques habitants crédules, leur mangea de l'argent, fut actionné en justice pour le rendre, & eut des procès désagréables. Afin de se soustraire à ces poursuites, il fut obligé de repasser en France. La secte des économistes commençoit à fleurir; il s'y agrégea, & fit des mémoires en conséquence.

Malgré sa fâcheuse aventure de la marine,

M. Ogier, dont il étoit parent par sa femme, lui fit obtenir la croix de St. Louis, & cette décoration lui valut un mariage avec une demoiselle très-bien née, nommée Vandeigre, qui lui apporta du bien. Il ne tarda pas à se monter sur un grand ton avec la dot de sa femme, à faire figure & à tout manger de nouveau.

Rentré dans la misere, M. de la Merville s'est retiré à Saint-Germain-en Laye, & est revenu aux spéculations économiques. Il a profité de son séjour dans cette ville pour s'impatroniser chez le maréchal duc de Noailles, qui l'a goûté & l'a introduit à la cour.

Dans les circonstances critiques où la France se trouvoit, le philosophe économiste avoit beau jeu pour se faire écouter. Cependant il n'a commencé à faire bruit que depuis la disgrace de M. Necker. Il a eu assez de crédit pour obtenir des conférences dans le cabinet du Roi avec sa majesté même, qui parut goûter ses mémoires, & lui ordonna de les lui laisser. Les choses restant dans cet état de stagnation, son ambition ne s'est pas trouvée satisfaite; il a cherché les moyens de produire une forte explosion, & de forcer en quelque sorte le monarque à se décider en sa faveur par la clameur publique. Il n'en a pas vu de meilleur que de communiquer son plan aux ministres, aux grands seigneurs; il a obtenu le suffrage de plusieurs, & entr'autres du comte de Vergennes.

La publicité donnée aux mémoires du comte de la Merville a alarmé M. de Fleuri., qui est allé au Roi, & lui a représenté le danger de laisser prendre consistance à cet intrigant, ce qui ne pouvoit que jeter de l'incertitude sur ses opérations de finance & ébranler le crédit public. S. M., irritée que M. de la Merville eût révélé les entretiens secrets qu'elle

lui avoit accordés, a senti la justice des représentations de M. de Fleuri, & lui a permis de prendre les précautions qu'il croiroit nécessaires pour arrêter la cabale qui commençoit à se former pour M. de la Merville. Ce ministre n'a pas trouvé de meilleur moyen & de plus doux en même temps, que de l'empêcher d'approcher de la cour, dont il avoit séduit beaucoup de gens par ses belles promesses.

Le systême de M. de la Merville, au surplus, n'a rien de neuf en lui-même, puisqu'il propose uniquement de supprimer les impôts de toute espece, les entrées & autres droits, & de réduire tous les revenus du Roi à une certaine portion qu'il prélevoit sur les revenus des terres & des maisons.

30 *Octobre.* En exécution de l'arrêt du conseil du 12 octobre 1782, qu'on a annoncé, les créanciers de MM. les princes de Rohan & de Guimené ont été invités par des placards affichés ces jours-ci, à porter les titres de leurs créances chez monsieur Boulard, le notaire séquestre.

Ces placards, qui manifestent plus authentiquement la faillite d'un prince de la maison de Rohan, affligent encore plus vivement le maréchal prince de Soubise. Il continue à être dans le deuil & à ne point paroître à la cour. Comme gouverneur de la-Muette, Madrid & bois de Boulogne, il avoit été obligé de s'y établir durant le séjour de la cour, & sa fonction auroit été d'y rester; mais depuis cette fatale catastrophe, il a supplié le Roi de trouver bon qu'il s'en absentât.

31 *Octobre.* Un jeune Bordelois, nommé Garat, fils d'un avocat du même nom, & neveu du Garat, homme de lettres qui s'est établi à Paris, y est venu trouver son oncle. Il est doué de l'organe le

plus beau & le plus merveilleux, & s'est flatté en conséquence avec raison de se produire ici avec succès. Sans savoir une note de musique, il contrefait, à s'y tromper, toutes les voix des acteurs & des actrices, tous les instruments d'un orchestre, & à lui seul il exécute successivement un opéra entier. Les premiers compositeurs de cette capitale, MM. Piccini, Sacchini, Gretry, Philidor, ne pouvoient croire à ce prodige, & s'en sont covaincus par leurs propres oreilles. Ce talent unique l'a bientôt faufilé parmi les actrices célebres, les filles du grand ton de cette capitale, & c'est à qui l'aura. Il n'a que 18 ans; il n'est point mal de figure, & en outre passe pour être doué d'une vigueur à toute épreuve auprès du sexe. C'est aujourd'hui Mad. Dugazon qui s'en est emparée. Ceux qui s'intéressent à lui sont fâchés qu'il s'énerve de la sorte. Quoi qu'il en soit, avant qu'il ait perdu sa voix & son talent, ce qui ne manquera pas de lui arriver bientôt, on voudroit le faire paroître à la cour, & il est grandement question d'engager la Reine à l'entendre.

31 *Octobre*. M. le duc de Chartres est enfin parti pour l'Italie avec MM. de Genlis & le duc de Fitz-James; c'est bien la moindre chose qu'il devoit à ce dernier qu'il a ruiné au jeu, ou du moins dont il a eu les meilleures dépouilles.

C'est l'abbé Baudeau qui a sa confiance actuellement, & qu'il a vraisemblablement chargé de veiller à la suite de ses bâtiments. Cet abbé Baudeau est un des principaux instigateurs de l'expulsion du sieur Seguins, le trésorier, & il l'a fait même très-durement, car il ne lui a pas laissé plus de 24 heures pour sortir des petites écuries du duc de Chartres où il logeoit : il a fait aussi expulser un commis qui lui déplaisoit, quoiqu'il n'y eût aucun grief à

articuler contre lui. On ne sait s'il prendra le titre de trésorier ; mais il préside aux dépenses.

1 *Novembre* 1782. Il paroît toujours, lors des assemblées du clergé, quelque pamphlet propre à réveiller le zele de nosseigneurs : on parle de deux du même genre très-piquants, très-satiriques & très-recherchés par conséquent. L'un a pour titre : *Lettres secretes sur l'état actuel de la religion & du clergé de France, à M. le marquis de... ancien mestre-de camp de cavalerie, retiré dans ses terres* : l'autre *Remontrances des curés congruistes de Provence & de Dauphiné.*

1 *Novembre*. On assure que Mad. la duchesse de Polignac n'aura soin que de M. le Dauphin ; que la Reine se charge de Mad. Royale, ainsi qu'elle s'en étoit expliquée, il y a un an, à la princesse de Guimené, lors de la naissance de ce prince. Deux sous-gouvernantes resteront près de la princesse sous l'inspection de S. M ; & en cas de maladie ou d'abscence, c'est Mad. Adélaïde qui doit suppler la Reine dans cette fonction. Déja l'on prépare l'appartement de Mad. Sophie, attenant celui de Mad. Adélaïde, pour y loger Mad. Royale.

2 *Novembre*. M. l'abbé Royou étoit depuis quelque temps le propriétaire en titre du *Journal de Monsieur*, qui lui avoit coûté 4000 liv. Il commençoit à le monter : il compte aujourd'hui 300 souscripteurs, & il se flattoit d'en amorcer d'autres par ses extraits piquants ; mais un échec qu'il vient d'éprouver, retarde ses progrès & va détruire ses espérances. Messieurs de l'académie françoise, mécontents du compte que le journaliste a rendu de la séance de la St. Louis, & des sarcasmes lancés sur quelques-uns d'entr'eux, ont trouvé accès auprès du prince par l'entremise de M. Ducis, l'un d'eux,

& secrétaire des commandements de S. A. R. Ils lui ont peint l'abbé Royou comme un satirique effréné, comme un chien enragé; ils ont même attaqué ses mœurs; en sorte que le prince a été indigné qu'on abusât de son nom pour répandre un libelle périodique. La veille de la toussaint, M. le comte de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre de service auprès de Monsieur, est venu de sa part intimer une défense à l'abbé Royou d'intituler son journal, *Journal de Monsieur.* Celui-ci a cherché à se justifier, a prié M. de la Châtre de vouloir bien interposer ses bons offices auprès de S. A. R. en sa faveur; ce qu'il lui a promis, mais sans lui laisser entrevoir beaucoup d'espérance de réussir.

2 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Besançon.... J'ai vu cet automne Mad. Jacquet de la Douai, la femme de ce malheureux dont il a été question il y a un an. Elle est revenue de Paris, où elle étoit allée pour solliciter en faveur de son mari, dès qu'elle en a appris la catastrophe, mais toutes ses démarches ont été inutiles. Elle vit, dans la médiocrité & les larmes, à un petit bien de campagne qu'elle a auprès de Lons-le-Saunier, avec une fille très-jolie. La mere est fort aimée & fort estimée: elle est bien née, fille du greffier en chef du parlement de Dombes, ayant apporté du bien que son fol époux a mangé. Tout le monde la plaint. Quant au sieur Jacquet, le bruit de la province est, qu'il a été condamné par une commission secrete à la peine de mort qu'il méritoit; mais qu'elle a été commuée en une prison perpétuelle.

J'ai vu aussi le frere de cet autre fou, qui nous a fait faire cette belle équipée à Gibraltar. Ce M. Darçon est lieutenant général du bailliage de

Lons-le-Saunier, & gémit de l'étourderie de son frere l'ingénieur.

3 *Novembre.* Les *Lettres secretes sur l'état actuel du clergé, &c.* paroissent anciennes; elles sont datées de 1781; elles sont au nombre de quatre. Leur but est de réveiller le zele pour la maison du seigneur, éteint dans tous les cœurs. Afin de mieux réussir, ou du moins afin de se faire lire, l'auteur a pris le ton léger & caustique du persiflage.

Dans la premiere, qui n'est proprement qu'une introduction, il déplore l'abandon & le décrit de la discipline, même dans l'enfance, pour laquelle on a imaginé des éléments de séduction, jusque durant le carême où, tandis que les chaires retentissent de gémissements & d'anathêmes, toutes les sources de la volupté restent ouvertes. Après cette peinture vive & énergique, il s'en prend aux chefs de l'église qui en abandonnent les intérêts, qui végetent dans l'inaction & la mollesse; aux orateurs chrétiens devenus tolérants, n'étant plus que les foibles échos de ces tonnerres qui portoient le trouble & l'effroi dans les cœurs. Il en vient enfin à l'objet spécial de son ouvrage, à ce nouveau genre d'épiscopat qui embrasse le régime économique & politique d'un diocese, & qui fait qualifier celui qui l'exerce d'*évêque administrateur.*

On définit dans la seconde lettre, ce que c'est qu'un *évêque administrateur*, sorte de *métis*, moitié sacré, moitié profane, qui, sous la livrée sainte, exerce un apostolat philosophique, dont l'objet est de purger la France de toutes les erreurs du gouvernement, dont le principe est que le bonheur public est la *véritable*, la *seule* religion d'un état. Ce n'est donc pas l'homme de Dieu, le successeur des Ambroise & des Chrysostôme; c'est un *Jockey* ministé-

riel, un ressort secondaire qui s'engraine dans le rouage politique, & n'a de zele que pour l'*empirisme civil*, qu'on peut appeller l'épidémie du temps.

La troisieme lettre contient plus de détails sur les chefs & principaux agents de cette métamorphose. L'archevêque de Toulouse est le premier qui ait embrassé ouvertement le nouvel apostolat. M. Necker par l'établissement de quelques assemblées provinciales où président les évêques, les avoit sur-tout animés de l'espoir d'être ses coopérateurs; il s'est évanoui avec lui. Les prélats administrateurs se retournent d'une autre maniere; les erreurs fiscales renaissant de toutes parts, vont fournir matiere à leur ferveur politique.

M. Champion de Cicé, ci-devant évêque de Rodez, aujourd'hui archevêque de Bordeaux, figure ici après M. de Brienne. L'abbé de Vermont y est représenté comme un des promoteurs du dernier par ses intrigues auprès de la Reine. Ce qui donne lieu de développer l'anecdote de l'élévation momentanée de l'archevêque de Toulouse au siege de la capitale, & amene un éloge de M. de Juigné, que la sagesse du monarque a préféré.

On parle encore d'un certain abbé Cornu de Baliviere, qu'on peint comme un joueur du salon de Marly, où il se fait admirer par la rapidité de ses combinaisons, la supériorité de ses chances, l'audace de ses paris; de l'abbé d'Espagnac, ivre de paradoxes & de galanteries, vif, présomptueux, disciple de l'abbé Delisle, échauffant les têtes de toutes les femmes, affichant ce qu'on appelle *les grandes mœurs*, c'est-à-dire le mépris de l'opinion & des préjugés, récompensé en conséquence d'une bonne abbaye.

Dans

Dans la quatrieme & derniere lettre, on regarde l'état du clergé comme déſeſpéré, ſur-tout depuis l'aſſemblée de 1780, qui pouvoit opérer tant de bien & n'a rien produit. On trouve la cauſe de tant de maux dans le mauvais choix des miniſtres de la feuille, à commencer depuis l'évêque d'Orléans. Suit un portrait du cardinal de la Roche-Aymon, ſon ſucceſſeur, & une ſortie violente contre M. de Marbœuf, & l'abbé de Fremont, ſon ſecrétaire.

Ce pamphlet, à raiſon de ces portraits ſatiriques, & ſur-tous de celui de M. l'évêque d'Autun, eſt fort rare, & a occaſionné quelque détention, légere cependant & pour la forme.

3 *Novembre*. MM. *Piis* & *Barré*, ſe ſont réconciliés avec les comédiens italiens qui doivent jouer inceſſamment deux de leurs pieces, une comédie en un acte & en vers, intitulée *le Mariage in extremis*, & *L'oiſeau perdu & retrouvé*, opéra comique en un acte & en vaudevilles. La premiere a été refuſée unanimement des François, & paſſe pour déteſtable: la ſeconde avoit d'abord pour titre, *la Coupe des foins*; mais on leur a fait ſentir combien ce titre étoit vague, & prêtoit d'ailleurs aux quolibets de toute eſpece. On dit qu'il y a de jolies choſes.

3 *Novembre*. Le ſieur le Queſne, ce marchand de ſoie qui depuis pluſieurs années, au lieu d'étoffes dans ſa boutique, n'offroit que les journaux de M. Linguet, s'eſt débarraſſé enfin de toutes ces paperaſſes. Il n'a pu tenir aux plaintes continuelles d'une foule de ſouſcripteurs qui venoient redemander leur argent. Il déclare avoir rendu ſes comptes au journaliſte, & renvoie ceux qui s'adreſſent encore à lui, à M. Linguet le frere.

Quant au fameux proſcrit, on convient chez

M. le Quesne, qu'il n'est plus à Paris; que ne pouvant tenir à l'état de défiance & de soupçon où il vivoit depuis sa sortie de la Bastille, il a pris le parti de s'en aller sourdement de France, sans passe-port, & de renoncer pour jamais à sa patrie.

Il est d'abord passé à Bruxelles pour terminer les affaires qu'il pouvoit avoir dans cette ville, où il avoit établi sa résidence. De-là il s'est transporté à Geneve & a voulu s'y faire naturaliser. Mais cette république se trouvant actuellement tout-à-fait sous l'influence & la dépendance même de la France qui y tient encore des troupes, les chefs n'ont osé adopter un fugitif qui avoit déplu au gouvernement. M. Linguet s'est retourné du côté des *représentants*, en trop foible crédit pour le recevoir, mais ils sont convenus de le faire comprendre dans la colonie des Genevois qui a proposé à l'Irlande de s'y établir. En conséquence, M. Linguet y est déja & attend l'effet de la négociation.

4 *Novembre.* M. Guerin, marquis de Lugeac, lieutenant général des armées du Roi, vient de mourir à sa terre du Coudrai. C'étoit un brave militaire, mais un commandant trop dur. Il avoit eu l'honneur d'être à la tête des grenadiers à cheval, & s'en étoit fait détester pour des infamies qu'ils lui avoient reprochées dans des mémoires publiés.

4 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Besançon, du 28 octobre.... Le 24 septembre, le comte de Vaux a reçu un courier extraordinaire qui lui a apporté des lettres de cachet pour tous messieurs, portant ordre de se rendre au palais le 15 octobre à 7 heures du matin.

Ce jour, toutes les chambres assemblées, le comte de Vaux est entré, & a notifié à la compagnie une défense de délibérer sur aucun objet.

Il a ensuite fait transcrire un nouvel édit qui casse les deux arrêtés du parlement. On assure qu'il y avoit pendant ce temps un paquet sur le bureau, intitulé *six lettres en blanc*, & que ces lettres étoient pour ceux qui auroient proposé de délibérer; ce que la compagnie ne pouvoit pas faire dans le moment.

Après la lecture publique, il a fait distribuer à chacun de messieurs une nouvelle lettre de cachet, portant défense, non-seulement de rester au palais dès l'instant de la remise de la lettre, mais encore d'y rentrer avant la St. Martin. Le pere du jeune conseiller qui fit un jour esclandre chez un médecin, est sorti le premier assez brusquement, & a été suivi avec précipitation de tout le monde; de maniere que le comte de Vaux est resté seul avec le premier président, chargé en effet de lui faire les honneurs.

On s'attend à des séances chaudes à la rentrée, car la compagnie paroît très-bien montée.

5 *Novembre*. Quoique les *remontrances des curés congruistes de Provence & de Dauphiné* ne soient que fictives, ces pasteurs du second ordre ne les désavoueront pas certainement. Elles sont datées du 31 juillet 1782, & adressées à nosseigneurs du parlement de Paris, à l'occasion de l'enrégistrement qu'il a fait de la déclaration du 19 mars 1782, qui défend aux curés en général de s'assembler. Comme cette défense paroît avoir été faite relativement aux démarches des curés de Provence & de Dauphiné, ce sont eux que l'auteur met en cause; & comme ils ne s'étoient réunis que pour demander l'augmentation de leurs portions congrues, on les appelle *congruistes*.

6 *Novembre*. Le *Mariage in extremis*, joué hier aux Italiens, est tiré des lettres du chevalier d'Hev*** de Fontenelle. Le fonds en est singulier

cement plat. Il s'agit d'un amant qui menace de se laisser mourir de faim, & persiste à refuser toute nourriture jusqu'à ce que sa maîtresse ait consenti à l'épouser. Le valet en fait autant vis-à-vis de la soubrette. Point d'autre intrigue. Le seul coup de théâtre qu'il y ait consiste en un secrétaire où l'amant, dont le désespoir n'est que feint, a caché un pâté & du vin pour soutenir son abstinence dans la nuit; découverte faite par le notaire, lorsqu'il cherche du papier & de l'encre pour dresser à la hâte le contrat de mariage.

Cette fable, très-maussade sur la scene, est moins bête & moins absurde dans le roman, parce que la femme ne se rend qu'au moins après quatre jours de jeûne de l'amoureux. Du reste, le dialogue est rempli d'une infinité de platitudes, de jeux de mots, de quolibets du plus mauvais goût, & du ton le plus ignoble.

L'oiseau perdu & retrouvé offre dans les premieres scenes quelques tableaux naturels, quelques détails agréables; mais le sujet est trop foible & trop niais pour ne pas ennuyer à la fin, & d'ailleurs c'est toujours le même cercle dans lequel tournent les auteurs. Cependant le parterre a reçu avec beaucoup d'indulgence cette bagatelle, quoique la premiere piece eût dû l'indisposer. Pour juger de sa bonhommie & de sa complaisance, il suffit de citer le couplet suivant, qu'il a fait répéter deux fois : il est vrai qu'une moitié siffloit, lorsque l'autre applaudissoit.

AIR : M. *de Malborough est mort.*

Par le soleil brunie,
C'est ainsi que dans la prairie,
La petite Thalie
Vous cherche des tableaux.

Oubliez ses défauts,
Accueillez ses pinceaux.
Messieurs, votre présence,
Quand vous y joignez l'indulgence,
Lui met en abondance
Du foin dans ses sabots.

7 Novembre. Dans les *remontrances des curés*, très-modérées, très-bien faites, on examine d'abord la nature de leurs assemblées, qui ne sont nullement dans le cas des assemblées illicites & défendues par les loix générales du royaume, qui ont toujours eu lieu pour régler en commun leurs affaires. On analyse ensuite les arrêts du conseil, rendus fréquemment dans certains cas particuliers, mais accordés uniquement à la faveur, aux importunités des évêques, & souvent dressés par eux. On fait voir que ce sont des injustices & non des loix.

La premiere loi rendue en cette matiere, suivant l'auteur, est la déclaration du 9 mars dernier, enrégistrée par le parlement de Paris; il la discute, & prouve que si cette sage compagnie avoit eu le temps de l'examiner, elle en auroit découvert les vices, & n'eût pas adopté, comme une manutention des regles les plus anciennes, une législation toute nouvelle.

Il réfute l'objection cent fois répétée, que *les curés d'un diocese ne sont pas corps.* Il établit leur droit naturel & civil à cet égard, contesté seulement par le haut clergé, dont l'entreprise constante est de faire disparoître tous les droits du second. De-là un détail de ses usurpations, soit en les privant de fait de celui de s'assembler inhérent à la nature de leurs fonctions, soit en les excluant des assemblées du clergé, soit en leur interdisant le choix

de leurs vicaires, soit en leur ôtant la faculté de déléguer leur pouvoir à tout prêtre du diocese approuvé, soit enfin par la suppression des synodes.

L'orateur termine par exhorter nosseigneurs du parlement à mieux défendre les pasteurs opprimés par les évêques, en leur procurant une situation honnête, en portant leurs besoins au pied du trône, en obtenant une répartition plus équitable des biens ecclésiastiques, qui fasse disparoître la disproportion inouie qui met toute l'opulence d'un côté & presque l'indigence de l'autre.

7 *Novembre*. Depuis le mardi 29 octobre exclusivement, il n'y a pas eu d'opéra ; ce qui n'a entraîné la cessation que de deux représentations le jour de la toussaint, où les spectacles vaquent nécessairement, tombant cette année un vendredi. On a employé ce temps à la prolongation du théâtre, & l'on a travaillé avec tant d'activité qu'on recommence à jouer demain. On donnera deux représentations extraordinaires pour dédommager les locataires des loges à l'année.

Des connoisseurs qui ont vu la salle depuis son changement, craignent bien que le public n'en soit pas content.

8 *Novembre*. On ne cesse de s'entretenir du désastre de la maison de Rohan. On assure que Mad. la princesse de Marsan s'exécute, se met en couvent, & consacre la plus grande partie de ses revenus à soutenir l'honneur de sa maison, s'il est possible.

On découvre aussi chaque jour de nouvelles infamies du prince de Guimené. Depuis la guerre il avoit des recruteurs d'argent à Brest & dans tous les ports de Bretagne, pour séduire les pauvres matelots & autres marins revenant de la course ou ayant fait quelque bénéfice sur leurs pacotilles ; ils les

éblouissoient par l'apparence d'un placement avantageux, & accaparoient ainsi tout leur argent. On prétend qu'on a même fait passer des fonds en Bretagne pour appaiser les premieres clameurs.

8 *Novembre.* M. l'abbé Royou ayant pu se faire entendre d'un prince trop judicieux pour le condamner irrévocablement, sans avoir reçu la justification de l'accusé, a détruit pleinement les imputations dont on le chargeoit, a prouvé qu'on avoit surpris la religion de S. A. R. par un faux exposé, en transposant, en interpolant, en dénaturant les passages de ses extraits. Les défenses sont levées en conséquence, & le journal continue.

8 *Novembre.* L'éléphant de la ménagerie du Roi est mort sur la fin de septembre dernier, âgé de onze ans. C'est une époque mémorable dans l'histoire naturelle. L'académie des sciences, qui malheureusement étoit alors en vacance, n'a pu s'occuper aussi promptement qu'elle l'auroit fait de l'examen de cet animal, dont l'espece est en général si admirable par une intelligence prodigieuse, par une adresse singuliere & par des sentiments multipliés d'attachement & de reconnoissance. Louis XVI aimoit beaucoup celui-ci.

9 *Novembre.* L'éléphant que vient de perdre la ménagerie étoit un de ceux vus à la foire, & avoit été acheté 5000 liv. pour le Roi, il y a 6 à 7 ans. Il a péri par imprudence en voulant boire ou plutôt se baigner dans un des canaux du parc. En l'absence de l'académie, il a été envoyé au jardin du Roi. M. Daubenton le jeune, & M. Mertrud, démonstrateur royal d'anatomie, se sont empressés de prendre toutes les mesures nécessaires pour fixer invariablement les points les plus importants de

l'histoire naturelle de l'éléphant, tant des parties extérieures qu'intérieures.

Le poids total a été évalué à près de cinq milliers; sa peau seule pesoit plus de 700 liv., & sa tête séparée environ 500 liv., quoiqu'elle ne fût pas chargée de grosses défenses, cet animal n'ayant guere que la moitié de son âge d'accroissement, fixé par M. de Buffon à 30 ans : l'on se propose d'empailler la peau & de fixer avec art le volume, les formes & le site de toutes les parties de cet animal par une charpente de fer garnie & recouverte de la peau préparée, avec toutes les parties osseuses de la tête.

Cet événement rappelle la mort de l'éléphant de *Louis XIV* en 1681 ; dont la mort fut annoncée par un courier à l'académie des sciences, invitée à venir en faire la dissection : ce qui eut lieu dans le palais du Roi & en présence de S. M.

On trouve l'histoire de cette célebre dissection dans les mémoires de l'académie des sciences.

10 *Novembre*. Tout le monde n'est pas content du changement fait à l'opéra. Il en résulte une augmentation de 5 loges de plus de chaque côté de l'avant-scene, d'une banquette à l'amphithéâtre & de deux rangs au parterre On a prolongé de 21 pieds le mur du fond du théâtre par l'un de ses côtés ; mais l'avant-scene se trouvant reculée ainsi, plusieurs loges anciennes s'en ressentent, deviennent presque nulles & les propriétaires se plaignent.

10 *Novembre*. On disoit ces jours-ci chez la maréchale de Luxembourg, que la banqueroute du prince de Guimené étoit une banqueroute de souverain : oui, s'écria-t-elle ; mais il faut espérer que ce sera le dernier acte de souveraineté que fera la maison de Rohan.

Toute la haute noblesse en général n'est pas fâchée de cet événement, qui humilie les Rohan, dont les prétentions & la hauteur lui déplaisoient infiniment.

11 *Novembre.* Les comédiens françois doivent jouer incessamment *les Amis rivaux*, petite piece nouvelle en un acte & en vers. Elle est de monsieur Forgeot, qui a déja donné au théâtre italien, en 1780, une comédie intitulée *les deux Oncles*, attribuée mal-à-propos à un baron d'Estate, & dont il s'avoue aujourd'hui le pere, quoique son nom n'ait pas encore été mis dans l'almanach des spectacles.

12 *Novembre. Relation de la séance publique de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, tenue aujourd'hui pour la rentrée d'après la saint Martin.*

On a d'abord fait l'annonce du prix que l'académie doit décerner à pâques 1784. Le sujet est de déterminer *l'influence des loix maritimes des Rhodiens sur la marine des Grecs & des Romains, & l'influence de la marine sur la puissance de ces peuples.* On voit que cette question est relative aux événements présents, peut du moins en amener une suite d'autres qui, moins éloignés de notre temps, deviendront encore plus directs & plus sensibles.

Après cette annonce, M. Dupuy, le secrétaire de la compagnie, a lu l'*éloge du comte de Maurepas*, de sa composition. Faute de diligence, il avoit une tâche d'autant plus difficile à remplir, que le secrétaire de l'académie des sciences qui l'avoit primé, a pour ce genre d'éloquence un talent infiniment supérieur, & qu'il avoit sur-tout excellé en ce même sujet. M. Dupuy s'est donc retranché à un simple historique des faits, & a évité autant qu'il a

pu de développer ceux où avoit brillé son rival ?
Il s'est beaucoup étendu sur l'ancienneté de la famille des Phelypeaux, sur les différents chefs qui l'ont illustrée; digression peu susceptible de critique ou de philosophie, & qu'avoit par cette raison sans doute négligé le marquis de Condorcet. En louant le secrétaire d'état au département de Paris, d'avoir fait fermer le trop fameux hôtel de Soissons, il n'a pas fait une peinture assez énergique de ce séjour d'horreurs, de cet enfer anticipé, dont nos maisons de jeu actuelles, nos tripots mesquins, quoique non moins funestes par leur multiplicité, ne sont qu'une foible émanation. Il a glissé sur le rappel du parlement, sur l'origine de la guerre présente, & a craint de s'expliquer trop ouvertement sur ces matieres délicates.

M. Dupuy craignoit moins la concurrence dans les détails relatifs à l'académie des belles-lettres ; apparemment que la vie de son héros lui en fournissoit peu. Il n'a parlé que de sa réception, & de la joie que le comte de Maurepas lui témoigna de se revoir dans son sein, lorsqu'il fut rappellé au ministere. Il n'a fait même aucune mention des petits ouvrages attribués à ce ministre, & qui, quoique par leur futilité peu analogues aux travaux de la compagnie, l'en rapprochoient cependant plus que quantité d'autres honoraires sans aucun talent ni mérite personnel.

Au reste, si le secrétaire de l'académie des inscriptions ne pouvoit espérer de briller après celui de l'acaémie des sciences, il doit se féliciter du moins de s'être fait écouter encore, de n'avoir point ennuyé, d'avoir même paru court, & sur-tout de ce que les connoisseurs ont trouvé cette fois

moins de petitesse dans ses idées & plus de noblesse dans son style.

Cette lecture a été suivie de celle d'un mémoire de M. Dacier, intitulé : *Recherches sur l'usage observé en France, quand les Rois ont acquis des fiefs dans la mouvance de leurs sujets.* L'auteur suit la trace de cet usage depuis la premiere réunion connue d'un arriere-fief à la couronne, jusqu'au regne de Louis XIV ; il fait voir combien la faculté indéfinie qu'avoient nos Rois d'étendre leur domaine, & de devenir les vassaux de leurs propres sujets, a contribué à l'accroissement de leur prérogative & à la destruction de la puissance féodale, dont toutes les pertes tournoient au profit de l'autorité royale. Il falloit sans doute un aussi grand motif pour les déterminer dans les commencements aux actes humiliants qu'exigeoient ces acquisitions. Il est vrai que jamais ils n'ont rendu l'hommage eux-mêmes ; mais ils envoyoient des représentants, porteurs de lettres d'excuse ; celles-ci n'eurent lieu que dans le principe, & furent bientôt supprimées ; mais la formalité est restée, soit de la maniere ci-dessus, soit par ceux auxquels ils les louoient, revendoient, concédoient, ou avec qui ils les échangeoient. De toute maniere leur but étoit rempli, & ils sont ainsi parvenus insensiblement à n'avoir plus de résistance à craindre contre leurs empiétements, & à rompre tout équilibre.

L'abbé Arnaud a lu ensuite un mémoire sur *les inscriptions & leur utilité.* Il a commencé par faire connoître les hommes qui se livrerent les premiers à la recherche des monuments de l'antiquité ; de-là il a passé aux monuments même ; il a exposé tous les avantages que la littérature a retirés de l'étude des inscriptions. Pour mieux faire valoir son travail

& jeter plus de mouvement & de chaleur dans une discussion aussi froide, cet académicien, naturellement charlatan, a supposé que bien des gens donnoient la préférence aux médailles sur celles-ci. De-là un vaste & long développement du mérite supérieur des inscriptions, que personne ne conteste, mais qui amene le point capital & secret où il en vouloit venir. Il propose, vu leur importance & la nécessité de les défendre contre les injures du temps, ainsi que les médailles, de choisir un lieu où on les rassembleroit sous l'inspection d'une compagnie savante; & l'on sent que ce ne peut guere être que l'académie des belles-lettres. On ne sait si cette insinuation a été concertée avec le ministere; mais au cas où l'établissement se formeroit, sans doute l'auteur du projet ne seroit pas oublié & y seroit avantageusement colloqué. Quoi qu'il en soit, il est très-digne d'y présider par sa connoissance des langues, par son activité, par son intelligence & son industrie.

L'abbé Arnaud a terminé son mémoire par un morceau sur l'érudition, où, après avoir parlé de l'usage qu'on doit en faire, il l'a vengée du mépris où depuis quelque temps on semble avoir pris à tâche de la faire tomber.

Après cette lecture, M. Désormaux a fait celle de son cinquieme *mémoire sur la Noblesse Françoise*. Il s'est attaché dans cette dissertation à faire connoître l'état de cet ordre illustre, son pouvoir & son influence sous le regne de St. Louis. Il a représenté ce prince supérieur à son siecle, luttant presque toujours contre les préjugés & les abus, cherchant à substituer à des coutumes barbares & absurdes, une législation simple, fixe & équitable, protégeant les droits de la noblesse contre les prétentions

du clergé, & les droits de celui-ci contre celles de la noblesse, & empêchant sur-tout ces deux ordres de tourmenter & d'opprimer le peuple. Il prouve enfin, que le vœu le plus ardent de ce bon Roi & le but de sa politique, étoient le bonheur du peuple, qu'il regardoit comme la portion de ses sujets la plus nombreuse, la plus pauvre & la plus utile.

Le savant académicien s'accorde si fort dans sa maniere de penser sur le compte de St. Louis avec le panégyriste dernier de ce roi, l'abbé de Boulogne, que son mémoire ne semble qu'un commentaire du magnifique éloge de l'orateur chrétien en cette partie, & ce concert qui n'est surement pas arrangé, ne fait que donner plus de relief aux sublimes beautés de ce discours, par la véracité de l'histoire qui doit en faire la base.

La séance a été terminée par la déclamation de la huitieme *Néméenne* de Pindare pour Dinias, fils de Megès, vainqueur à la course de Stade, que M. de Vauvilliers a traduite en prose. Ces odes tiroient leur nom des jeux Néméens, institués en l'honneur d'Hercule, vainqueur du fameux lion de la forêt de Némée. On a entendu avec plaisir la traduction de l'académicien, qui a parfaitement bien saisi le genre de son auteur. On y a trouvé de la force, de la noblesse, du sentiment, & moins de ces écarts extravagants qu'on reproche au poëte Grec. Quoique l'heure de la clôture de l'assemblée eût sonné avant la fin de cette lecture, par une indulgence rare, le président a permis à M. de Vauvilliers de continuer jusqu'au bout; mais il n'a pu faire part au public de ses notes & de son commentaire sur cette *Néméenne.*

12 *Novembre.* En ce temps de guerre on sent plus que jamais la nécessité d'augmenter en France,

par tous les moyens possibles, la récolte du salpêtre, qui fait la base de la poudre à canon; sa rareté oblige les salpêtriers de redoubler les fouilles déja très-gênantes qu'ils sont autorisés de faire chez les particuliers; vexation dont la bienfaisance du Roi voudroit délivrer ses sujets.

En conséquence, dès 1775 l'académie des sciences avoit été autorisée de proposer un prix de 4000 liv. sur cet objet. Il devoit être proclamé à la séance publique de Pâques 1778.

Les mémoires adressés à ce premier concours, & qui étoient en très-grand nombre, firent connoître que le délai accepté étoit trop court, relativement à l'importance du sujet & à la nature des expériences qu'il exigeoit, & le prix trop modique, pour dédommager les concurrents des dépenses nécessaires, afin de remplir complétement les intentions du gouvernement.

L'académie différa donc la proclamation du prix, & en fixa l'époque à la St. Martin 1782. En même temps elle fit des représentations à S. M. qui voulut bien augmenter le prix, porté à 8000 l., & accorder en outre une somme de 4000 liv. pour être distribuée en un ou plusieurs *accessit*, suivant le nombre des mémoires qui pourroient avoir droit à des récompenses, & suivant l'étendue des dépenses utiles qui paroîtroient avoir été faites par les concurrents, relativement au prix.

Ces nouvelles dispositions ont produit l'effet avantageux que l'académie devoit en attendre, & elle a reçu une foule de mémoires, dont le grand nombre lui a paru digne d'être recueilli. C'est dans la séance publique de demain 13 que la proclamation du prix & des *accessit* aura lieu.

13 *Novembre*. La petite comédie des *Amis rivaux*,

représentée aujourd'hui pour la premiere fois, a été très-bien jouée & fort applaudie. Elle a paru d'un joli comique, & d'un meilleur ton que les *deux Oncles.*

13 *Novembre. Relation de la séance de l'académie royale des sciences, tenue aujourd'hui mercredi pour sa rentrée publique d'après la St. Martin.*

Une merveille toujours subsistante & toujours incroyable, c'est l'empressément des auditeurs à se rendre en foule aux assemblées publiques de l'académie royale des sciences, le plus souvent dénuées d'intérêt, remplies d'ennui & certainement inintelligibles pour le grand nombre. En effet, si les membres des diverses classes entre lesquelles est partagée la compagnie ne s'entendent souvent pas respectivement, si l'anatomiste parle une langue étrangere au géometre, le chymiste à l'astronome, & ainsi tour-à-tour, comment seroient-ils plus à portée de la multitude? La premiere cause de cette affluence extraordinaire & périodique, ce que la plupart des académiciens, étant professeurs dans quelque partie de doctrine, chacun d'eux entraîne ses éleves après lui, ce qui forme déja une masse imposante d'aspirants à la porte, spectacle suffisant pour en entraîner bientôt une plus grande. La seconde, c'est l'adresse, la charlatanerie des chefs, qui savent qu'il suffit pour accroître le desir d'entrer dans un lieu, d'en rendre l'accès difficile. C'est ainsi que M. le marquis de Condorcet, secrétaire de l'académie des sciences en fonction, sur qui roule la manutention de ces sortes de fêtes savantes, digne disciple de M. d'Alembert, a comme lui multiplié les obstacles. Tout récemment, afin de mettre messieurs plus à l'aise & de redoubler la curiosité, il a imaginé de poser des barrieres postiches dans l'intérieur de la salle, qui

eut considérablement gêné aujourd'hui & fait presque étouffer plusieurs personnes ; anecdote qui ne manquera pas d'être citée l'année prochaine, & de produire un concours plus immense. Par une autre innovation, plus efficace encore, il a invité beaucoup de jolies femmes, comme parentes ou amies des défunts qu'il avoit à célébrer, à venir l'entendre ; le peu de virtuoses femelles qui assistoient jusque-là à ces assemblées, étoient reléguées & enterrées en quelque sorte dans des tribunes obscures. Cette fois, sous prétexte de les placer plus commodément, il les a fait descendre & les a arrangées parmi les auditeurs en forme d'amphithéâtre, derriere les académiciens, ce qui a produit le contraste piquant des fleurs, des chapeaux, des pompons du sexe avec le scalpel, le télescope & la cornue. En effet, M. Portal a lu un mémoire d'anatomie *sur des morts subites, causées par la rupture du ventricule gauche du cœur* ; M. le Monnier, un mémoire d'astronomie *sur les éclipses de soleil, avec des réflexions sur l'atmosphere de la lune*, & M. de Milly, un troisieme *sur une nouvelle méthode de faire l'analyse des substances végétales* : tous assez concis heureusement, n'apprenant rien aux profanes, & ne méritant aucun détail.

M. Lavoisier avoit préparé un mémoire *sur les effets qu'un feu animé par l'air vital ou l'air déphlogistiqué produit sur les pierres précieuses*, mais M. le duc d'Ayen, le président de l'assemblée, l'ayant prié, s'il n'étoit point fort attaché à cette lecture, de s'en dispenser, il en a fait le sacrifice, & a laissé tout le reste de la séance au marquis de Condorcet, qui l'a très-bien rempli, sauf quelques minutes que lui a dérobé M. de la Lande, pour faire part au public de la note suivante. Il a dit :

« L'obſervation du paſſage de Mercure ſur le
» ſoleil, annoncé & attendu aven impatience, a été
» faite le 12 par tous les aſtronomes de Paris. On
» a commencé à appercevoir Mercure à 2 h. 58 m.,
» & on l'a perdu de vue à 4 h. 20 m.; mais les
» attouchements intérieurs des bords de Mercure
» & du ſoleil ſont arrivés à 3 h. 4 m. 40 ſec., &
» à 4 h. 17 m. 30 ſec. en prenant un milieu entre
» diverſes obſervations. Les vapeurs & l'abaiſſement
» du ſoleil rendoient les bords irréguliers & mal
» terminés; en ſorte que l'on trouve des diffé-
» rences ſenſibles entre les divers obſervateurs.
» M. le Monnier obſervoit chez lui dans la rue
» Saint-Honoré: M. Caſſini & M. le Gentil, à
» l'obſervatoire royal; M. le duc d'Ayen & M. Me-
» chain, à l'hôtel de Noailles; M. Meſſier, à l'hôtel
» de Cluny; M. de la Lande, au collège de Louis-
» le-Grand; M. d'Ageler, à l'école militaire;
» M. l'abbé Marie, M. Megnié & M. le Gendre,
» au college Mazarin; M. Cagnoli, dans un
» nouvel obſervatoire qu'il a fait conſtruire rue de
» Richelieu. Le ciel qui étoit couvert depuis plu-
» ſieurs jours, s'eſt éclairci la veille, & a comblé
» les vœux de tous les obſervateurs. »

Avant de procéder à la lecture des trois éloges qu'il avoit à publier, M. le marquis de Condorcet a commencé par rendre compte du prix extraordinaire dont le ſujet étoit la queſtion ſuivante: *Trouver les moyens les plus prompts & les plus économiques de procurer en France une production & une récolte de ſalpêtre plus abondantes que celles qu'on obtient préſentement, & ſur-tout qui puiſſent diſpenſer des recherches que les ſalpêtriers ont le droit de faire chez les particuliers.* C'eſt M. Touvenel, docteur en médecine, aſſocié regnicole de la ſociété

royale de médecine, qui a remporté le prix de 8000 liv., par un mémoire dont le secrétaire a donné une analyse succincte & claire, dans lequel l'académie n'a pu se refuser de voir une supériorité bien décidée sur tous les autres concurrents.

Des 4000 livres à distribuer comme *accessit*, M. Lorgna, colonel des ingénieurs au service de la république de Venise, directeur de l'école militaire à Vérone, membre des académies des sciences de Pétersbourg, de Berlin, de Turin, de Bologne, Padoue, Mantoue, Sienne, &c. & correspondant de l'académie royale des sciences de Paris, a obtenu 1200 liv. MM. de Cherand, inspecteur des poudres & salpêtres dans les provinces de Franche-Comté & de Bresse, & Gavinel, ont eu 1200 liv. aussi à partager pour un mémoire fait en commun. Une somme de 8000 a encore été accordée à la piece d'un M. J. B. de Beuni, médecin à Anvers, de l'académie impériale des arts & belles-lettres de Bruxelles, & pareille somme à une derniere, dont l'auteur est resté anonyme.

Toutes ces annonces faites, M. de Condorcet a commencé par *l'éloge de M. Danville*, le premier géographe du siecle. Son goût pour cette science se manifesta dès le college. En lisant les auteurs anciens, il s'occupoit à dessiner les cartes des pays dont ils parloient, à y placer les villes, les champs de bataille, à y tracer la marche des généraux. A l'âge de 22 ans, il obtint un brevet de géographe, quoiqu'il n'eût pas voyagé, qu'il sût très-peu de géométrie & moins encore d'astronomie. Par son seul génie il suppléoit à ces connoissances, & décrivoit un pays qu'il n'avoit jamais vu, de maniere à étonner ceux qui le parcouroient, ses cartes à la main. Il n'avoit pas moins de sagacité pour

détruire, que pour découvrir ou rectifier. Il a fait disparoître une foule de royaumes, de fleuves, d'isles qu'avoient enfanté l'ignorance, la mauvaise foi, ou l'imagination romanesque de ses prédécesseurs. Il étoit très-laborieux & a travaillé pendant près de 60 ans 15 heures par jour. Il avoit rassemblé avec soin une immense collection de cartes, trésor précieux dont le Roi fit l'acquisition, en lui laissant cette jouissance pour le reste de sa vie. Malgré sa santé délicate & ses occupations continues, elle a été fort longue, & il a poussé sa carriere jusqu'à 85 ans. Il est mort dans une sorte d'enfance, après avoir employé ses derniers soins à mettre dans ses porte-feuilles l'ordre nécessaire où il vouloit les laisser.

Une chose qui distingue spécialement le talent de M. de Condorcet, c'est la variété qu'il met dans ses éloges. On a été plus à portée d'en juger durant cette séance, où il en a lu trois. Cependant il faut tout dire, & ils étoient eux-mêmes très-diversifiés par les sujets. Après avoir fait sentir tous les avantages de la géographie dans le premier, il s'est étendu dans le second sur la science du médecin. Il s'agissoit du docteur Tronchin, dont nous avons déja rapporté quelques traits de sa vie, quelques principes de sa doctrine. Une anecdote que nous ignorions, c'est la faveur rare de son admission à l'académie, dont il étoit exclu de droit par les circonstances. En effet, comme protestant il ne pouvoit être reçu au rang des académiciens ordinaires; comme attaché à M. le duc d'Orléans, il n'avoit pas de qualité pour être classé parmi les associés étrangers : cependant le desir de la compagnie de le posséder dans son sein, fit passer par dessus la regle, & il fut reçu en 1778.

Outre le service que Tronchin a rendu à la France

en y introduisant l'inoculation, elle lui a d'autres obligations : celle d'avoir introduit un nouveau systême de traitement pour la petite vérole, par le régime rafraîchissant substitué au régime échauffant ; celle d'avoir rendu l'air aux malades qu'on étouffoit en les enfermant dans leur propre atmosphere empesté ; d'avoir persuadé aux femmes de faire de l'exercice pour leur santé & la conservation de leurs charmes, par cette méthode usitée aujourd'hui chez nos plus grandes dames de se promener à pied le matin, un bâton à la main, ce qu'elles appellent *Tronchiner* ; enfin, d'avoir achevé par ses conseils de gagner sur les meres ce que Rousseau leur avoit déja persuadé par son éloquence, de nourrir leurs enfants ; pratique également conforme à la morale & à la médecine. Au reste, ce grand homme en médecine avoit peu d'invention ; & s'il y a fait des révolutions, ç'a été moins comme créateur, que comme observateur qui profite des vérités connues, qui les rajeunit, les fait germer & les remet en vigueur. Il n'a presque point écrit.

Rousseau avoit été fort lié avec ce médecin, puis l'avoit décrié : il avoit appellé tour-à-tour *mon ami Tronchon* & *le jongleur Tronchin*, citation rapportée à regret par l'historien, & sur laquelle il a brisé promptement ; il s'est, au contraire, étendu avec complaisance sur l'amitié dont Voltaire honoroit le défunt, & qui, après avoir éprouvé quelques légers nuages, s'étoit fortifié plus que jamais jusqu'au tombeau.

M. de Montigni étoit le troisieme confrere que le secrétaire avoit à célébrer. Celui-ci étoit de la classe de méchanique. Son goût pour les arts s'étoit manifesté dès l'enfance. S'étant cassé la jambe à l'âge

de 10 ans, on le trouva occupé à examiner les pieces de sa montre qu'il avoit démontée avec beaucoup d'adresse; on lui demanda quel étoit son dessein: *J'ai voulu voir son ame*, répondit-il. Cependant il a peu travaillé; il s'est contenté de prouver qu'il avoit assez de talent pour faire des découvertes, & a préféré de faire valoir celles des autres. Sa fortune & ses entours lui procurerent une place de *commissaire du conseil*; il étoit déja trésorier de France. Dans sa nouvelle dignité il donna de la vie & du mouvement au commerce. Nos manufactures lui sont redevables de plusieurs étoffes, dont la fabrication n'étoit connue que de celles d'Angleterre.

L'auteur de ce panégyrique a fait valoir la modération du défunt, qui se trouvant en concurrence avec M. d'Alembert pour le titre de pensionnaire surnuméraire, lui céda la préférence, quoiqu'il fût son ancien, & reconnut l'infériorité de son mérite.

M. de Condorcet parle rarement du trépas & de la fortune de ses héros. Il a affecté de vanter la mort de celui-ci, & d'exalter la sagesse avec laquelle il avoit administré ses affaires en très-bon état. Il avoit, a-t-il ajouté, cet ordre si précieux aux hommes d'une probité scrupuleuse: ils savent que c'est le seul moyen infaillible de ne pas s'exposer au malheur & au crime de manquer à leurs engagements; crime d'autant plus honteux, qu'il reste presque toujours impuni, & qu'il est souvent trop facile à ceux qui le commettent de se soustraire aux loix ou de les surprendre en sa faveur. Cette phrase satirique, relative aux circonstances & à la banqueroute du prince de Guimené, a été extrêmement applaudie. C'étoit une vengeance toute naturelle que prenoient ainsi tant de savants & de gens

de lettres présents, dupes de leur confiance dans ce grand seigneur.

On ne peut mieux finir la notice de ces éloges que par celui d'une dame de distinction présente, qui s'écrioit en s'en allant : si j'étois homme, & de l'académie, l'idée d'être loué par M. le marquis de Condorcet, me seroit une consolation à ma derniere heure.

14 *Novembre.* Si nous enrichissons les théâtres étrangers de nos principaux sujets dans les divers genres, mais principalement dans la danse, ceux-ci nous en envoient aussi de dignes de notre admiration; c'est un échange mutuel de talents qui ne peut tendre qu'à la perfection de l'art.

On parle depuis quelques jours d'une demoiselle Baccelli, premiere danseuse de l'opéra de Londres, venue à Paris, & qui doit débuter au nôtre demain dans le ballet du second acte d'Electre. Son nom l'annonce italienne. Elle est telle en effet, & sœur de la charmante actrice qui a fait pendant si long-temps les délices du théâtre rival des François, sous le nom & dans les rôles d'*Argentine*.

Au reste, elle devient même en quelque sorte l'ouvrage de la France, car on ajoute qu'elle a les plus grandes obligations à M. Gardel le jeune, qui, depuis un an, s'est fait un plaisir de l'aider de ses conseils & de son expérience.

15 *Novembre.* Pour mieux faire sentir au public l'avantage du prolongement du théâtre, on a commencé par *Castor & Pollux* à reprendre le cours des représentations. En effet, lorsqu'on est en face, on juge que le développement des grouppes, la dégradation des plans & les effets de la perspective s'y font beaucoup mieux sentir. Mais le peu d'accord des nouvelles loges avec les anciennes déplaît aux

gens difficiles, & en général tout ce qui est ajouté après coup, rompant l'unité générale, ne peut satisfaire les yeux du critique.

Du reste, on juge encore mieux par cet arrangement qu'on ne songe pas à rétablir de si-tôt une nouvelle salle, & que celle-ci subsistera bien long-temps dans cet état.

15 *Novembre.* Par une réunion de confiance fort rare & très-fâcheuse pour les individus qui l'ont eue, il se trouve une foule d'ex-jésuites compris dans la banqueroute du prince de Guimené : on en compte déja quinze ou seize de connus.

16 *Novembre.* C'est dans le ballet du second acte d'Electre, sur un air de M. Sacchini, que Mlle. *Baccelli* a débuté hier. On ne peut nier que ce ne soit une très-agréable danseuse, qui réunit à une taille bien prise, de la vigueur & une exécution brillante; mais étant absolument dans le même genre de Mlle. Dupré, qui a paru il y a quelques mois, & qui a déja beaucoup de partisans, elle a causé moins d'admiration, sur-tout par le tour de force avec lequel elle retombe, se tient & pirouette sur l'orteil, sans rien perdre de sa noblesse & de la grace de son rôle, en ce que la premiere l'exécute aussi.

17 *Novembre.* On est inondé de plus en plus d'annonces des fondateurs de Musées, qui fourmillent depuis deux mois : le sieur de la Blancherie, le premier de tous ces charlatans littéraires, s'est fait prôner sans relâche dans toutes les gazettes étrangeres & nationales. C'est aujourd'hui le sieur Pilâtre de Rozier, s'intitulant *intendant des cabinets de physique, de chymie & d'histoire naturelle de Monsieur, en son palais du Luxembourg, attaché au service de Madame,*

membre de plusieurs académies nationales & étrangeres, qui vante son premier Musée, autorisé par le gouvernement.

Il répand un nouveau *prospectus* où il fait voir la supériorité de son institution, qui procure tous les moyens capables de réunir l'expérience à la théorie, où l'amateur & le savant pourront donner une libre carriere à leur imagination, & rectifier leurs idées par la manipulation.

En effet, ils auront en ce lieu, & des livres, & des machines, & des professeurs; ils pourront en tout temps, chaque jour, à toute heure, faire usage des uns, consulter les autres.

Il apprend que non-seulement il a le suffrage des princes de la maison royale, des ministres, des savants de toutes les classes; mais qu'il reçoit des secours des magnifiques cabinets du conservatoire royal, de l'école-royale vétérinaire, de ceux de quelques particuliers, & sur-tout du superbe cabinet de M. Sue, l'un des professeurs pour l'anatomie.

Enfin, M. l'abbé Cordier de St. Firmin, créateur du *Musée littéraire*, qui ne peut prendre encore un vol aussi haut, n'ayant point de protecteurs aussi augustes, aussi puissants, aussi déclarés, se contente d'inviter les passants à entrer dans le sien qu'il a fait bâtir à neuf, qui doit se rouvrir le jeudi 21 de ce mois, & qui, par le concours de plusieurs jolies femmes, d'une musique enchantereffe, de poëtes aimables, d'orateurs éloquents, doit en effet l'emporter sur les autres, tout scientifiques, & très-ennuyeux conséquemment.

17 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 12 novembre... M. le comte d'Estaing, attendu

attendu ici depuis plusieurs jours, vient enfin d'y arriver, jeudi 7 au soir : la foule pour aller au devant de lui, étoit aussi considérable que celle qu'attira l'Empereur, le jour de sa descente en cette ville, & il a pensé être étouffé comme cette majesté. Il ne put gagner le carrosse que M. de Fumel, qui commande ici, lui avoit envoyé. Le sieur de Beaumarchais, qui veut être de toutes les bonnes fêtes, étoit depuis plusieurs jours à Bordeaux pour assister à celle-ci : il a même fait l'empressé ; il écartoit les importuns d'auprès du général, lui servoit de bouclier, & l'a empêché d'étouffer. Il l'embarqua dans un fiacre qui se trouva là par hasard.

M. le maréchal de Mouchy avoit donné ordre qu'on préparât le gouvernement pour le recevoir ; mais M. le comte d'Estaing a voulu aller coucher à l'auberge, où il a soupé tête-à-tête avec le sieur de Beaumarchais ; ce qui a fort déplu aux honnêtes gens de cette ville. Cependant le commerce lui a fait une députation de négocians pour le féliciter du choix du monarque, & se féliciter eux-mêmes de ce choix. Il les a remerciés, & leur a rendu leur visite le lendemain à la chambre du commerce. On avoit placé dans la salle d'assemblée un fauteuil où il n'a jamais voulu s'asseoir ; tout le monde étant resté debout, il a pris la parole ; il les a remerciés en son nom, les a assurés de sa bienveillance ; il les a instruits des bonnes dispositions où le Roi étoit à leur égard, des nouveaux arrangements que sa majesté venoit de prendre pour la protection du commerce, pour établir une marine, indépendante de la marine royale, & prise dans les officiers bleus, dans les capitaines & officiers marchands. Il leur a fait

part aussi des pouvoirs qu'il avoit à cet égard, & durant tout le temps de sa mission, pour les divers objets relatifs à son généralat ; enfin, il a remis au juge de la bourse une lettre du Roi, qui étoit comme sa lettre de créance auprès d'eux.

Du reste, M. d'Estaing a refusé toutes les fêtes qu'on lui avoit préparées ; il a déclaré ne pouvoir en accepter aucune dans les circonstances désastreuses où l'on se trouvoit, & a invité les négocians à tourner à des objets utiles l'argent qu'ils vouloient consacrer aux plaisirs. Il a cependant accepté un dîner à la bourse le lendemain. Le jour de sa premiere séance, comme à son arrivée, les syndics & chefs sembloient occupés, il a témoigné une espece de crainte de les troubler dans leurs affaires. Le sieur de Beaumarchais a pris la parole pour eux, & lui a répondu : entrez M. le comte ; il s'agissoit du mariage que vous venez de nous annoncer de la marine militaire avec la marine marchande, & l'on se disposoit à vous offrir les rubans de noces. On fit voir en effet en même temps à M. le comte d'Estaing une souscription ouverte, afin d'en remettre les fonds à sa disposition, & soulager les matelots blessés ou malades qui auroient servi sous lui.

Le lendemain il a voulu donner à dîner aux principaux négocians ; il a vu la ville & la comédie, & est reparti le lundi 11.

18 *Novembre*. La Romance du petit page de la cour est passée à la ville : quoique l'air, qu'on dit tendre, ne soit réellement que triste & niais ; que les paroles qu'on dit naïves, ne soient que plates, la mode est de l'avoir & de la chanter par-tout. Comme elle n'est point imprimée, &

qu'il n'y a pas d'apparence qu'on joue de ſi-tôt la pièce d'où elle eſt tirée, la voici :

Mon courſier hors d'haleine,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
J'errois de plaine en plaine,
Au gré du Dextrier.

Au gré du Dextrier,
Sans valet, écuyer,
Là, près d'une fontaine,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
Songeant à ma marraine,
Sentis mes pleurs couler.

Sentis mes pleurs couler,
Prêt à me déſoler,
Je gravois ſur un frêne,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
Sa lettre dans la mienne :
Le Roi vint à paſſer.

Le Roi vint à paſſer,
Ses barons, ſon clergé.
Beau page, dit la Reine,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
Qui vous met à la gêne ?
Qui vous fait tant pleurer ?

Qui vous fait tant pleurer ?
Nous faut le déclarer.
Madame & ſouveraine,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
J'avois une marraine
Que toujours adorai.

Que toujours adorai :
Je sens que j'en mourrai.
Beau page, dit la Reine,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
N'est-il qu'une marraine ?
Je vous en servirai.

Je vous en servirai,
Pour page vous aurai :
Puis à ma jeune Hélene,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
Fille d'un capitaine,
Un jour vous marirai.

Un jour vous marirai.
Nenni n'en guérirai ;
Je veux, traînant ma chaîne,
Que mon cœur, mon cœur a de peine !
Mourir de cette peine
Et non m'en consoler.

18 *Novembre.* Suivant d'autres lettres de Bordeaux, d'après les ordres du Roi que le comte d'Estaing leur avoit communiqués, & l'autorisation qu'ils en recevoient, les syndics & chefs du commerce ont nommé trois commissaires pour désigner ceux des officiers de la marine marchande, capables des fonctions honorables que le Roi veut leur confier. Ce sont MM. Griguet, Candeau & Grammont. Le comte d'Estaing en a nommé trois autres de son chef, & tous pris dans la classe des négociants protestants, quoiqu'ils soient exclus par les réglements de toute charge & même du syndicat. Ceux-ci sont mes-

ſieurs Paul Nérat, Pierre Teſſier & Pierre Serre : enfin, les ſix ont fait choix d'un ſeptieme ; M. de la Thuilliere ; & c'eſt à ce comité que doivent ſe préſenter tous ceux qui aſpirent à compoſer le nouveau corps de marine.

18 *Novembre.* A raiſon de l'arbitraire introduit dans l'adminiſtration du théâtre lyrique, c'eſt l'opéra nouveau, intitulé l'*Embarras des richeſſes*, en trois actes, qui doit paſſer, quoique ce ne ſoit pas ſon rang à beaucoup près. Les paroles ſont de M. Lourdet de Santerre, & la muſique du ſieur Gretry.

19 *Novembre.* L'abondance des pluies, tombées pendant l'automne de cette année, a retardé les récoltes dans pluſieurs provinces de la France, & une partie des bleds a germé ſur pied & en javelle.

Le comité de l'école de boulangerie, qui embraſſe tout ce qui intéreſſe l'économie rurale, a été chargé de la part du gouvernement de s'occuper de cet objet.

Il a d'abord été décidé que le pain provenant du bled germé n'eſt point mal-ſain ; mais comme le bled en cet état eſt très-ſuſceptible d'acquérir bientôt d'autres vices réellement funeſtes, il a fallu chercher les moyens d'arrêter la germination des bleds, ce que la deſſication à l'aide du feu peut ſeule opérer.

En conſéquence le comité a propoſé d'établir dans les provinces les plus ſujettes à la germination, c'eſt-à-dire les plus humides, des étuves communes, comme il y a des preſſoirs bannaux : il ſe charge de diriger ces établiſſements pour les villes ou communautés qui deſireroient le former.

20 *Novembre.* Il a percé ici quelques exemplaires d'une brochure ayant pour titre : *Qu'est-ce que le Pape ?* Elle parut à Vienne au moment où le Pape alloit arriver. Son but visible étoit de prévenir les excès où des idées mal conçues & une dévotion outrée, auroient pu jeter les gens du peuple peu instruits. On présume par conséquent qu'elle etoit autorisée par l'Empereur ; & en effet, son auteur bientôt connu, M. Eybel, obtint peu après une place de conseiller de la régence de Lintz. On prétend que le clergé ne lui a pas pardonné, & qu'il vient de mourir empoisonné. Quoi qu'il en soit, voici comme on raconte sa fin : le 15 octobre il fut surpris de douleurs très-violentes dans les intestins ; il regarda d'abord lui-même cette espece de colique comme mortelle. Deux ecclésiastiques, venus pour lui donner les secours spirituels, tâcherent de l'engager à désavouer son écrit, & à rétracter ses sentiments. Il les renvoya, & fit appeller un prêtre plus tolérant, & par conséquent plus chrétien, entre les bras duquel il expira avec beaucoup de fermeté le 17, âgé de 42 ans.

21 *Novembre.* M Nogaret, en possession d'imaginer des allégories pittoresques, & dont on a déjà détaillé celle qu'il a composée pour l'impératrice-reine, vient de descendre de ce sujet relevé, & en a inventé une en l'honneur de M. l'archevêque de Paris actuel. Au dessus de l'ovaire du portrait du prélat est un fronton sur lequel la ville de Châlons, appuyée, paroît triste & abattue, tenant en sa main droite un rituel de la composition de M. de Juigné, fait à l'usage de son diocese. Sa main gauche, munie d'un burin, emblême de la reconnoissance, porte sur

son écusson vuide. L'amitié sensible à ses regrets, lui présente un cœur, avec cette devise : *longe & prope.*

A gauche du fronton paroît la ville de Paris souriant, & tenant d'un air de satisfaction les armes du prélat, avec ces mots : *Dilectus quia dilexit.*

Dans le fronton sont les attributs de l'épiscopat.

Au dessus de l'ovaire figure la Foi, l'Espérance & la Charité. L'autel sur lequel la Charité est assise, offre un bas-relif analogue, où J. C. paroît tendant les bras au peuple, & s'écriant *venite ad me omnes.* L'autel opposé, sur lequel repose la Foi, offre un scribe & un pharisien, qui se disputent sur divers points de l'ancienne loi : Jesus leve la main au ciel, & d'un mot les réduit au silence. *Adorate Deum.*

Dans le bas-relief du milieu, le Roi, suivi de la Prudence & de la Justice, se remarque dénouant le bandeau de l'Abondance ; il fixe l'attention & les dons de celle-ci sur M. de Juigné, qui les accepte avec soumission, & par un double geste annonce qu'il remercie & destine tant de biens au soulagement des malheureux. Ce qu'exprime la devise : *Colligit ut spargat*, devise qui sert en même temps d'explication à un soleil, vu dans son apogée, entouré de nuages qu'il répand en rosée, & formant la clef du ceintre dans le point le plus élevé de ce morceau d'architecture. Un sablier, une lampe & des rouleaux sont placés au dessous de l'ovaire, & ces attributs de l'étude désignent les utiles entreprises faites par le prélat dans l'interprétation des langues savantes.

A droite & à gauche de l'ovaire sont deux trophées sacrés, offrant chacun un médaillon.

Dans l'un paroît un héraut d'armes qui apporte une colonne à la Religion de la part de *la puissance Législative*, avec cette inscription : *Columna ecclesiæ*; dans l'autre, deux enfants vêtus de lin, présentent à la *puissance Législative*, de la part de la Religion, un petit tabernacle, sur lequel est l'agneau sans tache. Sur la bordure sont écrits ces trois mots : *mitis & fortis.*

Au bas de l'estampe on lit en latin : « La ville » de Paris rend graces au Roi, rémunérateur des » vertus, du présent que S. M. lui a fait en lui » donnant M. de Juigné pour archevêque. »

On voit par le développement de cette allégorie, qu'elle est trop emphatique pour un sujet aussi simple, trop compliquée d'ailleurs & trop recherchée.

22 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 16 novembre... Quoique le commerce, qui se préparoit depuis quinze jours à recevoir le comte d'Estaing de la maniere la plus distinguée, n'ait pas été trompé dans son attente, puisqu'il l'a possédé dans son sein plus de trois fois vingt-quatre heures, il n'en a pas moins été désolé de ne pouvoir donner à son zele tout l'essor qu'il desiroit, par la modestie de ce général. Il y en a eu cependant bien assez pour faire tourner une tête moins froide. En effet, trois cents navires pavoisés, tous portant du canon, qui l'ont accompagné lorsqu'il parut sur la riviere, des salves nombreuses d'artillerie, des cris répétés de *vive le Roi & le comte d'Estaing*, étoient déja bien flatteurs. La foule immense qui s'est attachée sur ses pas, & l'auroit presqu'étouffé sans le sieur de Beaumarchais qui lui a amené un fiacre, lui a prouvé que cet enthousiasme étoit général.

Le jour où il est allé voir la comédie, la beauté de ce local a fourni lieu à une superbe illumination, & le nombre des douze colonnes qui forment le péristile, à l'inscription galante en transparent : *vive d'Estaing !* qui forme justement autant de lettres.

Il n'y a que le sieur de Beaumarchais qui a gâté tout cela. Les chefs de la chambre du commerce, piqués de voir la confiance que le comte d'Estaing sembloit prendre en cet intrigant, & de l'audace de celui-ci s'immisçant dans leurs opérations comme s'il étoit du corps des négociants de Bordeaux, & qu'il le dirigeât, ont été obligés de lui signifier qu'il eût à s'abstenir de paroître parmi eux. Messieurs du Vergier, du Bergier & Perès, les trois syndics de la chambre, ne voyant rien dans la lettre du Roi qui eût trait à la souscription indiquée, qui l'exigeât ou l'insinuât, n'ont pas jugé à propos d'y contribuer, ce qui a singuliérement refroidi les autres ; en sorte qu'elle restera à peu près au taux de trois cents mille livres où elle étoit déja portée. La crainte que le sieur de Beaumarchais ne leur ôtât tout le mérite de leur zele en se l'attribuant, est le motif qu'ils ont donné de leur refus.

M. l'abbé Hollier a célébré le comte d'Estaing par des stances qu'il lui a adressées au nombre de cinq : comme ce ne sont guere que des lieux communs, je ne vous les envoie pas.

22 *Novembre.* Il a été parlé dans le temps du projet de transférer les capucins du fauxbourg Saint-Jacques à la Chaussée-d'Antin, & d'y établir pour eux un couvent dont l'église serviroit de succursale à la paroisse de ce quartier très-éloigné. Le bâtiment a commencé en juillet 1780.

C'est M. Brogniart, architecte du Roi, déja connu par plusieurs édifices qui réunissent le ton de la meilleure architecture au goût & à l'élégance, qui en a été chargé.

Hier M. l'archevêque de Paris a fait la bénédiction de l'église, ensuite ce prelat y a célébré une messe votive de Saint Louis, roi de France, auquel elle a été dédiée. Cette fête pieuse a attiré un grand concours de curieux. M. le lieutenant de police, qui, par sa surveillance, a accéléré les travaux, y a assisté. La musique du dépôt des gardes-françoises a exécuté pendant la messe différents morceaux; il y a eu pendant l'élévation un motet à trois voix, chanté par les sieurs Laïs, Cheron & Rousseau, acteurs de l'opéra. A la suite de tout le cérémonial religieux, le R. P. provincial des capucins a harangué M. l'archevêque par un discours simple, court & convenable au sujet. Jamais capuciniere en France n'avoit été si bien fêtée.

22 *Novembre*. Les comédiens italiens doivent représenter aujourd'hui, pour la premiere fois, *l'Indigent*, drame en quatre actes de M. Mercier. Il est imprimé depuis long-temps, & a eu du succès dans la province. Le sieur Granger en a déja fait l'essai à Bordeaux; il en connoît le mérite & a engagé ses camarades à accueillir cette piece. En général il paroît partisan de l'auteur. Au reste, il y a de l'intérêt dans *l'Indigent*; le sujet en est vrai & rempli de tableaux neufs & pittoresques; mais un coup de théâtre hardi dans le second acte, pourroit faire tort à l'ouvrage, si le public n'est pas disposé favorablement, & sur-tout si l'exécution n'est pas précise & rapide comme l'exige sa situation.

23 *Novembre.* Le *Musée* s'est ouvert avant-hier dans son nouvel emplacement de la maniere la plus brillante, & avec le concours des personnages les plus distingués dans la littérature. On a été surpris de la rapidité avec laquelle les travaux ont été poussés sous la direction de l'agent de la compagnie, l'abbé Cordier. On lit sur le frontispice cette inscription : *Musée de Paris*, institué le 17 novembre 1780, la septieme année du regne de Louis Auguste.

28 *Novembre.* Le succès de *l'Indigent*, joué hier sans être complet, doit être satisfaisant pour l'auteur. On y a critiqué des détails puériles, & une intrigue romanesque. Le sujet est un tisserand, fils d'un laboureur, qui vit dans un grenier avec une jeune personne qu'il croit sa sœur. Un riche remarque celle-ci, en devient amoureux, & se flatte de la corrompre aisément dans sa misere. Elle lui résiste : il se retourne du côté du frere, & lui fait accepter une bourse de cinquante louis. L'artisan les emploie à racheter de prison un vieillard son pere : l'un & l'autre s'empressent de venir remercier leur bienfaiteur ; mais apprenant par la jeune personne dans quelle intention cet argent a été donné, le vieillard regrette ses fers ; il jure de rendre la somme & de les reprendre ; toutefois il veut auparavant procurer un appui à Charlotte, c'est le nom de l'ouvriere qu'il déclare n'être pas son enfant. Il veut la marier à Joseph. Après différentes explications, il se trouve que cette vertueuse fille est sœur de son corrupteur, & qu'il lui revient une fortune considérable : elle rentre dans ses droits, & n'en épouse pas moins l'artisan, son compagnon d'infortune.

Le coup de théâtre, dont on craignoit l'issue,

a bien pris. Il se passe dans la scene du tête-à-tête du riche séducteur avec la jeune ouvriere. Enfermée & ne sachant comment s'arracher à ses poursuites, elle trouve un fusil & s'en sert pour enfoncer la porte ; il étoit chargé, il part, les valets accourent au bruit, & elle profite du tumulte pour s'évader.

On n'a pas trouvé que le séducteur mît assez d'art dans son langage & dans sa conduite envers la jeune personne : la maniere peu délicate ou même grossiere & tyrannique dont il s'y prend pour lui enlever tout moyen de défense, a révolté un grand nombre de spectateurs.

Il y a dans le dernier acte un très-beau rôle de notaire, mais qui se donne trop d'importance, & sort de la classe où il devroit se tenir, pour trancher du premier magistrat ou du petit ministre.

La prose de ce drame est aussi trop nue ; le dialogue est trop souvent coupé, haché, suspendu d'interjections & de silence.

Malgré ces défauts & beaucoup d'autres, il y a un caractere d'originalité dans la maniere de l'auteur, qui le fait sortir de la classe ordinaire, & donne à ses productions un véhicule qu'elles n'auroient pas, s'il suivoit la carriere générale.

25 *Novembre.* C'est demain qu'on donne à l'opéra la premiere représentation de l'*Embarras des richesses*, & en conséquence on en a fait aujourd'hui une répétition générale. Ce sujet n'est autre chose que la fable de la Fontaine mise déja en action au théâtre italien par le même auteur des paroles, M. Lourdet de Santerre ; c'est la piece du pere du Cerceau, intitulée *Gregoire*, & c'est encore mieux la comédie de Dalainval, intitulée

également l'*Embarras des richesses*, & jouée au même lieu en 1725. Tout cela indique une grande stérilité dans le poëte, quant au fonds; mais quant aux accessoires, il s'est ménagé des ressources infinies, sans s'inquiéter peu, il est vrai, des anachronismes & des inconséquences fréquentes dont son ouvrage fourmille. Quoi qu'il en soit, si le poëme a paru aujourd'hui misérable, la musique de M. Gretry a fait grand plaisir, les amateurs l'ont trouvée pleine de grace, de finesse, & ayant presque toujours le caractere convenable aux situations des acteurs; la partie de l'accompagnement sur-tout a singuliérement réussi: il faut voir l'effet que cet ensemble produira demain.

25 *Novembre*. M. de Vaucanson, de l'académie royale des sciences, est mort ces jours-ci. C'étoit le plus grand méchanicien de l'Europe. Il s'est surtout immortalisé par ses automates, par un flûteur qui jouoit des airs délicieux, par un canard qui mangeoit, digéroit & se vuidoit.

26 *Novembre*. M. le marquis de Molac, lieutenant-général des armées du Roi, officier-général, qui s'est toujours occupé de manœuvres militaires & de tout ce qui est relatif à son état dans ses moments de loisir, se livre au commerce des Muses; il a conservé un attrait particulier pour la langue latine, qui fait souvent le dégoût de la jeunesse, & a été le charme de la sienne; il vient de composer pour Newton une épitaphe en un distique, qu'on trouve supérieure à celle qu'ont fait graver les Anglois sur son tombeau à Westminster. Voici les vers de M. de Molac.

Quem divum tempus, cœlum, natura fatentur,
Humanum monstrat transitus ad tumulum.

Ce M. de Molac eſt un de ceux qui ont eu un procès avec Mlle. Déon, à l'occaſion de la généalogie de celle-ci.

26 *Novembre.* Meſſieurs les maire, échevins & aſſeſſeurs de la ville de Marſeille, ayant déterminé d'accorder la ſomme de 1200 liv. pour ſervir de prix à l'ouvrage qui, au jugement de l'académie de belles-lettres, ſciences & arts, préſentera le plan d'éducation le plus convenable à la conſtitution de cette ville, cette compagnie a accepté avec reconnoiſſance cette offre patriotique; & pour concourir autant qu'elle peut à des vues auſſi intéreſſantes & auſſi utiles, elle a délibéré d'ajouter au prix propoſé, la médaille d'or deſtinée aux auteurs qu'elle couronne. En conſequence, l'académie annonce que dans une ſéance publique, qui ſera tenue uniquement pour cet objet, au mois de novembre 1783, elle adjugera le prix au meilleur ouvrage ſur le plan d'éducation publique le plus convenable à Marſeille, conſidéré comme ville maritime & commerçante

27 *Novembre. L'Embarras des richeſſes* n'a pas été fort accueilli avant-hier. On en a trouvé le poëme déteſtable; l'auteur y a tellement interverti la fable charmante de la Fontaine, qu'on n'y reconnoît plus ni les perſonnages, ni la moralité, ni même l'intention. Il y a introduit un Plutus, dont les propos & les actions ſont un contre-ſens perpétuel avec ſon caractere donné par la mythologie, & avec ſon eſſence, mais qui amene un grand ſpectacle; & il s'eſt imaginé que cet acceſſoire couvriroit toutes les bêtiſes, toutes les abſurdités de ſon ouvrage. Cependant les malins n'ont pas laiſſé échapper les vers d'une naïveté

triviale dont il est de temps en temps semé. Heureusement la musique de M. Gretry a suspendu le mécontentement général par un chant très-agréable, joint aux accompagnements les plus riches. On lui reproche seulement quelques réminiscences.

27 *Novembre.* Depuis long-temps on attendoit aux Italiens un opéra comique annoncé sous le titre de la nouvelle *Omphale*, tiree d'un conte charmant de Senecé : *Filer le parfait amour*. Il doit être joué demain comme comédie en trois actes & en prose, mêlée d'ariettes. Les paroles sont de M. de Beaunoir, ci devant l'abbé Robinot, très-connu aux petits spectacles des boulevarts, qui a pris enfin un essor plus digne de lui.

La musique est de M. Floquet.

28 *Novembre.* Les événements de cette campagne où la France & ses alliés ont essuyé des échecs assez honteux, ont donné matiere aux frondeurs, qui se sont déchaînés plus violemment que jamais, non-seulement contre les Grasse, les Guichen, les Cordova & autres agents immédiats de ces désastres, mais encore contre le gouvernement qui les a choisis, & qui a mal combiné le plan de leurs opérations. Quoi qu'il en soit, on veut que depuis quelque temps il y ait des ordres de surveiller plus rigoureusement ces censeurs indiscrets, & qu'en conséquence on ait arrêté plusieurs personnes dans les lieux publics. On parle d'un M. de Fréville, grand économiste, prôneur outré de leur doctrine, ne trouvant rien de bien que ce qui en émanoit & étoit dirigé d'après les principes de la secte. Il a été mis à la Bastille, & renvoyé ensuite à l'hôtel de la Force.

Un M. l'Hospital, déclamateur constant contre toutes les opérations du gouvernement & décriant personnellement chaque ministre, appellé dans les cafés le chef des Anglomanes, à raison de son enthousiasme excessif pour tout ce qui vient de la Grande-Bretagne & tout ce qui s'y fait, a reçu injonction, ou du moins avis d'être plus circonspect, & a été ainsi frappé d'une terreur salutaire qui le rend aujourd'hui plus réservé.

On attribue les rigueurs exercées récemment contre ces frondeurs publics, au ministre des finances, qui a craint que les clabauderies ne fissent tort à son emprunt, auquel en général on n'a pas grande confiance.

28 *Novembre.* Quoique la comédie de M. de Beaunoir ne réponde pas à ce qu'on attendoit de lui sur un sujet aussi charmant, & d'après ses jolies productions à la foire, elle a eu le plus grand succès aujourd'hui. Jamais auteurs n'ont été demandés d'une maniere plus bruyante, ni avec plus d'opiniâtreté. Enfin, un acteur est venu annoncer qu'on l'avoit cherché long-temps sans pouvoir le trouver.

29 *Novembre.* On apprend que le sieur Monvel est mort à Stokholm, où l'on a dit qu'il étoit allé s'établir lors de son expulsion de Paris. Il paroît que le climat rude auquel son foible physique n'étoit pas habitué, une nouvelle maniere de vivre, & le chagrin principalement, ont beaucoup contribué à le faire périr à la fleur de l'âge; car il n'avoit guere que 38 ans.

Il débuta à la comédie françoise en 1770: il fut reçu dans le courant même de ses débuts, au nombre des comédiens du Roi, pour jouer les seconds rôles. Une sensibilité profonde & une in-

telligence consommée suppléoient à ce qui lui manquoit du côté de la figure, de l'organe & des autres moyens extérieurs. Il étoit en outre auteur, & il n'est aucun de ses travaux dramatiques qui, sans être marqué au coin du génie, n'ait eu une sorte de succès.

29 *Novembre*. On annonce depuis quelques jours un mémoire justificatif du comte de Grasse en forme de consultation, & les consultés sont des officiers-généraux de la marine, qui, d'après l'exposé des faits par l'accusé, décident qu'il a très-bien fait. Certaines gens vont jusqu'à dire que le mémoire est in-4°., qu'il a tant de pages, qu'il y a deux cartes ou plans des évolutions de ce général. Cependant ce mémoire ne perce pas encore. On en annonce un aussi du baron d'Arros d'Argelos, capitaine de l'un des vaisseaux matelots du comte de Grasse, actuellement détenu au château de Saumur.

Enfin, l'on parle aussi d'un autre écrit du même genre de M. d'Arçon, relatif au mauvais succès de ses batteries flottantes contre Gibraltar.

Bien des gens doutent que le gouvernement permette la publicité de ces productions, qui en nécessiteroient beaucoup d'autres, & leveroient le voile sur bien des infamies qui intéresseroient de grands personnages, ayant intérêt de les cacher.

30 *Novembre*. On devoit donner aujourd'hui la seconde représentation de la *nouvelle Omphale*; mais l'indisposition d'un acteur l'a retardée, ce qui ne fait que redoubler la curiosité du public. Le sujet au surplus, est très-piquant par lui-même: l'exposé du conte en fera juger.

Un jeune chevalier, *qui se croit beau comme défunt Medor*, suivant l'expression de Senecé, &

qui est persuadé qu'aucune femme ne peut lui résister, apprenant que celle d'un de ses amis languit seule dans un château, forme le projet de la séduire. Il va en conséquence l'y trouver, & lui fait sur le champ sa déclaration. Camille (c'est le nom de la dame) irritée de son audace, feint, pour l'en punir, de partager ses transports, l'engage, afin d'être plus librement ensemble, à se laisser enfermer dans une tour du château. Le chevalier présomptueux est aisément pris à ce piege; mais à peine est-il entré dans la tour, qu'on lui apporte un rouet, en lui déclarant qu'il ne sera libre qu'après avoir filé toute la quenouille. Notre étourdi, au désespoir d'être joué, & cependant faisant de nécessité vertu, est prêt de finir sa tâche, quand l'époux de Camille arrive, le tire de prison, & s'amuse à ses dépens.

30 *Novembre.* M. Gervaise, l'auteur du *Portier des Chartreux*, livre si fameux & qui lui avoit procuré tant de chagrin, vient de mourir. Il s'étoit livré depuis tout entier au barreau, où il faisoit des mémoires très-graves, très scientifiques, bien opposés à cette premiere production. Il avoit un extérieur froid, qui contrastoit merveilleusement avec la chaleur prodigieuse de l'ouvrage cité ci-dessus, chef-d'œuvre original dans son genre, où, à côté des tableaux les plus licencieux & les plus obscenes, se trouve quelquefois la morale la plus exquise.

M. Gervaise commençoit à vieillir, il avoit placé tout son pécule chez le prince de Guimené, & l'on prétend que la nouvelle de cette banqueroute lui a porté le coup de la mort.

30 *Novembre.* Mad. de Boufflers de Lorraine, l'ancienne maîtresse du roi Stanislas, & la mere

du chevalier, revenue de cette province, où elle passe la plus grande partie de l'année, n'a eu rien de plus pressé que d'aller féliciter M. le duc & Mad. la duchesse de Nivernois sur leur mariage. L'époux charmant, en reconnoissance de cette attention, a fait à un souper avec cette aimable femme, des couplets en son honneur, que les détracteurs regardent comme niais, mais que d'autres gens de moins mauvaise humeur ne trouvent que naïfs & gais : ils sont encore rares.

1 *Décembre* 1782. On dit que M. le prince de Guimené doit être enlevé de Navarre, & conduit à la citadelle de Dijon. On parle diversement de la cause de sa détention. Les uns prétendent que c'est pour l'empêcher de se livrer à de nouvelles prodigalités ; qu'il se conduisoit dans ce château avec une insouciance incroyable, qu'il se souloit tous les jours, & faisoit encore des dettes lorsqu'il trouvoit des dupes crédules ; d'autres veulent que ce soit sur la demande des chefs de sa maison & pour le soustraire à des militaires, ses créanciers, de mauvaise humeur, qui, à l'échéance de leurs rentes, veulent l'aller trouver pour se couper la gorge avec lui, ou lui brûler la cervelle.

Quoi qu'il en soit, il y a une assemblée générale des créanciers indiquée au mardi 3 de ce mois.

A l'égard de Mad. la princesse de Guimené, elle ne se conduit pas mieux que son mari à la petite terre de M Yvel, où elle est reléguée. On assure qu'à peine y a-t-elle été arrivée, qu'elle y a fait venir des ouvriers pour y construire un théâtre & y jouer la comédie. Il a fallu avertir M. le prince de Soubize, qui est accouru furieux,

qui lui a reproché l'indécence horrible d'une telle apathie, & lui a déclaré qu'on l'enfermeroit, comme le prince son époux, si elle persistoit à vivre dans un pareil désordre.

1 *Décembre*. M. Collé, ce chansonnier si piquant, cet excellent convive, cet homme de société charmante, si couru des femmes, si fêté des hommes, est un nouvel exemple de la foiblesse de notre humanité. Quoiqu'il ne soit pas vieux, il est devenu si vaporeux, si maussade, si chagrin, si insupportable, que non-seulement il ne va plus nulle part, mais que ses amis les plus intimes ont été obligés de l'abandonner. M. de Monsigny, commensal comme lui de la maison d'Orléans, M. de Carmontel aussi, qui lui étoient extrêmement attachés, n'ont pu tenir à son commerce, & l'ont quitté les derniers. Il n'est plus entouré que de mercenaires qui le détestent, qui lui rendent toute la mauvaise humeur qu'ils en éprouvent, & le font enrager tout-à-tour. Voilà ce que c'est que la fin d'un vieux garçon qui ne sait pas se rendre aimable jusque dans la vieillesse.

2 *Décembre*. Le lundi 29 novembre, à dix heures du soir, un garde du commerce alloit constituer prisonnier à l'hôtel de la Force un marchand, en vertu d'une sentence consulaire, faute d'avoir fourni la caution exigée. Celui-ci prétendit que sa dette n'étoit pas en regle, & demanda un référé chez le lieutenant civil. Il y est conduit, accompagné de sa femme & de ses enfants désolés. Le magistrat, ému comme homme, mais froid & impassible comme juge, trouve la procédure très-exacte & ordonne l'exécution du jugement.

A peine le malheureux pere de famille est parti,

que M. le lieutenant civil se représente le tableau touchant qui avoit déchiré ses entrailles ; il ne se donne pas le temps de faire mettre les chevaux ; il part, malgré la neige, à minuit, suivi d'un valet de chambre, se transporte à la prison assez éloignée de son hôtel, & annonce qu'il servira de caution. Son trouble ne lui permet pas de consommer l'acte de cautionnement. Rentré chez lui, il s'en apperçoit ; il ne veut pas même que la nuit entiere s'écoule sans la délivrance du prisonnier ; il retourne en diligence, toujours à pied ; & les formalités absolument remplies, le marchand se jette à ses genoux & veut lui balbutier sa reconnoissance. Ne perdez point de temps, lui dit du ton le plus simple son libérateur, allez consoler votre famille inquiete & en larmes.

Le lieutenant civil actuel est M. Angrand d'Allery, qui, s'il n'a pas les talents & l'expédition de son prédécesseur, a, comme l'on voit, une ame sensible, une charité active, qualités non moins précieuses dans un homme en place.

Cette action généreuse ayant été racontée dans le journal de Paris d'une façon ambiguë, bien des gens l'attribuoient à M. le lieutenant général de police. M. le Noir, très-capable de la faire, mais incapable de s'attribuer celle d'un autre, est le premier à en publier le véritable auteur.

2 *Décembre*. M. Rochon de Chabannes, tandis qu'il résidoit à Dresde, chargé des affaires du Roi, cultivoit les lettres dans ses moments de loisir. Il y avoit traduit *le Duel*, comédie allemande de Braunde, ou plutôt il l'avoit refondue ; car indépendamment de tous les changements que le goût lui avoit prescrit, il avoit été obligé d'en dénaturer l'action ; &, pour y jeter plus de mouve-

Vieux Garçon, comédie en cinq actes & en vers de M. Dubuisson, l'auteur de la tragédie de Thamas-Kouli-Kan. On assure que c'est le sujet du *Célibataire* de Dorat retourné, que le poëte d'aujourd'hui a pris dans une classe plus rapprochée de la bourgeoisie, ou plutôt dans une classe très-ordinaire.

5 *Décembre.* Les partisans du chevalier Gluck, qui se flattoient de voir revenir incessamment à Paris ce grand homme, commencent à désespérer de son retour, du moins pendant l'hiver; & les chefs du théâtre lyrique en conséquence laissent de côté son *Hypermnestre.* Ils se refusent d'ailleurs à lui donner le prix exorbitant qu'ils lui ont promis, attendu qu'il avoue lui-même n'être pas auteur de tout l'ouvrage, & n'en avoir composé qu'une partie; ce qui, quoiqu'il l'ait adopté, refroidit assez généralement tous les amateurs.

5 *Décembre.* Mad. la duchesse de Nivernois nouvelle vient de mourir. Son époux, en vain impatient de s'affranchir des bienséances, l'avoit épousée presque à la fin du deuil de sa premiere femme: elle n'a pu jouir qu'un instant de son bonheur. Ce seigneur, enchanté de son côté, avoit fait travailler à un ameublement magnifique pour relever de son deuil, & tous ces préparatifs sont aujourd'hui convertis en un second deuil plus réel que le premier. Quoi qu'il en soit, on a déja fait pour la défunte l'épitaphe suivante.

Ci-gît, constamment brûlant d'un même feu,
Fut épouse deux fois, deux fois infortunée:
Termina sans jouir sa triste destinée,
Avec l'un vécut trop, avec l'autre trop peu.

Une

Une autre mort, arrivée presque dans le même temps, est aussi l'entretien des conversations du jour. C'est celle de la duchesse de Chaulnes, douairiere, qui par un sot & fol amour, avoit perdu & son nom, & sa dignité, & le tabouret. Elle-même ayant ouvert les yeux sur son ignoble mariage, se faisoit appeller *la femme à Giac*. On conserve le billet d'enterrement de la part du mari, pour son ridicule singulier, pour l'omission absolue de la premiere qualité de son premier. Il porte :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, &c. de » dame Anne-Joseph Bonnier de la Mosson, » épouse de M. Giac, chevalier, conseiller du » Roi en ses conseils, maître des requêtes ordi- » naire de son hôtel, surintendant honoraire » de la maison de la Reine, décédée au Val- » de-Grace, &c. »

6 Décembre. On a exécuté aujourd'hui le nouvel opéra dans le costume françois, que desiroit l'auteur, & il n'a pas paru moins ennuyeux. Il faut ajouter à tout ce qu'on en a dit le couplet suivant, sur l'*air* de la Béquille du pere Barnabas.

Embarrras d'intérêt,
Embarras dans les rôles,
Embarras de ballet,
Embarras des paroles,
Des embarras, de sorte
Que tout est embarras ;
Mais venez à la porte
Vous n'en trouverez pas.

6 Décembre. Depuis quelque temps la cour & la ville vont voir à l'hôtel de feu duc d'Aumont,

les meubles précieux & effets rares qui doivent s'y mettre en vente incessamment. C'est un spectacle véritable par la foule des jolies femmes, des petits-maîtres, des élégants qui y abondent. On juge en parcourant tant de curiosités accumulées sans ordre & sans choix, que le possesseur avoit plus de magnificence que de goût. Point de tableaux ; des colonnes, des tables, des lustres, des marbres, des porphyres, des granits, des jaspes d'un prix fou ; voilà en quoi consistoit le luxe du duc d'Aumont, très-simple d'ailleurs, & dénué des connoissances exquises qu'auroit exigé son genre de dépense. Des bronzes assez beaux sont ce qui peut plaire le plus à l'artiste, & satisfaire le vrai connoisseur dans cette profusion de richesses.

6 Décembre. Extrait d'une lettre de Rennes, du 3 décembre... Nos états sont ouverts depuis la fin d'octobre. Ils sont orageux : on a remis sur le tapis l'affaire de la recommandation du gouverneur, & l'on n'a voulu accorder le don gratuit extraordinaire qu'à condition de traiter directement la chose avec la cour. Après bien des tracasseries, nous avons eu l'agrément d'avoir le recours au souverain. Nos députés, après avoit été balottés par les ministres, ayant enfin pris le parti de se présenter eux-mêmes au Roi dans la galerie, & S. M. les ayant remis à se faire entendre au conseil, l'évêque de Dol portant la parole, il en a résulté la réponse suivante.

Réponse du Roi aux Députés des Etats de Bretagne en cour.

« Rien ne peut dispenser mes sujets de l'obéis-

sance qu'ils me doivent. Les états de ma province de Bretagne eussent dû en 1780, commencer par élire des députés dans la forme prescrite par l'arrêt de mon conseil du 11 novembre de la même année, & cet acte de soumission ne m'auroit fait voir dans leurs représentations que le mouvement de leur zele, & non une résistance à mes volontés, que la justice & le maintien de mon autorité ne me permettent pas de souffrir. Je veux bien cependant, par un effet de la bonté dont je n'ai cessé de donner des témoignages à mes sujets, faire connoître aux états de ma province de Bretagne, que je ne me suis déterminé à rendre l'arrêt de mon conseil du 4 novembre 1780, qu'en grande connoissance de cause, après de mûres réflexions, & m'être convaincu qu'il ne porte aucune atteinte aux *privileges que les Rois mes prédécesseurs ont bien voulu accorder à ma province de Bretagne*, & que je veux lui conserver, mais dont je ne permettrai jamais qu'on abuse. Ma déclaration du premier juin 1781, ne porte aucune atteinte à ces mêmes privileges. J'entends qu'elle soit exécutée. Je vous charge de dire à mes états que je n'admettrai désormais aucune représentation sur ma décision, qu'elle n'ait été précédée de la plus parfaite obéissance. Je connois l'attachement de mes sujets de ma province de Bretagne; je compte qu'ils se conformeront à ma volonté, & ils éprouveront toujours les effets de ma bienveillance & de ma protection. »

Les états sont consternés d'une semblable réponse, & occupés à revoir tout ce qui s'est passé à cet égard.

7 *Décembre.* Le *Musée littéraire*, ci-devant intitulé *Société Apollonienne*, a produit une si forte

ſenſation par ſon aſſemblée publique dans ſon nouvel hôtel, que le Mercure a cru devoir en rendre compte dans ſon N°. 49, & donner la longue notice des différents ouvrages qui ont été lus. Cela a paru d'autant plus remarquable, que cet établiſſement n'étant autoriſé par aucun titre ; n'ayant point de protecteur connu, & ne jouiſſant que d'une ſimple tolérance de police que pourroit faire ceſſer la plus légere jalouſie de quelque autre corps avoué, aucun journal national n'avoit encore oſé en parler. Quoi qu'il en ſoit, en réfléchiſſant bien ſur cette ſociété, elle pourroit être très-utile, ſi elle étoit dirigée par des hommes d'un goût exercé, par des chefs recommandables, d'une conſiſtance impoſante & ayant des vues d'une certaine étendue.

Le muſée pourroit ainſi devenir un lycée, un gymnaſe, où les jeunes littérateurs eſſaieroient leur talent, où les auteurs plus connus preſſentiroient le goût du public ſur un manuſcrit qu'ils auroient à faire imprimer, où les poëtes dramatiques ſur-tout trouveroient un tribunal plus éclairé, plus impartial, plus noble & plus digne d'eux qu'une troupe de comédiens ſans étude, ſans éducation, dont chacun ne juge que par inſtinct, par routine ou relativement à ſoi.

Ce ſont de pareilles vues que M. Court de Gebelin, le préſident, auroit dû déveloper dans ſon diſcours d'ouverture, au lieu de ſe borner à un détail circonſtancié du méchaniſme de l'inſtitution, à un éloge vague & emphatique de la ſociété. Il eſt étonnant qu'elles aient même échappé à M. l'abbé Cordier de Saint-Firmin, le promoteur, l'âme & l'agent de cette ſociété, qui, ayant pris

plus spécialement pour texte du sien, l'objet de la réunion, n'en a pas saisi ces rapports & cet ensemble. Ce n'est donc aujourd'hui encore qu'une assemblée puérile, une tour de Babel, où les candidats & les juges se bornent à recueillir des battements de main, la considération peu flatteuse de quelques caillettes, à faire un bruit momentané & qui se dissipe au sortir de la salle. Le tout est terminé par une musique ne revenant à rien, & souvent plus que médiocre.

A juger de la séance du vingt-un novembre par les titres des morceaux lus très-nombreux, elle a dû être infiniment ennuyeuse; on y trouve jusqu'à une dissertation de Bénédictin; & elle a duré cinq heures & au-delà : assurément c'est vouloir fatiguer les auditeurs jusqu'à la satiété.

Une anecdote particuliere de cette séance, c'est une espece d'inauguration du buste du Roi, faite aux acclamations de l'assemblée. Ce buste avoit été rapporté par M. Couasnon, sculpteur de S. M. pour en faire présent au musée. Le président fit à cette occasion l'éloge du monarque & des vœux pour sa prospérité, & M. Girard de Lourmarin, secrétaire du Roi, enfanta l'impromptu suivant.

> Pere de ses sujets, roi juste, ferme & sage,
> Voulant toujours le bien, cherchant la vérité,
> Corrigeant les abus, détruisant l'esclavage,
> Restaurateur de l'ordre & de la liberté;
> Louis seize sera surnommé d'âge en âge
> L'ami de la justice & de la vérité.

Quoique ce sixain, où le caractere du Roi est parfaitement bien saisi, n'annonce que des vues

bienfaisantes, non encore effectuées, on en fut si content qu'on cria *bis*, & il fallut que le poëte recommençât.

7 *Décembre*. On parle beaucoup d'un libraire de Neuçhatel, nommé Samuel Fauche, qui vient d'être violemment mulcté à la réquisition de la France auprès du Roi de Prusse. On dit que c'est à l'occasion de différentes brochures dont s'étoit plaint le gouvernement de ce pays-ci, entr'autres d'une intitulée *l'Espion dévalisé*, qui s'est trouvée imprimée chez lui & encore en magasin. C'est, ajoute-t-on, une ame de boue, dominée par la plus basse cupidité.

8 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Besançon, du premier décembre... Depuis la rentrée du parlement, la contestation avec la cour, bien loin de s'affoiblir, est devenue plus grave.

Le parlement, les chambres assemblées, les 13, 18 & 19 du mois dernier, a d'abord fait des arrêtés relatifs non-seulement à ce qui s'étoit passé, mais encore à différentes perceptions d'impôts illégales, sur de simples arrêts du conseil, ou même de l'autorité du commissaire départi. Le bruit qui avoit couru que la cour vouloit supprimer le parlement & le réunir à celui de Dijon, bien loin de l'intimider, lui a donné de la vigueur. Il y a une grande animosité entre les membres; il est aimé du peuple, & il lie encore mieux ses intérêts aux siens par ce qu'il vient de faire.

Il nous est arrivé de nouvelles lettres-patentes, datées de la Muette du 29 octobre dernier. Elles étoient insidieuses en ce qu'on les représentoit comme l'effet d'une commisération du Roi, qui n'avoit été retardée que par la résistance de la

cour, envers laquelle S. M. avoit d'abord été forcée de maintenir son autorité.

Pour plus d'intelligence, il faut savoir que le montant du troisieme vingtieme en totalité auroit dû être de 525000 livres; que pour l'exemption portée par l'édit du mois de juillet dernier en faveur de l'industrie, fixée par les lettres-patentes du 3 septembre à 45000 livres, il se trouvoit réduit à 480000 livres.

Par ces lettres-patentes du 26 octobre, il étoit accordé une modération de 83705 livres, dont 80000 liv. à déduire sur le vingtieme de la province, ce qui le réduisoit encore & finalement à 400000 liv. & 3705 sur le clergé, ce qui ne portoit celui-ci qu'à 30000 liv. au lieu de 33705 liv.

Le parlement, le 25 novembre, a enrégistré ces lettres-patentes purement & simplement; mais, sans se laisser séduire par ces apparences trompeuses de calme & de modération, il a rendu le même jour deux arrêts très-longs.

Par le premier, persistant dans ses arrêtés des 5 & 6 septembre dernier, & du 13 du présent mois, il déclare, *sous le bon vouloir & plaisir du seigneur Roi*, les transcriptions & publications faites par le comte de Vaux, les 6 septembre & 15 octobre, nulles & de nul effet, comme attentatoires à l'autorité dudit seigneur Roi, à la sureté des propriétés, aux droits de ladite cour; de, en tout temps & en toutes circonstances, porter au pied du trône, avant la vérification libre desdits édits, ses très-humbles représentations sur ce qu'exige le bien de l'état, l'intérêt de la vérité & le maintien des formes établies dans la monarchie : & cependant pour donner audit seigneur Roi de nouvelles preuves de son obéissance & de sa soumission, a

ordonné & ordonne que l'édit de juillet de la présente année, portant établissement du troisieme vingtieme, & les lettres-patentes du 26 octobre suivant, seront exécutés suivant leur forme & teneur, pendant la durée de la guerre, & sans préjudice des droits du clergé, dans la confiance que S. M. voudra bien encore accorder à sa province de Franche-Comté la diminution de la somme de 50000 livres, pour, avec celle de 125000 liv. mentionnée aux lettres-patentes, parfaire le tiers du vingtieme, qui, suivant la déclaration du 11 mai 1706, doit être imposé sur l'industrie; à l'effet de quoi de très-humbles représentations seront adressées audit seigneur Roi: se réservant néanmoins ladite cour, en cas de perception ultérieure dudit troisieme vingtieme, d'user de toutes les voies que la sagesse & la situation des peuples lui suggéreront pour prévenir la continuation d'un impôt qui n'a d'autre motif qu'un secours extraordinaire, occasionné par les dépenses de la guerre, & attendu que les lettres de jussion du 3 septembre, concernant les deux sous pour livre, apportées en la cour par le comte de Vaux, ont empêché l'envoi des itératives remontrances de la cour à ce sujet, & que l'article premier dudit édit ne porte que la création de deux sous pour livre sur les objets chargés précédemment des huit sous, ladite cour déclare que conformément audit article premier, la perception d'aucun sou pour livre sur tous autres droits que sur ceux assujettis aux huit sous, demeurera suspendue jusqu'après l'envoi desdites remontrances, & les réponses que ledit seigneur Roi voudra bien y attribuer, & jusqu'à ce qu'il lui ait plu de manifester sa volonté dans les formes légales sur l'établissement de sous pour-

livre sur les droits autres que ceux affectés desdits huit sous, &c.

Cet arrêt concerne *l'exécution de l'édit du mois d'août* 1781, *portant augmentation de deux sous pour livre sur les droits du Roi, & de celui du mois de juillet* 1782, *portant établissement d'un troisieme vingtieme. Le second défend d'imposer & de percevoir aucune somme au-delà du montant de l'abonnement des vingtiemes*, & finit ainsi:

« La cour ordonne que les lettres-patentes du 21 mars 1772, portant fixation de l'abonnement des deux vingtiemes; l'édit du mois de février 1780, portant prorogation du second vingtieme; les lettres-patentes du 30 juin 1781, portant augmentation dudit abonnement; & la déclaration du 13 février 1780, concernant le brevet des impositions, seront exécutés suivant leur forme & teneur, & en conformité des clauses apposées à leur enrégistrement; fait défense en conséquence à toutes personnes d'imposer, & à tous commis, répartiteurs, collecteurs & receveurs, de répartir, exiger & percevoir aucune somme en sus & au-delà du principal, sous pour livre & taxations des vingtiemes, suivant l'abonnement fixé par lesdits édits & lettres-patentes, à peine de concussion, &c.

9 *Décembre*. M. de la Blancherie, jaloux des progrès du *Musée scientifique* & du *Musée littéraire*, imagine toutes sortes de petits moyens pour faire parler du sien, qu'on pourroit appeller le *Musée oculaire*, & lui procurer des partisans. Cette fois il propose d'en faire le dépôt des statues des gens de lettres vivants : il annonce qu'on y a en conséquence déja placé trente-neuf bustes qu'il nomme. On se doute bien que les héros sont pris

dans le nombre de ses souscripteurs, & qu'en lui portant son louis, on deviendra facilement un grand homme, digne d'être présenté aux regards de la nation.

9 *Décembre.* M. *Loriot*, fameux méchanicien, connu par l'art de fixer le pastel, par la table du petit château de Choisy, & par d'autres inventions plus ingénieuses encore, vient de mourir; il avoit aussi découvert un ciment impénétrable à l'au, pour lequel il étoit en contestation avec M. d'Etienne.

10 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Besançon, du 4 décembre.... Je vous envoie aujourd'hui le préambule du premier édit, où, dans vingt-trois considérations très-détaillées, le parlement épuise tout ce qu'on peut dire de plus fort en pareille matiere.

« Vu par la cour, les chambres assemblées, ses arrêtés du 6 septembre dernier, 13, 18 & 19 du présent mois de novembre, considérant ladite cour que son devoir le plus essentiel est de faire parvenir la vérité au trône, & d'entretenir dans les cœurs des peuples la soumission & la confiance.

» Que l'obéissance aveugle à des ordres surpris, seroit capable d'affoiblir ces sentiments précieux.

» Qu'il n'y eut jamais de surprise plus manifeste que l'expédition des ordres apportés à la cour par le comte de Vaux, le 6 septembre dernier.

» Que ces ordres portent l'empreinte ineffaçable de l'erreur; que leur date & leur expédition ne peuvent se concilier avec celle des très-humbles & très-respectueuses remontrances.

adressées au seigneur Roi, avec leur examen & sa réponse.

» Que lesdites remontrances parties de Besançon le 30 août dernier, arrivées à Versailles le 2 septembre suivant, n'ont pu être mises le 3 sous les yeux du Roi, qui étoit alors à Compiegne, où les ministres ne l'avoient pas suivi; que les lettres-patentes de jussion, datées de Compiegne ledit jour 3, & arrivées à Besançon le lendemain 4, sont infidelles, en ce qu'elles supposent que ledit seigneur Roi a examiné dans son conseil, resté à Versailles, lesdites remontrances, que ces lettres-patentes ne sont donc pas l'effet de sa volonté, puisqu'il n'en a pas eu plus de connoissance, que des représentations du parlement.

» Qu'il est impossible même que l'expédition de deux lettres de jussion, d'une seconde copie de l'édit du troisieme vingtieme, de lettres de créance & d'instruction, d'un grand nombre de lettres closes, le scel, le visa, la signature, soient l'ouvrage du 3 septembre; que, dans un si court espace, le chef de la magistrature, le secrétaire d'état ayant le département de la province, le conseil dudit seigneur Roi, aient examiné lesdites remontrances & les mémoires qui leur servent de preuve.

» Que les faits démontrent que le ministre des finances, sans se donner à lui-même le temps nécessaire pour lire lesdites remontrances & les mémoires qui y étoient joints, sans instruire ledit seigneur Roi, sans l'examen de son conseil, a pris sur lui d'adresser, le 3 septembre, au comte de Vaux, lesdites expéditions préparées d'avance; qu'en revêtant ainsi

sa volonté particuliere de l'autorité royale, il a répandu la douleur dans les cœurs des magistrats, la consternation parmi les peuples.

» Que pour couvrir l'irrégularité de sa conduite aux yeux dudit seigneur Roi, il lui a présenté l'arrêt rendu & l'enrégistrement fait par ladite cour le 6 septembre, comme contraire à l'obéissance & au respect qui lui sont dus.

» Que cet arrêt & cet enrégistrement, dictés par le devoir, sont les interpretes fideles de sa volonté souveraine, manifestée dans l'article premier de l'édit d'août, portant augmentation de deux sous pour livre, & dans l'édit de juillet dernier, portant établissement d'un troisieme vingtieme.

» Que la cour, en déclarant abusive la transcription illégale faite par le comte de Vaux, bien loin de s'opposer à l'autorité dudit seigneur Roi, dont elle connoît l'étendue, & dont elle tient la sienne, l'a maintenue au contraire de tout son pouvoir, en annullant l'effet d'une volonté étrangere qui en usurpoit le nom.

» Que ledit arrêt du 6 septembre, est l'exécution littérale de l'article premier de l'édit du mois d'août 1781, conçu en ces termes : *Il sera perçu à notre profit, à compter du jour de l'enrégistrement & publication de notre présent édit, jusqu'au dernier décembre 1790 inclusivement, outre & par-dessus les huit sous pour livre énoncés en notre édit du mois de février 1780, deux nouveaux sous pour livre en sus du principal de tous nos droits indistinctement quelconques, soit qu'ils soient levés à notre profit, ou qu'ils aient été aliénés, cédés, concédés ou abonnés, & de*

ceux perçus au profit des états, provinces, villes communautés d'habitants & d'officiers, & hôpitaux, à quelque titre que ce soit, en sorte que tous lesdits droits se trouvent assujettis au paiement de dix sous pour livre à notre profit, pour le temps qu'ils devront durer, en exécution de notre présent édit & de celui du mois de février 1780, le tout aux seules exceptions portées par les articles, 6, 7, 8 & 9 ci-après.

» Que ce texte n'a besoin, ni de commentaire, ni d'explication; qu'il porte simplement augmentation de deux nouveaux sous pour livre sur les objets précédemment affectés de huit sous, & qu'il ne peut être regardé comme la création d'un impôt de dix sous pour livre sur ceux qui en étoient exempts; que les clauses apposées lors de l'enrégistrement dudit édit, ressemblant à celles mises par le parlement de Bordeaux, confirment la disposition de l'article premier, au lieu de le détruire, & doivent subsister autant que lui, que l'interprétation qu'on s'efforce de lui donner, aussi opposée à la lettre qu'à l'esprit de la loi, ne peut être que l'effet de l'erreur.

» Que l'enrégistrement du troisieme vingtieme est la preuve du zele & de la soumission de la cour, comme cette contribution sera le dernier effort des peuples de cette province; que la diminution d'un tiers du troisieme vingtieme, portée dans l'enrégistrement, est l'exécution de l'édit de juillet, qui exempte l'industrie, fixée à cette proportion pour la Franche-Comté, par la déclaration du 18 mai 1706.

» Que ladite cour enfin a cru remplir les intentions dudit seigneur Roi, & ses vues de

justice, en limitant la durée d'un impôt arraché à sa bienfaisance pour les besoins pressants de la guerre, à la cessation de ces mêmes besoins.

» Qu'en représentant les démarches les plus pures, l'exécution des loix, comme des attentats, un ordre inconnu audit seigneur Roi, comme l'effet de sa volonté suprême, on est parvenu à surprendre à sa religion de nouveaux ordres aussi abusifs que les premiers; que les officiers de ladite cour réunis, & aussi-tôt dispersés en vertu de lettres closes, le 15 octobre dernier, en temps de vacation, n'ont été rassemblés dans une forme inusitée jusqu'à ce jour, que pour voir leur conduite blâmée, les loix violées, la liberté opprimée, l'erreur érigée en loi.

» Que cet enchaînement effrayant d'erreurs & d'excès contraires à la majesté du trône, au bonheur des peuples, rend nécessaire l'observation des anciennes ordonnances de nos Rois, qui défendent aux magistrats d'obéir aux lettres-patentes même, évidemment surprises, & qui défendent au chancelier de les sceller.

» Que l'ordonnance du mois de novembre 1774, publiée sans délibération préalable, transcrite sur les registres des différentes cours du royaume, en vertu d'ordre absolu, d'objet de leurs arrêtés, conservateurs des formes, usages & maximes de la monarchie, n'a jamais eu & ne peut avoir d'exécution sans ébranler les fondements de l'état, anéantir la liberté de la nation, détruire la confiance, éteindre l'amour des peuples, & affoiblir l'autorité d'un monarque qui ne veut régner que par les loix.

» Que l'exécution de l'article 22 de ladite ordonnance, rappellé pour la première fois dans les lettres de jussion du 15 septembre, compromettroit visiblement l'ordre public, & feroit craindre de voir renouveller dans des temps malheureux, des événements que l'on voudroit pouvoir effacer des annales de la monarchie.

» Que dans la circonstance présente l'exécution de cet article autoriseroit la surprise & l'infidélité, revêtiroit la volonté d'un sujet du pouvoir souverain, entraîneroit la ruine d'une province fidelle & soumise.

» Que le droit de délibérer, essentiellement lié aux principes de la monarchie, forme la constitution du parlement; qu'il est illusoire & dangereux de lui adresser des loix, pour lui interdire ensuite la faculté de les vérifier; que, sans ce droit sacré de la vérification, fondé sur la liberté de la nation, la vérité ne parviendroit plus au trône, la situation des provinces seroit inconnue, la volonté souveraine resteroit souvent sans effet; que le monarque commande par la loi, que l'autorité doit y être conforme, & que l'obéissance ne peut être aveugle.

» Que ladite cour, dans pareilles circonstances, ayant adressé au feu Roi, le 31 août 1763, ses très-humbles & très-respectueuses remontrances au sujet d'édits bursaux, & le duc de Randan, avant que les remontrances fussent parvenues audit seigneur Roi, ayant fait transcrire, le 6 septembre suivant, lesdits édits sur les registres, sans qu'il fût permis d'y délibérer, & les ayant envoyés aux sieges royaux, pour y être exécutés, *comme publiés au parlement*,

ladite cour estimant *qu'il importoit à l'ordre & à la sureté publique d'effacer tout ce qui pouvoit conserver la mémoire d'un faux aussi répréhensible*, déclara nulle ladite transcription le 21 novembre, le jour même où ledit seigneur Roi annonçoit à ses sujets, *qu'il vouloit régner, non par l'impression seule de l'autorité, mais par l'amour, par la justice & par l'observation des regles & des formes sagement établies*; que ledit seigneur Roi, instruit de l'abus que l'on avoit fait de son pouvoir, ordonna, le 5 décembre de la même année 1763, que tout ce qui s'étoit passé *à l'occasion desdites opérations de finance, seroit regardé comme nul & non avenu*, & assura, *par cet acte solemnel & immuable de sa volonté, la loi suprême de l'enrégistrement.*

» Que les reproches amers & peu mérités, contenus dans le préambule des lettres-patentes du 26 octobre dernier, n'affoiblissent point les sentiments de reconnoissance dont ladite cour est pénétrée envers ledit seigneur Roi, pour la remise faite à la province de cent vingt-cinq mille livres sur le troisieme vingtieme; que cet acte de justice est l'effet de la bonté de son cœur; les reproches, celui d'impressions étrangeres & d'inculpations injustes. Que, remplie de confiance dans la sagesse bienfaisante dudit seigneur Roi, elle ne négligera rien pour en obtenir la remise du tiers du troisieme vingtieme, devenue nécessaire par les besoins des peuples.

» Que l'état actuel de la province de Franche-Comté présente un tableau effrayant : les habitants des montagnes, déja réduits à des extré-

tinés cruelles, obligés de payer 4 à 5 sous la livre de pain d'avoine, forcés d'assommer, faute de fourrage, leur bétail ou de le vendre à vil prix; le laboureur, privé de la récolte du maïs, de l'orge, des fruits & des légumes, contraint de se nourrir du bled qu'il destinoit au paiement des impôts; la rareté des avoines & des foins; un hiver anticipé qui supprime le pâturage & affoiblit les ressources du cultivateur, diminuant déja l'espoir consolant de la récolte prochaine, annonçant la disette & la misere.

» La cour considérant que, dans ces tristes circonstances, une foule d'impôts, accumulés sur de simples ordres, ou par des arrêts du conseil, opprime, dans son ressort, les sujets dudit seigneur Roi; que le retard & la lenteur opéreroient un mal irréparable; que les ordres apportés le 15 octobre par le comte de Vaux, sont évidemment la suite de l'infidélité commise le 3 septembre; que ce seroit enfin se rendre coupable que d'exécuter aveuglément de tels ordres, qui ne peuvent être émanés du plus juste & du meilleur des Rois, &c.

11 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 7 octobre.. Pour vous faire mieux juger du motif de la division élevée entre nos commerçants au sujet de la cotisation sur laquelle les zélés inculpent les autres de tiédeur & de refroidissement, voici la lettre du Roi datée du 20 octobre 1782, écrite au comte d'Estaing, avant son départ pour notre ville, & qui étoit la base de sa négociation avec nous.

« Monsieur le comte d'Estaing, je vous ai choisi pour aller faire entendre, en mon nom, à

la place du commerce de Bordeaux, la satisfaction que j'ai de la fidélité & de l'attachement que les négociants de mon royaume se sont empressés de me prouver. J'attends d'eux une nouvelle marque de leur zele. Vous leur demanderez de vous indiquer ceux d'entre les officiers marchands, employés sur leurs bâtiments, qui leur paroîtront pouvoir contribuer à soutenir la dignité de mon pavillon & la prospérité de mes armes, dans une guerre dont l'avantage de mes sujets & la liberté du commerce, sont l'unique objet. Je vous autorise à promettre, en mon nom, à tous les officiers marchands qui vous seront présentés, & que vous reconnoîtrez susceptibles des fonctions auxquelles je les destine, un état permanent, honorable, & tous les avantages de distinction que doivent attendre de leur patrie ceux qui se sacrifient pour elle, &c. »

On voit par cette lettre vague & ambiguë, 1°. qu'elle ne concerne pas plus les négociants de notre ville que ceux des autres; 2°. que le Roi ne sollicite, ni directement, ni indirectement, aucun secours pécuniaire, que les graces promises à la marine marchande ne sont pas différentes de celles dont elle a toujours été susceptible. Il n'est donc pas étonnant que des commerçants, déja fatigués par une contribution excessive à l'occasion du vaisseau & accessoires offerts par eux, n'aient pas cru devoir faire des sacrifices plus onéreux. Il ne l'est pas plus qu'ils n'aient pas été infiniment flattés d'un arrangement qui ne fait que consolider le mal au lieu de le supprimer. En effet, tant que la distinction révoltante établie entre les deux marines subsistera, il n'y a rien de bien à espérer de leur mêlange.

Les capitaines marchands étoient déja récompensés par les grades de capitaines de flûte, de lieutenants de frégates, de capitaines de brûlots ; ils pouvoient obtenir la croix de St. Louis ; ils pouvoient entrer non-seulement au rang des officiers de port, & par-là pénétrer dans le grand corps, mais en grades même, & cette intrusion les rendoit odieux & méprisés ; & ils le seront toujours, s'il n'y a pas de refonte totale.

11 *Décembre.* Mlle. de Tournon, qui avoit épousé le vicomte Dubarri, & depuis sa mort avoit jugé à propos de quitter le nom, les armes & la livrée de son époux, objet du procès dont on a rendu compte, avoit fini par se remarier pour éviter toute difficulté au marquis de Tournon, capitaine au régiment de Condé cavalerie ; elle vient de mourir. On remarque que le premier mari n'est pas nommé dans le billet d'enterrement.

12 *Décembre.* On confirme de plus en plus la certitude du mémoire du comte de Grasse, qu'on dit déplaire au gouvernement par les inculpations graves qu'il contient contre nombre d'officiers, ce qui doit donner lieu à des récriminations sans fin, & occasionner un éclat qu'on n'aime pas en France. Ce mémoire ne déplaira pas moins au public, à ce qu'on assure, par le ton d'insolence de l'accusé envers lui, auquel il rend toutes les injures que ce même public lui a prodiguées. Quoi qu'il en soit, le comte de Grasse, non-seulement ne donne pas son mémoire, mais ne l'avoue pas. Cependant ses parents & amis le colportent, & un certain abbé de Grasse a proposé à un libraire d'en vendre des exemplaires. C'est en Provence, sa patrie, qu'on juge qu'il a été imprimé.

12 *Décembre.* On lit dans le journal de Paris, N°. 317, l'énigme suivante en forme de chanson.

Air : *Ton humeur, Catherine, &c.*

Je suis savant, je m'en pique,
Et tout le monde le sait :
Je vis de métaphysique,
De légumes & de lait :
J'ai reçu de la nature
Une figure à bonbon,
Ajoutez-y ma frisure ;
Maintenant cherchez mon nom.

Tout le monde en attendoit le mot le lendemain suivant l'usage, & on l'attend encore, car il n'est pas venu. On sait aujourd'hui que c'est un tour joué aux rédacteurs de cette feuille, qui font les difficiles sur une infinité de choses, & se sont laissé attraper comme des imbécilles en cette occasion.

Cette énigme est une plaisanterie faite il y a plusieurs années dans une société, par M. Pascalis, conseiller honoraire à la cour des monnoies, sur M. Naigeon, auteur, poëte, philosophe, grand ami de M. Diderot, & que celui-ci a célébré & prôné fastueusement dans sa fameuse vie de Séneque. On y décrit la figure, les mœurs & le caractere assez singulier de M. Naigeon, & comme cette description ne laisse pas que de jeter sur lui un peu de ridicule, il est furieux contre les journalistes, & s'il étoit en crédit, il ne faudroit qu'une balourdise de cette espece pour faire supprimer leur feuille.

13 *Décembre.* Voici la chanson composée par

M. le duc de Nivernois, en faveur de Mad. de *Boufflers*, fur l'air : *ma Pantoufle eft trop petite.*

Dieu mit un tréfor
Au milieu de la Lorraine,
Dieu mit un tréfor
Qui vaut bien fon pefant d'or.
Ce n'eft pas de l'or,
Ce tréfor de la Lorraine,
Ce n'eft pas de l'or,
Mais il vaut bien mieux encor.

Il eft d'un beau blanc
Des pieds jufques à la tête,
Il eft d'un beau blanc,
Il n'eft pourtant pas d'argent;
S'il étoit d'argent,
Il tourneroit moins la tête,
S'il étoit d'argent,
Il ne feroit pas fi blanc.

Il eft plein d'efprit,
Sans rechercher la louange;
Il eft plein d'efprit,
Quand il parle & qu'il écrit :
Il parle, il écrit,
Il fait des vers comme un ange;
Il eft plein d'efprit
Quand il parle & qu'il écrit.

Il fait des chanfons
A la ville, à la campagne;
Il fait des chanfons
Qui nous donnent des leçons.

Vivent les leçons
Que le plaiſir accompagne ;
Vivent les leçons
Que nous donnent ſes chanſons.

Il fait fuir les ſots
Si-tôt qu'il ouvre la bouche ;
Il fait fuir les ſots
Qui redoutent ſes bons mots.
Laiſſons-là les ſots
Que ſon eſprit effarouche.
Laiſſons-là les ſots,
Jouiſſons de ſes bons mots.

Il a deux enfants
Qui reſſemblent à leur mere ;
Il a deux enfants
Pleins d'eſprit & de talents ;
Mais ſes deux enfants
Ne vaudront jamais leur mere ;
Jamais ſes enfants
N'auront de ſi grands talents.

Il a le défaut
De trop aimer ſa Lorraine :
Il a le défaut
D'y reſter plus qu'il ne faut.
Dites-lui qu'il faut
Abandonner ſa Lorraine ;
Dites-lui qu'il faut
Corriger ſon ſeul défaut.

Enfin, grace à Dieu,
Je le tiens dans ma retraite ;
Enfin, grace à Dieu,
Il eſt au coin de mon feu ;

Je demande à Dieu
Qu'il se plaise en ma retraite;
Je demande à Dieu,
Qu'il reste au coin de mon feu.

14 *Décembre.* Il paroît enfin un arrêt du conseil du 7 décembre 1782, portant évocation des affaires des princes de Rohan & de Guimené, & attribution à une commission du conseil, composée de MM. *le Noir*, conseiller d'état, lieutenant général de police, *Dionis du Séjour*, *Leschassier*, *du Fays*, *le Moine de la Clartiere*, & de *Maussion*, conseillers en la cour des aides.

14 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Besançon, du 7 décembre 1782... Je vous adresse ci joint le préambule de l'autre arrêt du 25 novembre, qui défend de percevoir & d'imposer aucune somme sans y être autorisé par une loi enrégistrée. Vous y verrez avec plaisir qu'il y a dans notre parlement des membres instruits, qui s'appliquent à pénétrer dans le labyrinthe de la fiscalité, & à faire valoir les grands principes de la constitution monarchique. Il est à souhaiter que cet exemple fasse rougir le parlement de Paris de son inaction, de sa foiblesse à enrégistrer deux édits bursaux, dont il n'a pas prévu les suites funestes.

« Vu par la cour, les chambres assemblées, l'arrêté du 6 septembre dernier, par lequel elle a renvoyé à délibérer au 18 novembre sur l'impôt de 60000 liv., perçu au-delà de l'abonnement des deux vingtiemes, ainsi que les arrêtés des 18 & 19 de ce mois.

» Vu aussi le mandement du commissaire départi de la province de Franche-comté, en date du 25 avril 1782, adressé aux villes & com-

munautés du ressort, portant : *Qu'ayant omis de comprendre dans les rôles du vingtieme la somme de 60000 livres, dont l'imposition est spécialement ordonnée par les lettres-patentes du 30 juin 1780, & qu'il étoit d'usage de comprendre avec le principal de cette imposition, en exécution de l'arrêt du conseil du 14 mars 1775; & que, pour pourvoir au rétablissement de ce fonds, il avoit été ordonné, par arrêt du conseil du 28 mars 1782, qu'en exécution des lettres-patentes du 30 juin 1780, & de l'arrêt du 14 mars 1757, il continueroit d'être imposé chaque année, à compter de la présente, comme par le passé, en sus de l'abonnement des deux vingtiemes, la somme de 60000 livres, pour être employée aux décharges, modérations, non-valeurs, remboursement des rentes ecclésiastiques, & autres dépenses d'utilité publique & d'administration, d'après le compte qui en sera rendu au Roi chaque année.*

» Ladite cour s'étant fait représenter l'arrêt du conseil du 14 mars 1757, revêtu de lettres-patentes du 30 mars 1764, les lettres-patentes du 30 juin 1781, & les mémoires qu'elle a adressés au ministre des finances, sur le brevet des impositions de 1781 & 1782, elle a reconnu que lesdits arrêts & lettres-patentes sur lesquels on voudroit établir cette imposition de 60000 l., loin de l'autoriser, la défendent expressément.

» Que l'arrêt du 14 mars 1757, attaché sous le contre-scel des lettres-patentes du 30 mars 1764, n'autorise aucune dépense étrangere au vingtieme, & n'a même été enrégistré que sous la réserve expresse *qu'on n'en pourroit induire aucune approbation des frais de régie & des comptes mentionnés en l'article IV dudit arrêt.*

» Que

» Que les lettres-patentes du 30 juin 1781 portant augmentation de l'abonnement des deux vingtiemes, à concurrence de 50000 livres, tant en principal que sous pour livres, présentoient en effet une somme de 18480 livres dont on ignoroit la destination, outre la somme nécessaire pour faire face aux non-valeurs, décharges, modérations, frais de rôle & autres; mais que ces lettres-patentes n'ont été enrégistrées le 20 juin suivant, *qu'à la charge que, conformément à la fixation portée dans la lettre du directeur général des finances, datée du* 17 *novembre* 1780, *l'augmention de deux vingtiemes & sous pour livres ne seroit que de la somme de* 55000 *liv. à comprendre par addition au montant de l'abonnement, sans pouvoir y ajouter aucune somme pour frais de rôles, qui ne peuvent augmenter à raison de ladite augmentation de* 55000 *livres, ni pour non-valeurs, décharges modérations, qui ne peuvent jamais avoir lieu, vu la forme de répartition de cete imposition dans la province, dans laquelle cette répartition se fait au marc la livre de l'imposition ordinaire.*

» La cour a reconnu pareillement, à la vue desdits mémoires sur le brevet de 1781, que les différentes dépenses d'administration que l'on voudroit imposer par forme d'excédent des vingtiemes, sont déja portées en grande partie dans les excédents de la capitation, nonobstant la déclaration du 13 février 1780, dont l'article défend qu'à l'exception des charges locales, *il ne puisse être fait ni ordonné d'imposition sur les taillables, qu'en vertu de lettres-patentes enrégistrées dans les cours.*

» Elle a de même reconnu, que les excédents de la capitation étoient illégalement imposés,

& que, sans entrer en ce moment dans l'examen de l'utilité ou du taux légitime des dépenses d'administration qui y sont portées, se réservant au contraire d'approuver les objets d'utilité publique, lorsqu'ils lui seront présentés dans la forme fixée par la déclaration de 1780, dont elle maintiendra l'exécution en conformité de l'enrégistrement, elle se borne à l'examen des sommes ajoutées aux rôles du vingtieme.

» S'étant fait encore représenter, ladite cour, les mandements du commissaire départi pour la levée des vingtiemes de toutes les années précédentes à 1782, elle a aussi reconnu qu'ils ne portent que la somme principale des deux vingtiemes : en sorte que l'usage annoncé dans le mandement du 25 avril dernier, de comprendre les dépenses d'administration avec le principal des vingtiemes, n'a jamais été connu jusqu'au moment où la déclaration du 13 février 1780, a mis le parlement dans le cas de s'occuper plus particuliérement du détail des impositions, & que les prétendus frais de rôles & de régie des vingtiemes avoient été arbitrairement & successivement accrus depuis la somme de 6000 livres à celle de 60000 livres; que cette maniere sourde & cachée d'imposer n'a pu former un usage, & tend à changer la nature des contributions, attendu que la répartition du vingtieme se fait sur une base différente des autres impôts, &c. »

15 *Décembre.* Si l'on en croit une lettre de Madrid du 6 novembre, adressée au courier de l'Europe & insérée au N°. 46, la guerre, ce fléau si funeste aux états en général, auroit été cette fois très-utile à l'Espagne, non-seulement par les avan-

tages politiques qu'elle en va retirer au traité de paix entamé, mais encore par son administration intérieure. L'auteur voudroit sans doute faire attribuer la nouvelle métamorphose que ce royaume va subir, au commerce plus immédiat & plus fréquent que les Espagnols ont eu avec les François à raison de leur confédération. L'exemple, les discours, les reproches, les railleries sur-tout de ses aimables persifleurs, auroient enfin fait ouvrir les yeux aux premiers, devenus un peuple nouveau.

Le 3 novembre, suivant le comte de la Serena, qui a souscrit la lettre, jour où l'on a publié le projet des réformes, arrêté au conseil d'état, auroit été à Madrid un jour de fête, & toutes les classes des citoyens auroient fait éclater leur joie.

La proclamation royale auroit dix pages d'impression, & ne seroit que le préambule d'un ouvrage beaucoup plus long, dont la meilleure administration intérieure des provinces, des réformes dans les finances, l'admission des étrangers de religion quelconque dans tous les états de S. M. catholique, même des juifs, & sur-tout l'éducation nationale, seroient les principaux objets.

L'inquisition ne pouvant subsister avec ce nouveau génie de gouvernement, dès le 4 décembre le grand-inquisiteur auroit eu ordre de se retirer dans son évêché de Salamanque, & tous ses collegues auroient été également dispersés jusqu'à nouvel ordre. Les fonds affectés à ce tribunal exécrable, auroient été consacrés à un usage vraiment utile, ainsi que les revenus de beaucoup de couvents supprimés.

Enfin le monarque, se réformant lui-même, auroit pris sur ses dépenses de chasse & ses plaisirs, de façon à n'avoir besoin d'aucune contribution

forcée de ses sujets pour l'exécution de son plan.

L'auteur de la lettre exalte par occasion une histoire générale d'Espagne, à laquelle travaille un dom Jérôme de Veras; & il parle encore d'un *prospectus* de l'histoire de l'Amérique par le même, histoire qui n'aura guere rien de commun que le titre avec celle du docteur Roberson. Ces deux ouvrages seroient la plus belle chose du monde.

Quoi qu'il en soit, on ne sait si c'est sciemment ou de bonne foi, mais le rédacteur du courier de l'Europe, malgré toutes les raisons qui devoient l'obliger de se défier d'un récit aussi circonstancié & aussi incroyable, semble l'avoir adopté entiérement. Tous les Espagnols d'ici sont furieux, en ce qu'ils regardent cette lettre comme la satire la plus sanglante de leur gouvernement, de leurs mœurs & de leurs préjugés. En effet, quel constraste avec la conduite d'une nation qui tient depuis 12 ans dans une sorte d'exil le comte d'Aranda, un des plus grands ministres qu'elle ait eus, qui pour récompense des services que lui avoit rendus Olavides, cet administrateur digne des plus brillantes récompenses, le fait fesser par des moines, & l'oblige de se soustraire par la fuite à des châtiments aussi cruels que ridicules; qui a proscrit de chez elle les ouvrages des Montesquieu, des Voltaire, des Rousseau, & en défend la lecture comme un crime politique, qui, après le combat de Rodney à Gibraltar, pour premier objet de sa réclamation, lui fait redemander trois capucins prisonniers; qui, tout récemment encore, dans une capitulation faite lors de la reddition d'un petit fort du Mexique, sollicite pour condition préliminaire & essentielle que les Anglois ne touchent pas aux vases sacrés; qui, pour tout dire en un mot, est gouverné par

du moine, confesseur du Roi régnant, osant gourmander & insulter, aux yeux de l'Espagne entiere, l'héritier présomptif du trône!

Si le courier de l'Europe passe en Espagne & y est traduit, on ne doute pas que la hardiesse du rédacteur, ou sa bonhommie, ne lui soit funeste & ne fasse interdire sa gazette. Dans l'un ou l'autre cas, on est surpris que sa sagacité ordinaire ne lui ait pas fait découvrir le piege qu'on lui tendoit. Il est à remarquer que ce titre de comte de Serena, dont cette lettre supposée porte la signature, est un des titres du roi d'Espagne, ce comté appartenant à S. M. catholique, qui en porte quelquefois le nom, comme le Roi de France, celui de comte de Forcalquier.

16 *Décembre.* Personne n'ignore que M. le prince de Soubize, outre la grosse pension qu'il faisoit à Mlle. Guimard, avoit sur sa liste une quantité d'autres danseuses de l'opéra. Ces demoiselles ont craint avec raison que l'on ne leur retirât des bienfaits aussi mal placés; elles ont fait de nécessité vertu, & ont adressé à ce magnifique seigneur une lettre très noble, par laquelle elles gagnent de primauté, & le supplient de consacrer à un usage plus respectable l'argent de leurs pensions. On espere que les amateurs ne laisseront pas perdre cette épître intéressante & qu'ils en multiplieront les copies, dont on assure qu'il en a déja transpiré quelques-unes, ce qui les rendra bientôt plus communes & mettra le public plus à portée d'en juger & d'admirer de pareilles héroïnes.

17 *Décembre.* On a enfin joué aujourd'hui aux François *le Vieux Garçon.* Ce n'est point une piece de caractere, comme on l'annonçoit, ce n'est pas même une comédie, ou plutôt c'est un monstre mi-

partie, qui d'abord farce sans gaieté, dégénere en drame sans intérêt. Le principal personnage est un célibataire qui, soutenant mal son systême, en change tout-à-coup par de très-petits moyens, & finit par prêcher la morale contraire. Tous les détails sont ignobles, & le style est tout-à-fait inégal comme le fonds, tantôt d'une élégance trop recherchée, & tantôt d'une platitude cynique; en général il est fort incorrect: sur un pareil essai, on peut conseiller à M. Dubuisson de rester dans la carriere tragique: son Nadir avoit fait concevoir de lui quelque espoir de succès mieux mérités.

17 *Décembre.* L'absence n'a point soustrait le duc de Chartres aux quolibets des plaisants: par un calembour relatif à *ses* bâtiments & son voyage d'Italie, on dit qu'il est allé se faire recevoir à l'académie des arcades à Rome.

On cite un autre calembour à l'occasion du siege de Gibraltar, que, dans son aimable gaieté, s'est permis, dit-on, M. le comte d'Artois lui-même. On veut qu'il ait dit à la Reine, que la batterie qui avoit fait le plus de mal dans le siege, avoit été sa batterie de cuisine. En effet, on prétend que les officiers Espagnols, fort sobres naturellement & peu accoutumés à la bonne chere, gagnoient fréquemment des indigestions à l'excellente table que tenoit S. A. R.

Cette plaisanterie seule vaut mieux que toute la chanson en neuf couplets, faite sur ce siege au retour du prince, trop plate, trop grossiere & trop injuste pour la rapporter.

17 *Décembre.* M. le marquis de Villette est intéressé pour 18000 livres de rentes à la déroute du prince de Guimené. Il a cru que cette perte lui donnoit au moins le droit d'en rire. En conséquence,

il a écrit sur cette matiere une lettre très-plaisante à Mad. de Coaslin, autre victime du fameux banqueroutier pour 24000 liv. de rentes aussi, il s'y permet quelques réflexions malignes contre celui-ci & contre sa femme : la maison de Rohan l'a trouvé mauvais, & en a fait témoigner de l'humeur au marquis de Villette par le procureur Boudeau, chargé de débrouiller le chaos de la direction ; ce qui a fait naître une nouvelle lettre du même, adressée à cet officier de justice, où il n'y a pas de sarcasmes, de gaieté & de philosophie.

Quoique ces épîtres ne fussent pas faites pour être rendues publiques, le marquis piqué a affecté d'en donner des copies, & la foule des créanciers du prince les cite avec avidité ; ils les transcrivent, les répandent, & allegent leur douleur par cette petite vengeance.

18 *Décembre*. La lettre de Mlle. Guimard est toujours très-rare, sur-tout depuis qu'on sait que la maison de Rohan a été fâchée de la publicité de celles du marquis de Villete. Cette danseuse a la délicatesse de ne vouloir pas en donner de copies ; cependant tout transpire & en voici une.

Lettre de Mlle. Guimard & autres danseuses de l'opéra, à M. le prince de Soubize.

MONSEIGNEUR,

Accoutumées, moi & mes camarades, à vous posséder dans notre sein chaque jour de représentation du théâtre lyrique ; nous avons observé, avec le regret le plus amer, que vous vous étiez sevré, non-seulement du plaisir du spectacle, mais qu'aucune de nous n'avoit été appellée à ces petits

soupers fréquents où nous avions tour-à-tour le bonheur de vous plaire & de vous amuser. La renommée ne nous a que trop instruites de la cause de votre solitude & de votre juste douleur. Nous avons craint jusqu'à présent de vous y troubler ; faisant céder la sensibilité au respect, nous n'oserions même encore rompre le silence ; sans le motif pressant auquel ne peut résister notre délicatesse.

Nous nous étions flattées, monseigneur, que la banqueroute, (car il faut bien se servir d'un terme dont les foyers, les cercles, les gazettes, la France & l'Europe entiere retentissent) que la banqueroute de M. le prince de Guimené ne seroit pas aussi énorme qu'on l'annonçoit ; que les sages précautions prises par le Roi pour assurer aux réclamants les gages de leurs créances, pour éviter les frais & les déprédations plus funestes que la faillite même, ne frustreroient pas l'attente générale ; mais le désordre est monté sans doute a un point si excessif, qu'il ne reste aucun espoir. Nous en jugeons par les sacrifices généreux auxquels, à votre exemple ; se résignent les principaux chefs de votre illustre maison.

Nous nous croirions coupables d'ingratitude, monseigneur, si nous ne vous imitions en secondant votre humanité, si nous ne vous reportions les pensions que nous a prodigué votre munificence. Appliquez ces revenus, monseigneur, au soulagement de tant de militaires souffrants, de tant de pauvres gens de lettres, de tant de malheureux domestiques que M. le prince de Guimené entraîne dans l'abyme avec lui. Pour nous, nous avons d'autres ressources : nous n'aurons rien perdu, monseigneur, si vous nous conservez votre estime ; nous aurons même gagné, si, en refusant aujourd'hui

vos bienfaits ; nous forçons nos détracteurs à convenir que nous n'en étions pas tout-à-fait indignes.

Nous sommes avec un profond respect, &c.

A la loge de Mlle. Guimard, ce vendredi 6 décembre 1782.

19 *Décembre*. On a parlé d'un traité sur cette question : *Qu'est-ce que le Pape ?* par M. Elbec ; traité qui a si fort révolté le clergé. Aujourd'hui on voit ici une brochure, intitulée : *Qu'est-ce qu'un Evêque ?* ouvrage traduit, dit-on, de l'allemand du même écrivain. Il y a grande apparence que ce traité est d'un François qui s'est couvert de ce nom étranger. Quoi qu'il en soit, l'objet de la brochure, n'ayant que 44 pages, & très-scientifique dans ce court espace, est de détruire la suprématie du pape, la supériorité des cardinaux d'institution purement humaine, de renverser la daterie romaine, invention usuraire & monstrueuse ; en un mot, de sapper jusques dans ses fondements tout l'édifice de la puissance du souverain pontif, en rendant aux prélats celle qu'ils doivent avoir, & don tous les titres se trouvent consignés dans l'écriture sainte. Tel est le résumé du pamphlet, où quelquefois il regne un persiflage qui décele le génie national ; à quelques passage près de cette espece, il est fort ennuyeux, mais très-concluant.

20 *Décembre*. Le procès pour la réhabilitation de la mémoire du comte de Lally, porté aujourd'hui au parlement de Dijon, ne se termine point, s'allonge même & s'éternise par de nouveaux incidents. C'est ce qu'on voit dans deux factums récents, dont l'un, intitulé l'*Intervention de M. d'Esprémesnil à Dijon*, premier cahier : le second, l'*Intervention de M. d'Esprémesnil à Dijon*, second cahier. Il paroît

que celui-ci n'est pas fort ancien, puisque l'auteur commençoit à l'écrire le 10 novembre dernier.

20 *Décembre*. Les comédiens italiens ont donné aujourd'hui la premiere représentation d'*Anaximandre*, petite comédie en un acte & en vers, qui a été assez bien accueillie. On la dit d'un jeune auteur de 22 ans, nommé Andrieux. Une romance de M. François de Neuchâteau en a fourni le sujet.

20 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Rennes, du 17 décembre..... Les états ont adressé au Roi une lettre très-respectueuse, très-soumise, mais très-ferme, où ils relevent les différentes phrases de la réponse, qui contiennent des assertions contraires aux privileges de la province. Elle n'a point eu le succès qu'ils en attendoient: elle leur a été renvoyée sans avoir été mise sous les yeux de S. M., sous prétexte qu'elle ne pouvoit qu'irriter davantage le monarque.

De son côté, M. le comte de la Violais ayant rendu compte à son ordre d'une conversation qu'il avoit eue avec M. le marquis d'Aubeterre, qui, après être convenu autrefois de la justice de la réclamation des états, de nommer & choisir eux-mêmes leurs députés, varie aujourd'hui & conteste ce droit: la noblesse trouvant de la duplicité & de la mauvaise foi dans ce commandant, a arrêté qu'on n'iroit point chez lui, qu'on ne communiqueroit point avec lui.

Cependant M. Daubeterre a pressé pour les abonnements. Le clergé, suivant son usage, a voté pour se conformer purement & simplement à la demande des commissaires du Roi; le tiers a conclu à une modération sur les différents chefs, & la noblesse à ne pas s'occuper de ces objets jusqu'à ce qu'on lui eût rendu le recours au souverain.

Tout cela met ici un ſchiſme épouvantable : l'évêque de Rennes ſur-tout eſt déteſté, parce qu'on le regarde comme l'agent ſecret de la cour, comme le conſeil & l'inſtigateur du marquis d'Aubeterre, dont la tête baiſſe, & d'ailleurs ſans beaucoup d'énergie.

On menace du reſte de nous caſſer & d'introduire une nouvelle adminiſtration dans la province.

21 *Décembre*. Dans le préambule de l'arrêt du conſeil, qui attribue la connoiſſance de la direction des créanciers du prince de Guimené à une commiſſion déſignée, il eſt fait mention de l'intention de S. M. de l'attribuer d'abord à des magiſtrats tirés du parlement. On ignoroit pourquoi cette forme plus légale n'avoit pas été ſuivie. On a appris que les membres de la grand'chambre déſignés, voyant que toute l'inſtruction devoit ſe faire ſans miniſtere de procureurs, d'avocats, ſur papier mort, ſans aucuns frais, ne ſe ſont pas ſouciés de ſe donner inutilement tant de peine, & ont refuſé de ſe charger de l'affaire.

Meſſieurs des enquêtes, plus généreux, offroient de prendre leur place ; mais on a craint que cette préférence n'excitât un chiſme dans cette compagnie, & l'on a pris le parti de renvoyer la connoiſſance de l'affaire à des membres choiſis dans la cour des aides.

21 *Décembre*. Un nommé Gardel, danſeur de l'opéra, ayant été trouvé couché avec la ſœur Eugenie du couvent de St. Mandé, celle-ci a été conduite dans une maiſon de force, & l'autre a été puni par une priſon de quelques jours.

Cette ſœur Eugenie avoit été femme de chambre de Mad. Dubarri, lui avoit donné de la

jalousie, & avoit été obligée de prendre le voile pour se soustraire aux inquiétudes & à la vengeance de sa maîtresse.

21 *Décembre*. M. l'abbé Ferlet, chanoine de St. Louis-du-Louvre, a prononcé mercredi dernier à St. Roch, l'oraison funebre de M. de Beaumont, à l'occasion du service solemnel pour le bout de l'an de ce prélat, auquel a officié son successeur.

Il y avoit un grand concours de monde, & tous les évêques qui se trouvoient à Paris en ce moment, n'ont pas manqué d'assister à la cérémonie.

L'orateur, en parlant de la partie d'administration profane qui concernoit le ministere du défunt, qui s'étoit souvent trouvé dans le cas de travailler avec M. Necker, n'a pas manqué de faire un éloge pompeux de celui-ci; & cette accollade d'un archevêque avec un protestant a paru si extraordinaire dans la chaire de vérité, qu'on n'a pas douté que ce ne fût une nouvelle explosion arrangée avec la cabale de cet ex-ministre, pour tenter un dernier effort en sa faveur. Effectivement il en a résulté une grande sensation, & tous les prélats, administrateurs sur-tout, ont applaudi singuliérement au panégyriste; mais il paroît que l'on n'en a pas pensé de même à Versailles, & l'on assure que l'abbé Ferlet en a reçu des reproches fort désagréables.

22 *Décembre*. On joue demain à l'opéra le *Seigneur bienfaisant*, opéra mis en quatre actes, dont un nouveau des mêmes auteurs pour les paroles & la musique. On sait qu'il y a une forte cabale contre, de la part de beaucoup de gens, & sur-tout des auteurs de *l'Embarras des Richesses*,

qui craignent une chûte plus précipitée par cette nouveauté.

22 *Décembre.* Les membres les plus zélés des états de Bretagne, sentant la nécessité de répandre dans le public des copies de leur lettre au Roi, pour dissiper les fâcheuses impressions qui pourroient résulter contr'eux du refus de la présenter à S. M. & prouver qu'elle n'étoit point indigne d'être mise sous ses yeux, en ont laissé transpirer des copies, & en voici une : cette lettre est datée du 5 décembre.

SIRE,

Justement alarmés des atteintes portées à leurs droits, les états de Bretagne avoient député vers votre majesté, pour déposer dans son sein paternel leurs plaintes & leurs respectueuses représentations. Au moment où, pleins de confiance dans votre justice, ils se flattoient de recevoir une réponse très-satisfaisante, le rapport de leurs députés a jeté dans leur ame le trouble & la consternation. Ce n'étoit donc pas assez pour eux d'être privés de l'exercice de leur droit, naturel à tout corps politique? Accusés de désobéissance à vos volontés, asservis sous la condition impérieuse d'obéir avant de réclamer, ils voient leurs franchises & leurs libertés, conditions essentielles du contrat solemnel qui vous donne la Bretagne, envisagées comme de simples privileges fondés sur une concession particuliere.

Nous ne pouvons, Sire, vous dissimuler les conséquences funestes d'expressions si opposées aux principes constants de notre droit national. Quelles sont alarmantes pour des sujets aussi dévoués à leur souverain, que jaloux des droits de leur constitution, pour des sujets aussi éloignés d'une

obéissance servile, qu'accoutumés à une soumission éclairée & dirigée par les loix que votre majesté a juré d'observer. Ce sentiment se concilie dans nos cœurs avec l'attachement à la patrie. Oui, Sire, ce nom sacré est connu des Bretons. Ils ont une patrie, & des devoirs à remplir envers elle; ils ont des droits que l'intérêt de votre état ne leur permet pas d'oublier.

Daignez, Sire, vous retracer l'histoire de l'heureuse union de la Bretagne à la monarchie françoise; vous y verrez vos bons & loyaux sujets vous engager librement leur fidélité, sous la condition solemnelle que leurs droits, franchises & libertés seroient gardés & entretenus. Vous y verrez les Rois de France en confirmer par leurs édits la pleine & entiere exécution. Dans un temps plus récent, votre auguste aïeul, *Louis XV*; fit assurer les états qu'il contiendroit dans leur intégrité les constitutions nationales de sa province de Bretagne. Plusieurs fois déja votre majesté a elle-même ratifié l'engagement contracté en son nom d'en conserver les droits, franchises & libertés; & cependant dans ce moment, où votre majesté semble les méconnoître, elle exige de nous ou la plus aveugle soumission, ou le plus profond silence.

Ainsi nos droits seroient détruits, nos libertés pourroient être anéanties avant qu'il nous fût permis de les défendre. Votre majesté n'entendroit de réclamations que celles de sujets courbés sous le joug d'une déclaration destructive de leur propriété. Non, Sire, ce sentiment n'entra jamais dans votre ame magnanime & bienfaisante. Vous daignerez considérer qu'il nous étoit impossible de nous soumettre à l'arrêt de votre conseil du 4 novembre 1780, sans en approuver les motifs.

Représentés aux yeux des nations comme coupables de nous porter dans nos élections à des excès dont il n'exista jamais d'exemples, d'obéir à cet arrêt, nous taire sur la perte de notre liberté, admettre les humiliantes précautions qu'il prescrit, eût été de notre part consacrer le reproche & souscrire à notre déshonneur.

Ah! Sire, loin de votre majesté ces idées outrageantes! Elles affligent vos fideles Bretons, aussi jaloux de vous témoigner leur amour, que de mériter votre confiance.

Pere de vos peuples, vous n'exercez sur eux d'autre empire que celui des loix; elles regnent par vous, & vous régnez par elles. Les conditions qui vous assurent notre obéissance, font partie des loix positives de votre royaume.

Votre majesté respectera le droit inviolable des conventions; elle ne fermera pas l'oreille à nos respectueuses réclamations; elle nous rendra notre liberté; elle protégera toujours des droits dont l'exercice est aussi nécessaire au bien de son service, qu'au bonheur des ses sujets.

La confiance que nous inspire votre personne sacrée conserve en nous cet espoir; seul il peut calmer dans nos cœurs les sentiments douloureux dont ils sont affectés.

Nous sommes avec le plus profond respect,
de votre majesté, Sire,

Les très-humbles, très-obéissants, très-soumis & très-fideles sujets,

Les gens des trois états des pays & duché de Bretagne.

Signés † Urbain R. évêque de Dol, le comte de la Violais, Bellabre, présidents des trois ordres.

23 *Décembre*. Le vicomte de Turenne surprit Stenay la nuit même de ses noces, le 11 octobre 1591. Voilà le trait historique choisi par M. Rochon de Chabannes, pour en former l'acte nouveau de son opéra, intitulé *le Retour du Seigneur dans ses terres*, qu'on doit jouer aujourd'hui. En conséquence, il a été obligé de le placer le premier, ce qui est fâcheux en ce qu'on a remarqué aux répétitions qu'il étoit plus brillant que les autres, & faisoit une disparate trop sensible avec eux. Mais il faut le regarder comme un prologue, une introduction au reste.

23 *Décembre*. Les rivaux de M. l'abbé Delisle fermentent toujours à l'occasion de son poëme des jardins : voici une épigramme un peu vive que l'un deux a enfantée, qui le pique singuliérement, & beaucoup plus que la piece *du Chou & du Navet*. Il faut la réduire à son objet ; c'est-à-dire, à un pur jeu d'esprit.

Quant à Priape on lut par aventure
Certain livret où Delisle a tracé
L'art des jardins, en style compassé,
Le Dieu voyant la triste enluminure,
Et l'oripeau du poëte glacé ;
Et qui connoît sa bizarre luxure,
Dit aussi-tôt en style moins pincé ;
Ce B..... là n'aime pas la nature.

On prétend pourtant que c'est pour une femme très-aimable que le poëme a été enfanté en grande partie. On nomme même Mad. le Coulteux du Moley. On raconte qu'étant à la campagne, à

Malmaison, nom du château de cette dame ; il composoit souvent des madrigaux pour elle, des morceaux relatifs aux circonstances, aux sites, aux travaux qu'il voyoit ; que souvent même il les traçoit avec un crayon sur les patrons de broderie de cette belle, ou sur du papier servant d'enveloppe de sa tapisserie & autres ouvrages ; qu'un jour en repassant tout cela, elle lui donna l'idée de lier ces diverses parties dans un plan général, & d'en former un tout dont est résulté le poëme des *Jardins*. En effet, l'origine s'en décele dans les pieces de rapport dont il est composé, & les connoisseurs croient en avoir encore par-tout les sutures.

24 *Décembre*. Les écrits publiés par monsieur d'Esprémesnil, lors de son intervention à Rouen, sont :

1°. La *correspondance de MM. de Lally & de Leyrit dans l'Inde.*

2°. Ses deux *Plaidoyers.*

3° Le *Précis de ses moyens de droit.*

4°. *L'extrait de son second Plaidoyer pour servir de réclamation à la réponse du sieur Tolendal.*

5°. Son *intervention réduite à sept raisonnements.*

6°. Sa *déclaration au sujet de la distribution clandestine de la requête en cassation du sieur Tolendal, contre les huit arrêts du parlement de Normandie.*

7°. Ses *réflexions sur un écrit du sieur Tolendal, supprimé par arrêt du parlement de Paris le 7 août* 1781.

Aujourd'hui son premier cahier contient, 1°. sa *requête d'intervention*, 2°. son *premier mémoire*

à Dijon ou sa *réponse provisoire aux observations du sieur Tolendal, se disant comte de Lally-Tolendal, sur sa correspondance avec M. le marquis de Montmorenci*; 3°. son *second mémoire à Dijon*, ou sa *réponse définitive à ces mêmes observations*.

Le second cahier enfin, concerne la correspondance de ce magistrat avec M. le chevalier de Crillon, sur le projet de faire arrêter monsieur de Lally, imputé au conseil de Pondichery, par le sieur Tolendal, & ses réflexions à l'occasion d'un nouveau libelle de ce dernier.

Il seroit fastidieux d'entrer dans la discussion de tous ces écrits. Il en résulte seulement que les précautions prises par l'arrêt du conseil pour écarter l'intervention de M. d'Esprémesnil, n'ont pas réussi, puisqu'il entre enfin en cause. Il n'a tant tardé que parce que son adversaire ne le reconnoissoit point pour partie intervenante, & en conséquence, quoique l'affaire fût évoquée à Dijon depuis deux ans, il ne lui a fait signifier l'arrêt qu'à la derniere extrémité, le 20 juin dernier.

Du reste, on voit deux nouveaux acteurs sur la scene dans cette grande affaire. Le marquis de Montmorenci & le chevalier de Crillon, officiers qui ont servi dans l'Inde avec M. de Lally, dont les témoignages très-favorables au comte de Lally, ont fourni des moyens à son vengeur, & donné des inquiétudes à monsieur d'Esprémesnil qu'il a desiré éclairer par une correspondance avec ces illustres personnages, dont il n'a pas été content; en sorte qu'il a cru devoir les mettre en cause & les attaquer eux-mêmes, au moins indirectement.

24 *Décembre*. On annonce une brochure nouvelle, intitulé *le Singe de 40 ans*; on l'attribue

à M. Linguet, & l'on prétend qu'elle est dirigée contre l'empereur.

24 *Décembre.* On ne peut se dispenser d'avouer que le nouvel acte du *Seigneur Bienfaisant* est, au premier coup d'œil, un hors d'œuvre trop disparate avec le reste, qui n'y est point assez lié, & en divisant l'intérêt l'affoiblit. Du reste, à le considérer isolé, il est très beau, plus, il est vrai aussi, tant par le spectacle que par le fods même, qui est peu de chose.

C'est le sieur Gardel qui a contribué le plus à cette partie, où il a jeté beaucoup de variété. Des manœuvres militaires exécutées par les enfants du dépôt du régiment des gardes-françoises, & très-bien commandées par Mlle. Audinot, qui fait le rôle de leur chef, ont sur-tout excité les plus vifs applaudissements. Cependant les gens sévères critiquent cette destination. Ils craignent qu'elle ne fasse perdre à ces jeunes gens la haute opinion qu'ils doivent avoir de la noblesse de leur profession ; qu'ils ne contractent un goût scénique qui lui seroit très-contraire ; enfin, qu'ils ne perdent leurs mœurs par le mêlange avec les sujets le plus corrompus de l'un & de l'autre sexe.

L'assemblée étoit très-brillante : la Reine, qui n'avoit pas encore vu le *Seigneur Bienfaisant*, a honoré ce spectacle de sa présence, & l'auteur a eu la douce satisfaction d'y voir S. M. répandre des larmes.

Quoique le succès du nouvel acte n'ait pas été équivoque, il faut attendre qu'il ait eu quelques représentations pour en mieux juger. Cependant les persifleurs se sont égayés à l'occasion de canons qu'on traîne sur la scene, dont le Roi a fait présent au Seigneur Bienfaisant pour récompenser

de son expédition, ils se sont écriés : *qu'il ne falloit pas en avoir peur, que l'auteur n'avoit pas inventé la poudre.* Le calembour a fait fortune, & s'est bientôt répété dans les loges & aux foyers.

25 *Décembre.* M. Rochon de Chabannes a envoyé la nouvelle édition de son opéra du *Seigneur Bienfaisant* à M. de St. Marc, avec le quatrain suivant.

Aux nobles, aux guerriers, aux enfants d'Apollon,
J'offre en tremblant ce foible hommage ;
Mais si j'obtiens votre suffrage,
Je marche, au milieu, dans le sacré vallon.

M. de St. Marc lui a répondu par cet autre madrigal, non moins galant :

Je reçois le cadeau du *Seigneur Bienfaisant*,
De votre amitié nouveau gage,
Et doute encore en le lisant
Si c'est le titre séduisant,
Ou de l'auteur ou de l'ouvrage.

26 *Décembre.* M. le comte de la Merville est à une terre de M. de Semaisons, non loin de Paris ; il a eu permission de se rapprocher. Il reprend confiance ; ses protecteurs lui ont fait dire qu'il restât tranquille, qu'on avoit fait revenir le Roi sur son compte, qu'il goûtoit ses projets, & que la paix faite, on s'en occuperoit sérieusement.

26 *Décembre.* On apprend que le sieur Monvel, qu'on croyoit mort, est plein de vie & toujours en Suede, où il brille comme acteur & comme auteur.

27 *Décembre*. Un M. Gaudebert, architecte, a un projet fort bien vu pour tourner en institution utile & magnifique, ces carrieres dont Paris est miné de toutes parts, & toujours prêtes à engloutir un grand nombre de ses habitants. Il propose d'en faire des catacombes; ce qui supprimeroit l'embarras de l'emplacement des cimetieres hors la capitale, dont on s'occupe depuis long-temps.

Cet artiste a exposé ses idées dans une brochure intéressante, & d'un style qui feroit honneur au meilleur écrivain. Il y a joint des notes savantes & instructives; mais la piece la plus frappante par son originalité, est une espece d'épître dédicatoire qu'on trouve en tête, à *Rodope*, beauté célebre qui fit élever la plus haute & la plus riche des piramides d'Egypte. Elle peut être mise à côté de celle à Mlle. Duthé, dont on a parlé.

On dit M. Gaudebert jeune, ce qui ajoute encore à son mérite, & annonce un talent fait pour percer & aller loin: il paroît brûler de ce noble enthousiasme qui produit les plus belles choses en tout genre.

27 *Décembre*. On a reçu ici une brochure politique, composée en hollandois, dont le titre peut se rendre à peu près ainsi: *Lettre sur la vraie cause du malheur du pays, trouvée entre Utrecht & Amersfoort*; son objet est d'inculper l'administration du prince d'Orange, & l'auteur paroît un étranger fort attaché à la France. Quoi qu'il en soit, comme dans cet écrit on attaque jusqu'à la princesse, femme du Stadhouder & niece du roi de Prusse, on dit que ce monarque a fait présenter aux états généraux un réquisi-

toire en forme de mémoire en date du 17 de ce mois, pour exiger des recherches de l'auteur, de l'imprimeur & des distributeurs du pamphlet ; ce qui ne manquera pas de lui donner beaucoup de vogue à Paris, & d'en faire naître une traduction si elle n'est déja faite.

28 *Décembre*. Malgré les efforts des différentes cabales qui s'étoient formées contre le nouvel acte du *Seigneur Bienfaisant*, & contre l'ouvrage ancien même que l'on étoit fâché de voir remis, il a franchi la seconde représentation avec non moins de succès que la premiere fois. Aux menées des auteurs de *l'Embarras des richesses*, se joignoient celles des Gluckistes, des Piccinistes, des Sacchinistes, outrés de voir les ouvrages de leurs chefs respectifs retardés, s'imaginant que ces étrangers doivent exclure les nationaux de leur propre domaine.

On a mieux senti le second jour la liaison du premier acte avec les autres ; c'est le haut de la bordure d'un cadre magnifique, dont le dernier acte fait l'autre extrémité ; l'action villageoise est enchâssée entre deux, & ils la commencent & la terminent avec beaucoup de pompe & de spectacle.

Le *Seigneur Bienfaisant*, ainsi qu'en a prévenu l'auteur, a exécuté ce que Turenne a fait : le jour même où il a marié sa fille, il est allé surprendre une ville rebelle avec son gendre. Ils sont absents depuis trois mois. Les inquiétudes de la jeune femme qui attend son mari ; l'espoir prochain de la femme du seigneur de revoir le sien ; le chagrin du fils de n'avoir pas suivi son pere le trouvant trop jeune, & son projet de se rendre digne de l'imiter bientôt en se formant

une petite troupe des enfants du village ; le zele des vassaux à recevoir leur seigneur déja adoré d'eux par son caractere de bonté : telle est l'esquisse à peu près du fonds de l'acte nouveau. Le poëte en outre, a eu le soin d'y jeter quelques vers où se trouve le germe de l'action qui va se passer au village où la scene doit se transporter.

Du reste, M. Rochon ne s'est porté à composer cet acte que pour avoir égard aux instances de l'administration, observant les trois autres trop courts pour remplir la durée du spectacle, & embarrassée d'ailleurs de choisir quelque fragment propre à joindre à cette pastorale.

On a déja dit que la Reine, qui n'avoit pas encore vu cet opéra, peu prévenue d'ailleurs en faveur de la musique du sieur Floquet, avoit été émue de celle du Seigneur Bienfaisant, & du spectacle touchant & vrai qu'il offre au second acte; qu'elle en avoit pleuré. On sait qu'elle se propose d'y revenir. M. le comte d'Artois a fait dire aussi aux auteurs, par le sieur Gosset, qu'il avoit été très-content de leur ouvrage.

29 *Décembre*. Extrait d'une lettre d'Utrecht, du 23 décembre 1782. Vous allez juger de la différence de notre administration d'avec la vôtre, par ce qui vient d'arriver au sujet de M. G. T. Paddenburg, l'éditeur d'une feuille hebdomadaire imprimée ici sous le titre de *Post van den neder-Rhyn*, (la poste du Bas-Rhin) que le comte d'Athlone, nommé grand bailli de cette ville par le Stadhouder, avoit attaqué pour s'être servi, dans plusieurs de ses numéros, d'expressions peu mesurées. Chez, vous, qu'il eût eu tort ou raison, on auroit commencé par mettre cet éditeur à la bastille : celui-ci lui a demandé, en qualité de

citoyen d'une république libre, de plaider sa cause. Le 12 de ce mois, on lui a accordé une audience, où, en présence d'une foule de spectateurs, son procureur l'a défendu si victorieusement, que non-seulement les échevins régens ont déclaré le demandeur non-recevable dans son inculpation, mais l'ont condamné aux dépens. Ce jugement a été reçu du public avec des démonstrations de joie non équivoque sur son vœu.

30 *Décembre*. M. Dupuy abdique le secrétariat de l'académie des belles-lettres, & c'est M. Dacier qui lui succede. On ne peut assez s'étonner de voir parvenir si promptement un jeune homme qui n'a été reçu dans la compagnie que par faveur, par égard à la recommandation de M. de Foncemagne, dont il étoit le complaisant & le lecteur; n'ayant encore aucun titre d'érudition pardevers lui, & sur une simple traduction d'Œlien, où l'on avoit lieu de croire qu'il avoit été beaucoup aidé par son maître. Quoi qu'il en soit, c'est d'autant plus remarquable que différents de ses confreres, anciens membres de l'académie françoise, y avoient des droits mieux fondés, sans parler de plusieurs autres qui, sans être de celle-ci, s'en sont montrés dignes: enfin, que monsieur Dacier auroit peut-être été le dernier qui eût élevé à cette place le vœu public.

30 *Décembre*. M. Beaudouin de Guemadeuc, maître des requêtes, demeuroit chez son oncle l'abbé Beaudouin, chanoine de Notre-Dame, riche, ayant une excellente table, & y recevant fort bonne compagnie, sur-tout des ministres étrangers, des ambassadeurs, ce qui rendoit cette maison un bureau de nouvelles, rival de celui de Mad. Doublet qui vieillissoit. Le jeune Beau-

douin

douin avoit contracté ce goût dans une pareille société. Il tenoit note de ce qu'il entendoit ou voyoit. Sa charge l'appellant souvent à Versailles, il ne laissoit pas que d'y apprendre bien des anecdotes de cour. On sait que depuis il a été enfermé pour des fautes & même des bassesses, comme il l'avoue lui-même. Dans sa détention il s'est rappellé beaucoup de choses contenues dans ses recueils saisis avec ses papiers, & c'est du résultat de toutes ces réminiscences qu'il a composé *l'Espion dévalisé*, qu'on sait positivement être de lui. On ne doute pas que M. de Mirabeau, fils de l'ami des hommes, & le compagnon d'infortune de M. Beaudouin, n'ait contribué pour sa part au manuscrit : étant devenu libre & passé en pays étranger, ce jeune homme l'y a fait imprimer.

Du reste, le cadre de l'ouvrage est fort simple. L'éditeur suppose dans un petit avertissement, en rentrant de nuit chez lui, avoir été observé par un homme qu'à ses manœuvres il a jugé espion, dont il a voulu se débarrasser, & qui en fuyant a laissé tomber son porte-feuille où étoient les différents morceaux qu'il offre au public en 18 chapitres.

On veut que M. Beaudouin, parent ou allié, ami du moins du duc d'Aiguillon, ait eu principalement en vue dans son ouvrage de servir celui-ci, en ôtant pour jamais au duc de Choiseul, son rival, tout espoir de rentrer à la cour. En effet, ce ministre est par-tout très-maltraité & l'on y trouve même une accusation des plus graves.

31 *Décembre.* M. l'abbé d'Espagnac, chanoine de l'église de Paris, jeune ecclésiastique visant à

l'épiscopat, bel esprit, philosophe, galant, homme de cour, réunissant tous les contraires en un mot, sous prétexte de faire entendre à Mad. la princesse de Lambale M. Garat, ce phénomene étonnant, même pour les plus habiles musiciens, a obtenu la permission de lui donner une fête à cet effet. En conséquence, logé trop à l'étroit dans sa maison canoniale pour recevoir son altesse sérénissime, il a demandé au baron d'Espagnac son pere, le gouvernement des Invalides, où ont été invités beaucoup de duchesses, de femmes de cour & de seigneurs. Le tout s'est très-bien passé. On a été enchanté du goût & de la magnificence de l'Amphitrion ; mais ce qui a révolté, ç'a été de voir faire les honneurs de la fête à Mad. de Gilibert sa cousine, & femme de M. de Gilibert, major des Invalides, très-bien éduquée, charmante, mais tachée du péché originel d'être fille du sieur Framboisier, inspecteur de police, sœur du sieur Framboisier de Beaunay, inspecteur de police, niece du sieur de la Janniere, ancien inspecteur de police, &c. Un plaisant, indigné de cette indécence, en a témoigné sur le champ son humeur par la boutade suivante :

Sous ces portiques de lauriers,
Me trompé-je ! Qui vois-je, au séjour des guerriers,
Siéger près de Lambale à ses offres propice,
D'un festin, d'un concert, d'un brillant artifice,
Faire effrontément les honneurs !
Qui vois-je !... Gilibert : ô honte de nos mœurs !
Toi, fille, niece & sœur d'inspecteurs de police !

31 *Décembre*. On parle encore d'un autre ou-

vrage nouveau sur les *lettres de cachet*, qu'on attribue aussi au fils du marquis de Mirabeau. Il est dédié à M. le Noir; mais ce n'est point un persiflage; c'est un hommage rendu à l'humanité de ce magistrat, nullement partisan d'un pareil genre de punition, qui ne s'y prête que forcément, & adoucit autant qu'il est en lui le sort des malheureuses victimes de cette invention détestable d'un ministre, prêtre, vindicatif & despotique.

31 *Décembre*. Quoique d'après les lettres publiques des ministres de la cour de Londres, & le discours du roi d'Angleterre au parlement, on eût lieu de se flatter d'une réconciliation prochaine, les choses sont encore *in statu quo*. On attribue cet engourdissement à l'anxiété du cabinet de St. James, qui sent l'impossibilité de continuer la guerre avec succès, & rougit de faire une paix humiliante. C'est ce qui a donné lieu à la boutade que voici.

Sans doute, fiers Anglois, le pas est difficile:
Il faut pourtant sortir de cet état douteux.
Votre gloire rougit d'un traité trop servile;
Mais que de maux vont suivre un refus hasardeux!
Honte ou ruine, optez des deux!
Louis, doit-il encor reprendre son tonnerre,
Ou le François chanter, dans sa gaîté légere,
Cent vaudevilles déja nés?
Vous serez bien battus, si vous voulez la guerre;
Si vous faites la paix, vous serez bien bernés.

TAYLOR INST. OXFORD

ADDITIONS,

ANNÉE M.DCC.LXXI.

2 Juillet 1771. MONSIEUR le comte de Lauraguais a déja donné en plusieurs occasions des marques du zele patriotique dont il est échauffé. Ce seigneur n'a pu soutenir le spectacle des malheurs de la France, & a pris le parti d'aller à Londres, jusqu'à ce que des jours plus sereins lui permissent de revenir à Paris. Mais pour être loin d'eux, il n'en est pas moins attaché à ses concitoyens. Son génie actif ne l'a pas laissé oisif dans la fermentation générale des têtes; & quoique, n'étant pas encore duc & pair, il n'ait point été appellé spécialement pour s'expliquer sur la question importante qui divise la nation, il ne s'est pas moins cru obligé de consigner ses sentiments dans un ouvrage propre à éclairer les gens peu instruits. On assure qu'il a pour titre : *Droit des Francs.* Il avoit expédié une voiture qui en devoit apporter 1500 exemplaires; un homme à cheval l'escortoit pour être à même de rendre compte à son maître du sort de cet envoi. Le secret a été éventé; on a arrêté la charrette; le cavalier a disparu, & l'on a saisi cette précieuse denrée littéraire. Le charretier étoit en outre chargé, dit-on, de manuscrits du même auteur, qu'on a surpris aussi; en sorte qu'on parle beaucoup de la brochure en question, & l'on ne trouve personne qui atteste l'avoir vue & lue.

4 Juillet. Il court deux manuscrits très-précieux par les détails qu'ils contiennent, l'un intitulé *Remontrances de la Basoche*, en date du premier juillet 1771 ; & l'autre, *Observations sur les officiers du châtelet restés en place depuis l'édit de suppression, &c.* On parlera plus au long de ces deux pieces.

6 Juillet. Le livre de M. le comte de Lauraguais a pour titre : *Extrait du droit public de la France, par Louis Brancas, comte de Lauraguais.* C'est une brochure *in*-8°. de 137 pages. Son but est de prouver que les François avoient un droit public. L'auteur en rassemble les preuves en sept parties.

Dans la premiere il établit le contrat social & le pacte social, qui forment la constitution de la monarchie fançoise.

La seconde contient les développemens du pacte social.

La troisieme contient les principes généraux du droit.

La quatrieme traite du cens royal, des tributs & des devoirs.

La cinquieme, des tribunaux.

La sixieme, des juges.

La septieme, de la jurisprudence civile & de la jurisprudence criminelle.

Sans entrer dans la discussion de ces parties, il suffit d'observer que le but de l'écrivain est de démontrer que les événements historiques par lesquels il entre en matiere concernant l'élection des anciens Rois & leur déposition, ne tenoient pas simplement à l'indépendance d'une nation bizarre, fiere & sauvage, mais aux loix, à la constitution, au droit public des Francs ; qu'il y

avoit un contrat social entre la nation & le Roi; qu'il en dérivoit un pacte social entre les parties constituantes du souverain & de la souveraineté: 1°. dans la supposition de l'observation des conditions du contrat social: 2°. dans le cas de l'infraction de ces conditions, d'où il résulteroit un acte réciproque, par lequel un peuple dit à un homme: vous serez Roi à telles conditions, alors je serai *fidele*; si vous les enfreignez, je serai votre juge... Et cela fondé sur la définition de la puissance qui coopere aux loix qui ne doivent être faites que par le concours du peuple & du Roi, & qui donne le nom de Roi à l'homme qui exerce cette puissance; *s'il est juste, il est Roi; s'il veut être oppresseur, c'est un tyran.*

Ces deux phrases extraites mot à mot du livre même, en sont à peu près tout le résultat essentiel.

Du reste, M. de Lauraguais n'onnonce son ouvrage que comme un extrait, un *prospectus* d'un autre bien plus grand sur la même matiere; & il faut convenir qu'il n'y a ni développement, ni liaison, ni transition, ni rien de fondu dans celui-ci. C'est une chaîne de citations extraites des capitulaires de nos Rois, des anciens historiens, des chartres, &c. Le lecteur intelligent, dégagé de préjugés, en conclut aisément les inductions à tirer; mais le livre manque de cet ensemble qui rend un raisonnement plus lumineux & plus à portée des diverses sortes d'esprits. Au reste, si celui de M. de Lauraguais est trop souvent obscur par une surabondance d'idées qui se croisent & se confondent, on ne peut se méprendre sur la nature de son cœur, qui certainement est rempli d'amour pour son Roi & pour sa patrie.

7. *Juillet.* La comédie de l'*Homme dangereux*

du sieur Palissot, en trois actes & en vers, n'est qu'une mauvaise copie du *Méchant*. L'auteur a suivi servilement l'intrigue & les caracteres de cet ouvrage; mais malheureusement n'en a pu imiter le style & les détails charmants. L'accessoire auroit mieux valu que le principal, & la vraie comédie qui auroit résulté de l'*incognito* de l'auteur, s'il eût pu le garder, auroit été beaucoup plus amusante que l'autre. Mais si cette tournure de faire ainsi son portrait de la façon la plus injurieuse pour capter le suffrage de ses ennemis, est adroite & ingénieuse, elle annonce un défaut de délicatesse & de sensibilité, qui ne peut faire honneur au sieur Palissot auprès des gens qui savent se respecter.

Cette comédie est précédée & suivie de diverses préfaces & autres pieces relatives à l'ouvrage, ainsi que d'une vie de l'auteur par lui-même. On y remarque une affectation de parler de soi & de se louer, qui ne peut qu'exciter encore plus la rage de ses ennemis, & faire plaider le Sr. Palissot, s'il est innocent de tout ce dont on l'accuse, de n'avoir pu trouver aucun apologiste; d'être obligé de s'enivrer ainsi de l'encens dont il se parfume lui-même, ou d'emprunter le ressort usé de ces éditeurs postiches qu'on fait n'être que les prête-noms de l'écrivain.

8 *Juillet*. Un nommé *Moreau*, appellé l'*avocat des finances*, connu pour auteur de différents écrits politiques dont il a été chargé par le gouvernement, entr'autres, l'*Observateur Hollandois*, &c. est un des serviteurs les plus zélés de M. le chancelier, & on l'a soupçonné d'avoir écrit le préambule du fatal édit contre les parlements, &c. M. le comte de Lauraguais l'attaque directement dans deux endroits de son livre. Dans l'aver-

tissement, page premiere, il dit : « Je n'ai pas
» eu besoin, comme le défenseur de la liberté
» du commerce des Indes, de faire des édits de
» Louis XIV, *de faire des chartres comme*
» *M. Moreau*... » Et dans le cours de l'ouvrage,
page 48, il ajoute. « Si j'ai entrepris cet ouvrage,
» c'est pour venger la raison humaine des sots propos
» de nos publicistes, & nommément des argu-
» ments victorieux de *l'infidele Moreau*... »

M. Bertin, sécrétaire d'état & ministre, a remis au sieur Moreau, aujourd'hui homme de cour & bibliothécaire de Mad. la Dauphine, un exemplaire du livre de M. de Lauraguais, en le chargeant d'y répondre. On croit que cette réponse ne regarde cependant que les assertions avancées contre lui (Moreau); & que, quant au grand objet de l'ouvrage de M. de Lauraguais, on a déja détruit d'avance tout ce qu'il pourroit dire, trouver & citer, en déclarant que *le Roi ne tient sa couronne que de Dieu seul*, ainsi que Sa Majesté l'a annoncé dans son fameux discours au parlement, du 3 mars 1766, & dans le préambule de son édit enrégistré au lit de justice le 7 décembre 1770, & comme l'ont reconnu différents parlements & notamment la cour des aides dans ses dernieres remontrances.

12 *Juillet*. Le discours de M. Perrot étoit particuliérement dirigé contre M. le comte de la Marche, à qui l'orateur reprochoit sa défection du parti des autres princes; il témoignoit à son altesse son étonnement de la voir occuper une place qu'avoit toujours rempli jusque-là le premier prince du sang, & jouer un pareil rôle malgré la protestation connue des princes & des pairs. On a cru devoir absolument donner au porteur

d'ordres du Roi la satisfaction de punir un magistrat qui avoit osé abuser de son ministere pour l'inculper aussi témérairement ; & c'est sur la sollicitation du même comte de la Marche que M. Perrot a été élargi. Au reste, il paroît très-repentant, & quoiqu'il fût l'arrangement, il convient qu'il a eu grand tort. Il refuse absolument la communication de son discours, qui est comme non avenu, personne n'en ayant copie.

18 *Juillet.* Le fanatisme continue à s'étendre dans les chaires & à profiter de la liberté qu'il a de se communiquer. Un certain abbé Dubault, curé d'Epiais, le dimanche de l'octave de la fête-dieu derniere, a fait aux Théatins un discours sur le respect que le chrétien doit à Dieu dans la sainte eucharistie, en l'assimilant à celui d'un sujet envers son Roi, de faire une satire sanglante de l'ancien parlement, une apologie du nouveau, un éloge pompeux de M. le chancelier, & d'avancer les maximes les plus contraires à la liberté des François, en les réduisant à la qualité de simples esclaves, & en annonçant clairement que le Roi étoit maître des biens, de la personne & de la vie de ses sujets. Heureusement que l'auditoire n'étoit composé que de gens du peuple, de laquais, de femmes de chambre, &c. Cependant quelques abbés s'étant trouvés par hasard là, en ont été fort scandalisés : cela a fait bruit insensiblement, & est parvenu aux oreilles de M. de *Sartines*, qui a mandé le supérieur des Théatins : celui-ci n'avoit point été spectateur ; mais, sur les informations prises dans sa communauté, n'a pas disconvenu qu'il n'y eût quelque chose de trop zélé dans ce prédicateur de campagne : l'abbé Dubault, instruit de l'orage qui se formoit, a

pris le parti d'écrire à M. le chancelier, de lui envoyer son discours, en lui marquant qu'il voyoit avec douleur qu'on lui fît un crime d'être trop royaliste. M. le chancelier, flatté sans doute de l'éloge non suspect d'un prêtre obscur, a donné les ordres nécessaires pour qu'il ne soit pas inquiété, & il continue à prêcher de la même maniere. Heureusement cet orateur, digne du 16e. siecle, est plus propre à faire rire par son style burlesque, son ton baladin, & ses convulsions d'énergumene, qu'à exciter une fermentation dangereuse. C'est vraisemblablement ce qui fait que M. le chancelier ne l'a pas traité plus favorablement, & s'est contenté de conserver un tel apologiste parmi le peuple, tandis que des bouches plus disertes le prônent dans le grand monde.

19 *Juillet.* Les Italiens donnent depuis peu une piece intitulée *les Jardiniers*, en deux actes & en vers, mêlée d'ariettes. Cette comédie, jouée pour la premiere fois le jour où Mlle. le Maure chantoit au colisée, parut presqu'*incognito* ce jour-là. Par cette raison elle n'éprouva aucune contradiction; & depuis elle a été représentée avec plus d'affluence.

22 *Juillet.* Le sieur Sorhouet de Bougy n'est pas moins désolé que M. le chancelier de se voir démasqué dans la *correspondance secrete*, &c. Quoiqu'on ait saisi il y a peu de temps en route 2000 exemplaires de cet ouvrage, & qu'il soit devenu extrêmement cher, la curiosité du public s'évertue tellement que l'on se le prête avec le plus grand intérêt; la circulation continue de la petite quantité d'exemplaires répandus dans la capitale, supplée à l'abondance, & il est peu de gens qui ne l'aient lue; on en attend la suite avec empressement.

26 *Juillet.* La comédie des *Jardiniers* que donnent

les Italiens, est de la composition, quant aux paroles, du sieur Daveine, peintre; la musique est d'un nommé Prudent, subalterne de quelque orchestre.

29 *Juillet*. On ne parle qu'avec la plus grande admiration des soins que M. le duc de Chartres prend de son auguste épouse depuis qu'elle est grosse, & qu'elle avance vers son terme. Il ne la quitte point; il redouble de tendres caresses, & bien loin de se livrer aux écarts de sa premiere jeunesse & qui paroîtroient plus excusables dans les circonstances où les passions devroient le dominer davantage, il est avec la princesse sur le ton le plus bourgeois & le plus respectable; ce qui cause une joie extrême à M. le duc d'Orléans, & sur-tout à M. le duc de Penthievre.

30 *Juillet*. Le sieur Doyen est un de ces peintres d'histoire les plus estimés aujourd'hui; il travaille actuellement à réparer les peintures du dôme des invalides très-endommagées. Depuis quelque temps Mad. la comtesse Dubarri a envoyé chercher cet artiste & lui a témoigné son envie d'avoir un tableau de sa composition; mais elle a déclaré qu'elle ne le vouloit pas dans le genre de dévotion. Le sieur Doyen lui a répondu qu'il étoit à ses ordres, & qu'il ne faisoit pas toujours des corps de saints: elle l'a laissé maître du choix; & il lui a proposé pour sujet le trait qu'il prétend historique de cette Thessalienne, que les ignorants accusoient de magie, & qui ayant paru devant l'empereur pour répondre sur l'imputation de ce crime, n'eut qu'à se montrer pour décider la question: c'étoit la plus belle créature qu'œil humain pût envisager. Madame la comtesse a senti toute la finesse de ce madrigal pittoresque; elle a adopté avec joie un sujet aussi

galant, & le sieur Doyen est très-bien venu de cette dame. Elle l'a accueilli avec une bonté extrême ; & sur ce que ce peintre a représenté à S. M. qu'il sentoit combien le bonheur d'approcher de sa personne royale lui élevoit les idées, & lui donnoit du sublime dans l'imagination, qu'il lui seroit infiniment avantageux de jouir souvent de cette inspiration, le Roi lui a permis de se présenter à lui quand il voudroit ; & il a ses entrées dans les petits appartements, où il est admis dès qu'il se montre.

2 *Août* 1771. Il paroît un nouvel ouvrage, clandestin toujours, & conséquemment rare & très-recherché, intitulé *Principes avoués & défendus par nos peres*. Il mérite une discussion particuliere, & doit être d'un grand poids dans la question présente ; par la force, le nombre, & la longue suite d'autorités dont il est appuyé. On en parlera plus au long.

3 *Août*. *Principes avoués & défendus par nos peres. Institutions que nous sommes dans l'heureuse impuissance de changer. Lit de justice de 1770. Edit de février 1771.*

Tel est le titre de la nouvelle brochure, qui, comme on voit, n'est qu'un extrait de deux phrases mises dans la bouche du Roi.

Ce recueil commence par les établissements de St. Louis, *confirmés en plein parlement par les barons du royaume*, & finit par la réclamation des *princes du sang & pairs de France*, faite cinq cents ans après en plein parlement, énoncée dans l'arrêté du 16 janvier 1764, contre la violence exercée sur les loix & sur leurs ministres.

On oppose ce recueil contenant une grande tradition, soutenue des ordonnances des Rois *saint Louis*, *Philippe III*, *Philippe le Bel*, *Charles V*, *Charles VI*, *Charles VII*, *Louis XI*, *Charles VIII*,

Louis XII, *François I*, *Henri II*, *Charles IX*, *Henri III*, *Henri IV*, *Louis XIII*, *Louis XIV*, *Louis XV*, des principes établis dans ces cahiers de diverses assemblées d'états provinciaux & généraux, des citations & des sentiments des historiens, des écrivains politiques, des discours des hommes les plus illustres dans le ministere public, &c. à cinq ou six exemples allégués par les défenseurs du despotisme, qui ne sont autre chose que des tentatives faites par les ministres de l'autorité, comme si on les avoit jamais niées; comme si elles n'étoient pas dans l'ordre de ces choses qui doivent nécessairement arriver; comme si la force pouvoit jamais se créer des titres à elle-même; comme si les droits de la nation n'étoient pas imprescriptibles; comme si enfin ces tentatives n'avoient pas été repoussées par des protestations & par la plus vive résistance de la part des ministres des loix.

On y démontre sur-tout que la plupart de leurs citations sont fausses, & que toutes les armes qu'ils empruntent en faveur de l'autorité contre les droits de la nation, sont tirées d'une des *Matinées du roi de Prusse*, grand roi que la France admire, mais dont le gouvernement très-militaire & l'avis personnel ne peuvent ni ne doivent influer sur le nôtre.

4 *Août*. Une seconde brochure qui se répand en même temps que celle dont on vient de parler, c'est *le parlement justifié par l'impératrice de Russie* ou *Lettre à M. &c.*

L'objet de l'ouvrage est de répondre aux différents écrits que M. le chancelier fait distribuer dans Paris. De ces écrits qui étoient, lorsque l'auteur écrivoit, au nombre de 50, & qui sont aujourd'hui multipliés à celui de plus de 100, il n'en trouve que quatre

dignes d'être discutés : savoir, les *Réflexions d'un citoyen* ; les *considérations sur l'édit* ; les *remontrances d'un citoyen, &c.* les *observations sur la protestation des princes*. Il cherche à en démêler les sophismes, tous provenus faute d'avoir établi les principes & la nature du gouvernement monarchique. Il croit ne pouvoir mieux les fixer que par l'analyse de l'instruction donnée par *Catherine II*, impératrice de toutes les Russies, aux personnages chargés de dresser le projet de son nouveau code de loix. Il prétend que M. le chancelier, qui s'est apperçu combien les principes de cette instruction étoient contraires à ceux qu'il a tâché d'établir dans son discours au lit de justice, & dans le préambule de l'édit de décembre 1770, en a fait défendre l'entrée dans le royaume.

Quoi qu'il en soit, ce beau monument de législation est heureusement connu par les extraits qu'en ont donné les papiers publics, & l'écrivain en question le prend pour base de son systême. Il en infere des conséquences qui détruisent absolument toutes les objections des divers auteurs qu'il réfute. L'article le plus neuf de l'ouvrage est celui où il explique la proposition aussi absurde que révoltante, de laquelle les défenseurs du despotisme se prévalent pour autoriser leurs raisonnements, savoir que *le Roi ne tient sa couronne que de Dieu* : il démontre que les parlements qui ont eu la foiblesse de l'admettre, n'ont jamais voulu ni pu lui donner le sens absolu dont l'expliquent ces adulateurs du trône ; il comprend dans cette réfutation les inductions non moins pitoyables qu'on tire de la formule antique des édits, *Louis par la grace de Dieu, &c.* Il prouve enfin qu'il n'est pas moins faux que *le Roi ne tienne sa couronne que de son épée*, & il en conclut que ne

la tenant que du consentement de la nation, il doit nécessairement être soumis à la loi comme les sujets, & que, pour l'y ramener, tout moyen est permis, excepté celui de la révolte & de la sédition.

5 *Août*. Les entrepreneurs du colisée, pour attirer du monde, ont donné hier à leurs spectacles, outre la joûte, une très-petite pantomime, exécutée sur des airs connus. Ils ont été obligés de substituer ce divertissement à celui de l'oie mise à mort, qui a révolté le public.

6 *Août*. La *lettre d'un homme à un homme, &c.* dont on a parlé, n'étoit qu'un morceau détaché d'un plus grand ouvrage, & doit être placée comme la neuvieme d'une collection qui précede, au nombre de huit. L'importance des vérités qu'on y traite est telle qu'on s'intéresse encore à cet écrit qui les reproduit après tant d'autres, mais d'une façon plus aisée, plus agréable & plus à la portée de toutes sortes de lecteurs. L'auteur a le style leste d'un homme du monde qui possède sa matiere, & sait l'embellir de toutes les graces de l'enjouement; c'est le Fontenelle de la politique; il paroît avoir le mieux démêlé l'origine des parlements qu'il trouve n'être autre chose que *la cour de France*, qui n'a jamais été créée, mais formée par extrait des anciennes assemblées nationales, aussi anciennes que la monarchie; & qui a succédé à ces assemblées, quand elles n'ont plus eu lieu, tenu avec éclat quand le treizieme siecle eut dissipé les ténebres de la barbarie. Il ôte à cette discussion toute sa sécheresse, & y répand une gaieté noble & décente, bien opposée aux mauvais quolibets, aux plates turlupinades du plus grand nombre des écrits composés par ordre, & débités sous les auspices du chancelier.

19 *Août.* Au moyen des changements faits au nouvel opéra, & de l'argent que distribue le sieur de la Borde pour acheter des spectateurs, il aura encore quelques représentations.

20 *Août.* Jeudi dernier 15 de ce mois & jour de l'assomption, les autres spectacles vacants devoient être remplacés par un concert spirituel. On a été fort surpris de ne le point voir affiché, & le concert en effet n'a pas eu lieu. On présume que dans l'intention de mieux favoriser le colisée, & de forcer les oisifs à s'y porter, on a supprimé ce spectacle consacré sur-tout aux grands amateurs de musique, & aux dévots qui se font un scrupule de prendre part aux divertissements profanes. Ceux-ci en particulier sont furieux de cette suppression & réclament contre un tel abus d'autorité.

21 *Août.* Un pauvre diable ex-jésuite, nommé Roger, attaché à la gazette de France, malgré son dévouement à son ordre, déclamoit avec beaucoup de vivacité & de naïveté contre les opérations de M. le chancelier; il en a été rendu compte au chef de la magistrature; le sieur Roger a été arrêté; & sa franchise ne lui ayant pas permis de rien dissimuler, il a tout avoué, & il est à la bastille.

22 *Août. Les observations sur l'édit du mois de février 1771, portant création des conseils supérieurs,* sont une nouvelle brochure dont l'auteur est sans doute un homme qui a la triture des affaires, qui connoît l'effroyable dédale de la chicane, & tous les abus du palais. On y trouve un détail très-curieux sur les formes de la procédure, sur les épices, & sur la maniere dont MM. de Maupeou pere & fils ont grossi ces frais énormément, sur-tout le dernier, qui se faisoit ainsi plus de 60000 liv. de rentes. Il donne les moyens d'y remédier, ainsi que

de restreindre la multiplicité des voyages des plaideurs à la capitale; après avoir réfuté l'édit en gros, il en discute successivement les diverses parties, & le pulvérise dans tous ses points.

A la suite de cet écrit est une *lettre à une dame* sur le même sujet, où l'on démontre, par une nouvelle façon de voir, que l'établissement des conseils supérieurs est nuisible au Roi, à l'état & à la nation; qu'il tend d'une part à déprimer le peuple en général, la noblesse en particulier, à dessécher les liens d'amour, de confiance, de fidélité qui unissent le monarque & les sujets, pour ne laisser lieu qu'à l'autorité, en sappant les loix & l'esprit de la constitution du gouvernement françois, qui en sont la base; que l'institution du choix des officiers de ces nouveaux tribunaux, sujette en général à beaucoup plus d'abus que la vénalité des offices, concourt au même but: que, d'un autre côté, il n'a point de liaison avec ce que l'édit présente d'avantages réels; qu'il fait même obstacle à leur plus grande utilté; qu'il est inutile pour le rapprochement des juges & des justiciables; que sans ces conseils l'administration de la justice peut être rendue plus entiérement gratuite, plus abrégée, plus prompte; & que l'abréviation des procédures qu'il promet, les moyens qu'il établit pour empêcher l'impunité dans les justices seigneuriales, sont absolument indépendants & étrangers à cet établissement.

1 *Septembre* 1771. Extrait d'une lettre de Londres, du 20 août 1771. Le *Gazetier cuirassé* n'est très-certainement pas de M. le comte de Lauraguais, & ceux qui auront lu ce livre, ne lui feront pas l'injure de le lui attribuer. Ce seigneur sait jusqu'où il peut pousser la plaisanterie, & se l'interdiroit sur ce qu'il y a de plus sacré. D'ailleurs, il a plus de noblesse dans le style, & ne se dégraderoit pas au

point de s'arrêter sur toute la lie des filles de Paris, &c. En un mot, il est assez généralement su ici que cette brochure est du sieur Morande, ci-devant escroc à Paris, & qui ne l'est pas moins à Londres, puisqu'il passe pour constant qu'il a eu mille guinées pour la vente de cette rapsodie : les libraires de votre capitale n'eussent pas fait un pareil marché de dupe.

2 *Septembre*. Dans le N°. 67 de la gazette de France, article de Londres, on lit ce qui suit.

On dit que Mad. la comtesse de Valdegrave épouse du *duc de Glocester*, a obtenu une pension de 5000 liv. sterl. sur l'établissement d'Irlande.

On assure que l'ambassadeur d'Angleterre s'est plaint de cet énoncé comme d'une indiscrétion désagréable à la cour de Londres, attendu que le mariage du duc de Glocester n'y étoit pas déclaré ni reconnu.

Il passe pour constant que c'est le grief dont est parti M. le duc d'Aiguillon, comme ministre des affaires étrangeres, pour ôter la direction de la gazette de France à l'abbé Arnaud & au sieur Suard son collegue. Quoi qu'il en soit, c'est le sieur Marin, censeur de la police, qui est aujourd'hui chargé de cette rédaction.

9 *Septembre*. L'acteur, éleve de Préville, qu'on avoit annoncé depuis quelques mois, comme devant faire la plus grande sensation à son début, a paru avant-hier samedi, pour la premiere fois, dans le rôle de Rhadamiste. Son instituteur a commencé par capter les suffrages par un compliment fort humble & fort adroit, où il a insinué d'avance les défauts qu'on trouveroit à coup sûr dans le débutant, en donnant en même temps les motifs d'espoir qu'il pouvoit fournir. Il n'a motivé son institution que sur son zele pour le public, en glis-

sant légérement sur la nature de son choix, ou plutôt en ne rendant compte en rien des raisons qui l'avoient déterminé à former un éleve pour le tragique, au lieu du comique qui est son genre, & sur lequel il doit avoir plus de connoissances naturelles & acquises : ce discours a été reçu avec transport par le parterre & applaudi de même.

Le sieur Ponteuil est fils d'un boulanger de Paris. Il n'a guere que 20 à 21 ans. Il est grand, bien bâti, a deux beaux yeux, des sourcils noirs & très-marqués : la figure n'est point mal, mais est quarrée & sans noblesse; son nez épaté & une grosse levre, gâtent le bas de son visage. Il est rablé & a l'air d'un payeur d'arrérages; ce qui plaît beaucoup aux actrices. Le son de sa voix est peu naturel; elle ne sort que par secousses. Quant à ses qualités acquises, il a montré de l'intelligence, une grande sensibilité & des nuances dans les intonations & les désinances. Il marque les repos. Ses gestes sont dans un désordre effroyable; mais cela peut se corriger aisément; en un mot, il promet. Ce début a occasionné une grande rumeur dans les coulisses, & l'on s'est à ce sujet étendu beaucoup sur l'événement.

Parmi les actrices c'est déja à qui s'emparera de ce nouveau Mazete. Mlle. Dubois depuis longtemps se l'attribuoit, à raison de sa prééminence & de sa dignité, cependant il a débuté avec Mlle. Sainval, ce qui annonceroit du changement dans le goût de notre héroïne du théâtre.

11 *Septembre.* Dans la gazette d'Utrecht, du mardi 13 août 1771. N°. 65, on lit à l'article de France ce qui suit.

Paris, le 5 août.

« Selon les lettres de Compiegne, Mad. la « Dauphine s'étant laissé fléchir par la requête

» qu'on (le sieur Moreau, son bibliothécaire,)
» lui présenta l'année derniere de la part des ânes,
» a non-seulement pardonné le petit désagrément
» qu'elle avoit éprouvé de leur part; mais pour
» leur témoigner qu'elle leur accordoit un entier
» pardon, elle en a fait assembler, le deux,
» environ quatre-vingts dans la forêt; & ayant
» été les joindre avec l'auguste famille royale,
» & une suite nombreuse, ils ont encore été
» adoptés pour mouture. Après la formation d'une
» telle cavalcade, elle s'est rendue dans la forêt
» au château de Compiegne au son des flûtes,
» & escortée d'une multitude infinie de curieux.
» Monseigneur le comte d'Artois a eu le plai-
» sir de se laisser tomber. Plusieurs dames ont
» été obligées d'en faire autant. Mad. la comtesse
» de Noailles a fait aussi une culbute, mais qui
» n'a porté aucune atteinte à sa dignité. Mad.
» la Dauphine se propose de renouveller un pareil
» spectacle, qui fait l'entretien & l'amusement
» de toute la cour. »

Cette narration a paru d'une plaisanterie peu respectueuse; elle a occasionné une grande rumeur à la cour, & le ministere a cru devoir arrêter le cours de la gazette susdite. En conséquence, depuis vendredi 6 septembre elle ne paroît plus en France. On croit pourtant que cette suppression ne sera pas longue, la cause ne portant sur aucune considération politique, & M. le chancelier étant d'ailleurs assez content du silence de l'écrivain, ou de la façon favorable dont il parle de ses opérations.

12 *Septembre*. On a imprimé un détail circonstancié de ce qui s'est passé à Besançon lors de la destruction du parlement, précédé des protes-

tations de cette cour; on y a joint des réflexions sur l'énoncé de cet événement dans la gazette de France du vendredi 16; qu'on prétend déroger à sa véracité en cette circonstance, & ne servir plus que d'organe à l'imposture des ministres. Le surplus est une sortie très-amere contre le remboursement prétendu des offices, tandis que l'état est à la veille d'une banqueroute totale, déja ébauchée en grande partie.

On a aussi imprimé la liste des officiers du châtelet actuels, avec des notes satiriques sur chacun; c'est ce qu'on a déja vu manuscrit. On en a supprimé M. le lieutenant général de police, & l'on prétend que ce ménagement est le plus mauvais tour qu'on pût lui jouer, en le faisant par-là suspecter au chancelier, comme susceptible de fermer les yeux sur cet écrit.

13 *Septembre*. Malgré le succès du discours du sieur Préville à l'installation du nouvel acteur, les gens de sang-froid, qui ne s'enthousiasment pas aisément, & qui pesent les mots, ont trouvé très-mauvais que cet histrion en finissant ait dit, au milieu de tout son barbouillage, plus bas que respectueux, plus fade que décent, qu'il s'estimeroit heureux d'être utile par la formation de pareils sujets aux plaisirs de ses *concitoyens*. Cette expression a été relevée, & a frappé d'autant plus, que, tout récemment encore, le parlement a dénié à un comédien le serment en justice, *comme infame par son métier*.

15 *Septembre*. *Réflexions générales sur le système projeté par le maire du palais pour changer la constitution de l'état.*

Cette brochure a pour texte le paragraphe suivant :

Les actes des Rois, qui blessent directement les loix fondamentales de l'état, sont nuls, & ne peuvent subsister par le défaut de pouvoir du législateur. Ces actes n'ont jamais subsisté qu'autant de temps que la violence a prévalu sur la justice. *Mémoire des princes du sang, présenté au Roi en* 1771.

On peut juger de l'écrit par cette phrase; il mérite pourtant une discussion particuliere.

16 Septembre. C'est le sieur Marin, censeur de la police qui, sans avoir en titre la gazette de France, est chargé du soin de la rédaction. On ne s'apperçoit pas que cet écrit soit mieux soigné entre ses mains; l'on y trouve même des réticences & des tournures de phrases extrêmement louches, & qui peuvent faire passer certains articles chez les étrangers, comme des logogryphes qu'on leur propose à deviner.

Au surplus, les amis de l'abbé Arnaud & de M. Suar, se flattent que le duc de *Glocester* & la cour de Londres voudront bien solliciter leur réintégration à la tête de ce journal politique; leur faute n'étant qu'une pure inadvertance de n'avoir pas fait attention aux croix en marge de l'article qu'on leur reproche, & que tous les ministres avoient proscrites.

28 Septembre. Les comédiens italiens ont donné, il y a quelques jours, la premiere représentation d'une comédie en deux actes & en vers, mêlée d'ariettes, intitulée le *Baiser pris & rendu*. Les paroles du sieur Anseaume ont paru si détestables, que la musique, toute agréable qu'elle fût, n'a pu en faire disparoître le dégoût & la platitude. La piece est tombée.

30 Septembre. Madame la comtesse Dubarri

voulant récompenser le zele du sieur le Doux, son architecte qui, pour lui plaire, a élevé avec une rapidité sans exemple son charmant pavillon de Luciennes, lui a fait avoir la place de commissaire du Roi, inspecteur des salines de Franche-Comté, ce qui lui procure au moins 8000 liv. de rentes.

2 *Octobre* 1771. Le sieur le Brun, secrétaire de M. le chancelier, à qui l'on attribue la plupart des discours de ce chef de la magistrature, vient d'être nommé à la place d'inspecteur des domaines, vacante par la mort de M. Freton; il avoit une charge de payeur des rentes qu'il cede à son frere.

3 *Octobre*. Des plaisants de la cour ont fait une pasquinade à Mad. la marquise de Langeac, dont elle est furieuse. Le lendemain de la disgrace de Mad. la baronne de la Garde, jour où l'on savoit que Mad. de Langeac n'étoit pas chez elle, ils sont venus successivement faire écrire toute la cour à sa porte, comme il est d'usage quand il arrive un événement à quelqu'un qui exige un compliment de condoléance ou de félicitation.

3 *Octobre*. *La Cinquantaine*, opéra du sieur la Borde sifflé dès le premier jour, a cependant eu 21 représentations: les directeurs ont eu la constance de voir déserter le public pendant ce temps: enfin, vendredi prochain ils donnent des fragments composés de l'acte de *l'Air* du ballet des éléments, paroles du sieur Roi, musique de Destouches; de celui de la *Sibille*; du ballet des *Fêtes d'Euterpe*, paroles de Moncrif, musique du sieur Dauvergne, & du *Prix de la valeur*, nouveau ballet héroïque en un acte, paroles du sieur Joliveau, l'un des directeurs de l'académie royale

de musique, & du sieur Dauvergne, autre directeur.

4 *Octobre.* Le projet de placer la comédie françoise à l'hôtel de Condé, & de le faire acheter par la ville pour y construire la nouvelle salle, avoit acquis beaucoup de faveur, depuis la nomination de l'abbé Terray au contrôle général; mais depuis la disgrace des princes, le ministere a cru à propos de priver celui-ci des avantages d'un pareil marché, qu'on a décidé ne pouvoir plus avoir lieu. On remet aujourd'hui sur le tapis le plan de M. Liégeon, architecte, qui proposoit de faire une place au carrefour de Bussy, dont on a rendu compte dans le temps. M. le duc de Duras, gentilhomme de service, semble disposé à s'y prêter; il offre même 100000 liv. au nom du Roi; la ville en donneroit bien autant; mais d'autres incidents rendent le marché plus difficile, & il y a apparence qu'en attendant une décision trop longue, les comédiens vont faire réparer leur salle.

6 *Octobre.* Les spectacles nouveaux qui seront exécutés à Fontainebleau, consistent 1°. en une comédie françoise du sieur Goldoni, intitulée le *Bourru Bienfaisant*; 2°. en une tragédie du sieur du Belloy, dont on parle depuis quelque temps, ayant pour titre: *Pierre le cruel*; 3°. en trois opéra comiques; savoir, *le Faucon*, paroles de M. Sedaines, musique de M. Monsigny; *l'Ami de la maison*, & *Zelmire & Azor* où *la Belle & la Bête*, tous deux de M. Marmontel quant aux paroles, & du sieur Gretry quant à la musique. L'opéra n'est pour rien sur le répertoire.

7 *Octobre.* Le drame du *Fils naturel* n'a point eu lieu, comme il étoit annoncé sur l'affiche,

pour

pour une seconde représentation, avec beaucoup de changements. On présume que c'étoit une tournure prise pour épargner à son auteur une chûte absolue.

9 *Octobre*. On vient d'imprimer un recueil de 141 pages in-12, contenant les *réclamations des bailliages*, *sieges présidiaux*, *élections & cours des aides de province*, contre les édits de décembre 1770, janvier, février & avril 1771. Comme tout n'est pas encore compris dans cet ouvrage, on annonce une suite.

14 *Octobre*. Le colisée s'ouvre encore; malgré la désertion générale du public, les entrepreneurs de cet édifice affichent du nouveau pour chaque représentation, & peu de gens en sont la dupe. Ils ont annoncé derniérement les aventures de Don-Quichotte en feu d'artifice. Rien de si plat que tout cela, & l'on ne peut plus impudemment en imposer aux curieux.

15 *Octobre*. La suspension de l'introduction de la gazette d'Utrecht n'a été que très-courte, ainsi qu'on l'avoit annoncé; elle reparoît en cette capitale depuis la fin du mois dernier.

Le courier du Bas-Rhin, ou la gazette de Cleves ne paroît plus en cette capitale depuis le dimanche 13, que l'ordinaire a manqué : on ne sait pas encore au juste les motifs de cette exclusion.

20 *Octobre*. Le sieur Linguet dans sa consultation pour le sieur Simon Sommer, charpentier à Landau, discute d'abord si le divorce peut être légitimement permis; & il regarde l'opinion de l'indissolubilité des mariages seulement comme un article de discipline, qui peut être changé ou modifié par l'église : il pense qu'elle pourroit

faire revivre aujourd'hui les réglements sur le mariage, qui ont été en vigueur dans les premiers siecles, & que la puissance l'aïque qui promulgueroit des loix d'après ces principes, le feroit en toute sureté de conscience.

Il demande ensuite à qui Simon Sommer doit s'adresser pour obtenir la permission de se marier du vivant de sa femme. C'est au pape, à qui il exposera dans une requête sa situation & ses besoins; c'est devant sa sainteté que se sont pourvus en pareil cas, ceux qui y étoient, presque tous, à la vérité, des princes; mais la qualité d'homme, & la singularité de la position du charpentier de Landau, toucheront le St. Pere, à ce qu'espere l'orateur; & s'il obtient une bulle, il se retirera pardevers le Roi pour en solliciter la ratification; & cette dérogation particuliere pourroit par la suite devenir peut-être une loi générale, quand un examen réfléchi en aura bien fait connoître tous les avantages.

21 *Octobre.* Le sieur Greuze, ce peintre distingué par une maniere à lui, par une grande invention, & par un pathétique singulier, a été chargé par Mad. la comtesse Dubarri de faire son portrait en pied. Quoiqu'on doute qu'il réussisse parfaitement dans ce genre de travail & de figure, qui n'est pas trop de son ressort, on est cependant curieux de voir son ouvrage qui, avec ses défauts, aura certainement du mérite.

27 *Octobre.* Mad. la comtesse Dubarri commence à manifester de plus en plus la protection éclatante dont elle veut honorer les arts, par son influence sur tout ce qui y a quelque rapport. On annonce que c'est elle aujourd'hui qui veut se mêler de la comédie françoise, & qu'elle daignera entrer dans

tous les détails des divers projets, en sorte que les gentilshommes de la chambre ne seront qu'en sous-ordre avec elle.

31 *Octobre*. On parle beaucoup d'une comédie que répetent aujourd'hui les Italiens, dont la musique est de la composition du petit d'Arcy, jeune homme de onze ans, qui a déja déployé ses talents au concert spirituel, où il a exécuté sur le clavecin différentes pieces de sa façon avec l'indulgence du public.

3 *Novembre* 1771. Les comédiens françois ont affiché, pour lundi 4 novembre, la premiere représentation du *Bourru Bienfaisant*, comédie nouvelle du sieur Goldoni, qui doit être jouée à la cour le lendemain mardi. L'usage est de pressentir le goût de la ville sur ces sortes d'ouvrages, & de faire ainsi devant elle une premiere répétition, sur le succès de laquelle on juge si l'on exécutera la piece devant le Roi.

10 *Novembre*. La tragédie de *Pierre le Cruel*, du sieur du Belloy, n'a pu être exécutée hier à Fontainebleau, à cause de la maladie de Mad. Vestris, l'actrice principale, attaquée d'une ophtalmie considérable.

18 *Novembre*. On développe ensuite dans le *manifeste aux Normands*, les divers genres d'infraction qu'éprouve aujourd'hui cette fameuse charte, dont les dérogations particulieres ne sont que la confirmation, & l'on prévient les inductions qu'on en pourroit tirer en les supposant comme des titres pour la violer entiérement. *Il seroit absurde d'opposer un défaut de consentement général, que l'usurpation & la violence seules ont empêché.*

« Les Rois, continue l'écrivain, ne peuvent pas plus prescrire contre la nation, qu'un man-

mataire contre son commettant ; ils invoquent l'impuissance de la prescription à leur égard : à plus forte raison la nation vis-à-vis d'eux a-t-elle les mêmes droits ; car le privilege des rois n'est fondé que sur l'autorité de la nation qu'ils exercent, & n'a pour objet que son bonheur. »

Il reste deux moyens légaux pour maintenir cette charte, à laquelle il est essentiel de remarquer que dans l'édit de suppression du parlement, on n'a osé exprimer une dérogation qui est de style rigoureux dans toutes les lettres royaux qui concernent les Normands.

Le premier est de s'adresser au Roi lui-même, & en éclairant sa religion trompée, de solliciter & obtenir le rétablissement de l'ordre ancien, & la confirmation des droits de la nation. Tous les corps ensemble ou séparément, peuvent former cette opposition ; tous sont par la charte dans l'obligation de le faire.

Le second, si le Roi est inabordable pour ses peuples, est la convocation des états de la province, sous l'autorité du Roi & par l'entremise des princes. C'est vraiment l'unique moyen d'allier le respect à la fermeté, l'attachement aux loix & au souverain ; & de former ce tribut solemnel d'hommages, de zele & d'amour, sans lequel les rois n'ont que l'ombre de la royauté.

Dans une brochure jointe à celle-ci est contenue cette fameuse *Charte aux Normands*, sous le nom de *Titres de la province de Normandie*. Elle est dédiée aux maire & échevins de la ville de Rouen. Elle contient un détail historique & curieux concernant l'échiquier, dont le nom fut changé en celui de parlement par *François I*, en 1515.

19 *Novembre.* Les écrivains patriotes ne se lassent point de répandre des brochures en faveur de la cause qu'ils défendent ; ils ne craignent point de répéter les grands principes consignés dans tant d'ouvrages, sur la liberté naturelle de l'homme, sur l'imprescriptibilité de ses droits, sur l'origine des lois, sur le contrat social, &c. Ils esperent que ce qui ne sera pas assez clairement expliqué dans une brochure, sera mieux développé dans une autre, & que si la premiere ne peut franchir les barrieres de la prohibition, une seconde pénétrera. C'est sans doute par cette raison qu'un anonyme vient de faire une *réponse aux trois articles de l'édit enrégistré au lit de justice du 7 décembre 1770.*

Ces trois articles sont :

Nous ne tenons notre couronne que de Dieu.

Le droit de faire des loix par lesquelles nos sujets doivent être conduits & gouvernés, nous appartient à nous seuls, sans dépendance & sans partage.

L'usage de faire des représentations ne doit pas être entre les mains de nos officiers un droit de résistance ; leurs représentations ont des bornes, & ils ne peuvent en mettre à notre autorité.

La réfutation de ces maximes est d'autant plus aisée à faire, qu'elle se trouve écrite déja dans le cœur de l'homme, & que tous les monuments historiques de nos annales concourent à la confirmer par le fait. Le pamphlet en question de 21 pages, rempli d'une logique vraie, saine & lumineuse, roule cependant sur des choses trop communes & trop rebattues depuis un an, pour en faire une plus longue analyse.

23 *Novembre.* On n'a pas manqué de chansonner les avocats sur la ridicule & honteuse

démarche qu'ils viennent de faire. Voici le vaudeville qui court sur leur compte.

L'honneur des avocats,
Jadis si délicats,
N'est plus qu'une fumée.
Leur troupe diffamée
Subit le joug enfin ;
Et de Caillard (1) avide
La prudence décide,
Qu'il vaut bien mieux mourir de honte que de faim.

24 *Novembre*. L'académie royale de musique remet mardi prochain sur son théâtre, *Amadis de Gaule*, ancien opéra qu'on n'avoit joué depuis long-temps. Les paroles sont de Quinault, & la musique de Lully. On a, comme on le présume, renforcé de beaucoup cette derniere, quant à la symphonie, aux accompagnements & aux airs de ballet. Ce spectacle a jadis eu toujours beaucoup de succès ; mais les temps sont bien changés, & le goût encore plus.

1 *Décembre* 1771. L'opéra d'Adamis est une de ces grandes machines de féerie, qui prêtent beaucoup au spectacle par un concours singulier d'aventures romanesques. Le prologue est une des belles

(1) Ce Caillard est un avocat qui, quoique jeune encore, a déja beaucoup de réputation pour la consultation ; qui aime fort l'argent, & qui, fâché de n'en plus gagner, a mis en train ses confreres pour rentrer. Il étoit de l'assemblée des vingt-huit chez le sieur la Goutte, où il donnoit le ton, & un des quatre envoyés à Fontainebleau en députation vers le chancelier.

choses qu'on puisse voir pour le coup d'œil, & fut fait dans le cours des plus brillantes prospérités de *Louis XIV*, & exécuté en 1684 au milieu d'une paix profonde. Quinault y prodigue à ce prince tout ce que la flatterie peut suggérer de plus enivrant, & par une allégorie soutenue il fait revivre Amadis en lui. Alguif & Urgande sortent du sommeil enchanté où ils devoient être jusqu'à la renaissance de ce héros. Au moment où la toile se leve, ils sont encore assoupis & toute leur suite. La variété des attitudes de cette foule endormie aux deux côtés du théâtre, & le développement de leur réveil, font un effet qu'on ne peut rendre & qu'il faut voir. Il est fâcheux que le rôle d'Urgande, exécuté par Mlle. Duranci à la voix dure, fausse & discordante, gâte absolument la beauté de ce prologue, également court, harmonieux & superbe.

Le poëme écrit avec cette élégance molle, dont l'auteur n'a point laissé d'imitateurs, peche peut-être par une langueur trop monotone, ce qui le fait paroître long.

Le premier acte est plein de sentiment, l'exposition en est simple, nette & naturelle; on voit dans les ballets divers combats simulés, exécutés avec beaucoup d'ordre & de précision, mais sans activité & sans chaleur.

Dans le deuxieme acte l'exposition se continue, & l'action commence, une scene de fureur l'anime, & les enchantements y jettent de la variété. Si le combat des monstres qui cherchent à étonner & arrêter Amadis ne produit pas la terreur qu'il devroit inspirer, la surprise ravissante qu'occasionne de la part du spectateur l'apparition subite des nymphes les plus aimables, remplaçant les démons

& séduisant enfin le héros, est sans contredit un instant délicieux. La danse minaudiere & pleine d'afféterie de la Dlle. Guimard, déplacée par-tout ailleurs, est merveilleuse ici, & peint d'une façon caractérisée son objet.

La tristesse & le noir du troisieme acte, affaissent de nouveau l'ame du spectateur à peine revenu de sa premiere langueur. Des captifs, des cachots, un tombeau, une ombre sortant des enfers, tout cet appareil lugubre n'est égayé que par la derniere scene, où les prisonniers en liberté chantent des petits airs médiocres pour les paroles, & plats quant à la musique. La Dlle. Allard & le Sr Dauberval jettent heureusement dans leurs danses un mouvement qui réveille un peu l'assoupissement général.

Presque tout le quatrieme acte est encore sur le même ton d'amans pleureurs & malheureux, Oriane, dont le rôle s'est peu développé jusques-là, occupe la plus grande partie de la scene; jalouse d'Amadis, elle est toujours dans les larmes, & son ame ne reprend d'énergie qu'à ce couplet admiré & si connu, où regardant fiérement l'enchanteur qui se vante d'avoir vaincu Amadis, elle lui dit avec indignation : *Vous vainqueur d'Amadis!....* L'arrivée d'Urgande, fée bienfaisante, dont l'art supérieur dissipe les maléfices de ses rivaux, & délivre Oriane & Amadis, termine cet acte dont les danses n'ont rien de remarquable.

Comme le danger des héros est passé, l'intérêt cesse, & la piece est proprement finie au quatrieme acte : le cinquieme n'est rempli que par la reconnoissance d'Oriane & d'Amadis, suite naturelle de leur désenchantement. Urgande les unit, & les fait entrer dans la chambre défendue

du palais magique d'Apollidor, d'où sort une troupe de héros & d'héroïnes qui y attendoient le plus fidele des amants & la plus parfaite des amantes; cela amene un ballet général, dans lequel le sieur Vestris brille avec toutes ses graces majestueuses; on y trouve un pas de six très-agréable, & supérieurement exécuté.

Entre les acteurs, Mlle. Arnoux remplit à merveille le rôle larmoyant d'Oriane; elle file ses scenes avec l'onction tendre qu'on lui connoît, elle rend sur-tout avec tous les tons convenables, de force, d'ironie, d'indignation, de noblesse, l'apostrophe sublime dont on a fait mention ci-dessus. Le personnage d'Amadis n'est pas aussi-bien exécuté par le Sr. le Gros, comme acteur, mais il y déploie comme chanteur les plus beaux sons, & son organe y semble reprendre une vigueur nouvelle. Celui de Mlle. Duplant fait un grand effet dans le rôle d'Arcabonne, & cette actrice importante reproduit Mlle. Chevalier de façon à ne pas la laisser regretter. L'ombre d'Ardancanille & ses sons lugubres répandent une vraie terreur par la voix sanglotante du Sr. Gelin; enfin, Mlle. Rosalie met dans le foible rôle de Corizande, toute l'ame, tout l'agrément dont il est susceptible.

10 *Décembre*. Le Sr. du Belloy est fort occupé du discours qu'il doit prononcer à l'académie françoise pour sa réception, & cette cérémonie est retardée en conséquence plus que de coutume. L'obligation où il se trouve de faire l'éloge de M. le comte de Clermont, qu'il a l'honneur de remplacer, l'embarrasse, ce prince étant mort dans des circonstances critiques.

11 *Décembre*. Le chevalier de Choiseul, l'Alcibiade du jour, épouse Mlle. de Fleuri, riche héri-

N 5

tiere de l'Amérique ; & niece de Mad. la marquise de Vaudreuil. Ce Choiseul est vraisemblablement celui connu à la cour comme un très-beau danseur, qui malgré la disgrace générale de sa famille, s'y est conservé en faveur à force de bassesses, & sur lequel on avoit fait le couplet suivant, il y a plusieurs mois.

Sur l'air : *Margoton, tout de bon.*

Le plus ingrat, le plus bas,
C'est le Choiseul aux entrechats.
Mais, quoi qu'on ne l'estime pas,
A danser on l'invite.
Pour les sauts, pour les sots
Il a du mérite......

16 *Décembre.* Outre l'épigramme qu'on a vu sur les avocats, on a fait les vers suivants.

Sur un méchant chariot, traîné par l'infamie,
La honte pour cocher, pour postillon, l'envie,
Couvert de déshonneur, pleins d'amour pour l'argent,
Devers le chancelier cheminant lentement,
Quatre preux chevaliers d'une bande perverse,
Supplioient monseigneur, que par sa grace expresse
A vingt-huit repentants il donnât le pardon.
Je l'accorde, dit-il ; plaidez, je suis trop bon ;
Plaidez, mais pour punir votre race parjure,
Avec les procureurs, enfants de l'imposture,
Soyez tous confondus, comme eux portez mes fers,
Renoncez aux lauriers dont vous fûtes couverts.
Je vous pardonne, allez, & que ma complaisance
Soit désormais le sceau de votre obéissance ;
Abaissez votre orgueil, craignez de m'indigner.....

Il entroit dans mon plan de vous exterminer ;
Honteux, légers d'honneur, chargés d'ignominie
Nos quatre mendiants joignent la compagnie :
« Messieurs, leur dit un d'eux, on nous rend la parole :
» Nous pouvons tous plaider, mais un point me désole;
» Désormais à la gloire il nous faut renoncer. »
Un chacun se regarde ; on alloit balancer.....
Mais la Goutte à propos haranguant la cohorte,
Plus de gain, moins d'honneur, amis, que nous importe
Aux autres avocats laissons ce vain espoir.
Que l'ardeur de l'argent guide notre devoir.
Foulons aux pieds l'honneur ; est bien sot qui l'adore.
Nous vivons bien sans lui, nous vivrons bien encore.

28 *Décembre. Supplément à la gazette de France du 8 novembre 1771. Liste des nouveaux liquidés.* Ce préambule peu important, puisqu'il ne contient que la notice de quatre membres du parlement liquidés, est suivie d'une piece plus curieuse. C'est une *conversation familiere de M. le chancelier avec le sieur le Brun* (son secrétaire) *du mercredi* 13 novembre 1771, *sept heures du matin.* C'est une effusion de cœur entre le maître & son valet : celui-ci arrive de Paris ; il a assisté à la fameuse cérémonie de la messe rouge, à la rentrée du nouveau tribunal, & au gueulleton du Sr. de Sauvigny. L'auteur se sert de ce cadre pour tourner d'abord en ridicule les personnages de la magistrature actuelle; il entre ensuite en matiere, & par des aveux successivement développés, par des anecdotes intéressantes, il met au jour de plus en plus le génie oblique & tortueux de M. de Maupeou. Il fait voir que son ouvrage ne s'est avancé qu'à force de violences,

de ruses & d'impostures ; qu'il ne se sert que de petits moyens, d'un manege puéril, de manœuvres basses ; & qu'étonné lui-même de ses succès, il en sent toute l'insuffisance. En un mot, on y met à nu l'ame de ce chef de la justice, & l'on sent quel spectacle ce doit être.

Cette plaisanterie, au fond très-sérieuse, n'approche pas de la correspondance à beaucoup près ; l'écrivain n'en a pas tiré tout le parti qu'il pouvoit ; mais elle contient des faits très-importants : à savoir ; elle révele au grand jour quelques parties ténébreuses des projets de M. le chancelier, dont la connoissance doit décréditer de plus en plus son plan, & prouve qu'il n'a ni les grandes vues, ni les ressorts nécessaires à un génie ambitieux qui veut bouleverser un royaume, & que d'un instant à l'autre son édifice monstrueux, fondé sur la foiblesse & le mensonge, doit disparoître au moindre rayon de la vérité, ou au premier effort de l'énergie nationale.

Les princes reçoivent dans ce pamphlet le tribut d'éloges qu'ils méritent, & l'on y célebre de la maniere la plus flatteuse le courage avec lequel ils font des sacrifices immenses, plutôt que d'accéder aux propositions de toutes especes qu'on leur a faites, & qu'ils ont rejetées avec une générosité digne de leur patriotisme.

31 *Décembre*. Un particulier de cette capitale a imaginé un *Almanach des gens de condition* demeurant dans la ville de Paris, où il a rassemblé sans choix une infinité de gens qui ne sont rien moins que de qualité, & qu'il appelle barons, comtes, marquis. Cela a l'air d'un vrai persiflage, & jette un ridicule singulier sur maints bourgeois & financiers, qu'on pourroit soupçonner

d'avoir eu la foiblesse de se laisser ainsi tirer mal à propos. On en a porté des plaintes, & l'on ne doute pas que la police ne proscrive cette pitoyable rapsodie, qui cependant, améliorée & plus exacte, pourroit être utile.

2 *Janvier* 1772. On a célébré la grandeur d'ame de Mad. la comtesse Dubarri en faveur de M. le duc de Choiseul, par les vers suivants.

Vers à Mad. la comtesse Dubarri, qui a sollicité elle-même une pension pour M. le duc de Choiseul.

Chacun doutoit, en vous voyant si belle,
Si vous étiez ou femme ou déité ;
Mais c'est trop sûr, votre rare bonté
N'est pas l'effort d'une simple mortelle.
Quoi qu'ait jadis écrit en certain lieu
Un Roi prophete en sa sainte démence,
Quoi qu'un poëte en ait dit, la vengeance
N'est que d'un homme, & le pardon d'un Dieu.

3 *Janvier*. Le sieur Barthe a fait quelques changements à sa comédie, & l'a sur-tout améliorée dans le dénouement, ce qui l'a fait paroître moins mauvaise, & la rend même passable auprès de ceux qui ne sont pas difficiles ; mais elle peche trop radicalement par l'ensemble, & le caractere principal est si essentiellement manqué, que les connoisseurs ne peuvent revenir sur son compte, & continuent à la proscrire comme incorrigible.

4 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Rouen, du 30 décembre 1771. Il s'est trouvé au palais un

apier dans lequel on diffamoit tout le conseil supérieur par l'épigramme suivante :

Ici quinze ifs de toute espece,
Siegent pour être nos bourreaux,
Qui devroient porter sur le dos
Fleur-de-lys qu'ils ont sous la fesse.

11 *Janvier*. Une indisposition survenue à madame Préville a facilité à M. Barthe une retraite fort heureuse, & sa piece n'est point tombée comme elle en étoit menacée. Il est question de donner incessamment *Pierre le Cruel*, tragédie de M. du Belloy, que la maladie de Mad. Vestris a empêché d'être représentée à Fontainebleau.

L'opéra se dispose à remettre bientôt *Castor & Pollux*.

20 *Janvier*. Il paroît un *troisieme supplément à la gazette de France*. Celui ci prend véritablement la tournure d'une feuille de nouvelles, quoique son principal but soit toujours de tirer au clair les diverses liquidations ; ce genre de faits est aujourd'hui le moindre objet qui y soit traité ; on a cherché à rendre ce supplément piquant par un recueil d'anecdotes bien scandaleuses, bien bonnes. L'auteur paroît vouloir succéder à celui de la *Gazette ecclésiastique* ; il tâte le goût du public, & l'on ne doute pas qu'insensiblement il ne le remplace. Le jansénisme ayant perdu son grand mérite, son intérêt véritable par l'extinction des jésuites en France, s'est transformé dans le parti du patriotisme : il faut rendre justice à celui-là, il a toujours eu beaucoup d'attraits pour l'indépendance ; il a combattu le despotisme papal avec un courage invincible ; le despotisme

politique n'eſt pas une hydre moins terrible à redouter, & il dirige aujourd'hui vers cet ennemi toutes ſes forces, déſormais inutiles dans l'autre genre de combat.

25 *Janvier.* Extrait d'une lettre de Rouen, du 20 janvier 1772. Les placards continuent : on a trouvé derniérement, à la porte du conſeil ſupérieur, l'inſcription ſuivante :

Imperatore Ludovico vegetante.
Principes in exilio,
Magnates in opprobrio,
Juſtitia in oblivio,
Publicæ privatæque res in arcto,
Latrocinium in ærario
Lenocinium in Laticlavio (1)
Anno vindictæ domini.

1772.

8 *Février* 1772. Extrait d'une lettre de Rouen, du premier février 1772. Le conſeil ſupérieur de cette ville continue à être l'objet de la dériſion publique & particuliere. Après avoir été joué par des farceurs, comme vous l'avez ſu, & qui ont été mis au cachot, il eſt difficile qu'un tel tribunal prenne conſiſtance & obtienne de long-temps de la conſidération. Les officiers municipaux ne ceſſent de réclamer leur parlement. Dans leurs différents mémoires, après avoir établi invinciblement qu'on ne pouvoit anéantir cette cour ſans la violation la plus manifeſte & la plus injuſte de leurs privileges, & de leur capitulation en

(1) Laticlave, ornement des ſénateurs Romains.

se rendant à la France, ils demandent, si en écartant même un tel droit, Rouen est de pire condition que les autres capitales, où l'on a conservé le parlement; si la Normandie ne mérite pas la même distinction, par son étendue, par sa population, par son importance, par sa qualité de province maritime, par son attachement à ses souverains, par son zele à concourir aux impôts multipliés dont elle est chargée. Ils discutent enfin les prétendus motifs de suppression établis dans l'édit, en font voir l'illusion & le ridicule. Ils prouvent que l'émulation supposée qui excitoit les négocians à sortir de leur état pour entrer dans la magistrature, bien loin de nuire au commerce, lui donnoit de l'activité, par l'ardeur avec laquelle on devoit travailler à sa fortune, afin de jouir ensuite de la considération que donnéroit la robe; que rien n'étoit plus propre à diminuer la population & la richesse de la ville de Rouen, que l'extinction du parlement, qui la privoit par-là de la grande circulation d'hommes & d'argent qu'occasionnoit nécessairement le grand concours des affaires. Cet article, traité supérieurement, a fort déplu à M. le chancelier, & n'a pas peu contribué à faire exiler notre maire. Il a fort à cœur que ces mémoires ne se répandent point, & restent dans l'oubli où il les a mis.

10 *Février.* Il paroît une suite du *Parlement justifié par l'impératrice des Russies*, &c. C'est *le Parlement justifié par l'impératrice reine de Hongrie, & par le roi de Prusse*, ou *seconde lettre*, &c. Elle est datée du premier décembre 1771, & ne fait que d'éclore à l'impression. On donnera un compte plus détaillé de cet ouvrage, non moins bon que le premier.

On trouve à la fin un parallele de *l'ancienne taxe des procédures avec la nouvelle*, dont il résulte que la plupart des frais est double & triple de ce qu'ils étoient auparavant.

13 *Février*. Les brochures en faveur des opérations de M. le chancelier semblent absolument arrêtées aujourd'hui, on en a fait un catalogue ; il se monte à 87 pieces différentes, dont près de quatre-vingts ne méritent pas la moindre réfutation. Ce sont tous pamphlets, ou plats, ou burlesques, & plus propres à nuire à la cause qu'ils veulent soutenir, qu'à la défendre.

14 *Février*. Le mémoire de M. le duc d'Orléans est toujours secret, c'est-à-dire, qu'on ne le fournit à personne ; mais S. A. permet aux gens de son conseil qui en ont, d'en donner communication sans déplacer. On cite un passage de cet ouvrage, bien remarquable & bien important ; c'est celui concernant les apanages qu'il prétend devoir être accordés de droit aux princes de la famille royale, *que la nation a élevée au trône par son choix*, aveu précieux dans la bouche du premier prince du sang, & bien contradictoire à la proposition étrange avancée dans divers discours qu'on a fait tenir au Roi, & que les parlements même ont eu la foiblesse de répéter : *que le Roi ne tenoit sa couronne que de Dieu.*

15 *Février*. Les *bouts-rimés*, c'est-à-dire, l'art de faire des vers sur des rimes données, la plupart baroques & composées de mots disparates, étoient autrefois fort à la mode ; la fureur s'en étoit passée. Ce goût puéril a repris apparemment dans quelques sociétés ; du moins on le juge par ceux qui viennent d'éclore & qu'on attribue à M. Marmontel, qui a trouvé l'art d'en faire une épigramme très-

méchante contre le Sr. Palissot, auquel il doit en effet une revanche depuis long-temps, pour l'avoir fait un des principaux héros de sa *Dunciade*. Voici cette plaisanterie.

Le poëte franc Gaulois,
Gentilhomme Vendomois,
La gloire de sa bourgade;
Ronsard sur son vieux hautbois
Entonna la Franciade.
Sur sa trompette de bois.
Un moderne auteur maussade,
Pour lui faire paroli,
Frédonna la Dunciade,
Cet homme avoit nom Pali:
On dit d'abord Palis fade,
Puis Pali fou, Palis plat,
Pali froid & Pâlis fat;
Pour couronner la tirade,
Enfin de turlupinade,
On rencontra le vrai mot,
On le nomma Palis sot.

Envoi.

M'abaissant jusqu'à toi, je joue avec le mot;
Réfléchis, si tu peux, mais n'écris pas, lis, sot!

On apprend dans l'instant, à n'en pouvoir douter que la plaisanterie ci-dessus est de M. Piron, qui n'a point voulu se faire connoître, & a peut-être fait malignement attribuer la piece à l'académicien.

17 *Février*. La troisieme partie de la correspondance secrete entre M. de Maupeou, chancelier de

France, & M. de Sorhouet, conseiller du nouveau tribunal, paroît enfin. On l'avoit annoncé depuis long-temps, & le public l'attendoit avec impatience. Cette avidité la rend déja très-chere; & la police, après avoir mis ses émissaires sur pied pour empêcher l'introduction, travaille aujourd'hui à en arrêter le débit, & la multiplicité des exemplaires.

18 *Février*. Le Sr. Monnet, ci-devant directeur de l'opéra comique à Paris, de l'opéra à Lyon, & d'une comédie françoise à Londres, fait actuellement imprimer les mémoires de sa vie, sous le titre de *supplément au Roman comique*. Il annonce qu'ils sont écrits par lui-même, & qu'on y trouvera les merveilleuses, incroyables & véritables *mystifications* du petit Poinsinet. On doit entendre par le mot de *mystification*, les pieges dans lesquels ont fait tomber un homme simple & crédule, & qui servent à le persifler. Il paroît qu'il a été inventé à l'occasion des tours singuliers qu'on a joués à l'auteur en question, qui, avec de l'esprit, étoit si ignorant, si simple & si aveuglé par son amour-propre, qu'on lui faisoit accroire les choses les moins proposables à un homme tant soit peu instruit, & les plus absurdes, en le prenant par son foible. Il est mort depuis quelques années, & il est assez étonnant que la police permette l'impression d'un ouvrage aussi injurieux à la réputation de ce poëte, & où d'ailleurs plusieurs personnes vivantes se trouvent compromises. L'importance que l'auteur met à son ouvrage, en proposant par souscription un livre bleu de cette espece, est aussi très-ridicule. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage en deux volumes grand in-12, ne coûtera que 4 liv. aux souscripteurs, & 6 aux autres. Il doit paroître au premier avril prochain.

21 *Février*. La fureur pour voir l'opéra *de Castor & Pollux* continue, malgré les accessoires misérables de ce spectacle en décorations, & les sujets détestables qui remplacent les principaux acteurs. On assure que les directeurs comptent si fort sur cet engouement du public, qu'après avoir prolongé les représentations dans l'état actuel aussi long-temps qu'ils pourront, ils veulent donner un air de nouveauté à ce même opéra par de plus belles décorations, des ballets mieux dessinés & mieux meublés, & par des acteurs plus choisis.

29 *Février*. La péroraison du nouveau mémoire de Me. Linguet, roule sur-tout sur la lettre outrageante dont on a parlé : elle est si éloquente qu'on croit faire plaisir aux lecteurs de la rapporter. Il est d'abord question de la chaleur qu'on lui reproche.

« Il les (les faits) falloit articuler froidement, dit-on ; ceux qui débitent cette maxime auroient peut-être eu ce pouvoir sur eux-mêmes ; mais si le défenseur de Mad. la duchesse d'Olonne, n'est point ainsi organisé, s'il n'a pas ce flegme heureux qui fait rendre sans chaleur des idées vives, si les vérités qui affectent fortement son ame, inspirent malgré lui une ardeur impétueuse à sa plume & à sa langue, peut-on lui en faire un crime ? Il n'a point cette ironie tranquille & sanglante, dont on ne lui a fourni que trop de modeles dans sa cause, qui égorge en feignant de caresser, & qui sourit en enfonçant le poignard. Un sang-froid cruel est l'ame du vice & du mensonge ; il ne leur est pas permis d'être imprudents, il n'y a que la vertu & la vérité qui puissent oser être indiscrets.

D'ailleurs, le sieur Orourke ne lui a-t-il pas fait une nécessité d'être ferme & un devoir de se montrer courageux ? Ne l'a-t-il pas menacé & fait menacer

de toutes parts de la vengeance la plus terrible ? N'a-t-il pas même compromis des noms connus dans des propos inconsidérés ? N'a-t-il pas eu l'audace de l'insulter personnellement en plein parquet ? Ne s'est-il pas présenté avec ce projet dans le sanctuaire ultérieur de la justice, où ses ministres seuls sont admis ?

Enfin, ne lui a-t-il pas écrit avant les plaidoieries, le 2 janvier, une lettre outrageante ? si celui-ci avoit été scrupuleusement circonspect, ne l'auroit-on pas soupçonné d'être timide ? Le sieur Orourke n'auroit-il pas été excusable de croire qu'un moyen infaillible de se débarrasser des hommes, c'est de les effrayer ? comme il semble persuadé que le plus sûr pour réussir à dépouiller les femmes, c'est de faire croire qu'il les a séduites ?

Sans doute il seroit triste que le ton sur lequel cette cause a été plaidée, se naturalisât au barreau ; mais sans doute aussi les circonstances qui l'ont motivé ne seront pas communes.

Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que des plaideurs furieux ont voulu rendre les défenseurs de leurs adversaires responsables d'un éclat qu'eux-mêmes avoient nécessité. Sans remonter à des temps bien reculés, on se souvient encore au barreau d'un exemple de cet acharnement indécent, donné contre M. Gueaux de Reverseau : il avoit plaidé avec chaleur contre la comtesse de la Roche-Bousseau : elle fit rendre plainte contre lui à la tournelle : M. l'avocat général Gilbert de Voisins conclut à la nullité de la procédure, sur le seul fondement qu'elle portoit atteinte à la liberté dont la profession d'avocat a essentiellement besoin pour être utile. L'arrêt fut conforme aux conclusions ; &

l'officier qui avoit signé la requête en plainte, interdit pour 6 mois.

Enfin, pour répondre sans réplique aux déclamations du sieur Orourke, empruntons le langage d'un célebre magistrat, M. l'avocat général Portail, depuis premier président. En portant la parole dans une cause de la nature de celle-ci, voici comme il s'exprimoit.

« Au milieu des regles de bienséance, que les avocats ne doivent jamais perdre de vue, leur ministere deviendroit souvent inutile, s'il ne leur étoit permis d'employer tous les termes les plus propres à combattre l'iniquité; leur éloquence demeureroit sans force, si elle étoit sans liberté. La nature des expressions dont ils sont obligés de se servir, dépend de la qualité des causes qu'ils ont à défendre. Il est une noble véhémence & une sainte hardiesse qui fait partie de leur ministere. Il est des crimes qu'ils ne sauroient peindre avec des couleurs trop noires pour exciter la juste indignation des magistrats & la rigueur des loix; *même en matiere civile*, il est des especes où l'on ne peut défendre la cause, sans offenser la personne; attaquer l'injustice, sans déshonorer la partie; expliquer les faits, sans se servir de termes durs, seuls capables de les faire sentir, & de les représenter aux yeux des juges. Dans ce cas les faits injurieux, dès qu'ils sont exempts de calomnie, sont la cause même, bien loin d'en être le dehors; & la partie qui s'en plaint, doit plutôt accuser le déréglement de sa conduite, que l'indiscrétion des avocats ! ».

1 *Mars* 1772. La rage des avocats pour faire des mémoires est telle qu'ils en font même après

la cause plaidée & jugée, & veulent encore entretenir d'eux le public, lorsqu'il y a eu suppression de leurs écrits. C'est ce qui arrive au sieur Elie de Beaumont, écrivain sous le nom du sieur Chabans. Cet orateur, vivement piqué des personnalités mises contre lui par le sieur Linguet, son confrere, dans le dernier précis, n'a pas voulu être en reste; il a cru devoir faire aussi un *Précis* pour le comte Orourke, & sous le nom de sa partie donner un libre cours à ses sarcasmes & à sa vengeance. Comme son confrere, pour empêcher de lui répondre, n'avoit répandu son nouveau mémoire que le mercredi 26 après midi, & que la cause devoit être jugée le lendemain matin, quelque diligence qu'ait fait le sieur Elie de Beaumont, il n'a pas été possible que le pamphlet se divulguât avant le jugement du nouveau tribunal.

Au reste, on lit avec plaisir ce nouveau libelle; la malignité humaine trouve encore à s'y repaître. Pour comparer la maniere des deux écrivains, on va rapporter la péroraison de ce dernier. C'est le comte Orourke qui est censé parler.

« Je me suis récrié, parce que vous m'avez diffamé; j'ai demandé la lacération de votre mémoire; j'ai dénoncé vos plaidoieries au vengeur public, & j'ai expliqué les motifs de ma dénonciation. Vous avez manqué à l'autorité du Roi, résidant en sa cour de parlement, & à la majesté de l'audience; j'ai réclamé les conclusions de M. le procureur général pour le maintien de *l'honneur des citoyens*, dont je fais partie.....

Quoi! vous m'outragez; vous attaquez ma naissance, ma conduite, mon honneur! Vous m'annoncez comme le plus vil de tous les êtres;

vous me comparez à un *Cerbere*, dont il falloit *fermer la gueule avec des monceaux d'or*; vous m'accusez de *vol domestique*; vous avez osé dire que mon honneur *est anéanti*, *écrasé*, *mort sous les preuves multipliées de mes infidélités & de mes perfidies*; vous choisissez le temple même de la justice pour le théâtre de la diffamation; vous essayez de m'accabler de ridicule & de honte; vous vous permettez de basses équivoques qui ne seroient pas reçues dans un cercle de femmes suspectes; & vous me contestez le droit de m'en plaindre!... »

3 *Mars*. Il paroît un quatrieme supplément à la gazette de France, de 16 pages d'impression. C'est aujourd'hui absolument une véritable chronique scandaleuse, contenant diverses anecdotes relatives aux affaires du temps. Celle-ci est plus pleine de faits que les précédentes, & plus intéressante par conséquent.

5 *Mars*. Castor & Pollux étoit hier à sa vingtieme représentation, & son succès ne se dément point : la recette n'a pas encore été au-dessous de 5000 livres, exemple unique de l'engouement général!

Fin du vingt-unieme volume.

Seminar für osteuropäische Geschichte * K. k. Universität Wien *
61623722